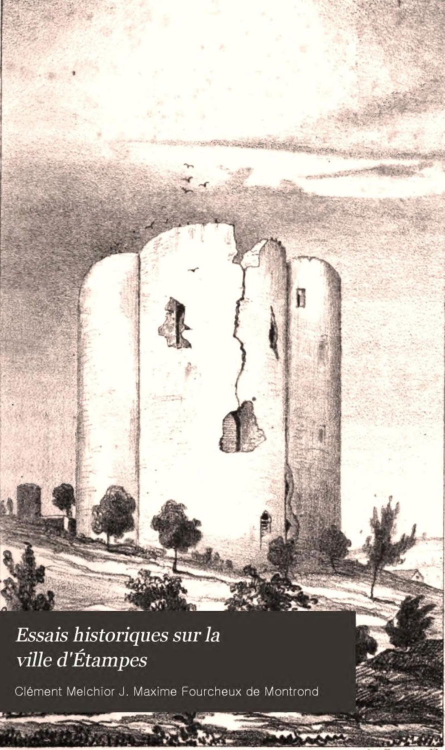

Essais historiques sur la ville d'Étampes

Clément Melchior J. Maxime Fourcheux de Montrond

II Θ — 147

BN

Digitized by Google

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ÉTAMPES.

Imprimerie de E.-J. BAILLY et C^e, Place Sorbonne, 2.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ÉTAMPES

(SEINE-ET-OISE),

Avec des Planches, des Notes et des Pièces justificatives.

PAR MAXIME DE MONT-ROND,
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE ROYALE DES CHARTES,
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE,
MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

TOME I^er.

ÉTAMPES,
FORTIN, LIBRAIRE, CARREFOUR DORÉ, 1.
PARIS,
DEBÉCOURT, RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1836.

INTRODUCTION.

Quand on considère d'un œil attentif la nature des travaux auxquels se livre de nos jours l'esprit humain, on s'étonne de voir avec quel zèle le goût des études historiques se réveille de toutes parts. Chacun s'efforce de recueillir les souvenirs des âges qui nous ont précédés. Et cependant au milieu des vives préoccupations d'un

présent semé de tant d'événemens divers; en face d'un avenir incertain dont chacun cherche à deviner le mystère, on croirait qu'il ne doit plus rester de place pour le passé, dans les labeurs de l'intelligence. Mais lorsque celle de l'homme embrasse à la fois, dans sa sphère immense, ces trois portions successives du temps, il sent que l'avenir échappe à ses prévisions; le présent lui apparaît troublé par trop de partis opposés, de passions contraires, auxquelles souvent lui-même il ne peut espérer de demeurer étranger. Alors il se réfugie dans le passé : il étudie avec calme et loisir dans nos vieilles annales les faits et gestes de nos aïeux; il recueille et fixe d'anciens souvenirs prêts à disparaître; il ajoute quelquefois aux naïfs récits des vieux âges ses propres réflexions, ses propres lumières; et il trouve un double charme dans cette étude, s'il pense qu'elle puisse être utile à ses contemporains.

Un genre particulier de travaux historiques occupe en ce moment une partie de nos écrivains. Ce n'est point l'histoire générale d'un peuple, d'une province, ou celle d'une époque, qu'ils ont entrepris de raconter. Ils veulent rappeler séparément les souvenirs qui se rattachent à chaque cité, décrire sa formation, son accroissement successif, et remettre en mémoire les principaux événemens survenus dans son sein. Il est facile de concevoir l'importante utilité d'un pareil travail. L'écrivain qui parcourt la suite des annales relatives à un royaume, à une vaste contrée, ne peut s'arrêter long-temps sur chacun des lieux dont il fait mention. Semblable au voyageur qui se contente de jeter en passant quelques regards furtifs sur mille objets intéressans semés le long de sa route, il ne peut, sans s'écarter du plan qu'il s'est tracé, que nommer par intervalles tant de villes, tant de bourgs qu'il rencontre dans le cours de son récit. Ainsi

souvent échappent à sa vue, ou demeurent cachées dans l'ombre, une foule de scènes diverses, dignes aussi de figurer dans ses tableaux. Retrace-t-il au contraire l'histoire d'une seule ville : se concentrant alors dans une étroite enceinte, il la parcourt dans tous les sens, n'omet aucun des événemens qui la concernent, et présente sa biographie complète, depuis l'ère de sa naissance jusqu'à son âge actuel.

Mais au milieu de ses veilles et de ses louables efforts, une pensée pénible agite parfois l'esprit de l'historien. Quand, solitaire et pensif, il poursuit ainsi à travers les voies poudreuses de nos vieilles annales, son pélerinage vers les siècles passés, et que s'arrêtant sur divers points du sol de notre France, il essaye d'en redire les anciens faits, souvent il s'afflige d'en voir la chaîne interrompue et brisée, soit par les rava-

ges du temps, soit par la main des hommes eux-mêmes. Ce n'est plus alors cet heureux moissonneur qui s'en vient joyeux dans un champ fertile, et recueille en abondance des gerbes précieuses entassées sous ses pas : c'est au contraire un timide glaneur qui cueille quelques épis, échappés par hasard à la faux destructive, et ne peut en rassembler qu'un modique faisceau, faible récompense de longues fatigues et de pénibles efforts.

Le sol où s'élève aujourd'hui la ville d'Etampes, n'est point ce champ tout-à-fait stérile où la faux du temps et de l'oubli n'a laissé que d'informes débris, dispersés et confus. Cette ville, qui figure avec honneur dans l'histoire générale de la France, méritait elle-même d'avoir son histoire particulière. Il est peu de villes d'une médiocre étendue, qui aient vu autant d'évé-

nemens importans se passer au milieu d'elles. Plusieurs pages brillantes de nos fastes nationaux se rattachent par divers liens à sa destinée spéciale. Robert-le-Pieux, Louis-le-Gros, Philippe-Auguste, saint Louis, n'ont-ils pas honoré de leur séjour la gracieuse vallée d'Etampes? Visitée par plusieurs pontifes de Rome, elle a vu les Suger, les saint Bernard, ces gloires de la Gaule religieuse, apparaître dans son sein, et y recevoir les hommages éclatans dûs à leurs vertus. La gloire militaire ne fut pas non plus étrangère aux habitans de ces bords : plusieurs siéges soutenus avec vigueur par la ville et le château, attestent la bravoure qu'ils surent déployer dans mainte occasion. Enfin, si l'on recherche des souvenirs de chevalerie, de courtoisie ou de beauté, ils s'y rencontreront en foule : les noms de Louis XII, de François I^{er}, Henri IV, seront plus d'une fois mêlés dans nos récits; tandis que ceux d'Anne de Bretagne, Claude de France,

Anne de Pisseleu, Diane de Poitiers, Gabrielle d'Estrées, tour à tour comtesses ou duchesses d'Etampes, pourront aussi revêtir de quelque éclat l'histoire de la ville dont nos princes leur avaient fait hommage, comme un noble gage de leur amour?

Tels sont les récits divers que j'ai entrepris d'écrire, en puisant aux sources originales, et recueillant les documens épars dans nos *Mémoires*, nos *Chartes*, ou nos *vieilles Chroniques*. Nos recherches nous permettront de présenter avec détail quelques uns des événemens dont Étampes a été le théâtre. A l'égard de quelques autres, nous devons l'avouer, l'histoire n'a laissé qu'un petit nombre de matériaux bien insuffisans pour en donner une idée juste et complète. Lorsque nous serons réduits à les indiquer seulement en passant, qu'on veuille bien se rappe-

ler ce que nous disions tout à l'heure, et songer alors que souvent l'historien d'une ville est réduit à rassembler çà et là quelques débris échappés à la faux du temps. Mais avant de faire connaître le plan et la forme de cet ouvrage, je dois dire ici quelques mots d'un écrivain qui m'a précédé dans la carrière, et payer un juste tribut à celui qui dans plus d'une occasion sera mon guide et mon appui.

Vers l'an 1683, un volume fut publié sous ce titre : *les Antiquités de la ville et du duché d'Estampes* (1). L'auteur, D. Basile Fleureau, religieux barnabite de la congrégation de Saint-Paul, entreprit ce livre, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, par le motif d'une louable émulation : « *car voyant,* dit-il*, les histoires que l'on*

(1) L'ouvrage de D. Fleureau qui fut imprimé l'an 1683, avait été composé en l'année 1668. (Voy. p. 600.)

« *a composées depuis peu des villes qui ne sont* « *pas si considérables que celle d'Estampes, ma* « *patrie, j'ay cru que je luy devois mon étude,* « *et mon travail, pour la rendre plus célèbre,* « *en mettant au jour ses antiquités* (1). » Les habitans d'Etampes doivent une éternelle reconnaissance à ce savant religieux, qui le premier débrouillant le dédale de mille faits confus, consacra ses soins et ses veilles à retracer l'histoire des monumens de sa ville natale. Son ouvrage, fruit de longs et consciencieux efforts, renferme une foule de détails curieux sur nos vieilles coutumes, et sur les faits et gestes de nos rois dans leurs rapports avec cette contrée. Mais ce livre, demeuré entre les mains d'un petit nombre de lecteurs, est aujourd'hui inconnu d'une partie des habitans d'Etampes, qui ne songent guère à venir y apprendre les actions de leurs

(1) Préface.

aïeux. Une pareille lecture d'ailleurs serait souvent pour eux pénible et rebutante. Le texte vieilli n'offre qu'un style traînant et confus, hérissé sans cesse de chartes latines ou françaises, qui, interrompant la narration, ralentissent la marche de l'historien. En outre, l'auteur donnant trop de place à une foule de détails peu importans, nous semble négliger ou effleurer trop rapidement certaines parties historiques de son sujet. Quelques uns de ces défauts peuvent être attribués au temps où vécut cet écrivain. Les autres dérivent du plan même de l'ouvrage, d'après lequel l'auteur doit s'occuper moins des événemens dont sa patrie fut le théâtre, que de ses monumens et surtout de ses antiquités religieuses.

J'ai tâché dans ces *Essais historiques*, de remédier aux défauts que je viens de signaler. J'ai

voulu par de simples récits rendre populaire et accessible à tous, la connaissance des faits relatifs à l'histoire d'une ville qui tient un rang distingué dans nos annales. M'environnant donc du résultat des travaux de mes devanciers, et y ajoutant le fruit de mes recherches particulières, continuées jusqu'à nos jours, je me suis efforcé de les réunir dans un corps d'ouvrage dont le style et la forme n'eussent rien d'austère, rien de rebutant. Rejetées à la fin du récit, ou dans des notes en dehors du texte, les pièces justificatives, ou certains détails de moindre importance, ne viendront point interrompre inutilement le fil de la narration. Je me suis efforcé de demeurer toujours dans mon sujet : ou si parfois, m'écartant par quelque digression, j'ai semblé perdre de vue l'enceinte dont nous suivions les traces ; ce n'est qu'afin d'éclaircir quelques faits purement locaux, ou pour leur donner plus de variété et d'intérêt, en montrant leur liaison

avec des événemens plus importans encore de l'histoire générale de la France.

L'histoire d'Etampes se divise naturellement en deux parties. La première, qui doit comprendre le laps de temps durant lequel son territoire fit partie du domaine de la couronne, nous conduira jusqu'au XIII[e] siècle. La seconde, commençant après le règne du roi saint Louis, se continue jusqu'à nos jours. Ainsi dans un premier volume, nous aurons à rechercher l'origine d'Etampes, à parler de ses accroissemens successifs, et à décrire ses divers monumens. Dans un second volume, nous poursuivrons l'histoire d'Etampes jusqu'à l'époque actuelle. Ses seigneurs, ses comtes et ses ducs, passeront tour à tour sous nos yeux; et le récit détaillé de chacun de ses siéges et de ses combats fixera particulièrement notre attention.

Mais avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider de leurs secours et de leurs conseils, ou me fournir des matériaux précieux pour les joindre à mon travail. Je ne puis résister ici au désir de nommer M. Grandmaison, digne propriétaire des ruines du château d'Etampes, qui m'a donné le premier l'idée de cet ouvrage, et n'a rien épargné pour en assurer le succès. MM. de Barville, Vénard, Hénin de Longuetoise, de Bonnevaux, Sédillon, Lenoir fils, et Chauvet, gardien des Archives de la ville, ont aussi des droits particuliers à ma reconnaissance. Enfin, je dois des remercîmens à tous ceux qui se sont empressés d'encourager de leur souscription l'œuvre modeste de celui qui venait au milieu d'eux leur offrir le fruit de ses veilles et de ses efforts. Puisse-t-il n'avoir pas trompé entièrement leur attente! Puissent aussi les habitans d'Etampes accueillir favorablement

ETAMPES.

Vue prise du Côteau de V

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ÉTAMPES.

Chapitre premier.

Antiquité d'Étampes. — Conjectures sur son origine et sa fondation. — Coup d'œil général sur ses principaux monumens.

Sur la route de Paris à Orléans, à l'entrée des fertiles plaines de la Beauce, l'œil du voyageur découvre une vallée arrosée par plusieurs ruisseaux, semée de nombreuses prairies, féconde et d'un agréable aspect. Les rives des eaux qui la parcourent ne sont point silencieuses : l'oreille y entend sans cesse le bruit monotone et cadencé de nombreux moulins ; et ce bruit, se mariant au léger murmure de l'onde, répand un air de vie et de gaîté sur les gracieux paysages étalés le long de ces bords. Cette enceinte se rétrécit par degré du côté d'Orléans, et se partage ensuite en deux autres vallons moins étendus : l'un d'eux, arrosé par la Juine, se prolonge vers le midi ; tandis que l'autre, allant vers l'Occident, est baigné à son tour par les deux petites rivières dites *Loüette* et *Chaloüette*. Quelques collines entourent ces vallons ; et au

dessus, s'étendent les immenses plaines de la Beauce, où l'œil, fatigué de la vue d'un terrain toujours plat, uni, cherche en vain pour se récréer, quelques traces de bois et de tertres verdoyans.

C'est au sein de cette vallée fraîche et gracieuse, qu'apparaît la ville d'Étampes; formée d'un long amas de maisons, elle ne présente d'abord du côté d'Orléans, qu'une rue étroite, mais son enceinte s'élargit ensuite, se développe et suit pour ainsi dire les formes du vallon. La partie de la ville, qu'on nomme aujourd'hui le *faubourg Saint-Martin*, était désignée autrefois par le nom d'*Estampes-les-Vieilles*. Comme la plus ancienne, c'est elle qui va fixer d'abord notre attention. Essayons de donner quelques détails sur son origine et sa fondation, en nous aidant des lumières que la tradition ou les récits de l'histoire ont fait jaillir du sein des ténèbres profondes, qui environnent souvent le berceau des cités.

Étampes, autrefois *Estampes*, en latin *Stampæ*, n'est point du nombre de ces villes qui font remonter leur fondation à une époque peu éloignée des premiers âges du monde, et tirent une vaine gloire de l'antiquité de leur origine. Son nom ou celui de son territoire, *Stampæ*, *Pagus Stampensis*, ne commence à paraître que dans les Annales de Grégoire de Tours et de Frédégaire, aux temps de nos premiers rois Mérovingiens. Mais plus d'un historiographe, cherchant à percer le mystère qui voilait aux yeux l'origine de cette ville, s'est efforcé de l'expliquer, à l'aide de suppositions gratuites plus ou moins ingénieuses. L'une de ces explications, s'il est vrai qu'elle soit dénuée de preuves suffisantes, est du moins flat-

teuse pour cette contrée ; et ses habitans ont dû l'accueillir avec empressement et reconnaissance.

Suivant donc cette interprétation, le nom d'*Étampes* aurait été formé par l'addition de quelques lettres du mot grec (τεμπή) (*tempe*). De vieux historiens ont rapporté qu'une bande de Troyens, fuyant leur patrie incendiée, se retira dans la Gaule, sur les rives de la Seine, et y fonda l'ancienne *Lutèce,* qui fut ensuite nommée *Paris,* du nom de *Paris,* fils du roi Priam (1). Adoptant cette légende, quelques uns ont pensé que plusieurs de ces Troyens se répandirent dans les lieux circonvoisins, et que remontant le cours de la Juine ils s'étaient arrêtés au sein d'une gracieuse vallée, à l'entrée des plaines de la Beauce. Charmés de sa fraîcheur et de son aspect agréable, ils y auraient fondé une ville à laquelle ils auraient donné le nom de *Tempé*. Étampes devrait ainsi son poétique nom à la ressemblance de sa vallée avec celle de Tempé en Thessalie, que maint favori des Muses s'est plu à célébrer.

Sans adopter cette singulière supposition il est permis de croire que le mot grec *Tempé* n'en est pas moins la véritable source de celui d'*Étampes*. Ce nom aurait pu être choisi par des Gaulois, dont les plus instruits se servaient souvent, dit-on, de la langue grecque. Il aurait été donné, à cause de son heureuse position, à la ville construite sur les bords de la Juine, comme à la belle vallée de Thessalie, dont ces lieux rappellent le souvenir (2).

(1) Chroniques de Saint-Denis.

(2) Le mot τιμπια τιμπή, gén. ίων (τά), signifie vallons, ri-

Quelques personnes ont cru découvrir dans *Étampes* l'ancien *Agendicum* des Romains, célèbre par des combats et des siéges soutenus contre César. Il serait inutile de nous arrêter sur cette opinion, qui n'est appuyée sur aucune preuve digne d'un sérieux examen.

Enfin quelques auteurs ont vu le premier nom d'Étampes dans celui de *Salioclita*. Leur erreur avait son fondement dans quelques distances indiquées par l'*Itinéraire d'Antonin*, et dont ils ne pouvaient trouver l'accord sans recourir à cette explication. *Salioclita* est en effet mentionné dans l'*Itinéraire* de cet empereur; et sa place est marquée à une distance égale de *Lutetia Parisiorum* (Paris), et de *Genabum* (Orléans). La haute antiquité d'Étampes serait donc manifeste, si *Salioclita* avait été dans l'origine son véritable nom. Mais cette ville doit céder à un bourg voisin l'honneur de voir figurer son nom parmi ceux que cite l'histoire dès le deuxième siècle de notre ère. C'est au village de *Saclas*, situé à deux lieues plus haut en remontant vers la source de la Juine, qu'appartient cette antique appellation. On ne saurait en douter, si l'on compare ce mot *Saclas* avec celui de *Salioclita*, ou *Sarclita*, dont il est fait mention également dans un diplôme de Dagobert I^er^. Des restes d'une voie romaine dite le *Vieux chemin*, où l'on retrouve des débris de bornes milliaires, subsistent encore près de cette bourgade précisément dans sa direction vers Orléans. Et l'on peut dire enfin pour dernière preuve que la distance de cette ville est plus conforme que ne le serait celle d'É-

ches vallées, défilés entre des montagnes. Voir la note (I) à la fin du volume.

tampes elle-même aux indications fournies par l'Itinéraire d'Antonin (1).

On doit donc croire que la ville d'Étampes n'a point eu d'autre nom latin que celui de *Stampæ,* dont on retrouve la première trace dans les récits de nos vieux historiens. Quant à l'époque de la fondation d'*Étampes-les-Vieilles,* nous avons vu plus haut qu'on ne pouvait la déterminer qu'à l'aide de suppositions et de conjectures puisées aux sources de la tradition. L'histoire en effet garde ici le silence. Le voisinage d'Étampes et de Chartres, l'ancienne *Carnutum,* engage à rechercher si à la première de ces villes ne se rattache point, comme à la seconde, des souvenirs du druidisme, l'antique religion des Gaulois. Chacun sait que le territoire des Carnutes était le siége principal des prêtres dépositaires de ces mystérieuses croyances. Là, dans un lieu consacré, l'assemblée la plus solennelle des druides se tenait une fois l'an. C'est là qu'ils venaient siéger au milieu des peuples, rendaient des jugemens et veillaient au maintien de leurs institutions. Cependant lorsque la ville de Chartres conserve encore des traces de la présence des anciens prêtres gaulois, le territoire d'Étampes ne présente rien que puisse réveiller de pareils souvenirs.

Mais s'il ne reste sur ce sol aucun vestige du séjour des Gaulois, nos aïeux, on y retrouve encore quelques

(1) *Ex itinerario Antonini Augusti. Rec. des histor. de France, t.* 1, *p.* 103. Cet itinéraire qui indique la route suivie par l'empereur Antonin, d'Autun à Paris, marque 24,000 pas de *Genabum* à *Salioclita,* et une distance égale de *Salioclita* à *Lutetia.* Or, il est facile de voir, à l'aide des cartes géographiques, que cette position de *Salioclita*, telle qu'elle est donnée par cet itinéraire, s'applique mieux au bourg de Saclas, qu'à la ville d'Étampes.

traces de la domination romaine. Des monnaies, marquées au coin des empereurs Gordien, Dioclétien, Constance Chlore, comme aussi quelques autres objets antiques, découverts dans des fouilles, attestent la présence dans ces lieux des fiers conquérans des Gaules (1).

Une ville s'élevait-elle alors sur les bords de la Juine, ou la vallée d'Étampes n'offrait-elle à cette époque que des prairies marécageuses, semées de quelques cabanes ou d'habitations isolées? L'histoire est muette sur ce point. Toutefois, lorsqu'on voit César, dans le récit de ses marches et de ses combats, parler souvent de Genabum, Carnutum, Agendicum (2), etc., et n'oublier pour ainsi dire que la ville d'Étampes, il est permis de croire, ce nous semble, que cette ville n'existait point encore. Il serait donc téméraire de vouloir placer avant l'ère chrétienne l'époque de sa fondation.

Étampes, bien que d'une étendue peu considérable, possédait autrefois, en plus grand nombre qu'aujourd'hui, des monumens de diverses sortes construits dans son enceinte, ou non loin de ses murs. La plupart d'entre eux, œuvres du moyen âge, sont des églises ou des monastères. Nous ferons connaître plus tard successivement leur origine, avec les détails que l'histoire ou la tradition nous permettront de recueillir. Mais il est bon de jeter sur eux dès à présent un rapide coup d'œil. Le lecteur, après avoir assisté à cette revue sommaire, ne marchera plus désormais sur un terrain inconnu; et il lui

(1) Voir la note (II) sur Brunehaut, à la fin du volume.
(2) Orléans, Chartres, Sens.

sera facile alors d'apprécier à leur juste valeur quelques uns des événemens historiques consignés dans nos récits.

En portant d'abord nos regards sur la partie de la ville, connue autrefois sous le nom d'*Estampes-les-Vieilles*, nous y découvrons l'*Eglise de Saint-Martin*, dont la fondation remonte à une haute antiquité. Quelques ruines d'une ancienne chapelle, dite du *Petit Saint-Mars*, s'aperçoivent encore à l'entrée de la vallée d'Ormoy. Vers le milieu de la vaste rue qui joint *Estampes-les Vieilles* et le faubourg du *Haut Pavé*, on voyait un couvent dit de la *Trinité*, ou des *Pères Mathurins*, consacrés au rachat des chrétiens captifs chez les infidèles. Dans ce même quartier se trouvait un hôpital, dit anciennement le *refuge des pauvres*. En s'éloignant d'*Estampes-les-Vieilles*, et remontant vers le centre de la ville, on rencontrait deux autres établissemens voisins. Le premier appartenait à l'ordre des Pères *Cordeliers*, institué au 13ᵉ siècle, par saint François-d'Assise; le second, à la congrégation de *Notre-Dame*, fondée au 17ᵉ siècle par Pierre Fourrier, curé de Mattaincourt. Dans cette partie de la ville, qui sert comme de lien entre *Estampes-les-Vieilles* et Étampes-le-Châtel, étaient situés, outre l'église de Saint-Gilles, la chapelle et l'hopital Saint-Antoine, dits l'*Aumônerie des Bretons*, que possédèrent les Pères Barnabites, chargés du soin d'instruire la jeunesse. Dans le quartier où se trouve encore la rue de la *Juiverte*, s'élevait la belle église collégiale de Sainte-Croix, bâtie sur les ruines d'une ancienne synagogue. Non loin de là, au centre d'Étampes-le-Châtel, étaient Notre-Dame, Saint-Basile, œuvres du roi Robert. Enfin, dans le faubourg

Saint-Pierre, une église du même nom, près de laquelle s'élevait, dit-on, une abbaye de Chartreux, complétait la série nombreuse d'une classe de monumens qu'au temps du moyen âge, la piété des princes, aidée du concours des habitans, avait rassemblés dans l'enceinte d'Étampes (1).

Quelques autres, situés en dehors de ses murs, ne subsistent plus que par de faibles souvenirs. Au lieu dit encore *les Capucins*, sur la route de Paris, était une abbaye de cet Ordre, dont les bâtimens avaient appartenu auparavant aux chevaliers hospitaliers de l'ordre militaire de Saint-Jacques de l'Épée. Quelques pas plus loin, et toujours auprès de la route de Paris, un autre asile, d'une origine ancienne, s'offrait encore à la vue. C'était la Maladrerie de Saint-Lazare, avec son église, sous l'invoca-

(1) J'aurais pu ajouter à cette énumération le petit monument dit de l'*Ecce homo*, qu'on voyait autrefois dans le voisinage d'Étampes-les-Vieilles. Mais bien qu'il ait donné son nom à un quartier de la ville, désigné aujourd'hui encore par cette étrange appellation, son peu d'importance doit nous faire garder le silence à son égard. Si donc nous le rappelons ici, c'est seulement pour avoir l'occasion de citer une anecdote qui se rattache à sa mémoire. Suivant une tradition locale, un ouvrier travaillant sur la place de l'*Ecce homo*, aperçut un jour un étranger aiguisant un poignard sur la pierre qui servait de piédestal à l'image du Christ. Interrogé sur son dessein, l'inconnu répondit froidement à l'ouvrier : — « J'aiguise un poignard qui fera long-temps parler de « lui. » Or, celui qui parlait de la sorte était François Ravaillac. Se rendant à Paris pour assassiner Henri IV, il passait par Étampes, et sa main sacrilége, souillant la pierre où venait s'agenouiller le peuple, s'efforçait de la rendre ainsi complice de l'infâme crime qui devait trancher les jours d'un de nos plus grands rois.

tion de Saint-Michel. Là, de pauvres lépreux, confiés aux soins de frères hospitaliers, oubliaient une partie de leurs douleurs, et ces lois rigoureuses qui, les repoussant en dehors des cités, leur interdisaient tout commerce avec les hommes. Il sera intéressant de voir plus tard de quelle sollicitude plusieurs souverains pontifes, rois ou seigneurs, avaient environné tour à tour ce refuge de la misère. Disons seulement, dès à présent, qu'il fut redevable au roi Louis VII, d'une faveur spéciale, dont le souvenir dure encore, et qui revient chaque année, avec les premiers jours d'automne, embellir les lieux voisins d'un éclat inaccoutumé. En effet, ce prince touché de compassion pour les infortunés renfermés dans cet asile, voulut que tous les ans, au retour de la fête de Saint-Michel, leur patron, il se tînt une foire aux environs de la maladrerie de Saint-Lazare, et que durant les huit jours de sa durée, tous les droits de marché attribués jadis au roi, devinssent l'apanage de cette maison hospitalière (1). Telle est l'origine curieuse et touchante de cette belle foire de la Saint-Michel, qui s'est ainsi perpétuée à travers près de sept siècles, jusqu'à nous, et durant laquelle la ville d'Étampes voit encore une foule nombreuse de marchands ou d'acheteurs arriver dans son sein. A tous ces étrangers, qui participent alors aux joies bruyantes ramenées par ces jours de fête, si l'on demandait quelle est la source de ce concours extraordinaire, chacun peut-être garderait le silence. Et parmi les habitans d'Étampes, plus d'un sans doute ignore lui-même que s'il est dans l'année une époque heu-

(1) Le titre de cette concession daté d'Étampes est de l'an 1147.

reuse où il voit son commerce fleurir, et l'industrie étaler à ses portes ses trésors, il en est redevable à de pauvres lépreux recueillis jadis, près des murs de la ville, par les soins paternels de l'un de nos rois.

Jetons maintenant un coup d'œil sur quelques monumens d'un autre genre. Le plus important d'entre eux est cet immense castel, dont une énorme tour, s'élevant isolée sur des monceaux de ruines, est désormais l'unique débris. Bâtie, non loin de la route de Paris, sur une colline qui domine la ville entière, il servit tour à tour de citadelle et de prison, et plus d'une fois, ainsi que nous le verrons ailleurs, des armées ennemies s'efforcèrent d'abattre ses murailles. Plus bas, près les bords de la Juine, était le palais des rois (*palatium nobile*), dit le *séjour* ou *palais des quatre tours*, à cause des tourelles placées à chacun de ses angles. Enfin, un autre palais moins ancien avait été construit au centre d'Étampes-le-Châtel; c'est celui qu'habitèrent Anne de Pisseleu, Diane de Poitiers, etc. Cette maison, qui subsiste encore, est ornée de gracieux détails d'architecture et de sculpture.

Si, sortant de l'enceinte de la ville, nous explorons de nouveau ses alentours, nous trouvons, au bout de la plaine dite des *Sablons*, le lieu où s'élevait un ancien bâtiment, connu sous le nom de *Tour de Brunehaut*. C'est là, suivant une tradition, que cette reine de France, épouse de Sigebert, se plut, durant quelque temps, à fixer son séjour. Non loin d'un terrain semé de si vieux souvenirs, et dans l'une de ces positions charmantes que les Religieux du moyen âge savaient toujours choisir pour y bâtir leurs monastères, on découvre encore les restes de l'antique abbaye

de Morigny, de l'Ordre bénédictin. La chronique de cette maison nous apprend que, dans le voisinage, il existait un petit couvent de religieuses, dont quelques uns attribuent la fondation à la reine Brunehaut. Déjà vers la fin du 17e siècle, on n'y voyait plus qu'une simple chapelle, dédiée à saint Julien, martyr d'Antioche. Dans cette même chapelle, un autel particulier recevait de fréquens hommages des habitans de la contrée; c'était celui de saint Phallier, ermite. Là, on vit souvent, dit-on, une mère portant dans ses bras son enfant chétif et presque sans mouvement, venir le déposer avec confiance sur les marches du saint lieu, invoquer le ciel, et puis reprendre, l'âme joyeuse, ce fils souffrant, que le bienheureux avait guéri. Enfin, nous transportant vers le côté opposé de la ville, et sur l'un des coteaux qui dominent le joli vallon de Valnay, nous trouvons les ruines d'une antique chapelle dite vulgairement le *Temple*. La tradition porte qu'elle appartint jadis à l'ordre des *Templiers;* divers titres authentiques semblent confirmer cette opinion, en nous montrant les chevaliers du Temple, possesseurs de maints revenus au territoire d'Étampes, sur quelques uns de ces nombreux moulins, que nous voyons, aux siècles reculés de notre histoire, apparaître déjà sur ces bords (1).

Tels étaient les principaux monumens qui décoraient la ville d'Étampes ou ses alentours, avant que le temps et la main des hommes eussent passé sur ces précieux souvenirs d'un autre âge. Quelques uns ont disparu entièrement de

(1) Voyez entre autres un diplôme du roi Louis VII, daté de Paris, l'an 1163, et un *vidimus* de cet acte, de l'an 1373.

la surface du sol; d'autres présentent encore quelques faibles débris : un petit nombre, enfin, s'est conservé jusqu'à nos jours. Si, du pied de la tour antique restée seule au milieu des ruines d'un immense castel, nous portons notre vue sur cette longue ligne d'habitations, qui s'étend durant près d'une lieue au sein de la vallée, nous découvrons les clochers des quatre églises, qui forment encore les paroisses de la ville. Mais celle de Sainte-Croix, qui surpassait, dit-on, toutes les autres par les ornemens dont nos princes s'étaient plu à l'enrichir, celle de Saint-Pierre, vous les chercheriez en vain. Cette chapelle des *Templiers*, qui devait reposer si agréablement les yeux, lorsque, du milieu d'un frais vallon, on l'apercevait assise élégante et isolée sur la cime du coteau voisin, n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. L'antique abbaye de Morigny n'offre plus guère aux regards que son clocher gothique : la maladrerie des lépreux, l'autel de Saint-Phallier, ont également disparu. Enfin, tous les souvenirs de la reine Brunehaut se sont aussi évanouis de ces lieux. Mais ici, du moins, des constructions nouvelles, des jardins dessinés avec un goût exquis, viennent charmer la vue, et l'on n'ose plus regretter le monument antique à l'aspect du *Brunehaut* moderne, charmante habitation, dont aujourd'hui, comme aux temps anciens, une princesse ne dédaignerait peut-être point le séjour (1).

Quelques autres embellissemens se poursuivent aussi en ce moment aux portes de la ville d'Étampes. Sur les bords de la Juine, et au pied du coteau de Vauroux, un homme

(1) Voir la note (II) à la fin du volume.

estimable, refoulé sur le sol natal par les tempêtes politiques, consacre ses loisirs à décorer utilement cette partie d'une vallée où la nature s'est déjà montrée si prodigue de ses dons: en ornant ainsi à grands frais ses propres domaines, il aime à songer que ses concitoyens jouiront un jour du fruit de ses efforts. D'un autre côté de la ville, un semblable labeur a été entrepris. Les ruines de l'ancien château d'Étampes ne présentent plus, comme naguères, un sol semé d'amas de pierres ou hérissé de ronces. Ce sol, devenu la propriété d'un de ces hommes aux goûts simples et paisibles, pour qui l'étude des productions de la nature est une occupation délicieuse, s'est vu en peu de temps paré de verdure et de fleurs. Le maître de ces lieux, ancien officier, retiré du service des camps, essaye d'y rassembler des plantes rares. Des rivages d'Afrique, où il avait suivi ses frères d'armes, il a rapporté, avec sa part d'honneur, des plantes exotiques, et, par des soins laborieux, il s'efforce de les faire croître sous le ciel de la vallée d'Étampes. Ainsi, sur un terrain long-temps sec et aride, un gracieux enclos s'offre désormais aux regards surpris; ainsi, c'est du milieu de touffes nombreuses d'arbustes et de fleurs que s'élève aujourd'hui, sur une colline verdoyante, cette vieille tour de *Guinette*, dont la tête altière dépassera long-temps encore les plus hauts arbres de ce mont, semé d'antiques souvenirs.

Chapitre second.

Étampes sous les premiers rois Mérovingiens. — Bataille sanglante sur son territoire. — Église de Saint-Martin. — La reine Brunehaut.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les historiens n'ont point assigné d'époque précise à l'origine de la ville d'Étampes ; mais que son nom latin *Stampæ*, ou *Pagus Stampensis*, se trouvant mentionné dans plusieurs monumens historiques des premiers rois Francs, on devait la considérer comme existant déjà sous ces règnes obscurs et reculés. Alors sans doute Étampes n'était qu'une simple bourgade, bâtie à l'entrée de la vallée, le long de laquelle la ville entière s'étend et se développe aujourd'hui. Mais quelque peu importante qu'elle fût aux

âges de sa naissance, elle ne tarde pas à jouer un rôle dans nos annales. Nous la voyons tantôt figurer dans ces nombreux partages de provinces gauloises, que des princes rivaux, issus du même sang, faisaient entre eux, à la mort de chacun des chefs de la monarchie; tantôt elle devient le théâtre de l'une de ces guerres sanglantes, que se livraient ces mêmes princes, pour régner en maîtres sur le fertile sol conquis par leurs aïeux. Essayons de recueillir quelques uns de ces souvenirs antiques; et que les récits naïfs de nos vieux annalistes nous servent dans cette étude et de guide et d'appui.

Après un règne marqué par d'éclatans succès, Clovis Ier (Hlodewig Ier) avait, en mourant, partagé entre ses quatre fils, le territoire d'un royaume agrandi par sa valeur (511). L'un d'eux, Childebert (Hildebert Ier), couronné roi de Paris, étendit sa puissance sur les provinces voisines de cette capitale; Étampes qui se trouvait compris dans ces limites, dut dès lors faire partie du domaine de ce monarque.

Un nouveau partage ayant eu lieu plus tard entre les quatre fils de Clotaire (Hlodeher Ier), qui durant quelque temps avait régné seul sur toute la monarchie, Hérébert ou Caribert, l'aîné d'entre eux, devint roi de Paris. A la mort de ce prince, ses états furent divisés entre ses frères survivans (1). Parmi les pays qui formèrent alors la part de l'héritage, échue à Sighebert, roi de Metz, on doit comprendre les villes de Châteaudun, Vendôme, et le

(1) Caribert mourut au château de Blaye le 7 mai 570, sans laisser d'enfans mâles.

territoire d'Étampes et de Chartres (1). Childebert, fils de ce monarque, venait de lui succéder au royaume de Metz ou d'Austrasie. Bientôt les plaintes réitérées de son oncle Gontran (Gundehramm), roi de Bourgogne, sur la prétendue violation d'un traité qu'ils avaient conclu ensemble, donnèrent lieu à cette mission importante dont fut chargé le savant Grégoire, évêque de Tours, et dont il a laissé un récit détaillé dans ses Annales (2). Envoyé par Childebert vers le roi Gontran, il le rencontre à Châlons-sur-Saône, et l'aborde en disant : « Illustre prince, « votre très glorieux neveu vous salue, et rend mille ac- « tions de grâces à votre piété ; car c'est de vous qu'il « apprend toujours à faire ce qui plaît à Dieu, et à tra- « vailler au bonheur de son peuple. Quant aux traités « dont vous l'avez entretenu, il promet de tout accomplir, « et de ne violer en rien le pacte que vous avez conclu.— « Pour moi, répond fièrement le roi de Bourgogne, je « n'ai point de pareilles grâces à lui rendre : n'a-t-il pas « été très souvent infidèle à ses promesses..... » — En parlant ainsi, le monarque fit apporter et relire devant tous les assistans, la formule du traité conclu antérieurement entre les deux princes (3).

(1) C'est ce qui résulte de la transaction passée entre les rois Gundehramm ou Gontran, et Childebert... Voyez cette transaction. Greg. Turon. lib. IX.

(2) *S. Gregorii episc. Turonensis historia Francorum, lib.* IX. — *Recueil des historiens de France, t.* 11, *p.* 343.

(3) « *Salutem uberriosimam mittit tibi gloriosissimus nepos tuus Childebertus, ô inclite rex, etc...* » Hæc nobis loquentibus, pactionem ipsam relegi rex coram adstantibus jubet. (Greg. Turon. lib. IX.)

C'est dans cette transaction, dont la date répond à l'an 587 de notre ère, que l'on voit figurer pour la première fois dans notre histoire le nom du territoire d'Etampes (*Pagus Stampensis*).

« Il a été arrêté, y lisons-nous, que le roi Gontran jouira « à perpétuité de la troisième partie de la ville de Paris, « avec ses dépendances, des villes de Châteaudun, Ven- « dôme, du territoire d'Étampes et de Chartres, etc... »

Avant cette époque, le nom d'Étampes demeure enseveli dans une nuit obscure. Mais une fois tiré de l'oubli, nous allons le rencontrer souvent mêlé aux récits de nos vieux historiens; plus d'une fois même, versant des pleurs autour de son berceau, nous verrons cette ville éprouver, aux jours de sa naissance, quelques unes de ces secousses violentes, dont l'ambition de monarques rivaux fut trop souvent pour des cités paisibles, la cause funeste et immédiate.

C'est ainsi qu'en puisant encore dans les Annales de Grégoire de Tours, sources fécondes de documens précieux pour l'histoire des premiers âges de notre monarchie, nous trouvons un récit qui nous révèle un premier pillage, auquel fut en proie le territoire d'Étampes. Dans une assemblée d'évêques, convoquée à Metz, par le roi Childebert (590), Egidius, évêque de Reims, comparut, chargé du poids de plusieurs crimes. Après qu'Ennodius, délégué du monarque, l'eut sommé de répondre tour à tour sur chacune des accusations dont il était l'objet, on en vint à rechercher les causes d'une guerre récente entre Gontran et Chilpéric. « Pourquoi, dit alors à l'évêque le « roi lui-même, avez-vous excité mes frères à se livrer

« entre eux une guerre civile ? C'est par elle, c'est par les « mouvemens tumultueux de leurs armées qu'ont été dé- « truits et ravagés la ville de Bourges, le territoire d'É- « tampes et le castel de Melun. Dans cette guerre, que « d'hommes ont péri ! Souvenez-vous qu'au jugement de « Dieu, vous rendrez compte de leurs âmes (1). » Le peu de paroles employées ici par l'historien ne permet point d'apprécier quel degré de ravage Étampes eut à souffrir de cette première dévastation. Mais si l'on songe aux caractères violens de ces chefs de guerre, qui, n'ayant point dépouillé encore la rude [illegible] et la férocité des farouches Germains, imprégnaient de vengeance et de cruauté chacun de leurs actes, envers un ennemi ou un rival, on peut croire que ce pillage antique fut empreint lui-même d'une teinte barbare. Ainsi, Étampes dut long-temps se ressentir du fatal passage dans ses murs de ces hordes conquérantes, dont les chefs vaillans se disputaient avec un acharnement avide le fertile sol de nos aïeux.

La Chronique de Frédégaire nous a transmis, mêlé au nom d'Étampes, le souvenir de l'un de ces actes de justice sévère, que l'on rencontre en si grand nombre sous le règne des premiers rois mérovingiens. Un jeune guerrier, Boson, fils d'Audolène, du pays d'*Étampes*, dit la Chronique (de Pago Stampensi), avait été accusé d'entre-

(1) « *Quid tu commisisti fratres meos, ut inter illos bellum civile consurgeret : undè factum est ut commotus exercitus Biturigas urbem, Pagumque Stampensem, vel Mediolanense castrum diruerent atque depopularentur : in quo bello multi interempti sunt, quorum, ut putas, animæ erunt Dei judicio de tuis manibus requirendæ ?* (V. Gregor. Turon. Hist. Franc. lib. x.)

tenir un commerce criminel avec la reine Sighilde, femme du roi Hlodeher II ou Clotaire. Mais il ne tarda pas à porter la peine de son crime. Le duc Arnebert fut chargé du soin de venger son prince outragé, et il poignarda de sa propre main, par l'ordre même de Clotaire, le jeune infortuné, dont le nom se trouve si tristement placé à côté de celui de la contrée qui fixe nos regards (1).

Ainsi, c'est au milieu de scènes de ravage ou sur un théâtre souillé par le meurtre, que nos yeux rencontrent, durant ces premiers temps, le nom d'une cité aujourd'hui si paisible. Poursuivons cependant notre course pénible à travers ces voies sanglantes. Le récit suivant, emprunté aux Annales de Grégoire de Tours et d'Aimoin, va nous montrer encore Étampes, triste témoin d'une grande bataille, que deux monarques Francks se livrèrent sur son territoire.

Après la mort de Childebert, ses états avaient été partagés entre ses deux fils, Théodebert et Thierri (Thioderick ou Theodorick). Brunehaut, leur aïeule, était parvenue à obtenir la tutelle de ces jeunes princes. Ce fut elle qui divisa leur succession, et donna à Thioderick le royaume de Bourgogne, dont les différens siéges étaient Orléans et Châlons-sur-Saône. Étampes et son territoire se trouvèrent, par suite de ce partage, sous la domination de ce dernier souverain. Mais l'union et la concorde étaient loin de régner entre ces fiers monarques, issus du sang de Clovis, qui s'efforçaient d'agrandir leurs domaines, et oubliaient les traités conclus entre eux, lorsque le vif dé-

(1) *Fredegarii scholastici chronic.* (Rec. des hist. de Fr.)

sir de commander à d'autres provinces s'emparait soudain de leur âme guerrière.

On voyait à cette époque, à la cour du roi Thioderick, un comte du palais, nommé Bertoald, homme sage et prudent, vaillant dans les combats, fidèle à la garde du prince (1). A cette même cour était aussi Protadius, romain de naissance, familier de la reine Brunehaut, qui l'avait comblé d'honneurs, et cherchait comment elle pourrait l'honorer encore. Dans ce dessein, cette reine cruelle engage le monarque son petit-fils, à faire périr Bertoald, afin d'établir Protadius à sa place, maire du palais. Le jeune Thioderick ne souilla point ses mains d'un pareil crime : mais par ses ordres, Bertoald fut éloigné de sa présence, et envoyé dans la Neustrie avec trois cents guerriers, pour y protéger les possessions de son maître. Aussitôt le roi Clotaire fait marcher contre lui son fils Mérovée et Landry, maire de son palais, à la tête d'une nombreuse armée. Bertoald, trop inférieur en forces pour soutenir un pareil choc, se retire en toute hâte dans la cité d'Orléans. Landry s'avance avec ses soldats jusqu'aux portes de la ville, et du pied de ses murailles, il provoque Bertoald au combat. Le guerrier lui répond du haut des remparts : « Entouré d'une armée nombreuse, « il te sied bien de défier celui qui n'a qu'un petit nombre « d'hommes! Mais si tu y consens, après que tes troupes « se seront écartées au loin, nous combattrons tous les deux « dans la plaine. Dieu seul sera notre juge. » Et comme Landry refusait le défi, Bertoald ajouta : « La crainte te

(1) Aimoin, liv. III.

« retient, je le vois : eh bien ! nos maîtres ne tarderont pas « à en venir aux mains ; alors, si tu le préfères, revêtus « l'un et l'autre d'habits d'écarlate, nous combattrons au « milieu de la mêlée ; là tu pourras éprouver ma lâcheté « et ta propre valeur. » Le cartel fut accepté, et par des sermens réciproques, les deux guerriers s'engagèrent à se mesurer bientôt sur le champ de bataille.

Or cette scène se passait sous les murs d'Orléans, le jour de la saint Martin (1) de l'an 612, et le jour de Noël de la même année, les armées de Clotaire et de Thioderick se trouvaient en présence aux portes d'Étampes. Ces deux princes marchant l'un contre l'autre, à la tête de nombreuses phalanges, se rencontrèrent sur les bords de la Juine, aux lieux mêmes où cette rivière, dans son paisible cours, se rapproche de l'enceinte de la ville. Alors ses habitans furent les tristes témoins de la bataille sanglante qui se livra sur ces bords. Ce récit comprend peu de lignes dans nos vieilles annales ; empressons-nous toutefois de recueillir fidèlement ces documens précieux, pour les consigner dans nos récits.

Le jour donc même de Noël, disent nos vieux historiens, Thioderick fit avancer son armée contre Clotaire, qui, de son côté, marchait vers son rival en grande diligence. Les deux monarques se rencontrèrent auprès d'Étampes, sur les bords de la Juine. Landry fit occuper par ses troupes la colline qui domine la ville du côté de l'occident, afin de combattre l'ennemi avec avantage, lorsqu'il s'avancerait

(1) *Ceste chose avint le jour d'une feste saint Martin.*

(Chroniques de Saint-Denis, liv. iv.)

dans le vallon. Mais comme le passage de la rivière était fort étroit, et que ce mouvement retardait trop long-temps la bataille, avant que l'armée entière de Thioderick l'eût traversée, le combat se trouva engagé. Cependant Bertoald s'élançant au plus fort de la mêlée, ne cessait de suivre les traces de Landry; et l'appelant de son propre nom, il l'invitait à venir se mesurer avec lui, selon la parole qu'ils s'étaient donnée. Mais Landry refusait, et reculait peu à peu loin de sa présence, tandis que Bertoald cherchait parmi les combattans un glorieux trépas. L'infortuné avait appris la haine de Brunehaut contre lui, la perte de ses anciennes dignités, et la future élévation de Protadius, son trop heureux rival. Il jugeait donc qu'il valait mieux mourir avec honneur sur le champ de bataille, que de voir s'écouler le reste de ses jours dans la honte et le mépris. La mort qu'il appelait ne fut point sourde à sa voix. Après de brillans exploits, il tomba lui même, terrassé sous le poids de nombreux ennemis. Dans ce combat, Mérowig, fils de Clotaire, fut fait prisonnier; l'armée de ce prince fut taillée en pièces; et tandis que, suivi de Landry, il fuyait loin de ce théâtre de carnage, Thioderick vainqueur ramenait à Paris son armée triomphante (1).

(1) *Theodoricus... ipsâ die quâ incarnati Verbi Nativitas à cunctis fidelibus colitur, promovet exercitum et apud Stampas super fluvium Junna contra Chlotarium, qui haud segniùs parabat occurrere, aciem dirigit. Sed dùm arctus esset Junnæ fluminis transitus, antequàm totum Theodorici pertransiret agmen, initum est certamen. Inter confertissimas igitur, ac in mutuam inhiantes perniciem phalanges, Bertoaldus nominatim Landericum vocitare, et ut secum juxta placitum congrederetur non cessabat provocare,* etc..... (Aimoni Monach. Floriac. de gestis

Tel est le récit fidèle de ce combat sanglant, livré aux premières années du septième siècle de notre ère, sous les murs d'Étampes. L'une ou l'autre des deux armées, pénétrant dans l'enceinte même de la ville, y laissa sans doute des traces funestes de son passage; et ce grand conflit de troupes belliqueuses et rivales, ne dut point avoir lieu dans son voisinage sans être, pour ses anciens habitans, une source fatale de désordres et de calamités (1).

Mais détournons nos regards de ces scènes sanglantes,

Francorum, lib. III.) Voyez aussi Fredegarii scholastici chronicum. — Chroniques de Saint-Denis, liv. IV.

Le récit de Frédegaire ne s'accorde pas exactement avec celui d'Aimoin, sur le lieu de la bataille. Ainsi tandis qu'Aimoin le désigne par ces paroles : *auprès d'Étampes sur la rivière de Juine* (*apud Stampas, super fluvium Junnæ*), Frédegaire le fait connaître à son tour par celles-ci : *Stampas per fluvium Loa* (*Étampes sur la rivière de Louet*). Quoi qu'il en soit de ces deux versions, qui changent peu du reste le théâtre du combat, il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer les expressions *flumen*, *fluvius*, qui désignent ici l'une ou l'autre de ces rivières. Ces mots sembleraient désigner des rivières importantes, bien différentes des ruisseaux qui ont conservé encore les noms de *Juine* et de *Louet*. On pourrait donc croire qu'ils étaient à cette époque bien plus considérables qu'aujourd'hui. Sans doute qu'alors des barques sillonnaient leur surface; et l'on serait ainsi presque tenté de remonter jusqu'à ces temps reculés, pour trouver l'origine du nom de *port* donné aujourd'hui aux gracieuses promenades qui décorent une partie de leurs rivages.

(1) Quelques historiens ont rapporté qu'il périt en cette bataille plus de trente mille hommes. On trouve proche la ville d'Étampes un terrain désigné aujourd'hui encore par le nom de *champ des morts*, et que l'on croit avoir servi de lieu de sépulture aux nombreuses victimes de ce funeste combat.

et reportons-les sur des souvenirs moins pénibles et plus consolans. Il est pour chaque ville de la France une époque glorieuse qui doit trouver place dans ses annales : c'est celle où la lumière de la foi, dissipant les ténèbres épaisses du monde païen, vint briller dans son enceinte. Or, tandis que les monarques Francks, aux mœurs guerrières et barbares, s'efforçaient de soumettre à leur puissance les belles provinces de la Gaule, cette lumière vive et pure poursuivait à travers les peuples sa marche salutaire. A la voix puissante des apôtres du Christ, des contrées entières abandonnaient leurs erreurs; *adoraient ce qu'elles avaient brûlé, brûlaient ce qu'elles avaient adoré;* et le christianisme obtenait chaque jour de nouveaux triomphes. L'histoire n'a point fait connaître quel fut celui qui porta le premier aux habitans d'*Étampes-les-Vieilles,* les semences de la vérité. Quelques passages de l'histoire ecclésiastique peuvent seuls répandre un peu de jour sur ce sujet. Nous y lisons en effet qu'au troisième siècle de notre ère, saint Savinien, saint Pôtentien et saint Altin, furent envoyés de Rome dans les Gaules, et arrivèrent dans la ville de Sens. Victorin, Eodald et Sérotin, nobles enfans de cette cité, devinrent bientôt leurs zélés disciples, et partagèrent leurs travaux. Savinien, élu évêque de Sens, envoya quelques uns d'entre eux dans les contrées voisines pour y annoncer la foi. Altin et Eodald vinrent, dit-on, à Orléans, à Chartres; tandis que leurs compagnons, répandus en d'autres villes ou bourgades, s'efforçaient aussi d'arracher les habitans à leurs vieilles superstitions (1). Ceux de la vallée

(1) Voy. Tillemont, *Hist. eccles.*, t. IV. Vies des Saints, par Godescard.

d'Étampes, qui se rencontra sur le passage de ces pieux messagers, ne durent point rester étrangers à leurs enseignemens; et si la ville qui s'élève aujourd'hui sur son territoire, était construite à cette époque, c'est à cet âge reculé qu'on peut faire remonter l'établissement du christianisme dans son sein (1).

Quand une ville ou une simple bourgade, renonçant au culte des idoles, embrasse la véritable foi, l'un de ses premiers soins doit être d'ériger un temple et un autel à la divinité qu'elle vient de reconnaître. Il en est ainsi sans doute lorsque nulle puissance humaine n'intervenant entre les pensées du cœur de l'homme et celles du Dieu qu'il adore, il demeure libre de manifester l'expression de ses croyances. Or, on sait combien cette liberté, droit sacré de la nature et de la conscience, fut longue et dure à acquérir pour les provinces des Gaules, sous la domination romaine. Le pouvoir des guerriers Francks se montra plus favorable au culte chrétien; mais quand l'un d'entre eux, le grand Clovis, vaincu par son épouse Chlotilde, eut fait asseoir le christianisme avec lui sur le pavois royal, ce fut alors surtout que le sol gaulois put se couvrir librement de temples consacrés au vrai Dieu, et se peupler de ses

(1) L'auteur des *Antiquités d'Étampes*, après avoir fait remarquer que les habitans de Chartres offraient déjà des sacrifices au vrai Dieu, sous le nom de *dieu inconnu*, et durent être ainsi plus faciles à convertir, ajoute ces paroles : — *De même ceux d'Estampes, qui avoient commerce avec eux, à cause de la proximité d'une ville à l'autre, et qui par conséquent n'estoient pas ignorans de leurs croyances, et peut estre y participoient, prestèrent facilement l'oreille aux premiers qui leur annoncèrent l'Evangile.* » (D. Basile Fleureau, p. 6.)

adorateurs. Une vieille tradition attribue au règne de ce monarque la fondation du premier temple chrétien qu'ait possédé la ville d'Étampes.

Durant le siècle qui venait de finir un homme s'était rencontré, dont la vie merveilleuse avait étonné les peuples, et porté son nom dans plus d'une contrée. D'abord valeureux soldat des légions romaines, il avait ensuite déposé les armes pour suivre la bannière du Christ. La Gaule l'avait reçu au nombre de ses enfans; et c'est à lui qu'il était réservé d'y achever la ruine de l'idolâtrie. Destructeur des temples païens et des arbres sacrés, fondateur de plusieurs monastères, évêque de Tours, il avait naguère disparu du monde, chargé d'ans et de vertus; et son tombeau, célèbre par ses miracles, attirait sur les bords de la Loire un nombreux concours de fidèles.

C'est sous l'invocation de cet illustre saint que la bourgade d'*Étampes-les-Vieilles* consacra son premier temple. Saint Martin de Tours devint dès lors le patron de ces lieux. Son souvenir s'y est perpétué à travers quatorze siècles; et lorsque le faubourg antique d'Étampes a perdu par degrés sa première appellation, c'est le nom même du digne évêque de Tours qu'il a voulu prendre, et qu'il conserve encore aujourd'hui (1).

(1) Saint Martin, évêque de Tours, naquit vers l'an 416 et mourut vers la fin du cinquième siècle. La tradition qui attribue au roi Clovis la fondation de l'église *Saint-Martin* d'Estampes-les-Vieilles, n'est appuyée sur aucun titre; mais on peut toujours croire qu'elle fut l'ouvrage de l'un de nos anciens rois. Elle avait un chapitre composé de douze chanoines et d'un abbé. Leurs prébendes, avec l'abbaye, furent concédées aux moines de Morigny, par le roi Philippe I[er].

L'église actuelle de Saint-Martin, construite sur les débris de l'ancienne, est, selon toute apparence, un monument de la première période du douzième siècle. Les divers caractères de son architecture, tels que ses fenêtres étroites et à plein cintre, la présence de l'ogive, les larges feuillages qui composent les chapiteaux, etc., ne permettent guère d'élever des doutes à cet égard. La concordance de cette époque avec celle où l'abbaye de Morigny devint maître de ce territoire, porterait à croire qu'elle fut l'ouvrage de ces religieux, peu de temps après leur prise en possession de leurs nouveaux domaines.

L'église Saint-Martin est, par sa forme, la plus parfaite et la plus régulière entre toutes celles d'Étampes. On trouve rarement de semblables édifices fondés ainsi d'un seul jet et nullement défigurés par les réparations. Celui dont nous parlons est construit selon la forme primitive, celle des anciennes basiliques. L'abside se trouve immédiatement après la croisée. Aucune chapelle ne figure dans les bas-côtés de la nef; mais ces bas-côtés se prolongent et circulent autour de l'abside pour donner accès à trois chapelles placées hors-d'œuvre, qui rayonnent derrière le chœur.

Le vieux clocher de l'église Saint-Martin menaçant ruine fut démoli au seizième siècle, et une tour fut élevée à la place aux frais communs des habitans. Elle est située à l'entrée de l'édifice, dont elle est séparée, mais assez rapprochée encore pour masquer entièrement la trace du portail. Au bas de cette tour, et sur trois de ses côtés, sont des niches en pierre, du seizième siècle, ornées de jolies sculptures. Cette lourde masse s'est affaissée, on ignore à quelle épo-

que ; et aujourd'hui, penchée à l'instar de la tour de Pise, elle semble menacer à chaque instant le fidèle qui s'achemine vers le saint lieu.

Arrêtons-nous un moment encore sur les premiers siècles de notre histoire. Lorsque la rudesse et la grossièreté de ces âges barbares semblent précipiter nos pas, et les entraîner au plus tôt hors du cercle ténébreux et sanglant où s'agitaient les farouches conquérans de la terre gauloise, gardons-nous cependant de dédaigner la vue de semblables tableaux. J'aime à reposer la mienne sur ces nobles pavois, brillans berceaux de notre monarchie, où venaient fièrement s'asseoir de valeureux guerriers, intrépides chefs de tribus belliqueuses qui, saluant d'un œil d'envie le sol de nos aïeux, en appelaient à leur épée pour régner en maîtres sur ces fertiles bords. En portant mes regards dans le palais de ces monarques Francks, j'y découvre une jeune princesse espagnole, séduisante par sa beauté, son esprit et son courage. Telle était en effet la reine d'Austrasie, l'épouse de Sighebert, avant que la vengeance armant une main faite pour répandre des grâces, l'eût montrée rivale de Frédégonde, et l'eût rendue comme elle célèbre par ses crimes. C'est sur *Brunichilde* ou *Brunehaut* que va donc un instant se fixer notre attention. Cette souveraine n'est point étrangère aux lieux dont nous parlons. Une partie de leur enceinte porte encore son nom, et en conserve vivant l'antique souvenir (1).

Le territoire d'Étampes, ainsi que je l'ai indiqué plus

(1) Voir la note II, sur Brunehaut, à la fin du volume.

haut, était échu au roi Sighebert, dans le partage des états de Hérebert entre ses frères survivans. Une tradition rapporte que la reine Brunehaut, son épouse, affectionnait ce séjour, et qu'elle s'était plu à y construire une demeure. Durant long-temps l'œil a pu contempler au bout de la plaine *des Sablons*, à un mille environ de la porte d'Étampes, les débris d'un vieux bâtiment et les restes d'une antique tour dite communément *Tour de Brunehaut*.

Sur ce sol de royal souvenir rien ne rappelle aujourd'hui la présence de l'ancienne souveraine de ces lieux. Seulement on y trouve encore quelques fondations éparses sous terre, où des fouilles ont fait découvrir quantité de monnaies romaines au coin des premiers empereurs, quelques ustensiles en usage à cette époque, un petit Mercure en bronze et une statue en pierre de Priape accroupi, de deux pieds de hauteur (1). Ces découvertes porteraient à croire que ce lieu fut habité par les Romains avant qu'il devînt le séjour de la reine Brunehaut, et les constructions antiques, dont il recèle des traces, pourraient être ainsi leur ouvrage. Quelles que soient l'origine et l'âge de ces ruines, elles n'en doivent pas moins être vénérables à nos yeux. Mais peu importe aujourd'hui qu'elles soient l'œuvre des Romains ou de l'épouse d'un roi Franck. Ces ruines ont disparu à nos regards. Aussi quand le promeneur solitaire parcourt les rians jardins qui les ont remplacées, loin de s'enquérir de l'âge obscur du monument qu'il ne voit plus, il aime à contempler ces arbres majestueux plantés par le célèbre Le Nôtre, et les

(1) Voyez le *Jardiniste moderne*, par M. le vicomte de Viart, propriétaire du parc de Brunehaut.

ornemens de tout genre dont une main habile et un goût délicat ont décoré cet agréable séjour (1).

La présence de la reine Brunehaut ne dut point être stérile dans ces lieux ; mais si l'on songe au grand nombre d'églises ou de monastères qu'elle fit construire, on est facilement porté à croire qu'elle signala par quelques fondations pieuses son règne dans ces contrées. Ici la tradition vient encore à notre aide, et au défaut de preuves plus certaines nous offre son témoignage. Non loin de l'enceinte qu'habita jadis la reine d'Austrasie, on voyait autrefois une petite abbaye de religieuses détruite depuis plusieurs siècles, mais dont une simple chapelle, dédiée à saint Julien, martyr d'Antioche, a subsisté long-temps encore après la destruction du principal bâtiment. La voix de la tradition attribuait à Brunehaut la fondation de cette abbaye. Sa forme, sa structure témoignaient aussi de son antiquité, lorsque vers le milieu du dix-septième siècle quelques découvertes vinrent fortifier une opinion commune aux habitans de ces bords (2).

(1) Voir la note II, sur Brunehaut, à la fin du volume.

(2) Vers l'an 1648, des ouvriers, occupés à l'embellissement de la chapelle de Saint-Julien, découvrirent près du maître-autel un coffret de plomb. L'ouverture en ayant été faite devant Jean Hochereau, curé de Notre-Dame d'Étampes, de Nicolas Tyroüin, curé de Saint-Basile, et d'autres habitans, on y reconnut la présence de plusieurs reliques. On y lisait ces mots gravés : « *Hic jacet caput sancti Juliani martyris, quod Severinus attulit de Antiochiâ civitate, temporibus Brunegildis reginæ.* » La découverte de ces reliques, qu'a possédées long-temps l'abbaye de Morigny, ne laissa plus douter que la reine Brunehaut n'eût fondé elle-même cette chapelle, et ne l'eût enrichie des restes de ces martyrs.

(Voyez Chronique de Morigny.)

C'est à cette même chapelle de Saint-Julien que la piété des peuples avait consacré un autre autel à un saint personnage dont la mémoire, long-temps révérée dans toute la contrée, s'y est perpétuée jusqu'à nos jours. L'ancien hameau de *Saint-Phallier,* voisin de ce lieu, lui avait emprunté son nom. Une hôtellerie isolée et quelques bâtimens ruraux, conservés encore, c'est le seul souvenir qui reste en ces lieux des bienfaits du bon ermite d'Aquitaine, qui rendait la santé aux petits enfans étiques, et réjouissait ainsi le cœur des pauvres mères, en donnant la force et la vie aux faibles êtres que leurs mains suppliantes venaient déposer à ses pieds.

Chapitre troisième.

Étampes sous Charlemagne et ses successeurs. — Pillage d'Étampes par les Normands.

Deux siècles s'étaient écoulés à peine depuis l'établissement des Francks dans les Gaules, et déjà l'on voyait les descendans des plus fiers monarques, reniant l'esprit guerrier de leurs pères, oublier dans les bras d'une molle indolence, et leur valeur ambitieuse et leurs brillans exploits. Jouissant en paix du fruit de leurs conquêtes, ils sommeillaient dans un lâche repos, au fond de leur palais; ils passaient tour à tour sur le trône sans porter eux-mêmes le sceptre, et léguaient à l'histoire des noms obscurs, auxquels, sans respect pour leur mémoire, elle ajou-

tait le titre de *rois fainéans*. Mais durant leur sommeil, des sujets puissans avaient veillé auprès d'eux. Les *maires du palais*, accroissant par degré leur autorité à l'ombre de leur insouciance, s'étaient élevés sur les marches du trône, et avaient pris les rênes de l'État. A la mort de Childéric III, l'un de ces faibles monarques, Pepin, dit *le Bref*, se crut assez fort pour faire donner le titre de roi à celui qui remplissait les fonctions royales. Il lui fut facile de briser ce dernier lien qui retenait encore la couronne sur la tète des enfans de Clovis; et la rattachant sur la sienne, il consomma ainsi la ruine de la dynastie Mérovingienne.

Nous venons d'aborder l'un des âges brillans de notre histoire. Le règne de Pepin et celui de son fils Charlemagne, apparaissent enfin comme une vive lumière à nos yeux fatigués de n'avoir découvert que de faibles lueurs de civilisation, en traversant les premiers temps de notre monarchie. Ces princes avaient saisi d'une main ferme le sceptre échappé de celles des enfans de Clovis. La fondation d'un nouvel empire d'Occident, due au génie de Charlemagne, avait fait luire sur la France une auréole de gloire qui la rendait la reine de toutes les nations. Mais lorsque nous lisons avec orgueil, dans nos vieilles annales, le récit de ses accroissemens et de ses conquêtes durant ces siècles éloignés, nos regards y cherchent en vain le nom de la ville d'Étampes mêlé au souvenir de tant de victoires. Nous n'en serons point surpris, si nous songeons que la plupart de ces gestes mémorables eurent pour théâtre des contrées peu voisines de celle dont nous étudions l'histoire. L'Allemagne, la Saxe, l'Italie, les Pyrénées,

l'Aquitaine : tels furent les pays témoins des principaux faits d'armes de Charlemagne et de ses preux. La cité d'Étampes semble donc ici sommeiller en paix durant plusieurs siècles. Bientôt nous la retrouverons sous nos pas, quand nous parlerons des affreux ravages dont les farouches Normands vinrent affliger la France. Qu'elle repose en attendant tranquille et ignorée sur ses frais rivages, et ne nous plaignons point de son obscurité. Pour les villes, comme pour les nations et les individus, le silence de l'historien est quelquefois une preuve de leur félicité. Une brillante renommée n'est-elle pas trop souvent un pénible fardeau, acquis par bien des larmes et par bien des combats ?

On découvre cependant le nom du territoire d'Étampes dans quelques uns des actes émanés de Charlemagne, ou dans ses immortels Capitulaires; lois bienfaisantes, données au milieu de l'assemblée des peuples, et que ce prince légua aux siècles à venir comme autant de monumens de sa sagesse. Il était juste qu'Étampes participât aux bienfaits de la législation dont ce génie puissant dotait la France. On sait que la création des *missi dominici*, ou envoyés royaux, chargés d'informer de la conduite des comtes et des juges, fut l'un des moyens dont il se servit pour exercer une surveillance efficace sur les délégués de son pouvoir, et faire triompher le principe monarchique. Or dans la distribution des provinces qu'il assignait en partage à ces envoyés, on voit quelquefois apparaître le nom du territoire d'Étampes. *Fradulfe, abbé de Saint-Denis*, et *Étienne, comte de Paris*, étaient les personnages qui, à divers intervalles, venaient dans son sein, chargés par le prince de la noble mission de recueillir les plaintes

du pauvre peuple, et de remédier aux abus qu'ils pourraient découvrir (1).

Le territoire d'Etampes fut compris dans les états donnés par Charlemagne à son fils, Louis-le-Débonnaire; et il fit ensuite partie de ceux qui furent légués par ce dernier monarque à son fils puîné Charles-le-Chauve. Plusieurs diplômes de ces princes rappellent également le nom de cette contrée (2).

Mais tandis que la ville d'Étampes jouissait comme les autres des bienfaits dus au règne de Charlemagne ou à celui des premiers rois Carlovingiens, des bruits sinistres, venus des contrées du Nord, s'étaient fait entendre. Les forêts scandinaves se dépeuplant par degrés, vomissaient sur d'autres rivages leurs farouches enfans. Où allaient-ils ces fiers guerriers? Emigrant de leurs terres barbares, ils venaient dans des climats plus doux, poursuivans d'une gloire aventureuse, et s'efforçaient de planter leurs tentes sur des bords dont la fertilité avait séduit

(1) Baluze, Capitul., t. 1, p. 377. Dom Bouquet, t. 5, p. 661.

(2) *Nithardi Caroli magni nepotis de dissent. filior. Ludov. pii. dom Bouquet*, *t.* VII.—Dans un diplôme de l'an 828, Louis le pieux concède à un monastère de Saint-Maximin deux propriétés sises au territoire d'Étampes (*in Pago Stampensi villas duas*), et qu'avait possédées Chilpéric. Dans un autre de l'an 854, Charles-le-Chauve fait don à son *fidèle Vénilon* (*nostro fideli Weniloni*) de divers biens situés aux lieux dits *Aubeterre*, *Alba terra*, et *Bauterivillers*, *Bauterivillare*, dans le territoire d'Étampes. Enfin le même prince, dans une charte de l'an 872, donne à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, la terre de *Calau*, sise également au territoire d'Étampes.

(Voyez au *Rec. des hist. de Fr.*, *t.* VII, le texte de ces pièces.)

leurs avides regards. Voyez-vous leurs hordes innombrables remonter nos fleuves et s'abattre sur nos côtes, comme ces nuées d'insectes impurs qu'amène la tempête ?

La France, devenue leur proie, va périr sans retour, si l'astre propice qui veilla toujours sur elle ne vient ici encore dissiper l'orage menaçant.

Singulière destinée de la terre gauloise ! Subjuguée tour à tour par les Romains, par les Francks, elle avait vu les Visigoths, les Huns, les Sarrasins envahir successivement ses rivages, et chercher par de nombreux combats à y établir leur domination. De nouvelles tribus de nations étrangères vinrent encore, sous les fils de Charlemagne, se répandre sur cette terre. Ce sont les enfans d'Odin, les invincibles Normands. Plus tard, sous le règne des Valois, une contrée rivale jettera aussi sur elle, à travers son détroit, des regards d'envie, et pour la posséder fera les plus rudes efforts. Ainsi le sol de nos aïeux fut toujours l'objet de l'ambition d'avides conquérans. Mais aussi des bras puissans n'ont jamais manqué pour sa défense : et lorsque, interrogeant l'histoire, nous recherchons dans les siècles passés les malheurs de notre patrie, c'est toujours à travers des rayons de gloire que nous découvrons la trace de ses pleurs.

Les Normands, débarqués sur nos rivages, s'étaient répandus dans nos provinces comme un torrent dévastateur. L'effroi et le carnage suivaient partout leurs pas. Les peuples consternés voyaient leurs demeures incendiées, les villes et les bourgades changées en des monceaux de ruines ; et sur les bords dépeuplés de la Seine et de la Loire,

la terre était jonchée de cadavres et de débris (1).

Les historiens du temps rapportent qu'à l'approche de ces barbares, la foule épouvantée se précipitait dans les temples, et ne faisait entendre que ces paroles : *Délivrez-nous, Seigneur, de la fureur des Normands* (2). Un guerrier intrépide, Rou ou Rollon, était à leur tête ; et par son exemple et ses discours, les entraînait comme une masse invincible au milieu des combats. Paris, assiégé par leurs nombreuses flottes, n'avait dû son salut qu'à la bravoure du vaillant Eudes et de l'évêque Gosselin. Étampes vit à son tour s'amonceler autour de son enceinte les hordes commandées par Rollon (911). L'aspect de la belle vallée que les eaux de la Juine arrosent, avait flatté leur vue, et l'on doit croire qu'ils n'épargnèrent rien pour s'en assurer la possession.

Au milieu de ces terribles calamités, quelques villes trouvaient par fois le moyen d'échapper aux ravages de la conquête. C'était surtout lorsque l'un de ces pasteurs des peuples à la voix desquels rien ne résistait, lorsqu'un évêque, vénérable par son âge et par ses vertus, s'en venait seul et sans armes aux portes de la ville menacée et demandait grâce pour ses malheureux habitans.

Une ville voisine d'Étampes, Chartres, vit ainsi, grâces au dévouement de son évêque Anthelme, échouer devant ses murs toute la fureur des féroces Normands (3).

(1) Voyez Mézeray. — Felibien. — Chron. de gestis Norm. in Franc., t. 2. — Chron. Fontanel, etc.

(2) *A furore Nortmanorum, libera nos, Domine.*

(3) Voyez Guillaume de Jumiéges, Histoire des Normands, liv. 2.

Mais de pareils secours ne furent point apportés aux habitans d'Étampes. L'infortunée ville, privée de tout appui, eut à subir les horreurs d'une affreuse dévastation. Rollon, l'intrépide chef de ces tribus errantes, pénétrant dans ses murs à la tête de farouches guerriers, présida lui-même au pillage de la cité et de tout son territoire. Les habitans, abattus et consternés, cédèrent facilement à leurs ennemis.

Nul roi, nul baron, disent les Chroniques, ne s'opposa à leur fureur; et l'heureux vainqueur fit un grand nombre de prisonniers (1).

Ainsi, à peine parvenue au commencement du dixième siècle, Étampes avait eu déjà, à deux époques différentes, un double ravage à subir. Mais ce pillage des Normands, comme celui dont cette ville fut affligée sous les rois Mérovingiens, n'est qu'indiqué dans nos annales. Ici encore, on regrette que l'historien ne nous ait pas transmis de plus amples détails sur un si triste événement. Cependant si, en rappelant le premier de ces désastres, nous avons préjugé, par le souvenir des mœurs barbares des monarques Francks,

(1) Stampas equidem adiens, (Rollo) totam terram adjacentem perdidit, quamplurimos captitavit. (Guillaume de Jumiéges, liv. 2.)

Robert Wace, auteur du roman de *Rou* ou *Histoire de Rollon rimée*, s'exprime ainsi, après avoir raconté les ravages des Normands dans le Gâtinais :

Moult par ce Gastineiz et destruit et robé,
Estampes ont destruite, et le bourg ont gasté.
Et toute la terre mise en chetivité,
Ni a Roi ne Baron, qui li ait destorbé.
D'Estampes torna Rou vers Vilumez tout droit.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale.)

qu'il dut être terrible, plein de sang et de larmes; combien, à plus forte raison, cette seconde ruine par les féroces enfans d'Odin, plus barbares que les fils de Clovis, dut-elle être accompagnée d'infortunes et de pleurs!

Étampes languissait depuis près d'un siècle, se relevant par degrés de ses ruines et réparant de son mieux les suites de tant de malheurs. Durant cet intervalle, des événemens importans s'étaient passés dans le cœur du royaume. Des faibles mains des descendans de Charlemagne était déjà tombé le sceptre de l'empire d'Occident: le propre héritage de leurs aïeux allait aussi être enlevé à leur puissance. Des seigneurs, naguère vassaux du prince, fesant subir aux descendans de Pepin la loi qu'il avait imposée lui-même aux derniers Mérovingiens, avaient accru leur force de chaque débris d'autorité échappé des mains royales. Rendant héréditaire dans leurs familles le pouvoir dont le souverain leur avait confié la jouissance, ils avaient secoué un joug onéreux, et s'étaient déclarés indépendans. L'un d'eux, fils de Hugues-le-Grand, petit-fils de Eudes, était devenu plus puissant que le roi lui-même. C'était Hugues Capet, comte de Paris, qui s'assit sans combattre sur le trône de France. Son fils Robert fut l'héritier de sa couronne. C'est sous le règne de ce dernier prince que nous allons voir Étampes oublier ses malheurs, sortir de l'oubli, s'accroître d'une ville nouvelle et relever enfin fièrement la tête, comme pour saluer le pieux monarque, qui, charmé des agrémens de son enceinte, viendra souvent y fixer son séjour.

Chapitre quatrième.

Robert-le-Pieux. — Son séjour à Étampes. — Palais, Châtel. — Tour dite de *Guinette*.

Il est souvent, dans les annales des villes comme dans celles de la plupart des peuples, une époque glorieuse, que chacun de leurs habitans environne d'un religieux respect. C'est celle où, sortant de l'obscurité dont elles furent couvertes jusqu'alors, elles apparaissent au jour, et commencent à jouer sur la scène du monde un rôle important, auquel peut-être plus d'une d'elles n'aurait osé prétendre. Ne pourrait-on pas dire que le règne du bon roi Robert, fils de Hugues Capet, fut pour la ville d'Étampes cette époque heureuse, qui sembla ouvrir pour

elle une ère nouvelle de gloire et de prospérité? Ce pieux monarque, cherchant aux alentours de sa capitale un lieu propre à venir s'y délasser des fatigues de la royauté, arrêta sa vue sur le gracieux vallon arrosé par les eaux de la Juine. Sa présence habituelle sur ces bords, les dota de bienfaits, et donna enfin quelque peu de célébrité à des lieux demeurés jusqu'à lui presque inconnus dans notre histoire. Reposons donc nos regards avec complaisance sur le règne de ce prince. Ce n'est plus à travers des scènes de pillage ou des guerres sanglantes, que nous suivrons désormais les traces de l'accroissement d'Étampes. Notre tâche devient plus douce et plus facile, en abordant de nouveaux récits où de brillans souvenirs font disparaître entièrement les vestiges de ses malheurs.

La nature s'était plue à répandre ses dons sur le jeune Robert. Elle avait favorisé ce noble héritier du trône d'une taille majestueuse, d'une belle figure, et de toutes les grâces qui séduisent et captivent les cœurs; la France jouissait sous son règne d'un repos auquel elle n'était guère accoutumée. Mais lorsqu'il s'appliquait de tout son pouvoir à la félicité de son peuple, ce bon prince eut à éprouver lui-même de rudes infortunes. Il avait épousé Berthe, sa parente, à un degré prohibé par l'Eglise. Résistant aux menaces du pape Grégoire V, qui exigeait une cruelle séparation, il fut excommunié par le souverain pontife; et le monde vit alors pour la première fois le spectacle d'un royaume mis en interdit. Les larmes du pauvre peuple émurent bientôt le cœur sensible de Robert. Il sacrifia son amour au bonheur de ses sujets. Berthe quitta la cour; et la reine Constance, fille de Guillaume

comte d'Arles, vint s'asseoir à sa place sur le trône de France (998).

Ce fut peu de temps après son mariage avec cette princesse, que Robert fit d'Étampes l'une de ses résidences royales. Un ancien auteur, contemporain et digne ami de ce monarque, a donné dans la chronique de sa vie quelques détails sur son séjour dans cette contrée. Nous aimons à rapporter ces naïfs récits.

« — La reine Constance, dit Helgaud, avait fait construire à Étampes-le-Châtel, un *noble* palais, avec un « oratoire. Le roi, charmé de cette nouvelle habitation, « vint un jour plein de joie s'y reposer, et y prendre son « repas avec les siens. Il ordonna qu'on laissât sa maison « se remplir de pauvres. Un d'entre eux s'étant placé à ses « pieds, le bon Robert voulut bien le nourrir lui-même, « en lui passant des vivres sous la table. Cependant celui-« ci, ne s'oubliant pas, fixait d'un œil avide un ornement « de la valeur de six onces d'or, qui pendait aux genoux « de son maître; il le détache enfin avec un couteau et « prend aussitôt la fuite. Lorsque la foule des pauvres se « fut retirée, la reine Constance voyant son seigneur dé-« pouillé, se troubla et se laissa emporter contre le *Saint* « à des paroles empreintes de *peu de constance : — Hé,* « *bon seigneur, quel est l'ennemi de Dieu qui a dés-* « *honoré votre robe d'or? — Moi?* répondit Robert; « *personne ne m'a déshonoré : cet or était sans doute* « *plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi, et,* « *Dieu aidant, il lui profitera*. Le roi ayant ainsi « calmé l'orage se retira joyeux dans son oratoire. Avec

« lui étaient alors Guillaume, abbé de Dijon, le comte « Eudes, et bon nombre de notables seigneurs fran- « çais (1). »

Le *noble* palais, ouvrage de la reine Constance, construit dans la nouvelle ville, dite *Étampes-le-Châtel*, fut nommé le *palais des quatre tours*, à cause des tourelles qui ornaient les quatre coins de son enceinte. Quelquefois aussi il était appelé le *séjour*. Il se composait de plusieurs vastes bâtimens, bordés de jardins, et garnis d'immenses caves ou greniers, pour recevoir les vins et les blés du monarque, provenant des nombreuses vignes et terres qu'il possédait dans le territoire d'Étampes. Ces

(1) Stampis castro Regina Constantia palatium construxerat nobile, simul cum oratorio. Quo delectatus rex ad prandendum cum suis lætus assedit, impleri domum sanctis pauperibus jussit. Inter quos ad pedes ejus unus se collocans, ab eo sub mensâ saliatus est; qui non obliviosus factus, ornamentum, quod erat in sex unciis auri dependens à genibus, et quod nos linguâ rusticâ *labellos* vocamus, ipso conspiciente, cultello diripit, quantocius discessurus. Liberata vacuatur domus à pauperum catervâ, imperat longè à se expelli, qui jam satiati fuerant carnium esu simul et poculo. Cùmque surgerunt à mensâ, aspicit Regina dominum suum fraudatum gloriâ. Et turbata contra sanctum Dei, non constantia protulit verba : *Heu, senior bone! quis inimicorum Dei vos aureo vestitu deturpavit honesto? — Me?* inquit, *aliquis non deturpavit; sed illi qui abstulit necessarium magis quam nobis, volente Deo, proficiet.* Sedatis his vocibus, collocat se in oratorio rex Dei dono, lætificans se de suo perdito, et de suæ conjugis dicto; adstantibus ibi domino Guillielmo Divionensium abbate, simul et Odone comite et non minimis francorum primoribus.

(Helgaldi Epit. Vitæ Roberti regis.—Rec. des hist. de Fr., t. IX.)

bâtimens étaient surmontés d'une haute tour en pierre, d'où la vue pouvait s'étendre au loin dans la vallée environnante (1).

C'est dans ce palais d'Étampes que vinrent habiter tour à tour le roi Robert, Philippe I[er], Louis-le-Gros, Louis VII, la reine Blanche et d'autres monarques charmés aussi des agrémens de ce séjour. L'histoire, en conservant plusieurs diplômes de ces princes, datés du *palais d'Étampes*, a laissé des traces certaines de leur résidence dans cette contrée. Parmi ces actes, la majeure partie énonce des priviléges concédés aux habitans d'Étampes : le roi Robert, en fixant sa demeure dans cette ville, et lui donnant ainsi quelque importance, avait ouvert pour elle une source nouvelle de bienfaits, et ses successeurs imitèrent son exemple.

Avant le milieu du dix-septième siècle, on voyait encore à l'extrémité de la ville d'Étampes, du côté de Paris, et sur une colline qui domine toute la vallée, de nombreux débris d'un vaste château-fort, que plus d'un siége avait déjà ébranlé. Le dernier qu'il eut à subir, l'an 1652, par l'armée du roi sous les ordres de Turenne, fut suivi de sa ruine totale. Depuis cette époque, une énorme tour isolée, percée de nombreuses crevasses, est restée seule

(1) L'antique palais de la reine Constance subsiste encore aujourd'hui, mais dans un état bien différent de ce qu'il était jadis. La principale partie de ses bâtimens fut destinée à l'exercice de la justice, par Claude de France, femme du roi François I[er], et comtesse d'Etampes. C'est à cet usage qu'il est consacré de nos jours. Des traces d'une ancienne chapelle ou oratoire s'y laissent encore apercevoir.

dans ces lieux comme pour en rappeler le souvenir. Or, c'est aussi au roi Robert qu'est attribuée la construction du *Châtel* d'Étampes. Les historiens contemporains de ce prince ne font point, il est vrai, une mention expresse de cette construction; mais cette opinion, appuyée sur une tradition ancienne, se déduit aussi d'une manière indirecte des propres paroles de ces mêmes historiens. Le chroniqueur Helgaud, faisant le récit des fondations de la reine Constance ou de Robert à Étampes, désigne toujours par ces mots : *Étampes-le-Châtel* (*Stampis Castro*), la partie de la ville où ces différens édifices furent élevés. On doit en conclure que, du vivant même du roi Robert, un nouveau quartier de la ville avait reçu le nom d'*Étampes-le-Châtel*, et que ce nom lui avait été donné par suite de la construction sur son territoire d'une vaste forteresse. Avant le règne de ce prince, on ne trouve dans l'histoire aucune trace du *Châtel* d'Étampes, ni rien qui rappelle le souvenir de la nouvelle ville. On ne peut donc guères hésiter à reconnaître dans le monarque qui le premier vint fixer sa demeure sur ces bords et les orna de plusieurs édifices, le fondateur de ce monument. De nombreux seigneurs de sa suite étant venus habiter avec lui au sein de la même vallée, y construisirent à leur tour de nouveaux manoirs aux environs de son palais; et c'est ainsi sans doute que se forma une nouvelle enceinte à laquelle sa proximité de la colline où s'élevait le château fit donner le nom d'*Étampes-le-Châtel* (1).

Nous voudrions pouvoir offrir ici une description

(1) Voir Mémoires de du Tillet.

exacte de ce colossal édifice, dont plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage nous aurons l'occasion de redire la gloire ou les malheurs. Mais lorsque le temps ou la main des hommes, passant sur ce monument antique, n'en ont laissé que de faibles débris, comment retrouver au milieu de leurs ravages les traces de son ancienne splendeur? Aucun écrivain du moyen âge n'a pris soin de le décrire, alors que debout encore sur sa colline, il dominait et défendait la vallée tout entière. On peut cependant, à l'aide des indications géométriques de ses principaux bâtimens, fournies par un document historique que le temps nous a conservé, se former quelque idée de la construction et de l'aspect de l'ancien château d'Étampes (1). C'est d'après cette pièce importante que le P. Fleureau, dans son ouvrage sur les antiquités de cette ville, en a donné à son tour une description. Nous la rapporterons ici presque fidèlement, en essayant toutefois de rajeunir et de rendre plus clair le style vieilli et embarrassé de son ancien auteur.

Le château d'Étampes, situé au bout de la ville du côté de Paris, sur une éminence d'où il dominait tout le vallon, était environné de fossés; on découvrait d'abord un gros pavillon de quatre toises de hauteur et de seize pieds et demi de large, servant de porte d'entrée. Il y avait trois grands corps de logis : l'un de neuf toises de hauteur et de quatre de large, au bas duquel était, au rez-de-chaussée, une chapelle dédiée à saint Laurent,

(1) Voir Extrait d'un procès-verbal de l'évaluation des domaines du duché d'Étampes, fait au mois de ju n 1543, fol. 52.

martyr; le second bâtiment avait treize toises et demi de hauteur et trois et demi de largeur; enfin, le troisième, haut de huit toises, en avait cinq de largeur. Ces divers corps de logis étaient accompagnés de trois grands escaliers couverts en pavillon, et de plusieurs petits bâtimens servant de dépendances. Sur le haut s'étendait une belle galerie de douze toises de longueur sur deux de large, d'où l'on découvrait la ville entière. Un escalier particulier y conduisait, et elle se terminait par une vaste plate-forme garnie de gros murs. Il y avait en outre trois tourelles sur le devant avec des contre-piliers. Cette plate-forme servait de point de batterie pour la défense du château; c'était aussi un lieu agréable, d'où les yeux se promenaient avec plaisir sur la ville, les prairies voisines et toute la vallée. Au centre de tous ces édifices s'élevait une énorme tour de vingt-et-une toises de hauteur sur quatorze de large, dans laquelle était un puits de vingt-cinq toises de profondeur. Auprès de cette tour s'en trouvait une autre servant de donjon et faite en forme de rose à quatre feuilles; elle avait quarante toises de circonférence et vingt de hauteur; ses murs avaient douze pieds d'épaisseur. Dans son sein était un escalier en forme de pied droit pour monter à son sommet sur lequel s'élevait une tourelle ou guérite qui servait à surveiller les avenues et les environs du château. Tous ces édifices étaient revêtus d'ardoise et de plomb, et décorés de roses, de fleurons et autres ornemens. Il ne reste aujourd'hui qu'une partie de la tour ou donjon.

Le plan de cette tour, dite tour de *Guinette,* « est « extraordinaire et se compose de quatre sections de

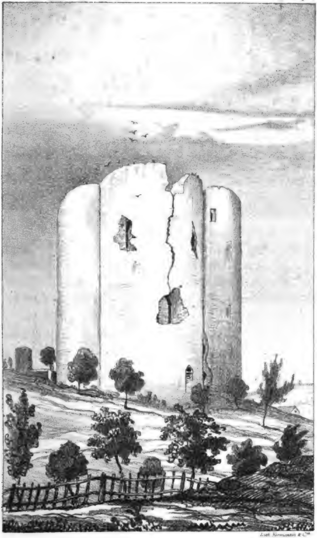

TOUR DE GUINETTE.

Digitized by Google

« cercle qui, dans leur élévation, présentent les formes de
« quatre tours rondes, réunies et engagées les unes dans
« les autres. L'intérieur offre un plan circulaire; l'espace
« qui se trouve entre ce plan intérieur et celui de quatre
« portions de tour qui se voient à l'extérieur, est occupé
« par quelques pièces de dégagement qui sont éclairées
« par de petites fenêtres. Cette tour était fort élevée. »
« (Dulaure, *Histoire des environs de Paris*, t. VII).

Quant à l'étymologie du nom *Tour de Guinette*, ce n'est qu'à l'aide de conjectures plus ou moins probables, qu'on peut espérer de la découvrir. Un tel sujet a exercé la sagacité de quelques habitans de ces lieux; l'un d'entre eux, après de laborieuses recherches, cédant trop facilement sans doute au désir de trouver dans les siècles les plus reculés quelques traces de l'origine de l'antique château d'Étampes, a cru le voir déjà célèbre au temps des premiers gaulois, nos aïeux. Dans son opinion, le sol d'Étampes ne serait autre que celui de l'*Agendicum* des Romains, dont il est si souvent fait mention dans les Commentaires de César. S'appuyant donc sur certains passages du même ouvrage, relatifs à un ancien temple des Druides, sis dans le voisinage des villes Agendicum et Carnutum (Sens et Chartres), et dont le conquérant des Gaules aurait fait une forteresse, notre antiquaire croit rencontrer les vestiges de cet édifice dans les ruines du castel même d'Etampes. C'est dans son enceinte qu'aurait eu lieu chaque année la consécration solennelle du *Gut* par les prêtres gaulois, et le nom de *Guinette* aurait ainsi été donné à une partie du bâtiment destinée plus spécialement sans doute à cette cérémonie. Mais dans ces débris

d'un château fort, dont tout nous porte à fixer la fondation au temps du roi Robert, comment reconnaître des traces d'un monument druidique ? Loin de s'élever sur des collines, ces mystérieux asiles, formés par de sombres cavernes cachées au fond des bois, tels qu'il s'en trouve encore quelques vestiges sur le sol de notre France, étaient des réduits presque impénétrables. Mais c'est déjà s'arrêter trop long-temps sur une supposition erronée, aussi gratuite que bizarre et singulière.

Sans remonter à des âges aussi reculés, peut-être devrait-on croire que le nom de *Guinette* dérive de celui du seigneur *Gui*, fils de Hugues du Puiset et vicomte d'Étampes, sous le règne de Louis-le-Gros. Mais l'opinion la plus probable et que nous adoptons de préférence, est celle qui trouve dans le mot *guinette* une corruption du vieux mot français *guignier* (voir de loin, observer). Cette étymologie paraît d'autant plus juste, que cette tour, bien plus élevée autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui, servait de donjon ou de point de mire pour surveiller, en temps de guerre, les dispositions de l'ennemi et donner l'éveil aux troupes du castel au moment de son approche (1).

La sombre enceinte du château d'Étampes servit plus d'une fois la vengeance des princes, quand, après une victoire, ils voulurent enchaîner les mains coupables qui avaient osé attenter aux droits de leur couronne. Là furent enfermés sous bonne escorte, Humbault, seigneur

(1) Voir à la fin du volume la note III, sur le château d'Étampes et la tour de *Guinette*.

de Sainte-Sévère, au pays du Limousin (1), le comte de Glocester, vaincu par les armes de Philippe-Auguste, Jean Britaut, chevalier, et sans doute aussi bon nombre d'autres seigneurs dont l'histoire n'a point conservé les noms. Pourquoi faut-il qu'au souvenir des guerriers, ennemis de la France ou de leur roi, dont ces murs furent la prison, vienne se mêler celui d'une illustre princesse, belle autant qu'innocente, et vertueuse autant qu'infortunée! Mais bien que la dure captivité de la reine Ingelburge semble devoir imprimer à ce château un caractère sombre de terreur et d'effroi, on sent à son approche d'autres pensées s'offrir à l'esprit. Plusieurs siéges importans soutenus depuis avec vigueur, et de nobles faits d'armes, ont fait presque oublier les royales douleurs dont ces lieux furent les témoins.

Mais n'anticipons point sur des événemens qui trouveront place à leur tour dans la suite de cet ouvrage. Après avoir parlé de quelques-uns des monumens dus au règne du roi Robert, poursuivons notre tâche sur le même terrain, et montrons par quels autres édifices il signala sa piété et sa munificence en faveur de la ville qui avait accueilli, joyeuse, cet hôte royal dans ses murs.

(1) Vita Sugerii. — Chroniques de Saint-Denis.

Chapitre cinquième.

Suite du règne de Robert. — Description de l'église Notre-Dame d'Étampes. — Détails sur l'architecture de divers autres monumens. — Quelques souvenirs du roi Robert.

A l'avénement de Robert au trône, le monde chrétien était dans l'attente de cette heure solennelle qui devait clôre la série des siècles écoulés. C'était en effet une croyance universelle au moyen âge, que le monde devait finir avec l'an 1000 de l'incarnation (1). « Avant le christianisme, dit M. Michelet, les Étrusques aussi avaient

(1) Voyez une foule de chartes de cette époque, commençant toutes par l'une de ces formules : *Mundi termino appropinquante; fine sæculi imminente*, ou d'autres semblables.

« fixé leur terme à dix siècles, et la prédiction s'était « accomplie. Le christianisme, passager sur cette terre, « hôte exilé du ciel, devait adopter aisément ces croyan- « ces (1). » Les calamités effroyables qui précédèrent ou suivirent de près l'an 1000, avaient accru dans les esprits cette sombre et mystérieuse attente. Le cours des saisons semblait être interverti, et d'horribles fléaux venaient affliger la terre, comme des signes certains de sa décadence et de sa prochaine destruction (2).

C'est au milieu de cette époque si critique que parut le bon roi Robert. L'an 1000 s'écoula enfin sous son règne, sans que le soleil suspendît sa marche, et sans que la voix de l'ange appelât les hommes au dernier jugement. « Il « sembla que la colère divine fût désarmée par cet homme « simple, en qui s'était comme incarnée la paix de Dieu. « L'humanité se rassura et espéra durer encore un peu ; elle « vit, comme Ezéchias, que le Seigneur voulait bien « ajouter à ses jours. Elle se leva de son agonie, se remit « à vivre, à travailler, à bâtir ; à bâtir d'abord les églises « de Dieu (3). » Alors on vit à une morne stupeur succéder une activité extraordinaire. Quelques années s'étaient écoulées à peine depuis l'époque fatale, et déjà dans le

(1) Hist. de France, t. II.

(2) An 987, grande famine et épidémie. — 989, grande famine. — 990-994, famine et mal des *ardens*. — 1001, grande famine, etc. On peut lire dans nos vieux historiens les récits affreux des souffrances du peuple durant ces années de détresse et de calamités. — Voy. Rad. Glaber. — Chronic. Ademari Cabannens. — Chronic. Virdunense, etc.

(3) Michelet, Hist. de France, t. II.

monde presque entier, mais surtout en Italie et dans les Gaules, les basiliques avaient été renouvelées. Les peuples chrétiens rivalisaient entre eux à qui élèverait les plus magnifiques. « On eût dit, ajoute une chronique, que « le monde se secouait lui-même, et qu'ayant dépouillé « sa vieillesse, il revêtait partout la robe blanche des « églises (1). »

Le roi Robert seconda de tous ses efforts cet élan religieux des peuples. C'est à son zèle et à sa piété qu'est due la construction de plusieurs de ces temples splendides qui ornent aujourd'hui encore la surface de la France (2).

La ville d'Étampes, l'une des résidences royales de Robert, ne devait point demeurer étrangère à ce genre de bienfaits. L'historien Helgaud nous apprend que ce pieux monarque fit bâtir, dans Étampes-le-Châtel, une église sous l'invocation de la vierge Marie (3).

Elle fut élevée sur les ruines d'une petite chapelle, consacrée autrefois sous l'invocation de saint Serin. C'est cette belle église de Notre-Dame, qui fait aujourd'hui encore le principal ornement de notre ville. Sise non loin de l'ancien palais des rois, et comme au centre d'Étampes-le-Châtel, elle prit dans la suite le nom de *Notre-Dame-du-Fort;* des murs crénelés, qui environnent encore la partie inférieure du clocher, témoignent de ses anciennes fortifications. Le voisinage de cet édifice des autres fon-

(1) « .....Erat enim instar ac si mundus ipse excutiendo semet, rejectâ vetustate, passim candidam ecclesiarum vestam indueret. » (Glaber, l. III, ch. 4, apud Scr. fr. X, 29.)

(2) Helgaud, Vie de Robert.

(3) Voir Helgaud., Vita Roberti.

dations du roi Robert, et les souterrains qui joignaient le palais au château, où la cour, dit-on, se retirait souvent aux approches de la nuit pour éviter les surprises de l'ennemi, semblent nous révéler dans ces trois monumens un seul et vaste système de constructions qu'on ne peut guère séparer. Lorsque deux d'entre eux, détruits ou mutilés, ne présentent que peu de traces de leur ancienne splendeur, le troisième, l'église de Notre-Dame, est debout encore, bien qu'elle ait eu aussi à souffrir des injures du temps et de la main des hommes. Sur lui, nous arrêterons donc plus long-temps nos regards, et nous essaierons de faire connaître avec quelque détail les principales beautés de son architecture.

L'église collégiale de Notre-Dame d'Étampes mérite d'être rangée au nombre des monumens historiques les plus remarquables et les plus antiques de la France. Cet édifice, si voisin de la capitale, n'est point assez connu; puisse la courte description qui va suivre, faire porter les yeux sur lui, et engager quelque habile antiquaire à lui consacrer une étude spéciale, pour en dévoiler tous les mystérieux trésors!

L'aspect extérieur de ce monument annonce déjà toute son ancienneté. La tour du clocher et sa flèche octogone, entourée à sa base de quatre clochetons percés à jour, sont d'une forme élégante et légère. Les réparations successives que le temps a nécessitées, ont défiguré quelques parties de la façade; d'autres sont restées mutilées par des mains ennemies; ces deux causes réunies concourent à diminuer l'agrément que sa vue devrait offrir à l'artiste. Une des singularités extérieures de cet édifice, c'est qu'il est

NOTRE-DAME D'ETAMPES.

Digitized by Google

couronné, comme l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis, près Paris, d'un rang de créneaux, ce qui lui donne un air de forteresse. Cette partie de l'édifice, toute militaire dans ses formes, fut ajoutée au treizième ou quatorzième siècle, lors des guerres contre les Anglais. Le portail principal est simple, et mérite peu de fixer notre attention. Mais il n'en est point ainsi d'un portail latéral, ouvert sur la place du marché; c'est l'un des objets les plus curieux de tout le monument, et je dois me garder de le passer sous silence. Ce portail, construit en ogive, appartient au commencement du XIIIe siècle. On y trouve des chapiteaux uniques dans leur genre; au lieu de feuilles, de rinceaux, ou de têtes de chimères, ils présentent des scènes entières du Nouveau Testament sculptées avec beaucoup d'art. Ainsi à droite, nous voyons *l'Annonciation, la naissance de Jésus-Christ, la fuite en Égypte*, etc., à gauche, c'est *la présentation au temple, la tentation de Jésus sur la montagne*, etc. En ôtant l'épaisse poussière ramassée sur ces beaux chapiteaux, M. Daniel Ramée, jeune et savant architecte, qui vint visiter cette église durant l'automne 1835, découvrit des peintures aussi fraîches que si elles venaient d'être appliquées (1). Les petites figurines de ces sculptures ont une délicatesse et un fini qui permettent de voir en elles l'ouvrage de très habiles mains. Au-dessous de ces chapiteaux, et à chacun

(1) M. Daniel Ramée, l'auteur des quatre planches renfermées dans cet ouvrage, a bien voulu me communiquer ses notes sur l'église de Notre-Dame d'Étampes: c'est donc à lui que je suis redevable d'une partie des détails consignés ici sur cet intéressant monument.

des deux côtés de la porte, on aperçoit trois grands personnages sculptés sur la pierre, et revêtus de longues robes. L'un d'eux, qui tient dans ses mains les tables de la loi, est sans doute Moïse : un autre qui porte une verge, est peut-être Aaron. Les autres ne portent aucun emblème qui puisse les faire reconnaître. Ces grossiers simulacres, tous mutilés par le haut, sont chacun surmontés d'un de ces baldaquins élégans dont le double but était d'honorer de pieuses images et de les préserver des injures du temps. Dans la partie supérieure du portail, et dans l'enceinte enfoncée du demi-cercle qui domine l'entrée, on voit environ trente autres personnages sculptés et vêtus de robes également, tous assis et tenant en main des lyres, ou autres instrumens à cordes. Il est difficile de donner l'explication certaine d'un tel sujet; peut-être a-t-on voulu représenter une image des concerts du ciel : mais serait-il trop téméraire de croire que l'artiste a voulu plutôt consacrer ici le souvenir du célèbre concile national tenu à Étampes sous le règne de Louis-le-Gros ? Ce concile, dont nous parlerons ailleurs avec détail, est un événement important du moyen âge. Ce fut, selon toute apparence, dans l'église de Notre-Dame, que se tint cette mémorable assemblée. Pourquoi donc n'aurait-on point cherché à en perpétuer la mémoire, en gravant l'image d'une réunion d'hommes occupés à chanter les louanges de Dieu, sur le fronton de ce même édifice où tout l'épiscopat des Gaules avait aussi, par des actes de justice et de sagesse, célébré la gloire de l'Éternel (1) ?

(1) Voir au chapitre VIII de cet ouvrage l'histoire de ce concile.

Nous nous sommes long-temps arrêtés sur le seuil du temple; pénétrons maintenant dans son enceinte. Ce qu'elle présente de plus remarquable sont les variétés nombreuses de son architecture. On trouve ici réunis tous les genres de style qui ont caractérisé l'art aux diverses époques de notre histoire : le style roman, le style en ogive, celui enfin de la renaissance. On doit en conclure que l'église de Notre-Dame d'Etampes, demeurée inachevée au temps de son premier fondateur, fut en d'autres siècles tour à tour agrandie, réparée, en même temps qu'elle était décorée des ornemens conformes au goût des différens âges. La nef principale, d'un aspect un peu lourd et massif, est sans contredit, avec le clocher et les deux collatéraux, la partie la plus ancienne et la portion primitive de l'église. Comme nous l'avons dit ailleurs, elle date du règne du roi Robert, au commencement du XI[e] siècle. Cette nef n'a que deux travées, dont l'architecture est romane. Les colonnes sont grosses, courtes, peu élégantes, mais les chapiteaux qui les couronnent sont fort caractéristiques, quoique peu élevés et aplatis sur eux-mêmes. Quelques-uns sont ornés de figures bizarres et symboliques. Les feuilles dont ils se composent représentent une végétation exotique, la plupart des plantes grasses. Leur simplicité annonce que la peinture devait venir en aide à la sculpture, afin de produire cette richesse et cette magnifience que nous admirons dans l'architecture polychrôme de quelques édifices d'Allemagne et d'Italie. Aussi découvre-t-on sous l'épais badigeon qui recouvre ces chapiteaux, des vestiges, quoique rares, de couleurs brillantes et bien conservées. Il suffit d'enlever

avec un outil cette désespérante croûte pour découvrir l'azur, le vermillon, le sinople et l'or qui rendaient les édifices sacrés si riches et si éblouissans aux XI^{e}, XII^{e} et XIII^{e} siècles, époques si religieuses et si grandes en toutes choses.

On doit ranger aussi au nombre des objets les plus antiques le bénitier en marbre, ou espèce de granit noir, en forme de chapiteau renversé, qui se trouve à droite à l'entrée de l'église par le portail méridional. On y aperçoit des fleurs de lys dont la forme remonte vers les premières années du XI^{e} siècle.

La totalité du chœur et les croisées appartiennent, par leur style et celui des ornemens, à la seconde période du XII^{e} siècle. Aussi les colonnes sont-elles annelées et d'une architecture élégante, selon le goût de cette époque. Elles sont toutes, ainsi que les colonnettes, d'un diamètre petit en apparence, vu leur grande élévation. Mais ce défaut de proportion leur donne un aspect de légèreté et de délicatesse qui distingue d'une manière toute particulière l'église de Notre-Dame d'Étampes. Il est à regretter que la terminaison du chœur ait été mutilée. Ainsi au lieu d'une jolie abside circulaire, flanquée de chaque côté de chapelles mystérieuses, éclairées par un demi-jour, on aperçoit une grande fenêtre qui coupe carrément l'extrémité orientale du chœur. A droite de cette partie de l'enceinte sont deux jolies rosaces, placées au-dessus d'un grand vitrail peint, dont les nombreuses dégradations ne permettent guère d'apprécier le sujet.

La forme de l'édifice entier est fort irrégulière. On doit remarquer d'abord que le clocher n'est point placé vis-à-

vis la nef. Les deux bas-côtés sont en outre très inégaux, surtout dans leur partie supérieure ; ainsi tandis que celui de droite se développe et s'élargit en avançant vers le haut de l'église, celui du côté gauche au contraire se replie sur lui-même, et laisse à peine à son extrémité place à une étroite chapelle. Cette chapelle est ornée de deux statues en pierre du XII^e siècle. L'une d'elles représente saint Pierre, tenant en mains les clefs ; la seconde, grossièrement mutilée, ne peut guère être reconnue.

Deux autres chapelles doivent aussi fixer l'attention. La première dite de *Sainte-Marguerite*, ou *du Sépulcre*, annexée à l'aile gauche, est une construction du XV^e ou XVI^e siècle. Les voûtes peu élevées sont couvertes de peintures à fresque représentant les quatre évangélistes avec leurs divers symboles et d'autres ornemens. L'une des clefs de voûte est sculptée avec assez d'art, et offre l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. La seconde chapelle, souterraine, et placée sous les dalles du chœur, servait, dit-on, aux chanoines durant l'hiver pour y célébrer l'office canonial. Elle est voûtée également, et comme la première elle offre des peintures à fresque bien conservées.

Nous terminerons cette description en mentionnant deux portes latérales qui ne doivent point passer inaperçues. L'une d'elles, ouverte du côté du *cloître*, est remarquable par la fenêtre qui la surmonte, où l'on rencontre des sculptures du style de la renaissance. L'autre, aujourd'hui inconnue et hors d'usage, est située à l'extérieur de l'édifice, dans l'angle que forme la nef avec le bras gauche de la croisée. C'est là qu'on découvre en effet

les restes d'un portail en ogive de la forme la plus élégante. Il est supporté par de légères colonnettes ornées de bandelettes et d'un rang de perles. Ces précieux débris, si dignes de voir le jour, demeurent aujourd'hui ignorés et enclavés dans un chantier.

Tels sont les détails les plus curieux que j'ai dû signaler dans l'ancienne église collégiale de Notre-Dame d'Étampes. Bien qu'au milieu des dégradations ou des réparations successives qu'il a éprouvées il soit assez difficile d'en rétablir le plan, la forme et les proportions primitives, ce bel édifice, comme on a pu le voir, offre à l'artiste et à l'antiquaire un objet fécond d'observations et d'études ; il mériterait donc à tous égards de prendre rang parmi ces monumens nationaux que l'état protége, et dont il s'efforce de sauver d'un dernier naufrage les restes vénérés.

L'auteur des *Antiquités d'Étampes*, en gardant un silence complet sur les richesses architecturales de l'église Notre-Dame, s'est au contraire longuement apesanti sur les priviléges et les prérogatives des chanoines de cette collégiale. Il a rappelé avec complaisance les divers titres publiés en leur faveur par les souverains pontifes ou les rois de France. Ses nombreux chapitres sur ce sujet me dispenseraient de le traiter à mon tour, si tous ces détails, aujourd'hui peu importans pour bien des lecteurs, n'étaient d'ailleurs étrangers au plan que je me suis tracé (1).

(1) Voir la note IV à la fin du volume.

Mais on pourrait m'adresser de justes reproches si, en décrivant les richesses de *Notre-Dame* d'Étampes, j'oubliais de parler du dépôt sacré qui lui fut confié jadis et qu'elle garde encore soigneusement dans son enceinte. Ce sont les restes précieux des saints martyrs Can, Cantien et Cantienne, dont cette église est en possession depuis son origine. On croit en effet que ces reliques furent données par le pape Benoît VII au roi Robert, lors de son voyage à Rome, et que ce prince en enrichit immédiatement le pieux édifice dont il était le fondateur. La ville d'Étampes reconnut dès lors ces généreux personnages pour ses patrons, et elle n'a cessé depuis cette époque de les honorer d'un culte particulier.

Can, Cantien et Cantienne, nobles romains, étaient issus de l'illustre famille d'Anicius, d'où sortirent plusieurs consuls ou empereurs, et qui donna le jour au célèbre Boëce. Ils furent élevés dans la foi chrétienne. Mais la cruelle persécution de Dioclétien et de Maximien étant survenue, ces jeunes seigneurs vendirent leurs grands biens, en donnèrent le prix aux pauvres, et fuyant leur patrie, se retirèrent en la ville d'Aquilée. L'obscurité dont ils cherchaient à s'envelopper ne put les dérober à la fureur de leurs ennemis. Leur nom, le bruit de leurs vertus se répandit bientôt dans la cité. Ils furent dénoncés comme chrétiens et forcés de comparaître devant le préfet Dulcidius. La fermeté, la hardiesse de leurs réponses irrita le fidèle ministre de la cruauté de l'empereur. Les jeunes romains furent jetés dans une étroite prison. Or, on rapporte que brisant leurs fers, ils étaient parvenus à s'évader. Ils fuyaient hors des murs lorsque à trois mille pas de

la ville, l'un des coursiers qui traînaient leur char étant venu à s'abattre leur marche fut ralentie, et ils retombèrent captifs entre les mains des soldats qui les poursuivaient. On leur présenta aussitôt une petite idole de Jupiter pour la leur faire adorer : mais ces généreux chrétiens la repoussant avec horreur, persistèrent dans leur noble refus. Les soldats tirant alors leurs glaives, exécutèrent aussitôt sur eux la sentence de l'empereur. Sur le terrain témoin du supplice de ces trois martyrs, dans le voisinage de la mer, se trouve maintenant, dit-on, un petit village nommé *San Cantiano*.

Tels sont les héros chrétiens dont la ville d'Étampes a recueilli les restes précieux. Ces restes reposaient autrefois dans une magnifique châsse où l'or et l'argent brillaient de toutes parts. Elle n'existe plus aujourd'hui : mais de nos jours encore, quand deux fois durant l'année, au retour du printemps, les reliques des glorieux patrons d'Étampes, portées en des châsses plus modestes, parcourent en triomphe les rues de la cité, la foule n'est pas moindre qu'aux plus beaux jours des temps passés. Des hameaux voisins, des villes environnantes, on accourt se ranger sur les pas de la marche solennelle. Les mères amènent joyeuses leurs petits enfans à la fête des *corps saints*, et la religion reçoit dans cette pompe sacrée un éclatant hommage (1).

Mais ce n'est point en ces jours seulement que les pa-

(1) Cette fête se célèbre encore à Étampes, le mardi de Pâques et le mardi après la Pentecôte. L'affluence du peuple y est toujours très considérable.

trons d'Étampes reçoivent des marques touchantes de la vénération du peuple ; de tout temps lorsque la maladie ou l'adversité l'accablent, on l'a vu recourir à leur puissante protection : et plus d'une fois, disent les chroniques, des prodiges merveilleux sont venus couronner sa pieuse confiance. Dans les calamités publiques, c'est toujours à eux qu'il demande du secours. A une époque récente encore, quand le fléau asiatique qui décimait la capitale, étendait aussi ses ravages sur la vallée d'Étampes, on a vu ce pauvre peuple, conduit par l'espérance, se rassembler en foule sous l'aile tutélaire de ses saints, et réclamer leur salutaire appui avec les larmes d'une simple et consolante foi.

L'église Notre-Dame d'Étampes n'est point la seule en cette ville dont on doive attribuer la fondation au roi Robert. Celle de *Saint-Basile,* sise dans son voisinage, se présente aussi à nos regards comme un monument élevé par les soins de ce monarque. Ici encore c'est l'historien Helgaud qui sera notre guide. Cet écrivain, après avoir parlé du premier de ces deux édifices, ajoute ces mots : « Robert fit bâtir aussi une autre église dans Étampes-le-Châtel(1). » Et dans un diplôme de Henri Ier, son fils, nous découvrons une mention expresse de ce monument. On ne peut donc douter qu'il ne soit ici question, dans les paroles du chroniqueur Helgaud, du bâtiment qui porte aujourd'hui encore le même nom de *Saint-Basile,* et dont

(1) Item in ipso castro ecclesiam unam (ædificavit). (Helgald. Vita Roberti.)

nous allons essayer de donner une courte description.

L'église de Saint-Basile d'Étampes ne nous apparaît plus dans sa forme primitive ; mais elle conserve de nos jours encore des traces de sa première fondation. Elle n'a point la splendeur ni l'élégance de celle de Notre-Dame, dont elle fut une succursale ; mais elle porte comme elle l'empreinte de diverses sortes d'architecture. Ainsi, le portail principal en style roman pur, et l'une des parties les plus anciennes, remonte sans contredit au onzième siècle. On doit remarquer sur ce portail quelques sculptures d'un assez bon goût ; ce sont deux anges en adoration devant une main ouverte qui est placée là sans doute comme un emblème de la Providence, toujours prête à répandre des grâces. Quant au clocher, qui semble n'avoir point été terminé, il convient de lui assigner pour date le commencement du treizième siècle. Enfin, les sculptures, les pilastres et le portail du côté de la rue *Sainte-Croix*, sont du seizième siècle, ou de la renaissance. L'intérieur de l'église n'offre rien de bien remarquable : plusieurs parties paraissent être du quinzième siècle. La fenêtre au fond du chœur présente des vitraux peints d'un assez bon effet.

L'église de Saint-Basile avait été construite pour servir de paroisse aux habitans d'Étampes-le-Châtel ; quelques siècles plus tard, on ajouta à la nef principale, la petite nef où se trouvent les chapelles du côté droit : l'intention de l'architecte était d'agrandir l'autre côté également, et le chœur aussi en proportion ; mais des obstacles s'opposèrent sans doute à l'exécution de son dessein ; et depuis l'an 1559, où l'on a cessé d'y travailler, cette église est demeurée

Digitized by Google

imparfaite, pour être terminée quand il *plaira à Dieu*, comme l'indique cette inscription, que l'on lit encore sur un médaillon dans un coin de la façade extérieure du chœur : *Faxit Deus ut perficiar. Anno* 1559.

En dehors du temple et près de la porte latérale du côté de la rue de la *Cordonnerie*, se trouve une tourelle octogone ornée d'une corniche dont les dessins se com posent de feuillages entremêlés de médaillons, dans le style de la renaissance. Enfin je ne dois pas oublier de mentionner un petit bas relief du seizième siècle, sculpté avec beaucoup d'art, mais que sa place singulière dérobe à tous les regards, et que découvre seul le visiteur attentif. Il est situé en effet sur le flanc de la tourelle qui conduit au clocher, non loin du vestibule où l'on entre par le portail de la rue Sainte-Croix. Ce bas relief, digne d'une place plus apparente, représente la Vierge tenant dans ses bras le corps de Jésus. On y voit aussi sculpté un troisième personnage qui doit être Joseph d'Arimathie.

Il me reste à donner quelques détails sur l'église de Saint-Gilles, afin de compléter tout ce qui concerne les monumens du même genre existant aujourd'hui encore dans la ville d'Étampes. Cet édifice ne reconnaît point de fondateur particulier. On doit croire qu'il fut construit aux frais des habitans. Mais cette construction, quelle qu'en soit l'origine, remonte aussi à une époque reculée. On peut, sans crainte de se tromper, lui assigner pour date le onzième siècle; les arcades à double voussure formant le plein ceintre qui sépare la nef des bas-côtés, les chapiteaux qui les surmontent et les petites fenêtres arrondies

qu'on aperçoit au dessus appartiennent au genre d'architecture de cette époque. La porte principale de l'édifice semble être d'un temps postérieur, à cause de la finesse de ses sculptures. La forme octogone de la base du clocher est caractéristique du douzième siècle. La disposition de ses quatre frontons, ainsi que les filets et le genre d'ornemens des corniches annoncent la fin de ce siècle.

La tradition porte que l'église de Saint-Gilles ne fut dans son origine qu'une chapelle succursale de la paroisse Saint-Martin d'Étampes-les-Vieilles. Plus tard le nombre des habitans de ce quartier s'étant accru à cause de la tenue d'un marché en ce lieu, et surtout par suite de la franchise accordée par le roi Louis-le-Gros (1), cette église dut aussi être agrandie : devenue alors plus importante, elle fut séparée de celle de Saint-Martin pour former une paroisse distincte. On découvre en effet que les nefs latérales et les chapelles sont d'une époque bien postérieure à celle des parties primitives de l'édifice.

On vient de voir par quels monumens de divers genres le roi Robert signala son séjour au sein de la vallée d'Étampes. Nous nous sommes arrêtés long-temps avec complaisance sur le règne de ce prince, et cependant avec regret nous quittons un sujet sur lequel nous aimerions à laisser se promener encore les regards du lecteur. Il est doux pour l'historien fatigué de récits de combats ou du triste tableau de discordes civiles, de reposer sa vue sur

(1) Voir les détails de cette franchise au chap. VIIe.

le règne paisible d'un vertueux monarque. Or est-il, après notre roi saint Louis, un souverain qui mieux que Robert ait mérité l'amour de son peuple? Sans sortir même de l'enceinte d'Étampes, ne pourrions-nous pas rechercher et découvrir la place où sa main royale distribuait ces abondantes aumônes par lesquelles il soulageait la misère de tant de pauvres habitans? « Dans chacune des villes où il résidait, « dit l'historien Helgaud, à Paris, à Senlis, ... à « Étampes, le bon roi Robert avait coutume de fournir « copieusement du pain et du vin à trois cents, ou pour parler plus vrai, à plus de mille pauvres (1). . . . Au jour « de la cène du Seigneur (charité incroyable pour quiconque n'en était pas témoin, mais admirable aux yeux des « serviteurs qui l'aidaient dans ces pieuses fonctions), le « même prince rassemblait dans son palais plus de trois « cents pauvres; et là on le voyait, à genoux devant eux, « distribuer à chacun de sa main vénérable des légumes, « du poisson, du pain et un denier;.... à la sixième heure « de ce même jour il distribuait à cent pauvres clercs de « semblables aumônes, ajoutant pour chacun douze deniers; et après leur repas ceignant un cilice, il leur « lavait les pieds qu'il essuyait avec ses cheveux, en chantant du cœur et de la voix les cantiques du prophète « royal (2). »

Tel est le simple récit par lequel l'historien Helgaud fait connaître comment le bon roi Robert se plaisait à ré-

(1) . . . . In unâ quâque harum sede trecentis, vel quod est veriùs, mille pauperibus dabatur panis et vini abundanter......
(Helgald. Vita Roberti.)

(2) Helgald. Vita Roberti. Rec. des hist. de Fr., t. x.

Google

pandre partout autour de lui d'innombrables bienfaits. Ainsi plus d'une fois le *noble palais* d'Étampes dut être le théâtre de ces nombreuses largesses. Plus d'une fois aussi, sans doute, la même enceinte devint cette demeure bien connue et chérie du pauvre, où l'on voyait souvent, au rapport de la chronique, des malades, des infirmes, venir se faire bénir et toucher par leur souverain (tant était grande l'opinion qu'ils avaient de ses vertus!) et s'en retourner ensuite certains d'une prochaine guérison (1). O naïfs et précieux souvenirs d'un autre âge et du règne d'un bon prince, j'aime à vous consigner dans mes récits! Aussi bien l'histoire, qui laissa dans l'oubli tant d'autres faits de nos annales, n'a-t-elle eu garde de vous passer sous silence : elle vous a recueillis avec soin; et maintenant vous ennoblissez ces temps antiques, et vous environnez le trône de Robert de l'odeur d'un parfum suave et pur que le souffle de huit siècles et bien des orages n'ont pu encore dissiper.

(1) Helgald. Vit. Rob. reg. — D. Rivet, Hist. littér. t. VII.

Chapitre sixième.

Henri I^{er}. — Philippe I^{er}. —Étampes sous ces deux monarques. — Histoire d'Eudes-le-Maire, dit Challo Saint-Mard.

La ville d'Étampes, agrandie et décorée de plusieurs monumens par la munificence du roi Robert, brillait d'un nouvel éclat. Son enceinte, plus étendue, devait alors présenter l'image de l'une de ces résidences royales, qui, calmes et paisibles durant un certain temps de l'année, se réveillent soudain, quand le monarque s'y rendant avec sa cour, attire auprès de lui l'affluence des grands ou un concours insolite d'étrangers. Ainsi, dans des siècles modernes, on a vu s'agrandir et se peupler par intervalles d'hôtes riches et nombreux, Versailles, Saint-Germain

et Fontainebleau. Plusieurs diplômes des rois Henri Ier, Philippe Ier, Louis-le-Gros, etc., datés du palais d'Étampes (*Actum Stampis in palatio*), attestent que les successeurs de Robert, charmés comme lui des agrémens de cette habitation royale, y firent aussi leur demeure. C'était souvent durant ces intervalles, que ces princes accordaient tour à tour aux habitans de nouvelles immunités, ou confirmaient celles déjà concédées par leurs prédécesseurs. Mais l'un de ces diplômes, le plus précieux pour l'objet spécial de nos recherches, est celui qui fut donné à Compiègne, l'an 1046, en faveur de l'église de Sainte-Marie d'Étampes-le-Châtel.

Ce diplôme fut accordé par le roi Henri Ier pour confirmer diverses concessions faites à cette collégiale, au temps du roi Robert. Dans l'énumération des biens mentionnés en ce titre, nous trouvons quelques indications sur l'ancien aspect des lieux dont j'écris l'histoire. Les rentes et les redevances féodales dont nous voyons ces biens chargés envers le roi, nous donnent en outre une idée de ce que possédait le fisc royal à Étampes, au commencement du onzième siècle. L'objet de cette donation consiste en un grand nombre d'alleuds, vignes, moulins et autres genres de concessions, telles que *le produit des sépultures d'Étampes-le-Châtel et de tout le faubourg, avec l'église de Saint-Basile, depuis le moulin de Senaune jusqu'au vieil édifice de Brunehaut, et jusqu'aux bords de la Juine; la dîme d'une culture royale sous Étampes-les-Vieilles, les offrandes faites à l'église Sainte-Marie durant toute l'année, excepté le jour de l'Assomption; un alleud dans le domaine*

de Morigny, *deux moulins à Bierville*, *etc*. (1).

Arrêtons-nous un instant ici, et tirons quelques inductions des expressions mêmes de ce titre. Nous y voyons d'abord que le territoire d'Étampes comprenait à cette époque un grand nombre de ces terres dites *Alleuds*, sorte de propriétés particulières, qui furent dans l'origine entièrement indépendantes, prises, occupées, ou reçues en partage par les Francks, lors de la conquête. La vigne y était cultivée sans doute avec succès. Enfin, on découvre que sous le règne de Robert, une partie des habitans d'Étampes se livrait déjà au genre d'industrie qui fait encore la principale richesse de cette contrée. Ainsi, sur les eaux de la Juine, plus considérable alors que de nos jours, on apercevait de nombreux moulins, dont les noms se sont perpétués jusqu'à nous. Il est utile de reporter sa pensée vers de pareils souvenirs. Celui qui par un travail pénible cultive aujourd'hui cette même industrie sur ces mêmes bords, peut-être accomplira sa tâche avec plus d'ardeur et de courage, s'il vient à songer que là, dans ces lieux qu'il habite, ses aïeux, huit siècles déjà écoulés, se livraient à un semblable labeur ; et ses regards se tourneront avec amour vers l'onde bienfaisante qui baigne sa demeure, en songeant qu'elle sut de tout temps enrichir ses rives de précieux trésors.

Nous trouvons encore dans ce diplôme de Henri I^{er} une mention expresse de l'église Saint-Basile d'Étampes. C'est la première fois que son nom paraît dans notre histoire.

(1) Voyez le texte de cette charte aux pièces justificatives, note V.

Digitized by Google

Mais dès lors qu'elle figure ici, il n'est plus permis de douter de son antiquité. On doit croire que son origine avait précédé le règne de Henri I^er^; la mention de cet édifice, dans un acte émané de ce prince, confirme donc l'opinion commune, qui, d'après quelques paroles de l'historien Helgaud, ainsi qu'on l'a déjà vu ailleurs, attribue au roi Robert la fondation de ce monument (1). Il résulte aussi de ce titre, qu'au commencement du XI^e^ siècle, Étampes était divisé en deux parties bien distinctes, dont l'une, (le quartier Saint-Martin actuel) portait le nom d'*Étampes-les-Vieilles, Stampæ vetulæ;* et l'autre, celui d'*Étampes-le-Châtel, Stampense castrum.* Le bourg de *Saclas,* est ici mentionné par ces mots : *in Sarcleis.*

Enfin, il n'est pas jusqu'au *vieil édifice de la reine Brunehaut*, dont la désignation, consignée dans cet acte, ne puisse nous fournir quelques précieux enseignemens. Cet édifice, existant au onzième siècle, avait donc échappé à la fureur des Normands. Son antiquité était donc déjà reconnue à cette époque; et il avait conservé le nom de *Brunehaut,* non moins que le lieu où gissent aujourd'hui sous la terre quelques-uns de ces débris.

Un nouveau monarque régnait sur le trône de France. C'était Philippe I^er^, sous lequel de grands événemens devaient s'accomplir en Europe et sur le sol de l'antique Asie. Guillaume le Bâtard, à la tête d'une armée nombreuse, était parti de son duché de Normandie, et

(1) Voyez au chap. V, les détails sur l'église Saint-Basile.

déjà son bras puissant avait fait la conquête de l'Angleterre, lorsqu'à la voix non moins puissante de Pierre l'ermite, l'Europe entière se réveillait, et s'élançait comme d'un seul bond à la conquête de l'Asie. On sait quelle grande part eut la France à cette brillante expédition. Mais avant le jour où ses enfans coururent, pélerins armés, à la délivrance du tombeau du Christ, un homme généreux avait, par une noble action consignée dans notre histoire, frayé le chemin à ces vaillantes tribus. Cet homme naquit dans nos contrées. La ville d'Etampes s'honore de lui avoir donné le jour. L'histoire ne dit point qu'il combattit avec ses frères sous les murs de Jérusalem; mais pélerin solitaire il les précéda dans ce périlleux voyage, leur apprit par son exemple à marcher vers l'Orient; et peut-être ses récits à son retour ne furent-ils point sans quelque influence sur le succès de la croisade. Serviteur dévoué de son prince, accomplissant un vœu qui n'était pas le sien, on le vit partir seul, à pied, des bords de la Juine, et s'acheminer à pas lents jusqu'aux portes de la ville sainte. Puis, sa mission étant remplie, il revint dans sa patrie, pour y jouir de la glorieuse récompense qu'il avait méritée, et que la reconnaissance royale voulut étendre à ses descendans.

Le roi Philippe I^{er}, disent nos chroniques, avait fait le vœu d'aller, armé de toutes pièces, visiter le tombeau du Christ à Jérusalem, de suspendre ses armes dans le temple et de l'enrichir de ses dons (1). Mais on raconte que les prélats et les seigneurs du royaume, prévoyant les

(1) Voyez Pasquier, Loysel, Chopin, Morin, etc.

Digitized by Google

maux qu'occasionnerait son absence, s'efforcèrent vivement de le retenir. Alors un de ses fidèles serviteurs, Eudes-le-Maire, dit Challo Saint-Mard, né à Étampes, offrit d'entreprendre lui-même le voyage à la place du roi. Il partit donc à pied, armé comme dans un jour de bataille, et portant en sa main un cierge qu'il allumait à divers intervalles. Il employa, dit-on, deux années à faire ce pélerinage. Arrivé enfin au terme de sa course, il déposa ses armes dans le temple du Saint-Sépulcre, où plusieurs années après on les voyait encore, ainsi qu'un tableau d'airain, mémorial de son vœu. Le noble pélerin avait laissé son fils Ansolde et ses cinq filles sous le patronage de son roi. Son retour dans sa patrie fut le signal des honneurs dont ce prince se plut à le combler. En témoignage d'estime et de satisfaction, il lui accorda l'exemption de tous péages, tributs et autres droits, pour lui et pour toute sa race (1). Les historiens ont comparé ce privilége à celui que les Romains donnèrent pour récompense aux descendans de Thimasitheus, capitaine des Lipariens (2). Et certes, il serait difficile de trouver dans nos annales d'autres exemples d'une pareille libéralité. En vertu d'une clause expresse de cette concession, les serfs du roi, par leur mariage avec les filles d'Eudes-le-Maire ou de ses descendans, devenaient nobles et affranchis de toute servitude. On conçoit aisément que de si grands avantages devaient faire rechercher avec empresse-

(1) Voyez le texte de ce privilége à la note VI, à la fin du volume, et les éclaircissemens qui le suivent.

(2) Voyez Diodor. Sic. lib. IV, c. 24.

ment l'alliance de cette famille. Aussi nos historiens n'ont-ils pas manqué de nous apprendre que durant long-temps on vit bon nombre de gens riches se disputer la main de ces nobles demoiselles. « *Les plus riches marchands,* « *voire des villes frontières de ce royaume*, dit Favin, *pour jouir des advantages d'icelle franchise,* « *venoient prendre femme à Étampes et aux environs,* « *afin de pouvoir en toute liberté trafficquer francs* « *et quittes de tous droicts et passages. Et ces filles* « *par ce moyen richement mariées sans bourse* « *deslier.*

« *Numerabant in dote triumphos* (1). »

Mais ce privilége semblable, comme dit un ancien auteur, aux rivières qui grossissent à mesure qu'elles s'éloignent de leur source (2), parut dans la suite des temps si considérable et devint le partage d'un si grand nombre de personnes, que nos rois crurent devoir le restreindre en de justes limites. François I[er] déclara par une ordonnance du 19 janvier 1540, que les descendans d'Eudes-le-Maire continueront à jouir de la franchise à l'égard seulement de ce qui sera levé sur leur propre fonds, mais qu'ils seront tenus à l'avenir d'acquitter tous les autres droits de péage, tant par mer que par terre, dans la même forme que les autres marchands du royaume. Henri III, l'an 1487, porta une nouvelle atteinte à ce privilége. Il fut enfin entièrement révoqué au mois de mars 1601, par le roi Henri IV. Ce prince, arrêtant par un édit le cours de

(1) Favin, Hist. de Navarre, liv. XVIII.
(2) Traité de la noblesse, par La Roque, ch. XLIV.

la reconnaissance de l'un de ses prédécesseurs, assimila les descendans d'Eudes-le-Maire au rang de ses autres sujets. Ainsi cette belle prérogative qui semblait devoir subsister toujours comme un monument éternel de la piété et de la justice de nos rois, disparut sous le règne de l'un de nos meilleurs monarques après une durée de 517 ans.

Avant de clôre ce récit sur Eudes-le-Maire, je dois dire quelques mots d'une singulière charge qu'étaient tenus de remplir les descendans de cet illustre chevalier. L'auteur *des obsèques de la reine Anne de Bretagne* nous fournit à ce sujet un précieux document (1). En parlant de l'arrivée du convoi à Étampes, et de ceux qui sortirent pour lui faire honneur, il s'exprime ainsi dans son vieux langage que nous citerons textuellement d'après le manuscrit : « Il y avoit bien huit cens flambeaux, portés » aux armes de la ville, qui sont de gueules à ung chá- » teau d'or, maçonné, fenestré et crénelé de sable, sur » le tout ung escu escartelé ; le premier de France, le » second de gueules à une tour d'or, portée, fenestrée » et crénelée de sable.

» Et le parsus étoient six cens habitans, vestus en » deuil, qui portoient chascun ung flambeau blanc ar- » morié d'ung escu escartelé ; le premier de Jérusalem, et » le second de sinople à ung escu de gueules soustenu » d'or sur une feuille de chesne d'argent. Je m'enquis » pourquoi ils portoient ce quartier des armes de Jéru-

(1) Voir l'*Histoire du convoi et des obsèques de la reine Anne*, imprimée par Théod. Godefroi, in-4°, l'an 1619, et qui se trouve dans un manuscrit de monseigneur de Metz, écrit dans le même temps.

Digitized by Google

« salem : l'on me répondit qu'ils estoient yssus d'un no-
« ble homme nommé Hue le Maire, seigneur de Chaillou,
« lequel estant adverty que le roi Philippe (le bel) (sic) (1)
« devoit un voiage en Jérusalem à pied, armé, portant
« ung cierge, ce que le bon roy ne peult pour quelque
« maladie qui lui survint. Et entreprint le dit seigneur de
« Chaillou le voiage : ce qu'il fist et accomplit. Et pour
« partie de sa remunération iceluy roy luy octroya ung
« quartier des armes de Jérusalem. Et franchit et exempta
« de tous subsides et tailles luy, ses successeurs et héri-
« tiers et ceulx qui d'eux viendront. Ainsi ils sont peuplés
« depuis en grand nombre. Pour ce sont-ils tenus de
« venir au devant du corps des roys et roynes à leur en-
« trée à Estampes. Et si ils y reposent morts, sont tenus
« de garder et veiller le corps : ce qu'ils ont fait en voiage
« à la dite royne, et s'appellent la Franchise (2). »

(1) Il y a sans doute ici erreur dans le manuscrit.

(2) Voir les *monumens de la Monarchie française*, par le père Montfaucon, t. II. — On trouve à la page 216 de ce même volume du père Montfaucon, une gravure assez curieuse tirée d'un tableau peint sur bois, environ vers le temps de François Ier, sans doute par l'un des descendans de Challo Saint-Mard. Le roi y est représenté assis, sa couronne sur la tête, vêtu d'une tunique et d'un manteau d'azur fleurdelisé. Il tient de la main droite son sceptre, et de la gauche, il donne à Challo Saint-Mard des lettres scellées. Celui-ci, ceint d'une longue épée, et armé de toutes pièces, comme au temps de François Ier, fléchit le genou devant son souverain. Derrière lui, sa femme tient de la main gauche son jeune fils Ansolde. Ses cinq filles sont derrière leur mère, presque toutes de la même taille, et portant comme elle un long voile sur la tête. (Voir la note VI, à la fin du volume.)

Chapitre septième.

Affranchissement des communes. — Commune d'Étampes. — Chronique de quelques faits et gestes de Louis-le-Gros.

Nous voici arrivés à l'une des époques les plus importantes de notre histoire. Le douzième siècle vient de s'ouvrir, et le règne de Louis-le-Gros prépare à la France une ère nouvelle de liberté. Avant ce monarque la France n'était guère en quelque sorte qu'un composé bizarre d'états incohérens, que de puissans vassaux gouvernaient à leur gré. Sous ce règne de l'épée, le peuple se consumait en pénibles labeurs pour des maîtres ambitieux qui en recueillaient tous les fruits. Il était temps enfin de

voir la nation entière arrachée à la servitude, et jouissant de ses droits imprescriptibles que des lois sages allaient lui rendre.

Déjà sous le règne précédent, le départ pour la Palestine d'une foule de seigneurs confédérés, avait délivré le royaume des suites funestes de leur ambition et de leurs violences. Plus d'un seigneur suzerain se croyant appelé par le ciel aux combats de la croisade, avait vendu à bas prix ses vastes domaines pour subvenir aux frais d'un long voyage; et nos monarques en rachetant facilement quelques uns des fiefs distraits de leur couronne, commençaient à faire rentrer dans leurs mains de nombreux priviléges, devenus des armes redoutables dans celles de leurs puissans vassaux.

Mais le plus grand bienfait dont l'histoire semble rattacher le souvenir au règne de Louis-le-Gros, fut l'établissement des communes. Par ces associations indépendantes qui se formèrent alors en plusieurs contrées sous la protection royale, la France reprit une face nouvelle; un nouvel ordre social s'y établit; et son fertile sol devint plus abondant et plus fécond encore quand, affranchi de la *glèbe*, le cultivateur put travailler paisible, en regardant sans effroi les tourelles du manoir féodal.

En parlant des bienfaits du règne de Louis VI, on doit rappeler qu'une part en est due au ministre sage et habile dont la prudence merveilleuse sut comprimer les factions, affaiblir la puissance de turbulens vassaux, et cimenter la paix avec les nations voisines. Ce digne ministre, c'est l'immortel Suger, abbé de Saint-Denis! C'est ce grand homme que nous retrouverons tout-à-l'heure au sein de

la ville d'Étampes, où il viendra recevoir des marques d'un insigne honneur, dans le palais des rois, au milieu de la plus illustre assemblée.

Gardons-nous cependant de croire que l'affranchissement des communes soit tout entier l'œuvre du règne et de la volonté de Louis-le-Gros. Le pouvoir royal, au commencement du douzième siècle, ne régissait qu'une très faible partie de la France actuelle. Un grand nombre de nos provinces étaient sous la suzeraineté de l'empire d'Allemagne, ou se regardaient comme des états libres, sous des ducs et des comtes qui ne reconnaissaient aucun suzerain. L'influence législative du monarque ne pouvait donc s'étendre que dans les pays situés entre la Somme et la Loire. Or, nous voyons les communes s'établir sur tous les points de la Gaule, principalement dans les provinces indépendantes de la couronne, telles que celles des contrées méridionales. Le règne communal se révèle même dans ces dernières provinces à une époque antérieure aux chartes où figure le nom de Louis-le-Gros. Ainsi, à ce roi seul n'appartiennent point l'idée et la création de ce nouvel ordre social. En puisant aux sources de l'histoire, on découvre que dans le grand mouvement d'où sortirent les communes au moyen-âge, les marchands et les artisans qui formaient la population des villes n'avaient eu garde de demeurer spectateurs oisifs. Plus d'une fois, dans plus d'une cité, ce furent ces bourgeois eux-mêmes qui, les armes à la main, osèrent conquérir leurs libertés, et surent durant plusieurs siècles en maintenir l'orageuse existence. « Accoutumés, dit M. Thierry, par les habi-« tudes paisibles de notre civilisation, à voir dans le nom

Digitized by Google

« de bourgeois l'opposé de celui de soldat, nous avons
« peine à comprendre ces héros de l'industrie renais-
« sante, qui maniaient les armes presque aussi souvent que
« les outils de leurs métiers, et faisaient trembler jusque
« dans leurs donjons les fils des nobles et des preux,
« quand le son du beffroi annonçait au loin que la com-
« mune allait se lever pour la défense de ses franchises.....
« Mais, ajoute ailleurs le même écrivain, que nous som-
« mes loin du compte, si nous croyons que le moyen âge
« ressemblait à l'ancien régime, et qu'en France les pas-
« sions populaires sont filles de la révolution (1)! »

Quant à la ville d'Étampes, vers laquelle il est temps de revenir, nous ne voyons nulle part qu'elle ait eu à subir aucune de ces perturbations violentes, de ces discordes civiles, qu'aurait fait naître un réveil spontané ou une ardeur inquiète de ses habitans. Nulle part l'histoire ne la

(1) Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France.*

Ce savant et judicieux écrivain, en traitant à fond, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*, la question de l'affranchissement des communes, a su dissiper bien des préjugés accrédités par les récits de plusieurs historiens modernes. L'examen des documens originaux lui a fait reconnaître quelle part respective avaient eue nos monarques et les bourgeois des villes, au grand mouvement communal du moyen-âge. En donnant l'initiative à ces derniers, il appuie de nombreux exemples son assertion. Le récit des révolutions communales de Cambrai, Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Soissons, Reims, Vezelai, etc., revêt dans son ouvrage des couleurs brillantes, animées; et c'est ainsi qu'il initie avec charme le lecteur aux scènes si vives de cette époque que ses laborieux efforts lui donnent si bien le droit de peindre et d'apprécier.

montre s'efforçant d'acquérir un peu de liberté au prix de son repos et du sang de ses enfans. Partout, au contraire, durant les temps du moyen-âge, cette cité nous apparaît calme et paisible, se contentant de jouir sans trouble dans sa fraîche vallée, des immunités qu'elle recevait parfois de nos monarques. Ou si le désordre et l'épouvante viennent un instant régner dans ses murs, ce n'est que lorsque les ennemis du dehors, rassemblés à ses portes, assiégent son castel, et menacent le repos et la vie de ses tranquilles habitans.

L'histoire nous a conservé le souvenir d'un droit de commune accordé à la ville d'Étampes par nos anciens rois, et qui était en pleine vigueur durant les premières années du règne de Philippe-Auguste. On ignore quelle en était l'étendue; car on ne retrouve point l'acte de concession; et cet acte n'est connu que par une ordonnance de ce même prince, datée de Paris, l'an 1189, laquelle vint soudain détruire ce droit (1). Mais à l'aide d'autres chartes d'affranchissement, données vers le temps de Louis-le-Gros, en faveur d'autres villes, on peut découvrir, en quelque sorte par analogie, quel était le degré de liberté dont cette concession avait mis Étampes en jouissance. Les attributions des communes étaient de pouvoir se défendre elles-mêmes, et poursuivre la réparation des torts ou injustices commises à leur égard. Elles avaient un *Maire* et des *Échevins* nommés par les habitans, et chargés de veiller au maintien de leurs franchises. Elles étaient aussi ordinairement exemptées de plusieurs char-

(1) Voir *Ordonnances du Louvre*, tome x.

Digitized by Google

ges que les seigneurs particuliers imposaient à leurs vassaux. Peut-être la ville d'Étampes, en vertu de cette concession, dont le texte et l'auteur sont aujourd'hui inconnus, jouissait-elle de quelques uns de ces droits, lorsqu'un acte de justice sévère du roi Philippe-Auguste vint les révoquer. Les motifs donnés de cette révocation sont les fréquens dommages que la commune d'Étampes, abusant de ses privilèges, occasionait aux biens des églises et de la noblesse. Le roi déclare donc que les églises et la noblesse jouiront à l'avenir de la plupart des droits, franchises et libertés qui leur avaient appartenu avant l'établissement de cette commune. Quant à quelques autres droits importans, qui leur appartenaient également, tels que celui de contraindre les habitans à venir servir leur suzerain en ses armées ou en ses voyages, et celui d'imposer sur eux telle taille qu'il lui plaira, c'est à lui seul que le prince en réserve désormais la libre jouissance (1).

On ignore à quelle époque furent restituées à la ville d'Étampes les franchises dont le roi Philippe-Auguste l'avait dépouillée. Elle les recouvra sans doute sous l'un des règnes suivans. Nous voyons cependant que, même vers les premières années du seizième siècle, ses libertés communales étaient contenues en d'étroites limites. A cette épo-

(1) ..... Philippus Dei gratiâ Francorum rex..... Propter injurias, et oppressiones, et gravamina, quæ communia Stampensis inferebat tàm ecclesiis, etc., rebus earum, quàm militibus, et rebus eorum, quassavimus eamdem communiam : et concessimus tàm ecclesiis, quàm militibus, quod apud Stampas deinceps communia non erit, etc...... Actum Parisiis, anno Domini M. CXCIX, regni verò nostri XXI.... (Voir la note VIII à la fin du volume.)

que, les habitans d'Étampes élisaient des échevins de deux ans en deux ans; mais leur pouvoir était très borné; car tout se réglait dans la ville par ordonnance du lieutenant au bailliage, à la réquisition d'un magistrat nommé par le roi. Les échevins ne pouvaient même rassembler les bourgeois de la ville sans la permission de ces officiers. Et à l'égard des deniers communs, il ne leur était point permis de disposer, de leur propre gré, de plus de vingt sols parisis. Enfin, sous le règne de Louis XII, les habitans d'Étampes voyant qu'un certain nombre de villes s'étaient soustraites à cette grande dépendance des lieutenans du roi, sollicitèrent du monarque la même faveur. Ils réclamèrent le pouvoir de se construire une maison commune, et de régir eux-mêmes librement leurs affaires communales, à l'exemple de tant d'autres bonnes villes du royaume. Ils implorèrent aussi dans cette intention l'appui de Claude de France, leur nouvelle comtesse, et par son puissant secours ils obtinrent des lettres-patentes du monarque conformes à leurs désirs (1).

Le temps, en détruisant tant d'autres monumens du règne de nos anciens rois, nous a conservé un diplôme remarquable de Louis-le-Gros, qui fait connaître plusieurs exemptions singulières, dont ce prince gratifia une partie des habitans d'Étampes. C'est en outre un document curieux pour l'histoire des mœurs et des coutumes de cette époque.

Le séjour des rois dans cette ville, bien qu'il fût

(1) Les lettres-patentes du roi sont du mois de mai 1514.

l'une des sources de sa prospérité, lui imposait aussi parfois quelques charges onéreuses. L'une d'elles était l'obligation de fournir durant ce temps tout le linge, la vaisselle et les ustensiles de cuisine nécessaires à la cour. Cette loi avait été imposée par les premiers monarques aux habitans du marché Saint-Gilles : mais dans la suite des temps les exigences de la cour augmentant sans doute avec chaque nouveau règne, cette charge parut si rude et si pesante que cette partie de la ville se dépeuplait chaque jour et devenait en quelque sorte une solitude. Louis VI prit en considération le sort de ce quartier, et il avisa aux moyens de lui rendre le mouvement et la vie. Il ne déchargea point, il est vrai, ses habitans de leur obligation ; mais par une charte donnée en son *palais d'Étampes* l'an 1123, il leur octroya de nombreux priviléges qui les dédommageaient amplement du lourd fardeau dont ils auraient eu peine à supporter le poids (1).

Le roi accordait aux habitans du marché Saint-Gilles présens et futurs :

1° L'exemption pour dix ans de toute taille, du service militaire, et des amendes encourues selon l'usage par ceux d'entre eux qui auraient porté de fausses accusations.

2° La réduction à perpétuité à cinq sols quatre deniers, de certaines amendes s'élevant à soixante sols, et l'abaissement à seize deniers de celles qui étaient fixées à sept sols six deniers.

(1) Une copie de cette charte, faite sur parchemin, et collationnée à l'original le 6 décembre 1558, est conservée encore dans les archives de l'hôtel-de-ville d'Étampes. (Voir le texte de cette pièce à la note VII, à la fin du volume).

3° Décharge du droit de minage, hors le jeudi, jour de marché.

4° La faculté de refuser le serment en justice sans être tenu de le racheter par quelque offrande.

Enfin une clause de cet acte stipulait encore qu'on ne pourrait faire aucune exécution contre ceux qui amèneraient au dit marché de Saint-Gilles, ou dans les maisons de ses habitans, des blés, des vins et autres marchandises quelconques. Le pouvoir royal protégeait leur arrivée, leur séjour et leur retour; et les circonstances d'un flagrant délit pouvaient seules les soustraire à son tutélaire appui.

On n'aura point remarqué ici sans quelque peine et quelque surprise cette immunité singulière en faveur des faux témoins. Cette concession est une licence peu honorable pour un prince, gardien de la justice, et dont le premier devoir est de la faire régner dans ses états. Par cette mesure imprudente il arrêtait son cours naturel, et il fournissait un champ libre aux haines et aux inimitiés. Il y aurait d'ailleurs une autre conclusion à tirer sans beaucoup de malice de tout ce qui précède; mais elle serait peu flatteuse pour le caractère et les usages des anciens habitans de Saint-Gilles. Cependant on est naturellement porté à craindre que le faux témoignage et la calomnie n'aient été fort en vigueur chez eux dans les temps reculés, si, comme il faut le supposer, Louis-le-Gros dans l'édit précité avait entendu accorder un bienfait à la majorité, au moins, si ce n'est à l'ensemble de ce quartier. N'en accusons que l'ignorance de ces anciens siècles, et jouissons avec d'autant plus de bonheur des améliorations

que l'instruction et les lumières ont successivement amenées dans les relations sociales et dans l'état général de la société.

Les habitans du marché Saint-Gilles ont joui durant plusieurs siècles de ces priviléges, qui leur furent confirmées à divers intervalles, surtout dans le cours des quinzième et seizième siècles, par des actes émanés du bailliage d'Étampes, et spécialement par des lettres-patentes de Henri III, roi de France, en date du mois de mars 1575 (1). Allégés par ces immunités, les habitans de ce quartier supportèrent alors sans se plaindre la charge qui leur était imposée. Des documens conservés dans les archives de la ville d'Étampes, nous révèlent à quelle époque l'on vit cesser enfin l'usage de cette singulière obligation. Ce fut dans la dernière période du quatorzième siècle. Louis d'Évreux, second du nom, seigneur de Lunel, était alors comte d'Étampes. Vers l'an 1370, les Anglais, après quelques tentatives infructueuses sous les murs de Paris, vinrent passer au pont d'Antony, et entrèrent dans Étampes qu'ils prirent et saccagèrent. La belle église de Sainte-Croix fut pillée; et celle de *Notre-Dame-*

(1) Une copie de cette charte française de Henri III se voit aux archives de l'Hôtel-de-ville d'Étampes, sur le même parchemin qui contient celle de Louis-le-Gros citée plus haut. On y conserve aussi dans un cahier de deux feuilles une autre copie textuelle de ces deux pièces, auxquelles est jointe une copie de la charte de Louis, comte d'Étampes, dont il est parlé ci-après.

Ces mêmes archives renferment un grand nombre de sentences du bailliage d'Étampes, sur parchemin, la plupart relatives à la franchise du marché Saint-Gilles.

du-fort, ainsi nommée à cause des fortifications et des larges fossés qui l'environnent, se ressentit aussi de leurs violences. Les habitans du marché Saint-Gilles, ruinés par cette guerre et par les précédentes, vinrent alors représenter humblement à leur seigneur, qu'il leur était désormais impossible de fournir sa maison de linge, vaisselle et autres meubles. Le bon prince fut ému de compassion en voyant la misère de ces pauvres habitans. Il les déchargea volontiers d'une pareille servitude, tout en leur laissant les priviléges qu'ils avaient reçus de Louis-le-Gros en compensation de cette charge. Il exigea d'eux seulement une simple rente de dix livres parisis, payable à deux termes, sur les masures, maisons et jardins situés dans les limites du marché (1).

A cette époque critique de notre histoire, la frayeur des attaques des Anglais obligeait les habitans des villes à des précautions continuelles pour veiller à leur sûreté. Ceux d'Étampes crurent donc devoir transférer la tenue du marché en un lieu plus sûr, au dessous du château, et sur la place située devant l'église Notre-Dame. Les guerres ayant cessé, on le transporta au lieu accoutumé, où il se tint avec tranquillité jusqu'à ce que des motifs semblables, un siècle après, obligèrent de le transférer de nouveau dans l'enceinte d'Étampes-le-Châtel. De ces

(1) La charte donnée en cette occasion par Louis, comte d'Étampes, au mois de juillet 1378, est conservée dans les archives de cette ville. Tout porte à croire que c'est l'original lui-même : elle est en français, d'une écriture assez correcte et bien conservée. On y voit encore les débris d'un sceau pendant en cire jaune, attaché par un lacet en soie de diverses couleurs.

Digitized by Google

changemens successifs naquirent dans la suite une foule de différends entre les habitans des quartiers de Saint-Basile et de Notre-Dame d'une part, et ceux de Saint-Gilles de l'autre. Le récit de ces contestations tiendrait une place notable dans les annales d'Étampes; mais d'autres faits plus importans appellent ailleurs nos regards. Il importe d'ailleurs peu aux habitans de cette ville de connaître aujourd'hui les fastidieux détails de ces jalouses rivalités (1).

Louis-le-Gros avait de bonne heure éprouvé son courage contre de fiers et turbulens vassaux qui accablaient le menu peuple sous le poids d'une rude oppression. Suger, l'historien de sa vie, nous le montre, sous le règne même de Philippe Ier, son père, occupé à redresser les torts des

(1) L'histoire d'un grand nombre de nos villes de médiocre importance n'est ainsi remplie bien souvent que de petites querelles fomentées dans leur sein par de faibles divisions, dont la source est plus faible encore. Quant à celles de la ville d'Étampes, elles durèrent pendant de longues années. Les bourgeois de Saint-Basile et de Notre-Dame, après bien des efforts, obtinrent l'an 1498, du roi Charles VIII; des lettres-patentes qui leur permettaient de tenir un marché, sur la place de Notre-Dame, le samedi et les autres jours de la semaine. Ceux de Saint-Gilles s'opposèrent de tout leur pouvoir à la vérification de ces lettres. On ignore ce qui advint de ces luttes rivales. Il est à croire que tous ces différends se terminèrent par un accord ou transaction, d'après lequel on vendit librement sur le marché Notre-Dame, le samedi et les autres jours de la semaine, toute sorte de menues denrées; tandis que les blés, les vins, les chevaux et autres bestiaux, se vendaient le samedi sur la place Saint-Gilles, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui.

seigneurs rebelles envers leur prince, et tyrans des malheureuses contrées dont ils se déclaraient souverains indépendans. C'est ainsi que les comtes de Corbeil, de Montlhéry, et plusieurs autres seigneurs des environs de Paris, apprirent tour à tour à redouter la force de son bras. La réputation des exploits du jeune héritier du trône s'étendait déjà au loin : « *De sorte*, dit un vieil historien, *que toute la France jeta dès lors la vue sur lui comme sur un Hercule, dompteur des monstres de l'État : et tous ceux qui souffraient quelque oppression, commencèrent à avoir recours à lui pour en être délivrés.* » C'est ainsi que les habitans du Berri le conjurèrent de venir les venger des violences d'Humbault, châtelain de Sainte-Sévère, dont la présence dans ce castel était un fléau pour la contrée. Le jeune prince marche aussitôt vers lui avec une poignée de braves serviteurs. Le puissant châtelain vient à sa rencontre, accompagné de troupes nombreuses. Une petite rivière se trouvant sur leur passage, s'opposait au choc des deux armées. Mais le jeune Louis ayant vu un des ennemis sortir des retranchemens, pousse aussitôt son cheval vers lui, le terrasse, et du même coup de lance, il en fait tomber un second à ses pieds. Aidé de ses gens, il pénètre alors dans le camp de ses adversaires, et remporte une victoire éclatante. Le châtelain Humbault est forcé de mettre bas les armes, et de se rendre à la merci du vainqueur. Louis s'empare du butin, et retourne en triomphe à Paris. Mais durant ce temps, qu'était devenu son félon prisonnier? Renfermé dans une tour du château d'Étampes, il expiait, par une dure captivité, les violences criminelles dont il s'était

Digitized by Google

rendu coupable, et en déplorait les funestes suites (1).

Les troubles suscités en France sous Philippe Ier, par de téméraires vassaux, continuèrent non moins vivement sous le règne de Louis-le-Gros; ce ne fut pas l'une des moindres gloires de ce prince, d'avoir su abattre leur puissance. Sa force, dans ces combats, recevait un précieux secours des sages conseils de son digne ministre, Suger, dont les avis étaient d'ordinaire la règle de ses actions. Dans le récit que nous a transmis ce grand homme des exploits de son maître, on voit souvent figurer le nom de la ville d'Étampes; mais jamais, on doit le dire, il ne la représente comme l'alliée de quelqu'un des ennemis de ce monarque, auquel elle ne cessa au contraire de demeurer constamment fidèle.

Parmi les vassaux ambitieux contre lesquels Louis-le-Gros eut à exercer sa bravoure, se trouvait Hugues, seigneur du Puiset en Beauce, et vicomte de Chartres. De simple châtelain, il s'était rendu seigneur feudataire pendant la vie du roi Philippe, et il faisait peser son joug sur toute la contrée. Ses prétentions sur les droits de l'évêché de Chartres, et sur ceux du jeune Thibault, comte de cette ville, son suzerain, étaient l'un des griefs qu'on lui reprochait. Déjà le roi Louis avait pris d'assaut et ruiné le château du Puiset. Hugues, après une courte captivité à Château-Landon, était sorti de prison. Brûlant d'assouvir sa

(1) Sugerii Abb. S. Dionysii liber de vitâ Ludovici grossi Regis. — Rec. des hist. de Fr., t. XII, p. 24.

. . . . . *Et ensi s'en retorna à victoire, et enmena avec soi ce chastelain, et le mist en prisom en la tor d'Estampes.*

(Chroniques de Saint-Denis.)

vengeance, il avait renoué ses intelligences avec quelques seigneurs, et commencé à réparer les fortifications de son château. Le roi vint alors rejoindre son armée à Étampes, d'où il partit incontinent pour aller assiéger de nouveau le castel du Puiset. Le succès ne répondit pas à ses efforts; ses troupes plièrent, et se dispersèrent soit à Orléans, soit à Étampes d'où elles étaient venues. Louis sut les rallier, et marchant à leur tête contre son redoutable vassal, il le vainquit, et le contraignit de se rendre à discrétion. Sa forteresse fut rasée et la contrée entière fut ainsi délivrée de son odieuse tyrannie (1).

Les habitans d'Étampes figurent encore avec honneur au nombre de ces vaillantes troupes que Louis-le-Gros rassembla contre l'empereur Henri V, alors que ce monarque, excommunié au concile de Reims, s'avançait vers les plaines de Champagne. Henri ne prétendait à rien moins qu'à détruire de fond en comble une ville où il venait de recevoir un si solennel affront (2). Le roi, instruit de son approche, s'était jeté promptement avec quelques hommes d'armes dans les murs de cette place. Cependant de divers points de la France arrivaient de nombreuses phalanges pour soutenir leur roi, et défendre contre l'armée impériale la noble cité champenoise. On divisa ces troupes en

(1) Vie de Louis-le-Gros par Suger.

(2) L'empereur Henri V fut excommunié dans le concile tenu à Reims en Champagne, au mois d'octobre 1119, sous le pape Calixte II, par les prélats de France. Louis-le-Gros fut présent lui-même à cette assemblée. Les motifs de cette excommunication étaient les prétentions de l'empereur aux droits d'investiture.

trois corps : le premier, de soixante mille hommes, avait été fourni par les contrées voisines de Reims et de Châlons; le second, égal en nombre, venait des pays de Laon et de Soissons; enfin le troisième, non moins nombreux, mais plus dévoué à son roi, se composait des troupes d'Orléans, d'Étampes, de Paris et de Saint-Denis. C'est avec ce troisième corps que le roi voulut combattre. « Au « milieu d'eux, s'écria-t-il, je combattrai avec autant de sé- « curité que de courage. Après nos saints patrons, je n'ai « point de plus braves soutiens. Ce sont mes compatriotes; « avec eux j'ai vécu familièrement. Si je dois vivre, ils « m'aideront à vaincre; si je meurs, ils ne laisseront point « mon corps à la merci de mes ennemis (1). »

Les craintes que sut inspirer à l'empereur l'aspect de ces troupes si bien aguerries, l'engagèrent à éviter d'en venir aux mains avec elles. Il s'enfuit couvert de honte en Allemagne. Mais quoique dans cette occasion les habitans d'Étampes n'aient point combattu, ce n'en est pas moins pour eux un honneur d'avoir figuré dans les rangs de cette brave milice accourue sous les drapeaux de son roi; et d'avoir entendu de sa bouche même l'éloge de leur vaillance.

(1) . . . . . « Hâc, inquit, acie tàm securè quàm strenuè di- « micabo, cum præter sanctorum dominorum suorum protectio- « nem, etiam qui compatriotæ familiarius educaverunt, aut vivum « juvabunt, aut mortuum conservantes reportabunt. » (Sugerii liber de vitâ Ludovici Grossi.)

Chapitre huitième.

Abbaye de Morigny. — Le pape Innocent II à Étampes. — Léproserie, maison des *Mathurins*. — Conciles tenus à Étampes. — Saint Bernard.

Avant les onzième et douzième siècles, Étampes n'avait point encore vu son territoire se couvrir de ce grand nombre de pieux monumens qui devaient un jour fleurir dans son sein, jusqu'au moment où le temps et la main des hommes en auraient dispersé les débris. C'est vers cette époque que son sol commença à s'enrichir de leurs constructions. Parmi ces établissemens, dont le souvenir n'est point éteint dans cette contrée, l'abbaye de Morigny est digne d'occuper l'un des premiers rangs. Ce n'est donc

7

point m'écarter de mon plan, que de lui consacrer ici quelques pages, destinées à rappeler son origine, sa fondation, et les principaux événemens qui l'ont illustrée.

A une demi-lieue d'Étampes, près des bords de la Juine, et dans cette partie fraîche et gracieuse de la vallée qui s'étend vers le bourg d'Étréchy, on aperçoit encore, à l'extrémité d'un joli village, un clocher gothique et isolé, échappé aux ravages des siècles. Sa flèche, quoique peu élevée, n'en présente pas moins l'aspect le plus pittoresque, en s'élançant du milieu des groupes d'arbres séculaires qui l'entourent. Il surmonte une chapelle assez régulière, modeste église de campagne, qu'on dit avoir été le chœur de l'ancienne église des bénédictins de Morigny. Les traces d'un édifice plus vaste et de plusieurs nefs se retrouvent encore en avant de la chapelle actuelle, sur un terrain aujourd'hui planté de grands arbres, et servant de place de réunion aux habitans du village. Ce clocher, cette chapelle, et ces débris, rappellent seuls à la pensée l'antique abbaye de Morigny, célèbre autrefois dans la contrée. Si des bâtimens modernes qui avoisinent l'église ont remplacé l'abbaye elle-même, ils n'ont rien qui rappelle en effet une pieuse destination, ni un séjour de cénobites; ils ont été récemment transformés en une délicieuse habitation, ornée de tout ce que le goût des embellissemens a pu y rassembler de mieux choisi.

L'origine du couvent de Morigny remonte à la fin du onzième siècle. Un gentilhomme, nommé Anselle, fils d'Arembert, touché de la sainteté des religieux de Saint-Germer de Flex, près Gournay, au diocèse de Beauvais, voulut que l'exemple de leurs vertus s'étendît en d'autres con-

Digitized by Google

RESTES DE L'ABBAYE DE MORIGNY.

Digitized by Google

trées. Il leur concéda d'abord tous les biens qu'il possédait au bourg d'Étréchy, près Étampes, et ensuite ceux dont il jouissait sur le territoire de Morigny. Quelques uns de ces religieux attirés par l'agrément de ce séjour, vinrent alors s'établir dans la vallée d'Étampes. Ils mirent aussitôt la main à l'œuvre, et en peu de temps ils eurent construit un monastère : « — O toi qui lis ceci, s'écrie « avec une sorte de fierté le chroniqueur du couvent, « admire et loue la constance de nos prédécesseurs. Ap« prends comment ils surent par bien des fatigues et bien « des labeurs se fixer dans ces lieux, et bâtir, des aumônes « du pauvre, tous ces édifices qui frappent tes regards. « Nul roi, nul comte, aucun puissant seigneur ne les a « élevés (1). »

L'abbaye de Morigny demeura d'abord soumise en quelque sorte à celle de Saint-Germer de Flex, à laquelle elle payait chaque année une redevance. Quelques différends s'élevèrent ensuite entre les deux monastères, à l'occasion de ce tribut. Un gentilhomme du pays d'Étampes, attaché à la cour du roi Philippe Ier, parvint à concilier les parties, à l'aide d'une donation qu'il fit aux religieux de Flex; et la maison de Morigny devint entièrement indépendante de celle dont elle était sortie.

Il serait trop long et superflu d'énumérer ici toutes les donations et tous les priviléges dont, à partir de cette époque, cette abbaye fut gratifiée soit par les rois de France, par des évêques, des seigneurs; soit par les sou-

(1) Ex Chronico Mauriniacensi, lib. II.— Rec. des Hist. de Fr. t. XII.

Digitized by Google

verains pontifes eux-mêmes. Nous ne parlerons ici que des principales concessions. Le roi Philippe Ier doit être compté au nombre de ses plus insignes bienfaiteurs. Bâti sur un fonds tenu en fief d'Évrard, seigneur du Puiset, ce monastère était soumis envers lui à d'onéreuses redevances; Philippe Ier l'en déchargea entièrement, après avoir lui-même acheté pour la somme de cent livres le fief de Morigny, alors qu'Évrard était pressé d'argent pour accomplir un voyage en terre sainte (1). Quelque temps après, ce même prince agit plus libéralement encore. L'église collégiale de Saint-Martin, sise à Étampes-les-Vieilles, et les églises de Saint-Albin, de Saint-Médard, situées à cette époque dans ce même quartier, devinrent autant de dons faits à l'abbaye par ce monarque. Le roi voulant que son fils aîné Louis approuvât solennellement cette donation, ce jeune prince, au rapport de la chronique du couvent, se rendit lui-même un jour à Morigny, accompagné d'Amaury, seigneur de Montfort, et de plusieurs autres seigneurs. Là, devant tout le chapitre assemblé, il se fit représenter les lettres-patentes de la concession, délivrées par le roi son père; et pour marque de son approbation, il les déposa publiquement devant l'autel de l'église du monastère (2).

(1) Chronic. Maurin., lib. II.

(2) Chronic. Maurin., lib. I. L'église de Saint-Martin, dont les prébendes furent concédées aux religieux de Morigny, était desservie par des chanoines dont le chef portait le titre d'*abbé*. Ce chapitre fut supprimé par les lettres-patentes du roi Philippe Ier, et tous les droits qu'il possédait revinrent aux moines de Morigny. Ces donations importantes furent le motif des divisions dont il est parlé ci-après.

Pourquoi faut-il que les bienfaits de ces généreux monarques soient devenus la source de divisions funestes qui, durant le cours du douzième siècle, troublèrent le repos de la ville d'Étampes, et le paisible asile des fils de saint Benoît? C'est à regret que j'aborde un tel sujet; mais ces scènes se liant à des événemens dignes d'occuper une place dans l'histoire d'Étampes, l'historien de cette ville ne doit point les passer entièrement sous silence.

Les chanoines de l'église de Saint-Martin n'avaient pu voir sans jalousie les richesses dont les rois de France avaient comblé les religieux de Morigny, et la dépendance où ils allaient être vis-à-vis des supérieurs de ce monastère. Cette dépendance leur enlevait une grande partie de leurs revenus; aussi n'épargnèrent-ils rien pour secouer le joug qu'on voulait leur imposer.

Au jour de la Saint-Martin d'hiver, dit la chronique de couvent, Thomas, abbé de Morigny, se rendit à l'église d'Étampes-les-Vieilles, pour y célébrer une messe solennelle : mais les chanoines se révoltèrent contre lui, et le repoussèrent durement (1). Celui-ci, échappant à l'orage, vint se plaindre au roi Louis, qui convoqua dans son palais d'Étampes les chanoines rebelles, et les obligea à consentir au don fait à l'abbaye. Bientôt une nouvelle assemblée se tint à cette occasion dans l'église Notre-Dame de la même ville. Louis-le-Gros et Raoul, doyen du chapitre de Sens, délégué par l'archevêque Daimbert, y prirent place au milieu des chanoines de Saint-Martin. Le fruit de cette assemblée (1112) fut l'entier acquiescement

(1) Chronic. Maurin., lib. II.

Digitized by Google

de tous les membres à la donation faite par le roi Philippe aux religieux de Morigny (1).

Or, tout ceci se passait à l'instigation de l'abbé Thomas, homme actif, d'une énergie singulière, et incapable de transiger sur aucun des droits acquis au couvent dont il avait la garde. Non content des succès qu'il venait d'obtenir, il se rend à Rome, et admis en la présence du pape Pascal II, il requiert et reçoit pour son abbaye une confirmation plus positive encore des privilèges que la munificence royale lui avait départis.

De nouvelles difficultés amenèrent plus tard de nouveaux débats ; le roi convoqua une assemblée d'évêques à Melun. L'archevêque Daimbert y parla au nom du monarque, et déclara que les droits prétendus des religieux du monastère resteraient suspendus jusqu'à l'arrivée du pape, dont la renommée avait annoncé la prochaine présence sur ces bords.

Calixte II, souverain pontife, que les affaires de la chrétienté retenaient alors en France, ne tarda point en effet à passer par Étampes. Il y fut reçu avec de grands honneurs, et logea dans le palais du roi. Le monarque se rendit lui-même avec toute sa cour dans cette ville pour l'y recevoir dignement (1). Thomas, abbé de Morigny, jugea cette occasion favorable pour faire valoir ses droits. Il redoubla de prières et d'instances auprès des cardinaux, qu'il avait su réunir en présence du pape, du roi et de la reine ; et il parvint à gagner les bonnes grâces du souverain pontife.

(1) Chron. Maurin., lib. II. Voy. aussi Rec. des hist. de Fran. t. XII, p. 70.

(2) Chron. Maurin., lib. II.

Digitized by Google

Le 3 octobre 1119, Calixte II se rendit à l'abbaye de Morigny; et là, au milieu d'une nombreuse assemblée de prélats et de seigneurs, il fit avec une grande pompe la consécration de l'église du monastère (1).

Je dépasserais les bornes que je me suis prescrites, si j'entreprenais de retracer ici avec détail les sollicitations, les plaintes, les murmures, et les démarches de toute sorte, dont deux partis rivaux ne cessèrent d'environner le souverain pontife, durant son séjour à Étampes, à Corbeil, ou dans les contrées voisines. Ces funestes divisions nous présentent un bien triste tableau des passions des hommes, au sein de cette société du moyen âge, où d'autres scènes si riantes viennent parfois charmer nos yeux. Disons seulement qu'après bien des alternatives de succès et de revers, ce fut à l'abbaye de Morigny que demeura enfin le prix de la victoire. Une nouvelle charte du roi Louis-le-Gros, donnée en sa faveur l'an 1120, confirma toutes les donations faites par le roi son père; ce monarque y ajouta lui-même d'autres droits, en prenant sous sa protection et sauve-garde le monastère avec tous les biens qu'il avait acquis et tous ceux qu'il pourrait plus tard acquérir (2).

Avant de nous éloigner des souvenirs de cette abbaye antique, citons encore l'un de ces événemens qui passeraient inaperçus dans l'histoire générale d'une contrée, mais qui occupent toujours une grande place dans les annales d'un monastère. Au mois de janvier 1131, le pape Inno-

(1) Chron. Maurin., lib. II.

(2) Voir le *Gallia christiana*, t. XII, preuves.

cent II, se rendant de Chartres à Paris, voulut revoir l'abbaye de Morigny, au sein de laquelle, lorsqu'il était simple légat en France, il avait reçu mainte fois la plus digne hospitalité. Le souverain pontife voulait aussi gratifier de sa présence la noble cité d'Étampes, où, dans un concile tenu naguère, il venait de recevoir le plus insigne honneur (1). Le 20 janvier 1131, il arriva donc dans cette ville; il était accompagné de nombreux prélats, et d'autres personnes de haute distinction. Innocent II choisit pour sa retraite l'abbaye de Morigny : mais le monastère ne pouvant loger toute sa suite, une partie des prélats demeura dans Étampes (2).

Le pape séjourna deux jours à Morigny, durant lesquels il fut traité avec la plus grande splendeur. Touché du bon accueil qu'il avait reçu, il ne voulut point sortir de l'abbaye sans y laisser un souvenir de son séjour. Il fit donc lui-même dans l'église du couvent, la consécration d'un autel érigé naguère en l'honneur de saint Laurent et de tous les saints martyrs. Cette cérémonie fut célébrée avec la plus grande pompe. La chronique de Morigny n'a point manqué de recueillir les noms des principaux personnages qui s'y trouvaient présens. On y comptait jusqu'à douze cardinaux ou évêques. Henry, archevêque de Sens, remplit auprès du pape les fonctions de chapelain. Geoffroi, évêque de Chartres, adressa un beau dis-

(1) Voy. ci-après (même chapitre) le concile national tenu à Étampes l'an 1130, et dans lequel Innocent II fut reconnu pape légitime, à la honte d'Anaclet, son audacieux rival.

(2) Chron. Maurin., lib. II.

Digitized by Google

cours à toute l'assemblée. Des hommes renommés dans l'Europe entière par leur savoir et leur éloquence, assistaient à cette cérémonie ; c'était Pierre Abeilard, ce célèbre docteur des écoles, vers lequel on accourait en foule de tous les lieux de la chrétienté ; c'était l'illustre saint Bernard, le pieux solitaire de la vallée d'*absinthe*. Le front tout rayonnant encore d'un triomphe récent, obtenu au sein même de la vallée d'Étampes, le cénobite de Clairvaux contemplait ici son propre ouvrage, en voyant revêtu des insignes du souverain pontificat, celui dont sa foudroyante éloquence avait naguère vaincu l'ambitieux et injuste rival (1).

Le lendemain de cette auguste cérémonie, célébrée avec des réjouissances et des témoignages d'une vive allégresse, Innocent II quitta l'abbaye de Morigny, et suivi de son cortége il se dirigea vers la ville de Liége, où l'attendait une entrevue avec l'empereur (2).

(1) Le lecteur s'apercevra qu'en rapportant ici la visite d'Innocent II à Morigny, nous avons interverti l'ordre des faits. Mais si nous plaçons dans ces pages cet événement avant la description du concile qui le précéda, on doit voir que c'est uniquement pour ne point interrompre la marche des récits concernant l'abbaye dont nous esquissons l'histoire.

(2) L'auteur de l'*Histoire physique, civile et morale des environs de Paris*, M. Dulaure, au tome VII de son ouvrage, fait aussi mention de la cérémonie que nous venons de rapporter. Il est curieux de voir comment en parle cet écrivain : « — Le pape « Innocent II, le 20 janvier 1131, arriva à Étampes, se rendit « à Maurigny où il consacra un autel ; et cette cérémonie reli- « gieuse fut terminée par un très grand bal (*maximo tripudio*). « Parmi ceux qui assistèrent à cette consécration, on remarquait « Bernard, abbé de Clairvaux, fameux par son éloquence véhé-

Digitized by Google

La maladrerie de Saint-Lazare d'Étampes doit un instant fixer nos regards à son tour. Ce monument, dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui, fut bâti anciennement et doté par la piété de nos rois et de quelques seigneurs. Il était situé près la route de Paris, un peu au delà du quartier dit encore les *Capucins*. Cet édifice, dont l'église était sous l'invocation de saint Michel-Archange, et de saint Lazare, évêque de Marseille, avait été construit pour recevoir et nourrir de pauvres lépreux, séparés du commerce des hommes. On sait que le fléau de la lèpre, triste fruit importé en France par nos guerriers à leur retour de la croisade, exerçait alors de cruels ravages dans nos contrées. Le sort du lépreux était des plus misérables : relégué en dehors des villes, des lois sévères le privaient de sa liberté. Exilé dans quelques ruines désertes, il errait solitaire au sein des campagnes, agitant sa *crecelle* pour éloigner les passans; et la pitié, en détournant la vue, lui accordait à peine quelques alimens pour soutenir sa vie. Mais la charité chrétienne vint en aide à ces infortunés. Elle créa de pieux asiles pour recueillir ceux que le monde repoussait, et sut par des soins assidus soulager leurs douleurs. Il est honorable pour la ville d'Étampes d'avoir ouvert l'une des premières un de ces asiles. La léproserie de Saint-Lazare fut fondée

« mente, ses fausses prophéties et sa sainteté; et le savant et in-
« fortuné Pierre Abeilard. La chronique ne dit point s'ils dansè-
« rent. (t. VII, p. 275.) »

Il ne nous appartient pas de discuter l'exactitude d'une pareille description : disons du moins que le récit d'un tel événement méritait plus de gravité de la part de l'historien.

sans doute vers le commencement du douzième siècle. Le roi Louis-le-Gros fut son premier bienfaiteur. On conserve un diplôme de ce prince de l'an 1120, qui donne aux pauvres lépreux de la ville d'Étampes, la quantité de terre suffisante pour le labourage d'une charrue, au village de Boissi; un muid de froment, mesure de Paris, sur son moulin d'*Arnatal* d'Étampes, et deux muids de vin de ses vignes (1).

Louis VII, dit le Jeune, accorda la même protection que son père à la maladrerie de Saint-Lazare. Par des lettres patentes de l'an 1147, il la gratifia de nouvelles concessions. Nous les avons déjà fait connaître ailleurs, en rappelant l'origine de cette belle foire de *Saint-Michel*, qui se célèbre encore après plusieurs siècles aux portes d'Étampes, avec non moins de bruit et d'éclat sans doute qu'aux temps des anciens rois, ses premiers fondateurs (2).

Ainsi que la maison des lépreux, celle des *Trinitaires* ou des *Mathurins*, située autrefois dans l'enceinte d'Étampes-les-Vieilles, n'a laissé sur le sol aucun de ses débris. L'*ordre de la Trinité*, institué par saint Jean-de-Matha, gentilhomme de la Provence, pour le rachat des chrétiens tombés entre les mains des infidèles, commençait à peine sa glorieuse existence, quand déjà la ville d'Étampes avait reçu dans son sein quelques uns de ses disciples. C'est vers

(1) In Christi nomine. Ego Ludovicus Dei gratiâ rex Francorum... Infirmis Stampensibus videlicet leprósis, donavimus terram arabilem quantum sufficere uni carrucæ in villâ Bussiaci; etc. (Voir Rec. des hist. de France.)

(2) Voir chapitre I[er], page 9.

Digitized by Google

l'année 1198 que remonte l'époque de sa fondation. Or, Robert Gaguin, dans sa chronique, remarque qu'Étampes vit des religieux de cet ordre s'établir dans ses murs au temps de Philippe-Auguste, vers l'an 1200. Une bulle du pape Innocent III, du 22 mai 1209, en plaçant sous sa protection leurs monastères naissans, donne la quatrième place à celui d'Etampes.

Cette maison des *Mathurins* était placée, comme nous l'avons dit ailleurs, au milieu de la grande rue qui joint *Etampes-les-Vieilles* avec le faubourg du *Haut-Pavé*. Sur ce même terrain, on voyait une aumônerie, dite des *Bretons*, qui devint la propriété du monastère. Une ancienne et obscure tradition rapportait la fondation de cette aumônerie à la reine Brunehaut, qui l'aurait fait construire en reconnaissance des services rendus par des Bretons dans une bataille livrée auprès d'Etampes. Mais cette origine est dénuée de fondement. Le nom de *Chantereine* ou *Champreine* (à Campo Reginæ) donné à un moulin situé sur la rivière de *Chalouette*, et qui était la propriété la plus considérable de cette aumônerie, n'est point une preuve à faire valoir en cette occasion. Cette dénomination porterait à croire seulement qu'une reine, dont l'histoire n'a point conservé le nom, fut la bienfaitrice de cette maison *hospitalière*.

Non loin de cette même enceinte d'Etampes-les-Vieilles, et plus près de la partie de la ville dite le *Haut-Pavé*, on voyait autrefois un autre asile, dit l'*Hospice de Saint-Jean*, dont la chapelle était dédiée à saint Jean l'Évangéliste et à saint Altin, l'un des compagnons de

Savinien et Potentien, apôtres de ces bords. Cet hospice était appelé plus anciennement le *Refuge des pauvres*. On ignore le nom de son véritable fondateur. Une charte du roi Philippe I^er^, donnée à Etampes, l'an 1085, nous apprend qu'il fut doté par ce monarque de revenus considérables.

Tels sont les premiers asiles que la charité avait ouverts dans la ville d'Etampes, aux souffrances, à la pauvreté, ou aux généreux dévoûmens. Mais un faible intérêt s'attache aujourd'hui à ces monumens, qui ont entièrement disparu de la surface du sol. Aussi n'ai-je point dû m'arrêter long-temps à les décrire.

Une autre tâche réclame nos soins en ce moment. Amenés par les détails précédens sur le terrain des souvenirs religieux qui se rattachent aux annales de cette contrée, nous ne le quitterons point sans avoir consacré quelques lignes aux Conciles tenus à Etampes durant le cours du moyen âge. Mais passant rapidement sur ceux dont les suites eurent moins d'importance, nous nous hâterons d'arriver à ce Concile national, célèbre dans notre histoire, où la puissante éloquence du solitaire de Clairvaux sut conserver à la chrétienté le calme et la paix qu'un schisme naissant allait lui ravir.

Le premier Concile provincial tenu à Étampes, est celui qui fut présidé, l'an 1048, par Gerduin, archevêque de Sens, en la présence du roi Henri I^er^. L'histoire n'a point transmis de détails sur les causes de sa convocation et sur les décisions rendues par cette assemblée. —

L'auteur de la *Vie des archevêques de Sens* se contente de mentionner les prélats qui en firent partie (1). Ce silence qui fait soupçonner son peu d'importance, nous dispense de nous étendre plus long-temps sur ce sujet.

Le second de ces Conciles fut convoqué, en l'année 1092, par Richer, archevêque de Sens, sous le règne de Philippe Ier. Après la déposition faite par le pape Urbain II, de Geoffroi, évêque de Chartres, accusé de simonie, le clergé et le peuple de cette ville avaient élu en sa place un prêtre nommé Yves. Sur le refus de Richer, archevêque métropolitain, de lui imposer les mains, ils avaient eu recours au souverain pontife, qui le consacra lui-même le 23 novembre 1091. A cette nouvelle, Richer, loin de se soumettre, convoqua une assemblée de ses suffragans en la ville d'Étampes, pour y faire examiner et condamner la conduite d'Yves. Le nouveau prélat y comparut, et fut accusé par le métropolitain du crime de lèse-majesté, pour s'être fait sacrer sans permission hors du royaume. Les évêques présens, entraînés par ses discours, se disposaient à prononcer contre Yves une sentence de déposition, quand celui-ci, prévoyant leur dessein, interjeta appel au souverain pontife, de tout ce qu'ils oseraient décider. Le cours de l'entreprise dirigée contre lui fut alors suspendu; peu après, cette entreprise elle-même se termina à la honte des prélats et à la gloire du vertueux Yves, dont l'élection d'ailleurs était en tous points juste et légitime (2).

Un troisième Concile provincial fut tenu à Étampes, en

(1) Voy. Diction. de Moréri, t. II, p. 664.

(2) Voy. *Apud Yvon, Carnot. Epist.* — *Doyen, Hist. de Chartres.*

Digitized by Google

l'année 1112, sous le règne de Louis-le-Gros. Daimbert, homme d'illustre naissance et adonné dès sa jeunesse à l'étude des belles-lettres, avait remplacé Richer sur le siége de Sens. Dans le dessein d'aviser aux moyens d'arrêter les désordres et les vices qui régnaient parmi les peuples confiés à ses soins, il convoqua une assemblée de tous les évêques de sa métropole; et ce fut encore la ville d'Étampes qu'il choisit pour en être le théâtre. Trois sujets différens occupèrent les séances de ce Concile. Après avoir écouté les plaintes que l'on fesait de toutes parts sur les débordemens de Philippe de Pons, évêque de Troyes, tous les membres présens s'accordèrent à écrire à ce prélat, pour lui témoigner leur douleur de sa conduite et le ramener dans la droite voie dont il était sorti. On procéda ensuite à la consécration d'un évêque de Nevers, que le clergé et le peuple de cette ville avaient élu nouvellement. Enfin, on fit plusieurs sages ordonnances pour la réforme des mœurs (1).

Mais entre toutes ces diverses assemblées, la plus célèbre et la plus importante est le Concile national convoqué à Étampes, l'an 1130, sous le règne de Louis-le-Gros.

Le pape Honorius II venait de mourir à Rome (14 février 1130). Pour éviter les maux qu'occasiône d'ordinaire la vacance du saint siége, les cardinaux présens dans la capitale du monde chrétien s'étaient empressés d'élire

(1) Voy. *les Lettres d'Yves, évêque de Chartres*, 76e, 79e. — Baillet.

Grégoire, romain d'illustre naissance, qui prit le nom d'Innocent II. Mais une élection si prompte déplut à plusieurs autres cardinaux, évêques ou seigneurs, et à une partie du peuple romain. Ils se plaignaient de la précipitation apportée dans une affaire aussi grave, qui ne devait point, disaient-ils, se terminer sans leur concours. Regardant donc cette élection comme nulle, ils se rassemblèrent et choisirent de leur côté, pour souverain pontife, Pierre de Léon, qui fut reconnu pape sous le nom d'Anaclet II. Pierre de Léon avait étudié en France, et était entré à l'abbaye de Cluny. Le pape Gélase II l'en avait tiré pour le revêtir de la pourpre, à la prière de son père, homme puissant et capitaine d'une bravoure éprouvée. Mais il était en tous points indigne de l'éclatant honneur auquel un parti rival et jaloux venait de l'élever. A peine a-t-il appris la nouvelle de son élection, qu'il s'empare, à l'aide de la violence, de l'église Saint-Pierre de Rome. Il parcourt ensuite, avec une brillante cavalcade, la ville entière; et son passage est partout le signal des plus grands désordres. Les historiens du temps ont retracé d'affreux tableaux de ces funestes excès. « Vous auriez vu, dit l'abbé « de Clairvaux, l'abomination régner dans le lieu saint, « par la fureur brutale de celui qui, pour s'en rendre « maître, attise la flamme dans le sanctuaire de Dieu. Il « persécute Innocent, et avec lui l'innocence tout entière « est persécutée (1). »

Cet infortuné pontife, contraint de fuir devant la puis-

(1) . . . . . Persequitur Innocentem, et cum eo omnem innocentiam. (Bernard, Epist. 124.)

Digitized by Google

sance de son ennemi, n'hésita point à se réfugier sur la terre de France. Il s'était arrêté à Pise, et de là, il avait envoyé des légats à tous les princes chrétiens, pour se faire reconnaître souverain légitime. Le roi Louis-le-Gros, vivement ému à l'aspect des maux qui menaçaient l'Église, convoqua tous les prélats du royaume; et c'est la ville d'Étampes qui fut choisie pour la réunion de cette mémorable assemblée.

On regrette que l'histoire n'ait point indiqué dans quel édifice vinrent siéger les pères de ce concile; mais on peut croire avec quelque fondement que ce fut dans l'église de Notre-Dame, alors comme aujourd'hui, la plus grande et la plus belle entre toutes celles de la ville. Qu'on se figure donc, au milieu de cette vaste nef pleine encore des souvenirs du pieux Robert, son royal fondateur, la nombreuse assemblée de tout l'épiscopat des Gaules! Qu'on se représente tant de prélats accourus de tous les points du royaume, prêtant en silence une oreille attentive à la parole entraînante et sublime d'un homme du désert, l'oracle de son siècle et l'arbitre des rois! Certes un pareil spectacle devait avoir un vénérable caractère, un aspect imposant; et c'est quelque honneur pour la ville d'Étampes d'avoir été le champ où une si importante querelle a reçu son heureux dénouement.

Mais quel est ce mortel dont la voix puissante va maîtriser ainsi tous les cœurs, et les entraîner dans les voies de la justice et de la vérité? C'est l'un de ces hommes que la Providence fait naître aux époques critiques, comme pour retenir la société ébranlée, et l'empêcher d'aller se briser dans l'abîme que les passions, l'erreur ou l'igno-

Digitized by Google

rance ont creusé sous ses pas. Entre tous ces hommes dont l'influence et l'ascendant merveilleux sur l'esprit de leur siècle ont frappé les regards des historiens, on doit ranger l'illustre saint Bernard. Ce noble descendant des Châtillon et des Montbard, dédaignant de bonne heure un monde dont ses talens, sa grâce et sa beauté l'auraient rendu l'idole, avait quitté le château de son père, et, comme une timide colombe, s'était envolé au désert. Mais le monde qu'il abandonnait, accourait à lui; plus il se cachait, plus sa renommée répandue au loin le forçait souvent à sortir de sa retraite, pour se mêler au conflit des peuples et apporter la paix partout où la discorde soufflait sa fureur. Bernard n'avait que trente ans encore, et déjà il n'y avait en Europe aucune nation qui ne l'eût pris pour médiateur, aucune église qui n'eût imploré l'appui de ses lumières. Fléau des hérésies, la terreur des seigneurs injustes et des princes criminels, il avait par sa seule présence suspendu la marche des armées victorieuses. Plus d'une fois il fut l'arbitre des conseils des rois; il faisait déposer à son gré les évêques et les magistrats; et lorsqu'il voyait un de ses disciples s'asseoir sous le nom d'Eugène sur le trône du Vatican, il aimait lui, vainqueur de tous les obstacles, à revenir simple et pauvre au fond de sa solitude. Là, demandant à Dieu le pardon de sa gloire, Bernard, jeune amant de la nature et de la joie des anges, savourait à loisir les charmes divins de la vérité; son âme fougueuse et tendre, rêveuse et sensible, puisait de nouvelles forces dans le silence du désert; il composait des traités, des discours sublimes, veillait sur les soixante monastères qu'il avait fondés, et, bien qu'invisible au

Digitized by Google

monde, il semblait le gouverner encore par la force de son esprit et l'autorité de sa vertu (1).

Tel est l'homme extraordinaire entre les mains duquel l'auguste assemblée convoquée à Étampes va remettre le soin de prononcer une décision. Tous sont d'avis de s'en rapporter à ses lumières. Pressé par le roi Louis-le-Gros, de se rendre au concile, Bernard s'était mis en marche, non sans beaucoup de frayeur et de tremblement, comme plus tard il l'avouait lui-même (2). Il comprenait toute la gravité de sa mission et le grand péril qui menaçait l'Église. Mais durant sa route, des images consolantes vinrent remplir de confiance l'âme de l'humble solitaire. L'historien de sa vie rapporte qu'il aperçut en songe durant la nuit une vaste basilique, où, dans un accord unanime, de nombreuses voix chantaient les louanges de Dieu (3). Il ne douta point alors qu'une paix heureuse ne fût sur le point de succéder au trouble. Plein de foi et d'espérance, il arrive à Étampes. Après s'être recueilli dans le jeûne, et préparé par la prière à recevoir le secours divin, il se rend à l'assemblée. Dans un profond silence, chacun des assistans attendait les paroles qui allaient sortir de sa bouche, prêt à les recevoir comme l'oracle

(1) Guill. Vita S. Bern. — Villefort, Vie de saint Bernard. — Gibbon. — Fleury. — Baronnius. — Saint Bernard, epist., etc.

(2) . . . . . Sicut posteà fatebatur, nec mediocriter pavidus et tremebundus advenit, periculum quippè et pondus negotii non ignorans. (Bern. Abbas, Vitâ in sancti Bernardi, lib. II.)

(3) In itinere tamen consolatus est eum Deus, ostendens ei in visu noctis, ecclesiam magnam concorditer in Dei laudibus concinentem, undè speravit pacem sine dubio proventuram. (Vita sancti Bernardi.)

Digitized by Google

de la vérité. Il se lève enfin, et entrant aussitôt dans le fond de la cause, il examine tour à tour avec le plus grand soin l'ordre de l'élection des deux pontifes, leur mérite personnel, et la réputation de chacun d'eux. Bernard avait été lié autrefois avec Anaclet. Ce nouveau pontife, proclamé à Rome, appuyé par la noblesse et le peuple de cette ville, et maître de l'église de Saint-Pierre, avait en outre entraîné dans son parti les rois de Sicile et d'Angleterre (1). Mais cette puissance n'était que le fruit de son intrigue. L'élection d'Innocent, au contraire, outre qu'elle avait la priorité sur celle de son rival, était due toute entière, à son savoir, à sa piété, et à ses éminentes vertus. Après un mûr examen sur les prétentions des deux rivaux, Bernard prononce donc en faveur du pape Innocent II; et l'assemblée des prélats, enchaînée par ses discours, ratifie sur le champ d'une voix unanime cette importante décision (2).

Le roi et tout son royaume reconnurent alors pour légitime successeur de Pierre, celui que venait de choisir le concile d'Étampes. Ce monarque se rendit aussitôt avec la reine et son fils aîné à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, où se trouvait en ce moment Innocent II. Là, se prosternant à ses pieds, il lui donna des preuves manifestes de son obéissance filiale. Ce pontife s'étant rendu à Chartres, Henri, roi d'Angleterre, que les conseils de Bernard

(1) Chron. Benev. et diplom., apud Baron. — Chron. Cass., t. IV.

(2) Vita sancti Bernardi. — Fleury. — Villefort. — Le père Racine, Abrégé de l'hist. ecclés., t. V, p. 35. — Concil., t. XXVII. — Chron. Maurin.

avaient détaché d'Anaclet, vint le trouver dans cette ville, et reconnut pareillement sa suprême autorité (1).

Ce fut peu de temps après ce mémorable événement que ce même pontife, ainsi que nous l'avons vu plus haut, visita l'abbaye de Morigny, et demeura plusieurs jours au sein de cette vallée d'Étampes, où il venait de recevoir un si beau triomphe. Mais qu'était devenu l'homme puissant dont ce triomphe était l'ouvrage? Après avoir, au rapport des chroniques, signalé sa présence en ces lieux par quelques uns de ces prodiges de bienfaisance qui lui étaient, dit-on, familiers, il s'était dérobé aux acclamations des peuples de ces bords (2). Il avait repris avec une ardeur nouvelle le cours de ses travaux; et parcourant des contrées étrangères, il s'efforçait d'éteindre partout, de sa voix éloquente, le feu naissant d'un schisme dont il avait si heureusement délivré sa patrie.

(1) Vi a Ludov. Gros. apud Sugerium.

(2) . . . . . Reddidit tamen illic (Stampis) auditum surdo, phrenetico quem ligatum attulerant, mentem; mulieribus duabus visum, alteri quidem unius oculi, alteri utriusque. . . . .

(Ex actis sanctorum et illustrum virorum gestis. — Rec. des hist. de Fr., t. XIV.)

Chapitre neuvième.

Grande assemblée de seigneurs convoquée par Louis-le-Jeune en son palais d'Étampes. — Suger, abbé de Saint-Denis. — Concessions diverses de Louis VII aux habitans d'Étampes. — Templiers. — Monnaies d'Étampes.

L'histoire d'Étampes ne présente point, comme celle d'autres villes plus considérables, une suite d'événemens continus, qui s'enchaînent mutuellement et offrent dans leur ensemble un lien insoluble d'unité. Quelques faits isolés, épars en nos annales, dans lesquels cette cité a joué un rôle important, ou dont elle a été simplement le théâtre, voilà quelles sont encore le plus souvent, aux siècles que nous venons d'atteindre, les seules sources où se reflète çà et là son image.

On a vu dans le chapitre précédent les détails des conciles tenus à Étampes. Une autre assemblée convoquée par le roi Louis-le-Jeune, dans son palais de cette ville, ne mérite pas moins de trouver place dans ces récits. Si, dans l'une de celles dont nous avons esquissé l'histoire, un illustre solitaire est apparu pour y régner en maître par la force de son éloquence ; ici encore nous voyons briller d'un éclat semblable, au sein de la même cité, un de ces hommes, oracles de leur siècle, dont l'heureuse influence dans les conseils des rois assure aux peuples une durable félicité.

Louis VII, surnommé *Florus*, par la cour de France, à cause de sa beauté, mais plus connu sous le nom de Louis-le-Jeune, tenait depuis peu de temps les rênes de l'État. L'incendie de Vitry et le massacre de ses habitans, tristes fruits de la colère et de l'orgueil de ce monarque, avaient troublé son âme par le remords. On lui conseilla d'entreprendre une nouvelle croisade, en lui citant l'exemple de grands coupables qui avaient trouvé dans un voyage en Palestine un soulagement à leurs douleurs. Le roi se laissa persuader, et de toutes parts on se disposa à partir pour cette lointaine contrée. De puissans seigneurs avaient pris la croix à la suite de leur prince. Durant leurs apprêts de départ, Louis VII convoqua une grande assemblée de prélats et de barons chargés d'élire un régent du royaume. Or, cette auguste assemblée à laquelle présida le roi lui-même, se tint dans la ville d'Étampes. C'était le 16 février 1147. Le palais construit par la reine Constance se remplit aussitôt de nobles seigneurs ; là se trouvèrent réunis les comtes de Blois, d'Angers, de

Flandre, de Nevers, ainsi que bon nombre d'autres puissans personnages, venus de loin, et dont l'histoire n'a point recueilli les noms. Chacun portait ses regards autour de soi, et cherchait quel serait l'homme le plus digne de gouverner la France durant l'expédition d'outre-mer qui se préparait.

Dans cette même assemblée se tenait, modeste et recueilli, un vénérable vieillard dont la France entière avait déjà mainte fois reconnu les talens, alors qu'elle goûtait les fruits précieux de sa sagesse profonde. Orphelin obscur et pauvre, il avait vu les jours de son adolescence s'écouler paisibles et studieux sous les cloîtres de l'abbaye de Saint-Denis. Dans cette antique enceinte, devenue depuis les fils de Clotaire la sépulture de nos rois, souvent alors les princes héréditaires venaient passer eux-mêmes quelques unes de leurs jeunes années. « Leur enfance, dé- « robée aux adulations des courtisans, recevait d'utiles le- « çons dans ces cloîtres religieux...... C'est là qu'entre les « tombeaux qui n'ont jamais flatté, et l'autel où les mal- « heureux venaient implorer l'assistance divine, ils appre- « naient de bonne heure à marcher dans l'étroit sentier de « la justice (1). » Élevé comme lui dans cet asile, le fils de Philippe I^er^ avait connu l'orphelin, et une vive amitié avait bientôt uni leurs cœurs. Parvenu au trône, Louis VI n'eut garde d'oublier le compagnon de son enfance : il l'appela dans ses conseils, lui confia plusieurs missions importantes, et l'éleva par degrés au ministère : l'histoire a dit comment cet homme sage et habile se montra digne

(1) Marchangy, Gaule poétique.

Digitized by Google

de cet honneur. Le roi Louis VII avait hérité des sentimens de son père pour son ancien ami ; et sous ce nouveau règne, le ministre de Louis-le-Gros était encore l'âme des conseils du jeune monarque et l'arbitre des destinées de la nation (1).

Cet homme puissant en œuvres et en discours, c'était Suger, abbé de Saint-Denis ! Lorsqu'on résolut la seconde croisade, il s'était opposé à cette funeste expédition. Mais ses efforts cette fois avaient été vains : l'élan était donné ; rien ne pouvait en arrêter le cours. Et cependant telle était la force du secret ascendant exercé par ses talens et ses vertus, que dans cette occasion même, il fut, d'une voix unanime, élu régent par l'assemblée d'Étampes (2).

Cette importante élection fut ratifiée sur le champ par le monarque, qui applaudit au choix fait par les prélats et les barons. Mais lorsque toutes les voix s'accordaient à louer l'habileté et la prudence du nouveau régent, Suger, lui seul, refusait un fardeau dont il connaissait tout le poids. Le devoir de l'obéissance à la plus vénérable autorité, était seul capable de vaincre sa répugnance. Or, il arriva vers ce même temps que le souverain pontife Eugène, se trouvant dans les Gaules, se rendit à l'abbaye de Saint-Denis ; on lui apprit la décision de l'assemblée ; et le pape, digne appréciateur du mérite de Suger, l'obli-

(1) Guill., *Vitâ Sugerii.* — Rec. des hist. de Fr., t. XII. — Suger., Vitâ Ludov.-Gros., etc.

(2) « Le choix de l'assemblée, dit M. de Marchangy, devait « obtenir l'approbation et les suffrages du peuple, en telle sorte « qu'on peut dire avec justesse que c'est la France entière qui a « nommé Suger régent du royaume. » (Gaule poétique, note.)

gea aussitôt, par un ordre exprès, d'accepter la charge qu'il s'obtinait à refuser (1).

Il est flatteur pour la ville d'Étampes d'avoir été le théâtre de cette mémorable assemblée. Le choix important que firent les nombreux seigneurs réunis dans son sein, a puissamment influé sur les destinées de la France; la sagesse, la prévoyance et les vertus de Suger, surent triompher de tous les complots des ennemis de l'État; il y fit refleurir la prospérité et la paix; et la France toute entière, tombant à ses pieds, lui décerna dans sa reconnaissance, le beau surnom de *père de la patrie* (2).

Dès la première année du règne de Louis VII, nous voyons ce monarque tourner des regards bienveillans vers les habitans d'Étampes, et publier une ordonnance en

(1) Ex Chron. abb. Sancti Dionys. — Vita Sugerii.

(2) L'histoire nous a conservé une lettre de Suger à Louis-le-Jeune, pour l'engager à revenir de la Palestine. Je ne puis résister au désir d'en citer ici quelques fragmens; on ne lit pas sans attendrissement ces paroles si pleines de dévouement, adressées au monarque par son vieux serviteur. — « Pourquoi, souverain « chéri, pourquoi, cher maître, ah! pourquoi nous fuyez-vous? « Les perturbateurs de votre état sont revenus, et vous, qui de- « vriez nous défendre, vous vous exilez comme un banni; vous « abandonnez votre royaume aux invasions....... Vos maisons « royales, vos châteaux, sont bien entretenus, mais il y manque « votre présence. J'étais déjà bien vieux à votre départ, et mes « cheveux achèvent de se blanchir dans des fonctions pour les- « quelles je consume ma vie avec joie, sans autre ambition, « sans autre vue, que mon amour pour votre majesté et pour mon « devoir........etc. » (Voy. Epist. 57, Suger, Recueil de Duchesne, t. IV. — M. de Marchangy, Gaule poétique.)

leur faveur (1). Elle est surtout relative à la vente des vins, qu'il s'efforce de rendre plus facile. L'une des clauses exempte chaque bourgeois de l'onéreux tribut dont il était redevable dans cette occasion au prévôt et au lieutenant du roi. Mais la clause la plus importante de ce diplôme, est celle par laquelle Louis-le-Jeune promettait de ne faire sa vie durant, aucune altération à la *monnaie d'Étampes*, qui avait cours dans son territoire; et de ne point souffrir qu'elle fût altérée par autrui, sous peine d'un sévère châtiment. On voit par là, ce qui d'ailleurs est confirmé par d'autres monumens historiques, qu'il existait, sous les premiers rois de la troisième race, une monnaie particulière frappée à Étampes. Nous aurons tout à l'heure l'occasion de revenir sur cet intéressant sujet.

Louis VII, dans la suite de son règne, donna de nouvelles preuves de sa sollicitude pour la ville d'Étampes. Il publia pour elle plusieurs beaux réglemens de police; et par ces sages institutions, il retranchait une foule d'abus provenant de la négligence de ses officiers. Parmi ces articles réglementaires qui avaient tous pour but de garantir les droits des habitans ou de maintenir chez eux le bon ordre, les plus intéressans sont ceux relatifs aux duels. On sait qu'au moyen âge le duel judiciaire en champ clos était d'un usage ordinaire, lorsqu'il s'agissait de se purger d'un crime dont on était accusé, ou de soutenir une vérité contre un adversaire. Alors des gages de bataille étaient jetés de part et d'autre devant le juge,

(1) Ce diplôme, daté de Paris, est de l'an 1137.

qui faisait aussitôt entrer en lice les deux champions, et l'issue du combat décidait la querelle (1). Il n'est pas sans intérêt de voir nos rois s'efforcer par degrés, à l'aide de mesures prudentes, de rendre moins fréquent l'emploi de ces coutumes barbares, en attendant que les lois bienfaisantes de l'Église vinssent les abolir entièrement. Ainsi Louis VII, par de sages réglemens, défendait au prévôt d'Étampes de contraindre aucun habitant de donner le gage de bataille, avant qu'on eût jugé légitime le motif du combat. Il lui défendait également de recevoir au combat un champion mercenaire, loué pour cet objet; et d'exiger du vaincu, à moins qu'il ne s'agît d'un grand crime, plus de *soixante sols* pour son propre droit, de *six livres* pour le roi et de *trente-deux sols* pour le champion victorieux. Ce monarque arrêtait de la sorte l'avidité des prévôts qui, par l'espoir de tirer du vaincu une grosse amende, étaient enclins à donner le gage de bataille indifféremment à toute espèce de personnes et pour le moindre sujet. Quant à la défense d'admettre au duel un champion mercenaire, c'était une loi sage, qui remédiait à un abus dont les annales de la ville d'Étampes pouvaient elles-mêmes offrir un exemple récent. Dans une lettre adressée par le comte de Nevers à Suger, nous voyons en effet ce seigneur inviter l'illustre abbé de Saint-Denis à se trouver la veille du jour de la *chaire de saint Pierre*, dans l'enceinte d'Étampes, où Geoffroy de Doury et un de ses gentilhommes doivent combattre en champ clos pour sa propre querelle (2). On ignore ce qui advint

(1) Voy. Recher. sur la Fr., par Pasquier, liv. IV, c. 1.
(2) Lettres de l'abbé Suger, XXIV.

Digitized by Google

de ce duel : mais son souvenir montre du moins que les réglemens sur ce sujet, donnés à Étampes par Louis-le-Jeune, ne devaient point être dans la suite un stérile bienfait.

Le nom du territoire d'Étampes se retrouve souvent mêlé aux récits des largesses dont, à l'exemple de plusieurs autres rois de France, Louis VII enrichit de célèbres églises et d'illustres monastères. En suivant le cours des libéralités de nos monarques, plus d'une fois en effet, on reconnait que les objets de leurs donations furent quelques uns de ces nombreux moulins ou autres domaines dont ils étaient possesseurs dans la vallée d'Étampes (1). Or, dans le texte de ces actes d'un âge si éloigné de nous, on retrouve le nom même, quoique souvent défiguré, que ces moulins ou autres propriétés, après plusieurs siècles, conservent encore aujourd'hui (2). Plusieurs anciens documens attestent que quelques uns de ces revenus furent aussi attribués aux religieux hospitaliers de l'ordre du Temple. Ceci devrait nous inviter à rechercher si cet ordre militaire, fruit des croisades, n'avait point établi l'un

(1) Une foule de monumens historiques constatent que plusieurs de nos rois, tels que Louis-le-Gros, Louis VII, la reine Blanche, saint Louis, etc., ont concédé à diverses abbayes, entre autres à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, les revenus de plusieurs moulins royaux d'Étampes. (Voy. la plupart de ces actes au *Trésor des Chartes*, Archives du royaume.)

(2) C'est ainsi qu'on retrouve dans de vieilles chartes, conservées aux Archives du royaume, le nom des moulins *Derneteau*, du *Sablon*, de *Chaufour*, etc. (Voy. Trésor des chartes.)

de ses séjours dans le territoire d'Étampes. Mais les ruines d'une chapelle des *Templiers*, que l'œil découvre encore non loin de la ville sur une colline au-dessus du vallon de Valnay, dispensent, ce nous semble, de citer d'autres preuves, et ne permettent point de douter de l'ancienne présence dans ces lieux de ces célèbres chevaliers. On ignore à quelle époque fut détruite cette antique chapelle; mais on ne doit point faire remonter sa destruction aux temps où fut aboli l'ordre auquel elle appartenait. Un fait, puisé dans l'histoire de nos guerres civiles du dernier siècle, porterait à croire au contraire qu'elle survécut long-temps encore à cet ordre religieux et militaire dont la gloire fut si grande, et la fin si tragique. Il est probable du moins que ces ruines, servant alors de prison, n'étaient pas dans le même état de dégradation où nous les voyons aujourd'hui (1).

Entre les divers actes émanés des rois de France en faveur des Templiers, et où se trouve mêlé le nom d'É-

(1) Les chevaliers de l'ordre du Temple, fondé au douzième siècle et supprimé par décision du concile de Vienne, le 3 avril 1312, possédaient en France un grand nombre de chapelles isolées dont on retrouve souvent les débris sur des collines, ou au milieu des bois. Le fait qui se rapporte à celle des environs d'Etampes, m'a été raconté par des habitans qui en conservent encore le souvenir. Sur la fin du dernier siècle, à l'époque des guerres de la Vendée, une troupe nombreuse de prisonniers vendéens ayant été amenée à Etampes, on choisit pour le lieu de leur prison, les ruines mêmes de la *chapelle des Templiers*. Mais après quelques jours d'une dure captivité dans cette enceinte, ils parvinrent, dit-on, à s'évader, et plusieurs regagnèrent leurs foyers.

Digitized by Google

tampes, on doit remarquer une charte de Louis-le-Jeune, de l'an 1163. Un seigneur de sa cour, Théodoric Haleran, avait reçu de sa libéralité une rente annuelle de dix muids de froment à prendre sur le moulin royal de *Dabustalle* (*de Dabustallo*) à Étampes. Plus tard, étant devenu chevalier de l'ordre du Temple, il avait transporté cette rente aux Templiers, et le monarque, par cette charte précitée, s'empressa de confirmer ce transport (1).

Dans les donations de nos rois de la troisième race, il est quelquefois fait mention d'une monnaie d'Étampes (*moneta Stampensis*) (2). Ces mots nous font connaître un privilége important dont jouissait cette ville : c'était le droit de *battre monnaie* dans son enceinte. Ce droit a toujours été regardé comme une faveur spéciale, que les monarques étaient loin de prodiguer indifféremment à toutes les cités. Un grand nombre de villes considérables n'en ont jamais joui ; aussi devrait-on s'étonner que celle d'Étampes l'eût obtenue de préférence, si l'on ne se rappelait qu'ayant été l'une des résidences habituelles de plusieurs rois de France, elle dut à ce titre d'être honorée des marques particulières de leur affection.

Les rois de la troisième race, comme ceux de la seconde,

(1) Voyez aux manuscrits de la Bibliothèque royale un *vidimus* de cette charte, sur parchemin, de l'an 1173.

(2) Voir entre autres une charte de saint Louis, de l'an 1252, par laquelle ce monarque fait don aux Templiers de trente livres, monnaie d'Etampes (*triginta libras monetæ Stampensis*) à prendre sur le monnoyeur d'Etampes. (Le Blanc, Traité des monnaies, p. 155. — Trésor des chartes, Arch. du royaume.)

avaient autrefois à leur suite des monétaires ou monnoyeurs (*monetarii*) qui fabriquaient des monnaies dans leurs différens séjours. Étampes, à partir du règne de Robert jusqu'au règne de saint Louis, vit ainsi frapper dans ses murs des pièces de divers métaux; mais surtout un grand nombre de deniers d'argent fin. Ils avaient 8 à 9 lignes de diamètre, pesaient de 22 à 24 grains, et leur valeur était d'environ trois sols de notre monnaie actuelle. Ces deniers sont extrêmement rares aujourd'hui; on m'a communiqué l'une de ces pièces, trouvée à Étampes, dans les jardins de l'ancienne maison de Diane de Poitiers. Quelques autres sont conservées soigneusement dans la belle collection des monnaies de France, au cabinet des médailles de la bibliothèque du roi.

Le savant auteur du *Traité historique des monnaies de France*, n'a point oublié de parler de ces anciens deniers d'argent frappés à Étampes (1). Il en mentionne trois, dont l'un appartient au règne de Philippe Ier, et les deux autres à celui de Louis VI ou de Louis VII. Voici les paroles de cet écrivain : « La sixième de ces monnoies, « dit-il en expliquant tour à tour celles d'une planche, « a été faite à Estampes : *Castellum Stampis*. De l'autre « costé, il y a quelques lettres dans le milieu de la pièce, « dont je ne puis deviner la signification, non plus que « de deux A qui sont dans les angles de la croix. ...Le cin- « quième et le douzième de ces deniers, ajoute-t-il ail- « leurs en parlant des deux autres pièces, ont été frapez

(1) Voir Fr. Le Blanc, Traité historique des monnaies de France, 1 vol. in-4°, Paris, 1690.

« à Estampes..... J'advoue que je ne sçay point ce que « veulent dire les deux S et les deux V qui sont dans les « angles de la croix, non plus que les figures qui sont du « costé de la pile. » (Voir notre planche ci à côté.)

La signification de ces lettres, que n'avait pu découvrir Le Blanc, à la fin du dix-septième siècle, a été expliquée de nos jours par un autre écrivain dont les importans travaux sur la numismatique ont éclairé bien des points obscurs de cette science (1). Nous lui emprunterons quelques passages propres à répandre un peu de lumière sur l'objet qui nous occupe.

« De tout temps, dit-il, la numismatique tortura les « scrutateurs par ces lettres isolées qu'elle présente dans « le champ. Sur les sols des Mérovingiens, elles dési-« gnaient le nom du lieu ou du roi et ses titres..... Les « deniers des premiers Carlovingiens indiquaient de cette « manière le lieu et le titre royal. Puis elles disparurent et « ne reparurent que sur la monnaie des barons..... »

« L'alpha et l'oméga furent bien acceptés par la mon-« naie mérovingienne, mais ils s'y perdirent en s'accro-« chant à la croix, et depuis ils disparurent. La monnaie « carlovingienne les évitait constamment; ce ne fut que « la Capétienne qui les réhabilita dans leurs anciens « droits : ce fut vers le milieu du XIe siècle..... »

« Par toute la France, les monnaies des seigneurs, « tant laïcs qu'ecclésiastiques, présentent les lettres de

(1) Voir Numismatique du moyen âge, considérée sous le rapport du type, par Joachim Lelewel. 2 vol. in-8° avec un atlas, Paris, 1835.

« l'éternité, tantôt cantonnées ou suspendues à la croix,
« tantôt séparément placées et défigurées de différentes manières. Leurs figures disparaissent avec le temps;
« mais il en reste d'autres qui ne sont que le fruit de leur
« défiguration. On les voit différemment exprimées : et
« l'alpha et l'oméga sont, avec le temps, remplacés par
« VE, VV, AA. Souvent on les sépare, et l'alpha seul,
« ou l'oméga seul, prenait la place des deux. C'est aussi
« par suite de la défiguration, que figurent isolément le
« V, l'*I* I ou l'E.

« Toutes ces permutations sont très fréquentes dans
« l'intérieur du rayon, et même on y substitue la fleur de
« lys, la lettre S, comme on peut le voir par les exemples
« sur la monnaie de Reims, d'Orléans, d'Étampes.....

« Un S qui remplace les lettres de l'Éternel près de la
« croix, à Orléans, à Étampes et ailleurs, n'indique que
« le terme de *signum*, qui se rapporte à la croix ou au
« type de la monnaie marquée d'une croix (1). »

La première des trois pièces de monnaie citées par Le Blanc appartient, comme nous l'avons dit plus haut, au règne de Philippe I^{er}. D'un côté, elle représente une croix dont les bras renferment deux A, opposés par le sommet, autour on lit : *Castellum Stampis ;* de l'autre côté, on aperçoit ces mots : *Philipus rex Dei ;* le champ est occupé par un monogramme dont l'explication a été l'objet d'une dissertation particulière de Lelewel, qui a donné l'empreinte de cette pièce dans le précieux atlas joint à son ouvrage (2). Voici en quels termes il s'exprime à ce

(1) Joachim Lelewel, t. II, p. 156 et suivantes.
(2) Planche VII.

sujet : « Encore un monogramme qui exige une singulière « attention. Il figure sur une monnaie du roi Philippe « (1060-1108), frappée à Étampes. Il offre à certains « égards le supplément de la légende *rex Dei dextrâ*; « mais il a les deux OO superflus, et il n'est autre que le « monogramme du roi Odon, ODO REX..... D'où vient « le monogramme d'ODO REX sur la monnaie du roi « Philippe ?

« Étampes et ses dépendances firent partie du domaine « des rois jusqu'à saint Louis. Mais les prédécesseurs de « ce prince, au moins depuis Philippe Ier, nommèrent un « vicomte d'Étampes, pour y percevoir leurs droits et y « exercer leur juridiction. Deux vicomtes sont connus « sous le règne de Philippe; mais il serait déraisonnable « de chercher leur nom dans le monogramme d'ODO REX. « Il est plutôt plausible qu'ils étaient chargés ou qu'ils « obtinrent le droit de fabriquer la monnaie royale, et « qu'ils employèrent pour son empreinte le monogramme « du roi Odon, qui avait perdu sa signification et n'indi- « quait plus que le type de la monnaie locale. Si l'expli- « cation est juste, il faut convenir que la monnaie n'est « pas royale, mais locale, ou qu'elle est du vicomte au- « torisé par le nom royal, ou une pièce semi-royale. »

« ..... L'archevêque de Sens, en 1112, confirma de son « autorité, les donations du roi Philippe (à l'abbaye de « Morigny, près d'Étampes). Ce fut un de ses prédéces- « seurs, l'archevêque Walter, qui, cent vingt-quatre ans au- « paravant, en 888 au mois de janvier, sacra le roi Eudes. « Le souvenir de cette cérémonie a eu peut-être quelque « rapport avec la monnaie et le droit épiscopal d'Étampes. »

MONNAIES FRAPPÉES À ETAMPES

Sous les règnes de Philippe 1er
et Louis VI ou Louis VII

A la suite de ces paroles, Lelewel propose une nouvelle explication qui peut servir à éclaircir la précédente. Celle-ci est relative à une pièce de monnaie de Louis VI ou Louis VII, frappée à Mantes sur la Seine, *Medante Castellum.* « Le type du revers, dit-il, offre dans le champ deux « croix et deux O croisés. Mantes fut continuellement en « la possession du roi Odon. Par le traité conclu en 896 « avec Charles-le-Simple, la Seine séparait les deux rois, « et Mantes resta au roi Odon jusqu'à sa mort (898). Cette « longue possession fut peut-être cause que le type d'Odon « devint local. Voyons la monnaie d'Odon fabriquée à « Chartres, non loin de Mantes; elle offre dans le champ « un semblable arrangement uniforme des O et des croix. « Dans la monnaie de Mantes, le temps fit disparaître le « D du centre, et conserva le reste du type odonique, « comme il conserva le monogramme odonique à Étam- « pes (1). » (Voir à la planche n° I.)

Il est temps de parler des deux autres pièces de monnaie citées par Le Blanc. Le revers de l'une d'elles présente dans le champ une croix avec deux S, et autour ces mots : *Castellum Stampis :* l'autre côté retrace le monogramme du prince, autour duquel on lit : *Lodovicus rex*. La seconde de ces pièces est l'une de celles qu'on retrouve au cabinet des médailles de la bibliothèque du roi. Sur le revers on voit une croix avec deux V, et autour : *Castellum Stampis*. Le côté opposé offre l'image d'un *Lambel* avec ces mots : *Lodovicus rex*. (Voir à la planche n^{os} II et III.)

(1) Numismatique du moyen âge, par Joachim Lelewel, t. I, page 164-165.

Digitized by Google

Il est à remarquer que ces diverses pièces sont toutes sans effigie. Mais l'auteur des *Antiquités d'Étampes* fait mention d'autres monnaies sur lesquelles était le portrait du roi, entouré de ces mots en lettres gothiques : *Lodovicus rex francorum*. Sur le revers, on voyait une montagne avec un château au dessus, et ces mots : *Castello Stampis* (1).

Il nous resterait, en terminant cette matière, à rechercher quel nom particulier pouvaient avoir reçu ces diverses monnaies d'Étampes ; mais on ne trouve aucun document sur ce point. On ne peut douter cependant que l'une d'elles, sans doute de minime valeur, ne portât le nom même dont on se sert de nos jours pour désigner un habitant d'Étampes. C'est ce qui résulte de ces deux vers, tirés de l'ancien roman d'Auberg le Bourguignon.

> Cavis son frère moult bien ses droits,
> Qu'il n'en perdit vaillant un *Étampois* (2).

(1) Antiquités d'Étampes, p. 102.
(2) Voir Glossaire de Ducange. Article *moneta baronum*.

Chapitre dixième.

Règne de Philippe-Auguste. — Juifs chassés d'Étampes. — Église collégiale de Sainte-Croix. — Faits et gestes divers de Philippe-Auguste relatifs à Étampes. — Anecdote historique.

Nous arrivons au règne de Philippe-Auguste. Depuis Charlemagne, aucun prince plus grand ne s'était assis sur le trône de France. Une nouvelle croisade en Palestine, une expédition chevaleresque à Constantinople, où les barons français se couvrirent de gloire; de nombreux combats, de brillantes conquêtes, et par dessus tout l'immortelle victoire de Bouvines; tels sont les principaux événemens qui signalèrent cette époque. Mais détournant la vue de ces nobles faits d'armes étrangers à notre plan, et rentrant dans le cercle étroit que nous nous sommes tracé,

empressons-nous de rechercher quelles furent, durant ces temps mémorables, les destinées particulières de la ville d'Étampes.

Dès les premières années de son règne, nous voyons Philippe-Auguste jeter sur elle ses regards, et l'embellir d'un somptueux édifice dont nos yeux regrettent de ne plus retrouver aucune trace aujourd'hui. Mais, peu de temps avant cette construction, un événement important était venu agiter l'enceinte de la ville. Je veux parler de l'expulsion des Juifs, ordonnée par le roi. Depuis Clovis, premier roi chrétien, les monarques français n'avaient souffert qu'avec peine la présence des Juifs dans leur royaume. On avait déjà vu plusieurs d'entre eux, tels que Dagobert et Robert, les bannir du territoire de la France. Sous le règne de Philippe-Auguste, leurs usures intolérables, leur mépris sacrilége pour le christianisme, et leurs cruautés envers les chrétiens, provoquèrent de nouveau contre eux des mesures rigoureuses et violentes. Ce monarque renouvelant donc, en l'an 1182, les édits portés contre les Juifs par les rois ses prédécesseurs, les chassa du royaume; et, afin de leur ôter toute espérance de retour, il voulut que leurs synagogues, changeant de destination, fussent consacrées désormais au culte des chrétiens (1).

Les ordres sévères du monarque furent exécutés. C'est ainsi qu'à Orléans, les habitans érigèrent une église, sous le titre de *Sainte-Croix*, à la place d'une synagogue

(1) Rigord., Hist. Phil.-Aug.

établie en leur ville. Ceux d'Étampes imitèrent cet exemple. Il est à croire que les Juifs se trouvaient en grand nombre dans son enceinte, puisqu'ils possédaient aussi un bel édifice de leur culte, situé au centre d'Étampes le Châtel, dans cette partie de la ville qui porte aujourd'hui encore le nom de rue de la *Juiverie*. Par des lettres patentes de Philippe-Auguste, datées de Fontainebleau, l'an 1182, ce monument fut concédé à des ecclésiastiques (*clericis Stampensibus*) chargés d'y célébrer le service canonial. La nouvelle église prit, comme à Orléans, le nom de *Sainte-Croix*; et le roi y institua un chapitre composé d'un doyen, d'un chantre, de dix-sept chanoines et de dix chapelains (1).

La synagogue des Juifs d'Étampes ne fut point conservée et transformée seulement en église chrétienne, ainsi qu'il arriva sans doute alors en d'autres pays de la France; mais l'on doit croire qu'elle fut détruite, et que ses ruines servirent de fondement à la belle et vaste église de *Sainte-Croix*. C'est du moins ce qui résulte des paroles d'une bulle publiée à ce sujet par le pape Luce III, et datée de Vérone, le 26 juillet 1185. Cette bulle contient une clause remarquable et bien digne des souverains pontifes qui surent, dans plus d'une occasion, maintenir, en faveur des peuples, les libertés chrétiennes dont on avait essayé de les dépouiller. Elle défendait aux clercs de la nouvelle église de s'attribuer sur elle aucun droit, aucune redevance, afin que ce même lieu, *libre auparavant de toute servitude, ne fût pas, sous la sainte liberté du*

(1) V. Rigord., Hist. Philip.-Aug. — Antiq. d'Étampes.

Digitized by Google

christianisme, de pire condition qu'avait été la synagogue au temps des Juifs, ses premiers possesseurs.

Quelques années à peine s'étaient écoulées depuis la fondation de l'église collégiale de Sainte-Croix, et déjà, loin de vivre en bonne intelligence avec celle de Notre-Dame, sa voisine, elle se trouvait en rivalité avec elle, à l'occasion de leurs droits respectifs. On doit croire que les chanoines de Notre-Dame voulant exercer leur juridiction sur le nouveau chapitre, celui-ci, fier de ses prérogatives, refusa de se soumettre au joug qu'on prétendait lui imposer. L'affaire fut portée devant Philippe-Auguste, qui, pour la terminer, eut recours aux lumières de Maurice, évêque de Paris, et d'autres hommes prudens. Le monarque, d'après leurs conseils, se résolut à donner à l'abbé Odon et aux chanoines de Notre-Dame l'église de Sainte-Croix, avec tous ses revenus, biens et attributions, ainsi que le pouvoir de disposer de ses prébendes.

Cette mesure, loin de terminer les différends, ne servit qu'à les rendre plus vifs et plus animés. Le doyen et le chapitre de Sainte-Croix, menacés dans leur existence, eurent recours à l'autorité royale, la suppliant de révoquer une si funeste décision. Le roi voulut bien condescendre à leurs prières; il révoqua la sentence, et, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, il confia à de nouveaux commissaires l'examen de ce procès, enjoignant au bailli et au prévôt d'Étampes de ne rien innover jusqu'au prononcé du futur jugement.

Mais à peine Philippe-Auguste avait-il quitté la France, que le bailli et le prévôt d'Étampes, au lieu d'exécuter ses ordres, rétablirent le chapitre de Sainte-Croix dans tous

ses privilégès. Nouvelles plaintes de la part de celui de Notre-Dame. Cependant arriva la sentence des juges. Elle plaçait en quelque sorte l'église de Sainte-Croix sous la dépendance de Notre-Dame, en la laissant jouir pourtant de quelques unes de ses prérogatives. Cette sentence fut ratifiée par le roi, ainsi qu'on le voit par ses lettres patentes datées de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre, l'an 1191. Elle fut confirmée également dans la suite par les souverains pontifes Célestin III et Innocent III (1).

L'ancienne église de Sainte-Croix, entièrement détruite aujourd'hui, laisse à peine apercevoir quelques fragmens de chapiteaux gisans dans la poussière. C'est là tout ce qui reste de son ancienne splendeur; mais, dans ce même quartier, et perpendiculaires l'une à l'autre, on trouve encore les rues de la *Juiverie* et de *Sainte-Croix*. Ces deux noms, rapprochés l'un de l'autre, rappellent ainsi à la fois le souvenir des deux monumens juif et chrétien, construits à différens âges sur un même fondement, et détruits aussi tous deux à diverses périodes, sans laisser aucune trace de leur belle construction.

(1) On trouve dans un vieux cartulaire conservé dans les archives de l'église de Notre-Dame d'Étampes, la plupart des chartes relatives aux différends dont il s'agit ci-dessus. Ce cartulaire contient également une copie des titres des rois de France et des souverains pontifes, concernant les nombreuses concessions faites à ces deux collégiales. C'est à cette source que j'ai puisé de précieux documens pour mon travail; je saisis avec plaisir cette occasion de témoigner ici ma reconnaissance envers M. Faron, respectable curé de Notre-Dame, qui a bien voulu à mon intention exhumer ce curieux manuscrit de la poussière, et le laisser longtemps entre mes mains.

Digitized by Google

On a déjà vu, dans l'un des chapitres précédens, comment Philippe-Auguste priva les habitans d'Étampes d'un certain droit communal dont la source est demeurée inconnue (1). Ce même prince, comme s'il eût voulu faire oublier cette mesure violente, signala aussi sa bienveillance envers une ville qu'il avait traitée en cette occasion avec sévérité. Considérant que le voisinage de la Beauce, pays favorable à l'entretien des bêtes à laine, donnait aux habitans de la vallée d'Étampes la facilité de faire un grand commerce de draperie, ce monarque, afin de les attacher avec plus d'affection à un genre d'industrie si utile, accorda aux tisserands en drap ou en toile de cette ville quelques priviléges. Il les déchargea de toutes coutumes, tailles et autres levées qu'il pourrait faire sur eux, moyennant une simple redevance de vingt livres par an. Il leur accorda aussi le pouvoir d'élire quatre prud'hommes, choisis parmi eux, pour diriger et surveiller les travaux de tous les membres de leur corporation.

Philippe-Auguste avait déjà, quelques années auparavant, étendu sa sollicitude sur une autre classe nombreuse d'individus, et il avait fait construire un vaste bâtiment à leur usage. C'est ce même prince, en effet, qui fit édifier, dès les premières années de son règne, la grande boucherie d'Étampes. Elle était située vers l'extrémité de la rue Évezard, proche du lieu dit aujourd'hui *place Dauphine*. L'auteur des *Antiquités d'Étampes*, qui en parle comme d'un établissement existant à l'époque où il écrivait, ajoute qu'il s'en trouvait d'autres du même

(1) Voir au chapitre VII, page 86.

Digitized by Google

genre à Saint-Martin, à Saint-Gilles et à Saint-Pierre (1). On ne découvre plus aujourd'hui aucune trace de ces constructions ; et l'on doit regretter vivement la perte de ces anciens édifices, qui, s'ils ne contribuaient pas à l'ornement de la ville, étaient du moins éminemment utiles à sa salubrité.

Si l'étude attentive d'une charte du roi Henri Ier nous a déjà fait découvrir ailleurs de quel genre de possessions se composait le fisc royal à Étampes, sous le règne de ce prince (2), nous pouvons, à l'aide d'un autre document, reconnaître avec plus de précision encore de quelle valeur étaient pour le roi ses domaines en la même contrée, au commencement du treizième siècle. Cette pièce nous apprend en outre comment Philippe-Auguste pourvoyait à l'entretien de divers établissemens qu'Étampes possédait alors, et fournissait les secours nécessaires aux réparations de ses murailles et de ses tours. Il s'agit ici du *Compte général des revenus tant ordinaires qu'extraordinaires du roi Philippe II, pendant l'année* 1202 (3). Étampes figure dans ces comptes avec quelque importance. Hugues de Gravelle était alors

(1) Antiquités d'Etampes, p. 134. On découvre dans un texte rapporté à cette occasion par le même historien, p. 135, le nom de *Vallis odoris, Val d'odeur*, qui rappelle l'une des gracieuses promenades de la vallée d'Etampes. C'est ce même lieu, que l'on trouve dans les titres postérieurs français, désigné sous le nom de *Vau douleur*, par corruption du mot *Vau d'odeur*.

(2) Voir chapitre VI, page 73.

(3) Brussel. Usage des fiefs, t. II (notes). Voyez à la note IX à la fin du volume, les fragmens de cette pièce, concernant les revenus de la ville d'Etampes.

ailli de cette ville, et son nom se trouve plus d'une fois mentionné dans ce monument d'une sage économie, qui, tout en réglant les revenus du prince, fait connaître en même temps les dépenses de toute sorte auxquelles ils étaient consacrés. Les maisons de Saint-Lazare, de Saint-Jacques de l'épée, les Templiers, etc., dont nous avons parlé ailleurs, se trouvent ici rappelées. Enfin l'on découvre aussi dans ces comptes une somme de quarante livres parisis, portée en dépense pour le poisson d'Étampes (*pro piscibus Stamparum*). Nul doute que parmi ces poissons, il ne soit question des précieuses écrevisses de la vallée d'Étampes, dont la renommée, dès lors célèbre dans toute la contrée, leur méritait ainsi l'honneur de figurer sur la table du roi.

Mais sans nous en tenir aux indications fournies par ce précieux document, apprenons de la bouche du roi lui-même, quel rang il assignait à sa ville d'Étampes, entre toutes celles du royaume. Une vieille chronique relative aux faits et gestes de Philippe-Auguste, rapporte à ce sujet une curieuse anecdote qui mérite de trouver place dans ces récits.

Durant les troubles qui suivirent la mort d'Henri VI, roi des Romains et empereur d'Occident, Othon, comte de Poitou, duc de Brunswick, disputait le trône vacant à Frédéric II, fils de Henri VI, et à Philippe de Souabe, oncle du jeune prince (1197). Soutenu par les seigneurs du Poitou, il traversait la France avec un sauf-conduit du roi. Passant près du monarque, il vint en grande

pompe lui présenter ses félicitations. « — On nous a raconté, lui dit Philippe-Auguste, que vous êtes appelé à « l'empire. — Cette nouvelle est véritable, répartit « Othon : que Dieu me soit seulement en aide durant mon « voyage ! — Gardez-vous bien de croire, poursuivit le « roi de France, que vous puissiez prendre possession « d'une si éminente dignité. Si la Saxe seule reconnaît « votre loi, laissez-moi choisir dans votre escorte le plus « beau de vos coursiers. De mon côté, quand vous monterez sur le trône, je m'oblige à vous livrer les trois « meilleures villes de mon royaume, Paris, Étampes et « Orléans. » Or, le roi Othon emmenait avec lui de riches trésors qu'il avait reçus de son oncle Richard, roi d'Angleterre. Cent cinquante mille marcs étaient portés par cinquante chevaux qui lui servaient d'escorte, et parmi eux se trouvait ce coursier plus beau, sur lequel Philippe avait jeté les yeux. Le prince Othon accepte la gageure, et après avoir fait livrer au roi de France le cheval qu'il avait désigné, il poursuit son voyage le cœur plein d'espérance (1).

La prédiction du roi Philippe ne s'accomplit point : Othon IV fut couronné empereur à Rome par Innocent III, l'an 1209. On pense bien que Philippe n'eut garde de remplir une promesse qu'il n'avait point faite sans doute sérieusement. Cependant quatre années après, on vit ce même prince Othon se liguer avec Richard, roi d'Angle-

(1) *Ex Arnaldi Lubecensis Chronico Slavorum, apud Godef. Guillelm. Leibnitium*, t. II. Script. Brunswicensium. — Voyez aussi le *Voyageur françois*, par l'abbé de la Porte, t. 23.

terre et le comte de Flandre, contre le roi de France. C'est contre ces princes confédérés que ce vaillant monarque gagna la célèbre bataille de Bouvines; et peut-être son refus d'exécuter les conditions de cette singulière gageure, n'avait-il point été entièrement étranger aux motifs qui firent armer contre lui la ligue redoutable dont il sut avec tant de gloire déjouer les audacieux projets.

Durant le règne belliqueux de Philippe-Auguste, le château d'Étampes, comme la plupart des châteaux à cette époque, était devenu une prison; et les paisibles habitans de cette contrée, bien qu'éloignés du théâtre de la guerre, voyaient parfois amener captif dans ce sombre séjour, quelqu'un de ces fiers guerriers, trahi par le sort des armes et vaincu par celles du roi. C'est ainsi que vers l'an 1194, lors des démêlés de ce monarque avec Richard, roi d'Angleterre, Robert, comte de Leicester, fait prisonnier à l'attaque du fort de Léon en Normandie, vint subir une dure captivité sous les épaisses voûtes de ce castel (1). Plus tard, sous le règne de saint Louis, ce sera Jean Britaut, chevalier, qui accusé d'avoir fait assassiner le fils de Pierre Dubois, chambellan et secrétaire du roi, viendra à son tour expier dans cette même demeure l'odieux soupçon qui pesait sur lui.

Mais parmi tous les illustres personnages qui virent s'écouler de tristes jours dans les sombres murs du château d'Étampes, aucun n'est plus célèbre que la reine Ingelburge, épouse infortunée de Philippe-Auguste. L'his-

(1) Selecta ex variis chronicis, etc. — Rec. des hist. de Fr., t. XIX.

toire de cette princesse se rattache donc à celle de cette ville par l'un de ces faits que l'on voudrait pouvoir supprimer des annales de nos rois, mais que la postérité juste et sévère n'a pas craint de recueillir, comme une tache honteuse imprimée sur la couronne d'un de nos plus brillans monarques. On sait que la malheureuse Ingelburge repoussée loin du trône, expia par une longue et dure captivité le tort de n'avoir pas su gagner le cœur de son royal époux. Or, tous les historiens s'accordent à dire que le château d'Étampes fut l'un de ces sombres asiles d'où l'illustre prisonnière, comme elle nous l'apprend elle-même, *ne voyait pas même les cieux, auxquels elle élevait ses mains suppliantes, et où elle plaignait le roi, en mangeant, sans l'accuser, le pain de sa douleur* (1). L'histoire des malheurs de cette princesse doit donc trouver une place dans les annales de la ville d'Étampes. On me permettra de les décrire ici avec quelque détail, et de leur consacrer un chapitre entier en présentant, sous forme d'épisode, cet événement important de l'histoire générale de la France.

(1) Baluz. Miscellan., t. I, p. 422.

Chapitre onzième.

HISTOIRE DE LA REINE INGELBURGE.

Son mariage avec Philippe-Auguste. — Elle est repoussée du trône. — Douleurs de son exil. — Sa captivité au château d'Etampes. — Lettres de cette reine infortunée.

Après la mort d'Isabelle de Hainaut, première femme du roi Philippe-Auguste, ce monarque, afin d'assurer des héritiers à la couronne, avait demandé en mariage Ingelburge, fille de Waldemar, roi de Danemarck, et de la reine Sophie. Étienne, évêque de Noyon, et les comtes de Nevers et de Montmorency, chargés de solliciter sa main, venaient de réussir dans leur message; et bon nombre d'otages ayant été fournis de part et d'autre, le roi Canut

avait permis aux envoyés de France d'emmener sa sœur, confiée à la garde de prudens chevaliers danois.

Cette jeune princesse était douée d'une beauté merveilleuse. On rapporte qu'elle avait les plus beaux cheveux blonds du monde, et les mains d'une éclatante blancheur. Le roi Philippe, dès qu'il apprit son arrivée sur le territoire du royaume, vint à sa rencontre, et se rendit à Amiens. Monté sur son grand cheval de bataille, le casque en tête, et revêtu de son haubert à mailles d'argent, il reçut, à peu de distance de la ville, la nouvelle reine, qui s'avançait vers lui, assise sur une blanche haquenée, et suivie de ses damoiselles et du vénérable évêque de Noyon. Le monarque lui fit joyeux accueil; il voulut qu'on procédât ce jour-là même à la célébration du mariage; et le lendemain de cette première entrevue, la jeune Ingelburge fut couronnée reine de France (1).

Qui aurait cru alors, en voyant cette union s'accomplir sous de si heureux auspices, qu'aux joies pompeuses de l'hymen succéderaient bientôt les larmes amères de la douleur? Par un bizarre et funeste caprice, le roi conçut soudain pour sa nouvelle épouse une extrême répugnance; et son aversion prenant chaque jour un nouveau degré de force, il avisa aux moyens de faire dissoudre le mariage qu'il avait contracté. Une affinité prétendue avec cette princesse fut le prétexte dont il se servit pour arriver à ses fins. Il résulta d'un faux acte de généalogie, dressé à cette occasion, qu'Anne de Russie, femme de Henri Ier, roi de France, trisaïeul du roi, était grand'tante d'Isem-

(1) Marlot, Hist. metrop. Remens., t. II, p. 444.

Google

burge de Russie, épouse de Canut IV, bisaïeul de la jeune reine (1). Un parlement de grands et d'évêques fut donc convoqué par le cardinal de Champagne pour prononcer sur la question du divorce. La reine y comparut elle-même; mais privée de l'appui de ses fidèles serviteurs, elle ne put se défendre; et l'infortunée, victime de l'erreur ou de la mauvaise foi des membres de l'assemblée, vit dissoudre aussitôt les liens qui venaient de l'unir à un puissant monarque. Lorsqu'elle entendit prononcer cette inique sentence, on rapporte qu'elle s'écria fondant en larmes : *Mauvaise France! France!* puis elle ajouta avec force : *Rome! Rome!* et ne put faire entendre d'autres paroles (2).

On vit alors commencer un spectacle digne d'une éternelle pitié. La noble fille de Waldemar, la sœur de Canut, l'épouse d'un grand roi, repoussée du trône, ne voulut point quitter la terre hospitalière où son âme neuve et candide avait cru rencontrer le bonheur (3). Cette résistance lui devint fatale. Ce fut alors, dit-on, que l'on vit cette malheureuse princesse traînée de tourelle en tourelle, de monastère en monastère, et traitée partout avec une indigne rigueur. Une sombre tour de l'ancien château d'Étampes devint aussi la demeure de l'illustre captive; et, s'il faut en croire nos vieux historiens, ce fut sous ses épaisses voûtes que s'écoulèrent pour cette

(1) On peut voir, pour tous les détails relatifs à cette alliance, l'*Histoire des antiquités de Corbeil*, par Jean de la Barre.

(2) De legato misso in Franc. super trib. articul. Duchesne, t. v.

(3) Labbe, Mélanges curieux, t. II, p. 631. — Epistol. Innocent. III.

Digitized by Google

infortunée les plus dures années de sa triste prison.

Cependant, lorsque tout semblait abandonner la jeune princesse danoise, un vénérable prélat avait pris hautement sa défense : c'était Étienne, évêque de Tournay, qui ne cessa de parler généreusement en sa faveur, et de réclamer pour elle les droits de la justice et de l'humanité. L'histoire nous a conservé une lettre de ce digne pasteur au cardinal de Champagne, archevêque de Reims, et l'un des principaux fauteurs du divorce. Cette lettre, pleine de noblesse, de simplicité, et d'une sensibilité exquise, se rattache trop naturellement à notre sujet pour que nous résistions au plaisir d'en traduire ici quelques fragmens :

« .... Il est dans notre pays une perle précieuse que « les hommes foulent aux pieds, mais que les anges honorent, et qui est digne du trésor royal, digne d'un palais, digne du ciel. Je parle de la reine, renfermée à « Cisoin comme dans une prison, accablée de misère, et « reléguée en exil. Nous pleurons sur sa destinée, abandonnant à Dieu la cause de son sort et la fin de ses malheurs. Qui aurait pourtant le cœur assez de fer, la poitrine assez de pierre, et les entrailles assez de diamant, « pour n'être pas touché de voir dans une telle adversité « une jeune et illustre princesse, issue de tant de rois, « vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses paroles, « et pure dans ses actions ? Belle comme la vierge Ambroisienne, elle est plus belle encore par sa foi ; jeune d'années, elle est vieille par sa prudence : je dirai presque « qu'elle est plus mûre que Sara, plus sage que Rebecca, « plus gracieuse que Rachel, plus dévote qu'Anne, plus

« chaste que Suzanne. Ceux qui disputent de la beauté « des femmes disent qu'elle n'est pas moins belle qu'Hé- « lène ni moins noble que Polixène. Son occupation jour- « nalière est de lire, de prier ou de se livrer à un travail « des mains..... Elle prie Dieu, depuis le matin jusqu'à « Sexte, avec des larmes et des soupirs, moins encore « pour elle que pour le roi son souverain. Elle ne s'assied « jamais dans son oratoire; elle y est toujours debout, « ou à genoux, ou prosternée sur la terre. Ah! sans « doute, si notre Assuérus connaissait notre reine telle « qu'elle est, il la trouverait agréable comme Esther, et « étendant vers elle le sceptre de sa bienveillance, le « sceptre de sa dilection, le sceptre de son empire, il la « rappellerait dans ses bras.... Oui, sans doute, il lui di- « rait : *Avancez-vous, et régnez par votre bonne* « *mine et par votre bonté* (1)! ou ces paroles pleines « d'amour de Salomon : *Revenez, revenez, afin que* « *nous ayons le bonheur de vous revoir* (2). Revenez « à cause de votre noblesse, revenez à cause de votre « beauté, revenez à cause de votre vertu; revenez, afin « que nous puissions vous revoir, ô vous dont l'élégance « et la pureté de mœurs ont touché notre âme! — Hélas! « cette princesse, illustre rejeton de rois et de martyrs, « cette princesse si noble, si sainte, est contrainte, pour « exister, de vendre ou d'engager le peu qui lui reste de « meubles et de vêtemens! Elle demande sa nourriture; « elle sollicite l'aumône; elle tend la main afin de rece-

(1) Psalm. 44.
(2) Cant. 6.

« voir, et supplie pour qu'on lui donne des secours. Je
« l'ai vue souvent en pleurs, et j'ai pleuré avec elle, et
« mon cœur s'est attendri et s'est pâmé en la voyant. Je
« l'ai exhortée de tout mon pouvoir à mettre son espé-
« rance en Dieu. C'est aussi là ce qu'elle ne cesse de faire.
« Mais elle me répondait alors : « *Mes amis et mes*
« *proches se sont éloignés de moi comme des étran-*
« *gers* (1); mon unique refuge est monseigneur l'arche-
« vêque de Reims, qui m'a libéralement secourue et
« nourrie depuis le commencement de mes douleurs. » Oh!
« laissez-vous toucher, mon père, par les soupirs, les gé-
« missemens et les larmes d'une jeune princesse qui a pour
« aïeuls et pour bisaïeuls un si grand nombre de rois. Vous
« qui faites de si grandes aumônes à tant de pauvres, fer-
« merez-vous donc les entrailles de votre miséricorde à
« une reine qui, après une si grande gloire, est réduite à
« mendier!... » (*Baluze, Miscellanea*, t. I, p. 420.)

Cependant Canut, roi de Danemarck, avait appris le cruel traitement qu'on faisait endurer à la princesse sa sœur. Ému de pitié et d'indignation, il fait aussitôt reléguer dans une étroite prison les otages qu'il avait entre les mains; ensuite deux évêques se rendent par ses ordres auprès du souverain pontife, pour y porter appel de la sentence rendue contre le mariage du roi de France. Déjà Ingelburge avait elle-même fait au souverain pontife le récit de ses malheurs; et le généreux Étienne de Tournay, son fidèle appui, s'était chargé de défendre à Rome ses droits outragés.

(1) Psalm. 37 et 107.

Célestin III occupait alors le trône pontifical. Vivement blessé de la prompte décision rendue par l'assemblée des prélats, il confia l'examen de cette affaire au cardinal Melior, son légat en France, et à Censius, diacre et notaire du Saint-Siége. Leur première démarche fut de déclarer au roi que, jusqu'à la future décision de la cour de Rome, il devait regarder comme nulle la sentence du divorce, et suspendre tous les effets qui pouvaient en résulter.

Philippe-Auguste accueillit fort mal les paroles des délégués du pape. Le cardinal Melior essaya alors de rassembler un concile à Paris. Des difficultés s'y opposèrent, et il fut contraint de retourner à Rome sans avoir accompli sa mission. En même temps, on voyait arriver à la cour pontificale les évêques de Noyon et de Soissons, envoyés par le roi pour y faire confirmer la sentence du divorce. Le pape Célestin n'eut garde de condescendre à leurs sollicitations; mais, touché du sort d'une reine si malheureuse, et vivement affligé de la conduite qu'avaient tenue dans cette affaire le cardinal de Champagne et les prélats français, il cassa leur inique décision. Dans une lettre adressée à l'archevêque de Sens, il se plaignit amèrement d'une mesure qui portait atteinte en même temps à la foi jurée, à la dignité du mariage, et aux droits imprescriptibles dont le vicaire du Christ était seul dépositaire. Il conjurait ensuite le prélat de donner tous ses soins à ce que Philippe ne brisât point, par un second mariage, le lien qui l'unissait encore à l'Église (1).

(1) Epistol. Cælest. du 13 mars (avant Pâques 1197). —Bulœus, Hist. univers., t. II, p. 502.

Digitized by Google

Jusqu'alors en effet, le monarque n'avait pas contracté de nouvelle union. Ses mauvais traitemens envers la reine Ingelburge, ses menaces contre les légats, bien que répréhensibles aux yeux du souverain pontife, n'avaient pu toutefois attirer sur sa tête l'excommunication et faire planer l'interdit sur le royaume. Pour en venir à ces extrémités, il fallait que le choix d'une autre épouse eût dissous violemment le mariage du roi avec la princesse danoise. Or, cette nouvelle alliance que chacun redoutait, ne tarda point à se former. Agnès de Méranie, sœur d'Othon, duc de Moravie et marquis d'Istrie, vint s'asseoir à la place de la fille de Waldemar, sur le trône de France (1196) (1). Cette princesse était aussi d'une beauté ravissante; le roi, passionné pour elle, ne la quittait plus un seul instant. Les jeunes chevaliers, reconnaissant la belle Agnès pour leur souveraine, se disputaient ses couleurs aux tournois et aux passe-d'armes; et vainqueurs dans la joûte, ils baisaient en rougissant cette main royale qui, leur distribuant des écharpes et de riches épées, couronnait noblement leurs intrépides efforts.

Oh! qui redira les larmes et la douleur de la pauvre Ingelburge, quand du fond de la tour du château d'Étampes, où captive elle gémissait alors, elle apprit les succès de sa trop brillante rivale? Que faire dans sa détresse? à qui recourir dans son exil? L'infortunée, privée de tout appui, tourna des regards éplorés vers une autorité suprême, devenue sa seule espérance dans ses malheurs. Elle écrivit au pape deux lettres successives, que

(1) Voy. Rigord. — Guill. le Breton. — Alberic Triafont, Chron.

Digitized by Google

l'histoire a recueillies, comme deux fidèles échos de ses plaintes et de ses gémissemens. Je me plais à traduire ici ces documens précieux, témoignage touchant des sentimens élevés de l'illustre prisonnière.

I. (1198).

« Les anxiétés de ma cruelle douleur me pressent de
« m'adresser à vous, et de déposer les yeux en pleurs, dans
« votre sein apostolique, les tristes secrets de mon âme.
« Voilà déjà trois ans écoulés, depuis que le roi de France
« m'a épousée dans un âge nubile, et m'a rendu, selon
« l'ordre naturel, le devoir conjugal. Et voilà qu'un peu
« après, séduit par les conseils diaboliques de quelques
« seigneurs pleins de malice, il vient d'épouser Agnès,
« fille du duc de Moravie. Pour moi, il me tient renfer-
« mée dans le fond d'un château, où, ainsi exilée, je gémis
« de ne pouvoir élever vers le ciel des yeux supplians. Il
« n'allègue d'autre motif pour ces mauvais traitemens et
« cette séparation, qu'une petite parenté; mais il a fait
« de sa volonté un ordre, de son obstination une loi, et
« de sa passion une fureur. Je pleure donc, et je mange
« tristement le pain de ma douleur, et je mêle mon breu-
« vage de mes larmes. Ce n'est pas seulement sur moi que
« je pleure; c'est encore sur le roi mon époux, qui, par son
« mépris pour une foi sainte, donne aux peuples chrétiens
« et à tous ses sujets un si funeste exemple. O douleur!
« il ne craint pas de mépriser les lettres de votre sainteté;
« il refuse d'écouter les ordres des cardinaux; il dédaigne
« les paroles des prélats; et repousse loin de lui les avis de

« tous les gens de bien. Pour moi, que dois-je dire? que « dois-je faire? je l'ignore entièrement : de toutes parts « d'innombrables piéges m'environnent. Ah! si votre « miséricorde ne daigne me secourir, dans peu de temps, « oui, je le sens, je succomberai à ma douleur (1). »

II.

Au pape Célestin, la reine de France.

« C'est vers le trône des miséricordes que nous devons « recourir dans nos malheurs, afin que la bonté divine « nous regarde du haut du ciel, et exauce les vœux de « ceux qui mettent en elle leur espoir. Ainsi, ô mon très « cher père, lorsque nuit et jour mon cœur est percé par « l'aiguillon de la douleur, vers Dieu d'abord, ensuite « vers votre siége apostolique, je ne cesse d'élever ma « voix. Un jour peut-être enfin, le Seigneur entendra-t-« il la prière de son humble servante, et éloignera-t-il de « moi ces flèches ennemies dont les coups meurtriers ont « épuisé mon âme. Peut-être aussi qu'un jour le succes-« seur de Pierre, jetant sur moi un œil compatissant, « versera la rosée de sa bénédiction sur mon cœur dessé-« ché, et apportera un remède consolateur à celle qui « gémit au sein de l'infortune. Quel est en effet, ô mon « père, celui qui ne compâtit point aux plaintes de sa « fille? Quel est celui qui n'est point affligé de ses dou-

(1) Miscellanearum Baluzii, lib. I, t. I, p. 422 (1196). — Rigord. ad ann. 1193 et 1196. — Rec. des hist. de Fr., t. XIX, p. 320.

« leurs ? Non certes ce ne sera point vous ! Tombée du
« faîte de la gloire, abattue et humiliée, je cherche un
« consolateur, et je n'en trouve point : je déplore la ruine
« de ma grandeur passée ; et il n'est personne qui veuille
« me la rendre, personne qui veuille me sauver. J'ai honte
« de ma misère : mon esprit se tourmente, et mon cœur
« est dans le trouble. Une seule chose, ô mon père, me
« ranime et adoucit les angoisses de mes douleurs : c'est
« l'espoir d'un consolateur ; et ce consolateur ne peut être
« que vous. Quelles que soient mes demandes et mes
« plaintes, je ne reçois aucune réponse. Je mets donc tout
« mon appui dans votre clémence apostolique ; et je vous
« conjure, ô père très compatissant, de replacer votre
« fille dans la mesure de sa gloire. Abaissez l'orgueil de
« l'auteur de mes maux, afin que je me réconcilie avec
« lui ; et cette réconciliation pleine de joie, je répéterai
« partout que je la dois à Dieu et à votre paternité : car
« dans tout jugement, pour l'honneur de Dieu et le salut
« des hommes, la vérité toute entière doit briller au grand
« jour (1). »

Il est, pour les cœurs nobles tombés dans le malheur, une source de consolations à laquelle ils ne manquent guère de puiser, lorsque les coups du sort, en s'apesantissant sur eux, leur laissent du moins quelques amis et quelques débris de leur fortune, pour les répandre sur de fidèles serviteurs. Heureuse encore la reine Ingelburge, si,

(1) Epist. S. Guillelmi, Abbat. S. Thomæ de Paracleto. — Rec. des hist. de France, t. XIX.

conservant dans sa captivité quelques restes de ses trésors, elle avait pu les distribuer d'une main libérale à ceux que la vue de ses maux n'avait point séparés de sa cause! Mais qu'avait-elle à donner dans le triste état où elle était réduite? Durant son séjour à l'abbaye de Cisoin, la reine de France avait été vue, vendant ses meubles et ses vêtemens pour vivre, et demandant l'aumône. *Elle tendait la main*, dit son généreux défenseur, l'évêque de Tournay (1); et cependant, lorsqu'elle ne possédait rien, l'infortunée trouvait encore le moyen de répandre quelques bienfaits. Elle envoyait aux églises divers ornemens ouvrés sans doute par ses mains. Le chapitre de l'église cathédrale d'Amiens, dans l'enceinte de laquelle cette princesse avait vu pour la première fois sa tête parée d'une couronne, lui fut redevable, dit-on, d'un calice et d'une coupe, seuls débris échappés à la ruine de son ancienne opulence (2). Un personnage dont l'histoire nous a conservé le nom, Philippe Cené, avait rendu quelques services à la noble prisonnière. La princesse reconnaissante, n'ayant point d'argent à lui offrir, lui donna une masse de métal qui se trouvait alors dans le château d'Étampes (3). C'est ainsi qu'Ingelburge cherchait encore,

(1) Anec. des reines et régentes de France, t. II, p. 430.

(2) Antiq. de la ville d'Amiens, t. I, p. 194. — Gall. Christ., 2ᵉ édition, t. X, col. 333. — Rec. des hist. de Fr. t. XIX.

(3) Cette masse, qualifiée de *poids de la monnaie d'Orléans*, fut revendiquée plus tard par le fisc, qui la retira des mains des héritiers de Philippe Cené. (Voy. *Registres du parlement* intitulés *Olim*, sous l'année 1260. — Dulaure, Hist. des environs de Paris, t. VII.)

Digitized by Google

par la bienfaisance, à charmer les ennuis de sa captivité, et répandait quelque baume sur ses cuisantes douleurs.

Cependant un nouveau pontife venait de s'asseoir sur le siége de Rome : c'était Innocent III, souverain ferme, actif et ami de la justice, qui prit ouvertement la défense de la malheureuse reine. Mais sa hauteur et ses menaces n'avaient fait qu'accroître les difficultés, en irritant le caractère altier du roi. Philippe, aveuglé par sa passion, partageait toujours son trône avec Agnès de Méranie. En vain les évêques, se rangeant à l'avis du pape, rappelaient-ils qu'Agnès n'était point l'épouse légitime du monarque; les barons et les chevaliers ne pouvaient, en la voyant, s'empêcher de la reconnaître pour leur belle suzeraine, et la *fleur des dames*.

Après de nouvelles menaces, demeurées sans effet, Innocent III nomma un légat *à latere*, chargé de l'exécution de ses bulles (1). Pierre de Capoue, cardinal, arrive donc en France, et se présente auprès du roi, qui l'accueille avec respect (1198). Mais lorsqu'il lui parle de se séparer d'Agnès, le monarque, regardant cette séparation comme impossible, rejette toute conférence. Le légat informe aussitôt de son obstination le souverain pontife, et reçoit cette réponse : « Faites réunir les évêques « et les abbés, et que l'interdit soit au plus tôt jeté sur le « royaume. » Le légat, docile à ces ordres, convoqua alors une sorte de concile à Dijon. Les archevêques de Lyon, de Reims, de Besançon, de Vienne, dix-huit évêques, etc.,

(1) Epistol. Innocent., 171, 345, 346, liv. 1er.

s'y trouvèrent rassemblés. Et ce fut là qu'en présence du peuple, réuni dans l'église de Saint-Bénigne, le légat, revêtu d'une étole violette, élevant la voix, annonça à la multitude que tous les domaines du roi de France étaient mis en interdit. De profonds gémissemens se firent soudain entendre, et des larmes coulèrent des yeux de tous les assistans (1).

Alors on vit se renouveler en plusieurs provinces du royaume le spectacle de pitié et de douleur qui déjà, deux siècles auparavant, au temps du roi Robert, avait affligé la France. La ville d'Étampes, comprise dans les domaines du roi, ne dut point échapper elle-même à ces terribles effets de l'interdit.

Pour apprécier dignement la terreur et l'effroi qu'apportaient alors parmi les peuples ces mesures violentes, il faudrait se transporter à ces temps du moyen âge où les pratiques de la foi chrétienne, chères aux multitudes, vivifiaient d'un souffle bienfaisant chacune de leurs actions. Qu'on se représente donc ces peuples, privés des cérémonies religieuses qu'ils entouraient de respect et de

(1) De legato miss. in Franc., t. v, p. 754, Duchesne. — Ce concile de Dijon commença le 6 décembre 1199, et dura sept jours. On doit remarquer toutefois que l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, dans la chronologie des conciles, place cette mise en interdit du royaume au concile de Vienne en Dauphiné, tenu au mois de janvier 1200, et qui ne fut du reste qu'une continuation de celui de Dijon. « Le légat, dit-il, étant sur les terres de l'em« pire, déploya son autorité contre le roi de France. Alors, en « présence de plusieurs évêques,..... il publia l'interdit sur toutes « les terres de l'obéissance du roi..... »

(Art de vérifier les dates, t. I, p. 217.)

vénération. Dans chacune des contrées sur lesquelles planait l'interdit, toutes les pompes de la religion étaient suspendues. Les images du Seigneur, de la Vierge, des apôtres, mystérieusement voilées d'une bure noire, ne frappaient plus les regards des fidèles, sous le portail ou sur les murs extérieurs des églises gothiques. Les grandes portes du temple étaient fermées; et la cloche n'annonçait plus le soir la fin des travaux du jour et l'heure de la prière. Elle ne faisait plus entendre aussi la voix de l'agonie autour de la demeure des mourans. Les jeunes amans demandaient en vain la bénédiction nuptiale. Un seul prêtre sans aucune pompe ondoyait l'enfant nouveau né; et les corps des fidèles gisant sur le sol, ne venaient point reposer dans la terre bénite avec ceux de leurs aïeux. Mais c'était surtout au retour des grands jours de fête, que la privation des cérémonies saintes était plus pénible encore aux peuples des villes et des campagnes. En vain les yeux cherchaient-ils alors, aux jours de Noël, de Pâques ou des Rameaux, la crèche héréditaire, ou les branches d'olivier portées dans les rues, au milieu des chants de l'*hosanna*. Un voile de deuil planait sur l'Église, et dans les cœurs vides d'émotions religieuses, la tristesse et l'effroi avaient établi désormais leur ténébreux empire.

A la nouvelle de l'interdit lancé sur le royaume, le roi entra dans une grande colère. Le clergé de France devint surtout la victime de sa fureur. « *Tant fu li Rois corroctez* « *de ceste chose*, disent les Chroniques de Saint-Denis, « *que il bouta hors de leur siége toz les prélaz de son* « *roiaume, pour ce que ils s'estoient consenti à l'in-* « *terdit : à leurs chanoines et à leurs clers tollit toz*

« *leurs biens, et commanda que ils fussent tuit chacié* « *de la terre; et que toutes les rentes et li fié que ils* « *tenoient de lui fussent sést; les prestres meismes qui* « *manoient aus paroisses fist il ausi bouter hors, et* « *les fit despoilier de toz leurs biens; et plus en* « *comble de toul mal, il enclost au chastel d'Estampes la reine Ingebore s'espouse, sainte dame et* « *religieuse, et aornée de toutes bones mors* (1). »

Après de vives supplications adressées à la cour de Rome, Philippe voyant toutes ses démarches inutiles, convoqua à Paris un parlement composé des barons et des principaux prélats du royaume. On rapporte que la reine Agnès de Méranie y parut, revêtue d'habits de deuil, et les yeux humides de larmes. « Semblable à la veuve d'Hector, dit « Guillaume le Breton, elle eût attendri tout le camp des

(1) Chroniques de Saint-Denis, Rec. des hist. de Fr., t. XVII, p. 387.

Quelques historiens, comme on le voit ici, semblent ne placer qu'à cette époque seulement le commencement de la captivité d'Ingelburge au château d'Étampes : mais d'autres écrivains lui ayant assigné une époque antérieure, il nous a été permis d'adopter cette dernière opinion. Peut-être serait-il possible de faire concorder en quelque sorte les divergences sur ce point, en disant que le roi, irrité à la vue de l'interdit, et portant les coups de sa vengeance sur la reine elle-même, fit resserrer alors les liens qui la retenaient prisonnière dans le castel d'Etampes. L'histoire des malheurs de cette princesse est du reste, on doit l'avouer, mêlée de beaucoup d'obscurités, relatives surtout aux dates précises, aux divers lieux, et au mode de sa captivité. Si nous n'avons point essayé de les dissiper entièrement, nous nous sommes efforcés du moins de ne commettre aucune erreur essentielle, en ne rapportant que les faits les mieux connus, puisés aux sources les plus pures et les plus originales.

Digitized by Google

« Grecs. » Mais les membres de l'assemblée, graves et sévères, ne furent point touchés à la vue de ses pleurs : aucun chevalier ne se leva pour elle. L'aspect des funestes effets de l'interdit avait glacé tous les cœurs : les grands de l'état décidèrent donc que Philippe, accomplissant la volonté du souverain pontife, romprait ses liens avec Agnès de Méranie, et ferait asseoir de nouveau Ingelburge sur le trône.

Cependant le cardinal Octavien, légat du saint Siége, arrive en France et convoque de sa propre autorité un concile à Néelle en Vermandois (septembre 1200). L'auguste prisonnière fut tirée alors du château d'Étampes, et mandée devant l'assemblée. Elle fut accueillie honorablement, et prit place à côté du roi. C'est là que le monarque, outré de dépit et dans l'impuissance de résister plus long-temps, promit d'accomplir enfin ce qu'on exigeait de lui. Tout à coup, les cloches se firent entendre, les voiles de deuil qui couvraient les sanctuaires furent enlevés, et aux acclamations de tout le peuple, l'interdit cessa de planer sur la France (1).

On vit peu de temps après la belle Agnès de Méranie préparer à la hâte son départ ; elle s'éloigna de la cour et chercha un lieu de refuge pour y cacher ses chagrins et ses pleurs. Mais le souvenir de sa grandeur passée la poursuivait partout ; elle ne survécut que deux mois à sa douleur, et mourut au château de Poissy, en mettant au

(1) La levée de cet interdit fut proclamée, suivant tous les anciens auteurs, le 7 septembre 1200, c'est-à-dire après huit mois environ de durée.

monde un fils, vivante image de son père, auquel elle donna le nom de *Tristan*, en mémoire des tristes événemens qui avaient environné sa naissance.

Cependant, lorsque la mort de cette princesse, simplifiant la question du divorce, semblait devoir replacer sans difficulté sur le trône la noble fille de Waldemar, cette reine infortunée n'était point arrivée encore au terme de ses douleurs. Le roi, malgré ses promesses, n'en poursuivait pas moins la dissolution de son mariage avec Ingelburge. Un nouveau concile fut alors convoqué à Soissons (mars, avril 1201). La reine s'y rendit parée de ses plus beaux atours, et choisit pour sa demeure l'abbaye de Notre-Dame de cette ville. Elle y donna l'exemple des plus touchantes vertus, et « les religieux, dit un vieil historien, s'empressèrent de la festoyer, comme cela convenoit pour une royne de France (1). »

Au milieu de cette grave assemblée, on voyait parfois régner un morne silence. Tous les membres redoutaient la colère du roi, et personne n'osait prendre ouvertement le parti de la reine : quand soudain, au rapport des chroniques, un jeune et pauvre clerc, ému pour elle de pitié, se lève du sein de la foule, et demande au roi et aux cardinaux la permission de parler pour sa défense. Il plaide alors avec tant de lucidité et de chaleur la cause de son auguste souveraine, que tous les assistans demeurent ravis d'admiration. D'où venait-il, cet inconnu? quel était son nom? on l'ignore, dit-on : personne ne l'avait vu se glisser dans les

(1) D. Germain, Hist. de l'abb. de N.-D. de Soissons.

rangs de l'assemblée; il avait surgi subitement du milieu de la foule. Puis, sa mission étant remplie, il avait disparu aussitôt, sans laisser d'autres traces de son passage dans la cité, que le souvenir de sa noble éloquence et de son dévouement généreux (1).

Mais voilà qu'au milieu des opérations du concile, un bruit étrange venu du dehors circule de toutes parts. On apprend que Philippe vient d'arriver à cheval, qu'il a mis la reine en croupe derrière lui, et a quitté la ville avec elle, en déclarant son dessein de lui rendre sa place sur le trône. Cet événement inattendu fait dissoudre à l'instant même l'assemblée.

Cependant, à peine s'est-elle dispersée, que le roi, ne pouvant de nouveau vaincre ses répugnances pour la reine, l'éloigne encore de sa cour. Alors, il est vrai, modérant les rigueurs de son exil, il pourvut abondamment à tous les frais de son entretien, lui donna quelques officiers pour la servir, et s'efforça de plus d'une manière d'adoucir ses ennuis. Mais que lui importaient les largesses du monarque! Privée de ses droits et d'épouse et de reine, Ingelburge, confinée dans l'enceinte du palais d'Étampes, n'en vit pas moins commencer pour elle une ère nouvelle de captivité. On dit qu'en effet, jusque vers l'an 1213, elle ne cessa de

(1) « ..... Regina verò sola, nullum præter Deum advoca-
« tum venit. Cùmque in tantâ multitudine nullus esset qui pro eâ,
« metu Regis, litigaret, quidam ignotus pauper clericus, surgens
« è medio, cum licentiâ Regis et cardinalium, causam Reginæ itâ
« literatissimè dilucidavit, ut ipsi Regi et cardinalibus omnibusque
« episcopis fieret admirationi : qui post nec anteà in eâdem ci-
« vitate à nullo dictus visus fuisse. »

(Rec. des hist. de Fr., t. XIX, p. 346; t. XVIII, p. 553.)

traîner en ces lieux des jours tristes et languissans, loin du monarque qu'elle avait aimé, et loin d'un trône que sa beauté et ses vertus auraient su embellir du plus brillant éclat (1). Les chroniques rapportent qu'à cette époque seulement, le roi lui rendant tous ses droits si long-temps méconnus, se réunit enfin à elle, pour ne s'en séparer qu'au terme de sa vie. Mais cette justice tardive n'a pu laver entièrement Philippe-Auguste de la tache que ce divorce a imprimée à sa mémoire. La postérité l'aperçoit empreinte sur son front : et les souffrances et les malheurs d'Ingelburge, jetant comme un voile de deuil sur la tête de ce grand monarque, feront toujours quelque peu pâlir l'auréole de gloire dont sa patrie l'a justement couronné pour prix de ses vaillans exploits (2).

A quelques lieues de Paris, dans une île enchantée, formée par les deux bras de la rivière d'Essonne, qui se sépare ainsi avant de se perdre dans la Seine, à Corbeil, l'œil du voyageur découvre quelques débris d'un petit château et une charmante petite église gothique qui faisaient jadis l'ornement de ces bords. C'est là, dit l'histoire, que la reine Ingelburge, après la mort de son époux, vint couler paisiblement les dernières années d'une vie troublée par tant d'orages (1222). Elle s'était créé elle-même cette douce retraite, et à sa mort, ces lieux qu'elle avait aimés, reçurent son tombeau.

(1) Alberic, Chronic. Turonens. — Ex Chronologiâ Roberti Autissiod. — Rec. des hist. de Fr.

(2) Voir la note X à la fin du volume.

Le palais et l'église d'Ingelburge devinrent plus tard la propriété des chevaliers de Malte, qui en firent le siége de leur grande commanderie. Durant plusieurs siècles ils déposèrent les restes des grands maîtres de leur ordre dans l'enceinte de ce temple aujourd'hui désert, et où seulement quelques pierres tumulaires chargées d'inscriptions se laissent encore apercevoir.

Ce pieux et élégant édifice a été restauré de nos jours ; et toutes les craintes qu'on avait pu concevoir sur sa prochaine destruction ont heureusement disparu. Ainsi du moins, sur le sol de notre France, sont restés debout quelques souvenirs d'une illustre reine, célèbre par sa beauté, ses vertus et surtout par ses longs malheurs. Deux monumens antiques rappellent donc encore sa mémoire. L'un, sur les rives de l'Essonne, est la jolie église de *Saint-Jean en l'Isle* qui hérita de son tombeau ; l'autre, dominant la vallée où serpente la Juine, est cette vieille tour du château d'Étampes qui fut jadis comme une autre tombe où demeura long-temps ensevelie dans l'ombre et la douleur une auguste princesse, fille, sœur et épouse de roi (1).

(1) Voir la note X à la fin du volume.

Chapitre douzième.

Etampes sous le règne de saint Louis. — Blanche de Castille. — Marguerite de Provence. — Maison des pères Cordeliers. — Chien pêcheur. — Premiers comtes apanagistes d'Etampes.

Le territoire d'Étampes n'avait cessé jusqu'au treizième siècle de faire partie du domaine de la couronne. Englobé d'abord dans le royaume de Bourgogne, au temps du roi Gontran, nous l'avons vu ensuite passer entre les mains de Clotaire II, quand ce dernier prince devint seul maître de toute la monarchie. Depuis cette époque jusqu'au règne de saint Louis, il n'avait jamais été détaché de l'héritage de nos rois. Mais depuis Philippe I^er^, les souverains y nommaient un vicomte pour y percevoir leurs droits et exercer leur juridiction. Parmi eux l'histoire a conservé le

nom de Gui, fils de Hugues du Puiset. Ce seigneur acquit ce titre par son mariage avec la fille de Marchis qui possédait déjà cette dignité. On voit par là que cette charge, du moins à cette époque, était héréditaire et non une simple commission. Le vicomte Gui n'imita pas l'exemple de la plupart des seigneurs, qui se révoltèrent contre Louis-le-Gros. Il lui demeura au contraire constamment fidèle; et plus d'une fois on le vit combattre vaillamment à côté de son prince, partageant avec lui tous ses dangers (1).

La période où nous entrons nous montre la ville d'Étampes sortant de la dépendance directe de la couronne, pour devenir durant quelques années le brillant apanage d'illustres souveraines. La première qui se présente est Blanche de Castille, femme du roi Louis VIII, et princesse aussi distinguée par ses vertus que par son habileté et son courage. Son époux l'avait déclarée en mourant régente du royaume, durant la minorité du roi son fils. Mais de puissans seigneurs, tels que Philippe, comte de Clermont, Thibaut, comte de Champagne, Pierre, duc de Bretagne, Robert, comte de Dreux, et plusieurs autres, sous prétexte qu'il était honteux pour la France d'être gouvernée par une femme étrangère, s'étaient ligués contre elle. La régente, à cette nouvelle, avait équipé une armée, et s'était mise en campagne contre ses ennemis. Déjà la plupart d'entre eux, soumis avant de combattre, s'étaient réconciliés avec leur souveraine; mais le duc de Bretagne et le comte de la Marche persistaient dans leur rébellion. Sommés de

(1) Voy. l'*Art de vérifier les dates*, t. II. — Chron. de Morigny.

comparaître devant le parlement du roi, à Chinon, ils avaient refusé de s'y rendre. Feignant plus tard un vif désir de rentrer dans les bonnes grâces de leur jeune monarque, ils vinrent à Vendôme, accompagnés seulement des gens de leur maison. Le roi, d'après l'avis de la régente, s'achemina vers eux avec peu de forces. Mais à mesure que le prince approchait, les rebelles faisaient secrètement avancer des troupes de leur parti aux environs d'Étampes et de Corbeil. Le jeune Louis, ne se doutant nullement du piége qu'on lui tendait, poursuivait sa marche en assurance, quand tout à coup, arrivé à Châtre (1) sous Montlhéry, il fut averti par le comte de Champagne, ou, suivant une tradition, par quelques gentilhommes du pays d'Étampes, du danger qui le menaçait (2). Le roi se retira aussitôt dans le château de Montlhéry, d'où il fit connaître incontinent à sa mère le péril dans lequel il se trouvait. La reine Blanche instruisit sur le champ les Parisiens de la trahison des perfides, et de la position critique de leur souverain. Le peuple de la capitale, ému par les prières de cette mère affligée, prend soudain les armes, accourt délivrer son roi, et le ramène triomphant à Paris.

Ce fut peu de temps après cet événement, que la reine Blanche reçut des mains de son fils la terre et seigneurie d'Étampes, avec celles de Pontoise, de Dourdan, de Corbeil et de Melun. Ces divers domaines lui furent concédés en dédommagement de son douaire, dont elle s'était dé-

(1) Aujourd'hui Arpajon.
(2) Chron. du sire de Joinville.

Digitized by Google

sistée en faveur de son fils Robert, lors du mariage de ce prince (1237) avec Mathilde, fille aînée de Henri Ier, duc de Brabant. Ainsi la ville d'Étampes et son territoire devinrent dès lors la propriété de la reine Blanche de Castille, à la charge toutefois de leur retour après sa mort à la couronne de France.

Le règne de la mère de saint Louis dans ces contrées, n'est guère connu que par ses bienfaits, ou par ceux qu'elle répandit ailleurs, à l'aide des revenus de ses nouveaux domaines. Elle les fit servir en effet à ces pieuses largesses dont l'histoire de sa vie nous offre tant d'exemples; et le nom d'Étampes se retrouve ainsi dans les nombreuses donations dont elle enrichit mainte église et plusieurs monastères. Dans l'abbaye de Notre-Dame la royale du lys, qu'elle avait fondée près de Melun, et dotée de pareilles aumônes, la reine Blanche avait rassemblé de jeunes orphelines de bonne maison, « *qui ne trouvaient pas* « *à se marier,* dit un vieil historien, *parce que la plus* « *grande partie de la noblesse française allait, par* « *dévotion, à la guerre en la Terre-Sainte, d'où peu* « *retournaient.* » La vallée d'Étampes, où brillent tant d'autres beaux souvenirs de gloire ou de fidélité, ne doit point répudier celui d'avoir vu jadis les produits de son sol consacrés ainsi à l'entretien de ces nobles filles, dont les pères, morts pour la France au champ d'honneur, n'avaient laissé à leurs enfans en héritage que la renommée de leurs exploits.

Il me reste à parler d'une autre abbaye construite vers cette époque dans l'enceinte même d'Étampes, et dont

quelques uns attribuent aussi la fondation à la reine Blanche de Castille.

C'est le couvent des pères Cordeliers, situé dans la paroisse de Saint-Gilles, et dont la mémoire se conserve encore dans le quartier de la ville désigné aujourd'hui par ce même nom. A cette période du treizième siècle, Étampes possédait déjà plusieurs asiles ouverts à la souffrance, ou consacrés à la prière et aux austères labeurs. La reine Blanche ne devait point régner sur ces mêmes lieux sans y laisser quelque monument de son passage et de sa pieuse munificence. Si l'on en croit donc un vieil historien, ce fut par ses soins qu'on vit s'élever ce vaste monastère des Cordeliers, dont il ne reste aujourd'hui que quelques parties (1). La tradition du pays, en rapportant que cette abbaye était l'une des plus anciennes de l'ordre Séraphique établies en France, et qu'elle fut fondée du vivant même de saint François d'Assise, s'accorde parfaitement avec le témoignage de l'écrivain. Le seul aspect de cet antique bâtiment ne permettait guère d'ailleurs de douter qu'il n'eût été l'ouvrage de quelque personnage puissant. On chercherait du reste vainement des documens plus précis et plus exacts sur son origine et sa fondation. Les registres et les titres des pères Cordeliers d'Étampes devinrent tous la proie des flammes, lorsqu'en 1567 les calvinistes, s'étant emparés de la ville, incendièrent leur maison et leur belle église, dédiée sous l'invo-

(1) Voy. le *Livre de la naissance et du progrès de l'ordre de Saint-François*, par le P. F. de Gonzague, écrit en latin et imprimé à Rome l'an 1587.

cation de saint Jean-Baptiste. Mais quelques années après, grâces aux secours de Henri III et de plusieurs seigneurs, l'église et le couvent furent rebâtis. Les habitans d'Étampes concoururent aussi par leurs aumônes à cette réédification, et obtinrent du roi la permission de prendre le bois nécessaire dans la forêt de Dourdan (1). La nouvelle église des Cordeliers fut décorée avec magnificence. Les principaux mystères de la Passion étaient, dit-on, représentés en bas relief sur le retable du grand autel avec une délicatesse merveilleuse; et d'admirables vitraux peints ornant les croisées, laissaient pénétrer dans le temple un jour mystérieux.

Le même écrivain qui attribue à la reine Blanche la fondation du couvent des Cordeliers d'Étampes, remarque qu'il fut en divers temps le séjour de plusieurs hommes insignes par leur science et leur piété (2). Il cite entre autres un nommé Louis de la Plaine qui devint la victime de la fureur des calvinistes, lorsque dans le seizième siècle, ils s'emparèrent de la ville.

Ce monastère ainsi relevé de ses ruines par les soins de Henri III et les aumônes des habitans d'Étampes, subsistait encore en l'année 1789. Vers cette époque l'église fut détruite, et les religieux dispersés. Mais sur les débris de leur maison, on a vu dans ces derniers temps se former un autre asile. Les dames religieuses de la *Congrégation*, appartenant à l'ordre fondé au dix-septième siècle par le B. Fourier, curé de Mattaincourt, ont acheté ces murs

(1) Voy. Archives de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Fr. de Gonzague. — Voir l'ouvrage cité plus haut.

Digitized by Google

sis non loin d'un terrain qui fut jadis leur héritage; et c'est là que de vénérables *sœurs*, dévouant leurs soins à l'instruction des jeunes filles pauvres, poursuivent en paix de nos jours le cours interrompu de leurs premiers bienfaits (1).

S'il m'était permis de mêler quelques souvenirs moins graves à l'austère sujet qui nous occupe, je pourrais peut-être égayer ici le lecteur, en rappelant l'histoire non d'un *chien savant*, tel que les *Munito* de nos jours, dont on applaudit les talens stériles, mais d'un barbet vraiment utile autant qu'ingénieux, et qu'une tradition badine prétend avoir été pendant plusieurs années le pourvoyeur adroit du réfectoire des pères Cordeliers. Sa pêche aux écrevisses était une invention aussi singulière que nouvelle; et elle doit être rangée parmi les notions dont on pourrait conclure que l'instinct chez certains animaux approche quelquefois tellement de la raison qu'il semble se confondre avec elle. Il paraît du reste que l'adresse de ce barbet, et l'utilité que les Cordeliers en retiraient, l'avaient rendu célèbre, puisqu'un des habitans d'Étampes ne dédaigna pas de lui consacrer un poëme entier. Nous en rapportons les principaux fragmens à la fin du volume, et nous y renvoyons le lecteur pour qu'il puisse juger à la

(1) Sur l'ancien terrain qu'occupaient autrefois les religieuses de la Congrégation, on a construit, il y a dix ans environ, un grand et beau bâtiment dit aujourd'hui le *grenier d'abondance*. Il est situé au milieu de vastes jardins, et il fut ainsi établi par les soins de MM. d'Arblay pour servir de magasin de subsistances. Il a pris depuis peu une autre destination.

fois du mérite de l'ouvrage et de l'adresse du héros (1).

A la mort de Blanche de Castille (1er décembre 1252) la seigneurie d'Étampes rentra dans le domaine de la couronne. Mais quelques années après, elle en fut détachée encore pour composer avec d'autres terres le douaire de la reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Cette illustre princesse avait suivi le roi dans la croisade, et elle s'était distinguée par des traits de fermeté et de courage dignes de son héroïque époux. Son pouvoir sur la ville d'Étampes se signala aussi par de pieux bienfaits (2).

Nous ferons ici une remarque importante, et cette remarque, applicable aux pages qu'on vient de lire, peut l'être aussi en quelque sorte à plusieurs points de nos précédens récits. Plus d'un lecteur sera surpris de ne voir les règnes brillans de saint Louis, Blanche de Castille et Marguerite

(1) *Le chien pêcheur, ou le barbet des Cordeliers d'Étampes*, poème héroï-comique en latin et en français, fut composé en l'an 1714 par Claude-Charles Hémard de Danjouan, jeune habitant d'Etampes. Les vers latins en sont purs, élégans et corrects. La traduction en vers français, du même auteur, mise en regard du texte, nous semble inférieure. Mais malgré quelques tournures de phrases singulières et des expressions souvent un peu triviales, elle n'est pas dépourvue elle-même de finesse et d'originalité. (Voir à la note XI à la fin du volume, les fragmens de ce poème.)

(2) Le douaire de Marguerite de Provence avait été assigné par son contrat de mariage sur la ville et le comté du Mans; mais le roi Louis IX ayant dans la suite donné ces biens à son frère Charles d'Anjou, pour augmenter son apanage, transporta sur d'autres domaines le douaire de cette princesse; et c'est alors que le territoire d'Etampes, avec ceux de Corbeil, Dourdan, la Ferté-Aleps, etc., devint sa propriété.

de Provence, liés à l'histoire particulière d'Étampes, que par le souvenir des dotations religieuses dont ils gratifièrent cette contrée ou quelques territoires voisins. Mais si, dans cette occasion comme ailleurs, nous avons paru donner trop de place à des détails du même genre, à défaut de faits plus intéressans, qu'on veuille bien se rappeler que durant le moyen âge, la science, bannie de la cour et des villes, s'était réfugiée presque toute entière au fond des cloîtres. Quand les monastères recueillaient seuls alors l'histoire des faits et gestes de nos aïeux, n'était-il pas naturel qu'ils s'attachassent surtout à fixer la mémoire des événemens où leur nom et leurs intérêts se trouvaient mêlés? Ainsi lorsque nos regards, fouillant dans nos annales, découvrent à peine quelques faibles traces d'actions plus importantes, ils rencontrent souvent de minutieux détails sur une foule de fondations qui n'ont plus pour nous aujourd'hui qu'un bien mince intérêt. Si des passages plus précieux de nos fastes nationaux sont aujourd'hui perdus, n'en accusons donc que l'ignorance de nos pères; mais ne blâmons point l'historien des anciens âges, lorsque, parcourant un champ trop souvent stérile, il s'en vient humblement demander aux abbayes antiques les seuls documens que leurs chroniques aient conservés.

La seigneurie d'Étampes retourna de nouveau entre les mains des rois de France, à la mort de la reine Marguerite (20 décembre 1295) : mais elle en sortit bientôt encore. Le roi Philippe-le-Hardi avait ordonné en mourant, que Louis, l'un de ses fils, fût apanagé de 15,000 livres de pension annuelle, assignées sur des terres nobles en

baronnie. Philippe IV, dit le Bel, fidèle aux dernières volontés de son père, céda à son frère, en paiement de cette somme, la jouissance perpétuelle pour lui et ses descendans, de la prévôté et châtellenie d'Étampes, d'Evreux, Gien et autres lieux.

Quelques auteurs ont cru reconnaître dans ce même prince Louis, premier comte d'Evreux, le premier comte apanagiste d'Étampes; mais leur opinion n'est appuyée sur aucun solide fondement. Dans des titres des années 1309 et 1313, nous voyons le frère de Philippe-le-Bel, se qualifier *fils de roi de France, comte d'Evreux;* mais il ne prend nulle part le titre qu'on a voulu si gratuitement lui attribuer.

Louis d'Evreux figure avec honneur dans plusieurs événemens importans des annales de la France. Sa fidélité envers son souverain ne se démentit jamais; et dans une occasion mémorable, il sut le défendre même au péril de ses jours. C'était à la fameuse bataille de Mons-en-Puelle, gagnée par Philippe-le-Bel, contre les Flamands (1304). Avant que la victoire se décidât pour les Français, un échec inattendu avait menacé nos troupes. Le roi avait été désarçonné; l'oriflamme qu'on portait près de lui venait d'être abattue, et ses gens se voyaient de toutes parts entourés d'ennemis. Soudain, Louis d'Evreux, aidé de nobles chevaliers, accourt au fort de la mêlée, délivre son frère, et en sauvant le roi, concourt puissamment au gain de la bataille (1).

(1) Chron. de Guill. de Nangis. — Chron. de Pierre d'Oudrighert.

Quant aux actions de Louis d'Evreux qui se rattachent plus particulièrement à l'histoire d'Étampes, il est juste de rappeler le titre qu'il fit publier le 24 mars 1309, en faveur des habitans de son territoire. A cette époque la vallée d'Étampes n'était point, comme il paraît qu'elle le fut plus tard, découverte et dégarnie de bois. Une vaste et belle garenne occupait alors, dit-on, toute la plaine des *Sablons*, et s'étendait sur les collines près de la ville et du château (1). Or, il arriva que les lapins, les lièvres et autres bêtes, dont cette garenne était l'habituel asile, causèrent de si grands dommages sur les terres voisines, que les habitans d'Étampes, de Brière et de Villeneuve, voyant ainsi leurs labeurs sans fruit et inutiles, s'en plaignirent hautement. Ils présentèrent une supplique à leur seigneur, afin qu'il leur permît de détruire un bois si fatal à leurs récoltes, lui offrant un dédommagement pour les revenus qu'il pouvait en tirer. Le prince Louis, touché des justes plaintes de ses vassaux, consentit à leur demande; et moyennant la somme de 2,000 livres tournois, il leur vendit cette belle forêt, qui ne tarda pas sans doute à tomber sous la hache des nouveaux possesseurs.

C'est en vertu des clauses exprimées dans ce titre de vente, que les habitans d'Étampes, plusieurs siècles après, revendiquaient le droit de chasser librement sur les terres des environs, pour détruire le gibier qui ravageait leurs blés ou leurs vignobles.

(1) C'est ce même lieu qu'on nommait plus communément *la Varenne*, par le changement du G en V, selon un usage ordinaire chez nos aïeux.

A la mort de Louis d'Evreux, ses deux fils exécutèrent le partage que leur père avait fait de ses biens (1319). L'aîné hérita du comté d'Evreux, et Charles, son puîné, reçut à son tour le territoire d'Étampes, Gien-sur-Loire et d'autres seigneuries. Le second de ces princes épousa Marie, comtesse de Biscaye, petite fille d'Alphonse X, roi de Castille, et de Blanche de France, fille de saint Louis. C'est vers cette époque que le roi Charles IV, dit le Bel, érigea en faveur de Charles, son cousin, la baronnie d'Étampes en comté (1). Cet événement ne doit point passer inaperçu dans l'histoire de cette ville. On découvre ici encore une nouvelle preuve de cette constante affection dont nos souverains lui donnèrent tant de marques. Nous avons vu le territoire d'Étampes possédé tour à tour par deux reines célèbres, mère et épouse du plus saint de nos rois. Si cette seigneurie, rentrée un instant dans le domaine de la couronne, en sort de nouveau, c'est pour devenir le brillant apanage de princes du sang royal, frères ou fils de monarques. Quelques années se sont écoulées à peine, et voilà que Charles-le-Bel, jette des regards flatteurs sur ce même territoire, et à cause de l'*aménité du lieu,* de l'*abondance, de la richesse de ses fruits,* transforme son titre de baronnie *en un nom plus élégant* (2). Dans la suite des temps, nos rois feront plus encore, ils érigeront en *duché* le sol de la vallée d'Étampes. Enfin

(1) La charte donnée à cette occasion, est datée du mois de septembre 1327. On conserve encore aux Archives du royaume (Trésor des chartes), l'original même de ce titre. Voir ci-après, à la note XII, à la fin du volume, une copie de cette pièce.

(2) Voy. les termes mêmes de l'acte d'érection.

quand ils voudront doter d'un bel et gracieux présent, les nobles dames dont la beauté aura su gagner leur cœur, c'est encore cette riante vallée qu'ils choisiront pour leur offrir les gages de leur amour.

Ici je dois borner la première partie de ma tâche. Cette course paisible à travers les différens âges d'une cité n'est point pour l'historien dénuée de charme et d'un vif intérêt. Mais, comme le voyageur qui visite des contrées diverses, il doit s'arrêter en certains points de sa carrière. De là il fixe des yeux le chemin qui lui reste encore à parcourir, et parfois il s'effraye à l'aspect des aspérités de la route. Si pourtant, durant ce temps, il voit ses premiers récits obtenir un favorable accueil, il sent que ses forces ne défailleront point ; car alors il a reçu un précieux encouragement à de nouvelles veilles, à de nouveaux efforts.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE I.

Détails topographiques sur la vallée d'Etampes.

Le paysage qu'offre la vallée d'Étampes, vue des hauteurs voisines, peut être considéré comme l'un des plus beaux de la France, par son heureuse situation, sa variété et sa fraîcheur. Cette ville, située à 13 lieues de Paris, chef-lieu du 5ᵉ arrondissement de Seine-et-Oise, est la seconde du département, par son importance commerciale et par sa population qui s'élève à plus de 8,000 âmes.

Plusieurs rivières ou ruisseaux, tels que la Juine, la Louette, la Chalouette, etc., arrosent cette vallée. Les eaux de ces deux dernières, réunies au *Ponceau*, forment la rivière d'*Étampes*; celle-ci reçoit la Juine et prend plus tard le nom d'*Essonne*, pour aller se jeter dans la Seine près de Corbeil. Ces diverses masses d'eaux avec quelques autres ruisseaux qui serpentent dans l'arrondissement, alimentent dans leur cours près de 180 moulins. Étampes

et son territoire en contiennent à eux seuls 30 environ, dont plusieurs sont remarquables par leur mécanisme dit de façon anglaise. Le commerce de cette ville consiste donc principalement en grains et farines. Il embrasse aussi les laines, les cuirs et les vins. C'est de là que l'on tire le sablon blanc, dit *sablon d'Étampes*.

On trouve dans la vallée d'Étampes le joli village de Morigny, et quelques belles habitations, telles que le château et le parc de Jeure, appartenant au comte Mollien, celui de Brunehaut, à M. de Viart. On peut compter aussi au nombre de ces agréables séjours le petit château qui a remplacé l'abbaye de Morigny; celui de Valnay, au sud-ouest de la ville; celui du petit Saint-Mars, et enfin cet autre manoir plus rapproché de la ville, désigné sous le nom élégant de *Vaudouleurs* (Vallis odoris).

On voit que nous nommons seulement ici les habitations les plus voisines de l'enceinte d'Étampes. Si quelques autres, dignes aussi d'être mentionnées, ne figurent point dans cette énumération, c'est que nous nous réservons d'en parler avec détail dans le second volume de cet ouvrage, où l'un des chapitres, consacré à une excursion aux environs d'Étampes, arrêtera les regards du lecteur sur les villages, bourgs et châteaux les plus intéressans de cette contrée.

Les anciens auteurs qui ont parlé de ce territoire, n'ont point oublié de rappeler l'extrême abondance d'écrevisses dont est peuplée la rivière d'*Étampes*. C'est même sur ce point que semble se porter plus particulièrement leur attention. — « L'assiète de ce lieu, dit le savant André

« Duchesne dans ses *Antiquités des villes de France*,
« est belle et limitée de vignes, mais peu peuplée pour sa
« grandeur, encore que riche de bleds et autres commo-
« ditez. Lieu notable pour ce petit fleuve de son nom,
« auquel abonde si grande fourmilière d'escrevisses, déli-
« ces des Parisiens, que l'en vouloir désenger (épuiser) ce
« seroit faire l'impossible. Et lieu duquel un long bois de
« hestres et futeaux s'estendoit jadis jusques en cette
« vallée de Tourfour, (Torfou) vraye retraite de voleurs,
« et recommandable à si longues années par les pilleries
« et les meurtres qui s'y sont faits aux siècles passés. »

« Étampes, dit à son tour dans son naïf langage, l'au-
« teur du *Nouveau théâtre du monde*, (t. I, p. 168. —
« Paris, 1668) est une des villes les plus longues de
« France. Le lieu est remarquable pour les sablonnières
« et pour la petite rivière qui porte son nom, pavée
« d'une si prodigieuse quantité d'écrevisses, qu'il semble
« que tant plus on en pesche, plus il en vient. »

La vallée d'Étampes est encore renommée aujourd'hui par l'abondance de ce même genre de poisson, qui peuple toujours ses rivières, bien que cette abondance soit fort diminuée, sans doute par l'établissement de nombreuses usines et par les travaux journaliers qu'elles occasionent dans les cours d'eaux.

Nous ne terminerons point cette note sans rappeler les vers ingénieux et galans que le poète Clément Marot composa en l'honneur d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, sur la situation de la vallée qu'elle avait reçue en don de la libéralité du roi François I[er]. Peut-être ces vers n'ont-ils pas peu contribué à confirmer l'étymologie pré-

tendue du mot *Étampes*, indiquée dans le premier chapitre de cet ouvrage.

« — Ce plaisant val que l'on nommoit Tempé,
« (Dont mainte histoire est encore embellie).
« Arrousé d'eaux, si doux, si attrempé,
« Sachez que plus il n'est en Thessalie :
« Jupiter roi qui les cœurs gaigne et lie,
« L'ha de Thessale en France remué,
« Et quelque peu son nom propre mué,
« Car pour *Tempé* veut qu'Estampes s'appelle.
« Ainsi lui plait, ainsi l'a situé,
« Pour y loger de France la plus belle. »

NOTE II.

Sur la reine Brunehaut.

(Chap. I et II, p. 12, 29 et 30.)

Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi d'Espagne, épousa en 568; Sighebert, roi d'Austrasie. La postérité semble avoir confondu dans un même jugement les deux reines Brunehaut et Frédegonde : il y a cependant entre elles une différence. L'épouse de Chilpéric fonda sa propre élévation sur des crimes préparés et médités; tandis que la vengeance seule entraîna sa rivale à imiter celle dont elle voulait justement punir les forfaits. Brunehaut a été accusée d'avoir fait périr dix rois, deux maires du palais, saint Didier, etc., etc. Mais la calomnie a eu une grande part dans ces accusations. Cette princesse a signalé son règne par une foule de fondations pieuses et d'importans travaux. On voit encore dans la Bourgogne, la Flandre et la Picardie, de grandes levées et de superbes chaussées

qui portent son nom. On ne peut toutefois disculper entièrement sa mémoire des crimes dont elle est souillée. « Brunehaut, a dit Bossuet, livrée à Clotaire II, fut immolée à l'ambition de ce prince; sa mémoire fut déchirée, et sa vertu, tant louée par le pape saint Grégoire, a peine encore à se défendre. » On doit remarquer que les historiens ou chroniqueurs les moins favorables à cette reine, tels que Frédégaire, Adon et Aimoin, sont tous d'un temps postérieur. Ceux au contraire qui ont vanté cette princesse, comme Grégoire de Tours, Fortunat de Poitiers, le pape saint Grégoire, étaient ses contemporains. Quelques historiens modernes ont aussi défendu la mémoire de Brunehaut. On compte parmi eux du Tillet, Papire Masson, Boccace, Pasquier, Cordemoy et Velly.

On ne peut guère douter que la reine Brunehaut n'ait habité les lieux voisins de la ville d'Étampes qui portent encore aujourd'hui son nom. Quelques uns ont même cru, sans trop de fondement, que la plaine de Brière, dans le même territoire, avait été le théâtre de l'affreux supplice qui termina sa vie. Mais, ainsi que nous l'avons dit, il ne reste plus aujourd'hui dans la vallée d'Étampes aucune trace de l'ancien palais de Brunehaut. Peut-être devrions-nous ici décrire le parc charmant et les constructions modernes qui ont remplacé les vieilles fondations. Mais celui dont la main savante sut disposer avec tant d'art ces rians jardins, en a donné lui-même une élégante description dans un ouvrage précieux pour les propriétaires qui s'occupent de l'embellissement de leurs domaines (1).

(1) Voir le *Jardiniste moderne*, par le vicomte de Viart.

Or, cette description, que nous aimerions à pouvoir placer dans cette note, est trop connue des habitans d'Étampes pour que nous cédions au désir d'en citer quelques fragmens. On nous permettra du moins d'en rappeler la noble épigraphe :

— « Si Brunehaut, comme on croit, fut reine dans ces lieux,
On n'y reconnait rien de ce règne odieux :
La nature et les arts en ont changé la face.
Mais pour en effacer jusqu'à la moindre trace,
Et plonger dans l'oubli son pouvoir infernal,
Faisons-y plus de bien qu'elle n'y fit de mal. »

NOTE III.

Sur le château d'Etampes et la tour dite de *Guinette.*

(Chap. IV, p. 50.)

Le château d'Étampes, par suite de son heureuse position à l'entrée des fertiles plaines de la Beauce, s'est trouvé souvent en butte à des attaques ennemies. Comme le château de Montlhéry, dont quelques lieues seulement le séparent, il a vu plus d'une fois, surtout durant le cours de nos guerres civiles, des troupes nombreuses, rassemblées à ses pieds, s'efforcer d'abattre ses murailles. Non moins donc que cette ancienne forteresse, on doit aussi le considérer comme un précieux monument historique; et la tour de *Montlhéry* et la tour de *Guinette,* seuls débris subsistant encore, après la ruine de deux grands édifices, doivent paraître d'une égale importance aux yeux de l'historien, de l'antiquaire et des amis de nos vieux souvenirs.

Ce n'est point ici le lieu, sans doute, de décrire avec détail des événemens qui plus tard trouveront chacun leur place dans le *texte* même de cet ouvrage : mais il ne me semble point inutile d'offrir dès à présent dans ces notes, un court précis de quelques uns des faits les plus intéressans qui concernent l'antique château d'Étampes.

Sous le règne de Charles VI, l'an 1411, au temps des guerres des Bourguignons et des Armagnacs, cette forteresse eut un rude siége à soutenir contre l'armée bourguignonne, où se trouvait le jeune dauphin, venu là pour faire ses premières armes. Après la plus vigoureuse résistance, la garnison fut forcée de se rendre. Louis de Bosredon qui la commandait, obtint la vie sauve avec trente de ses braves soldats. Tous les autres, dit-on furent passés au fil de l'épée.

En 1567, durant les guerres de religion, les calvinistes commandés par le capitaine Saint-Jean, frère du comte de Montgomery, vinrent assiéger Étampes. La ville fut prise d'assaut, et le château se rendit aux vainqueurs qui, après y avoir mis une forte garnison, marchèrent vers Dourdan (1).

En 1589, Étampes était devenu le rendez-vous des troupes de la ligue. Henri III s'empara de cette place qui avait refusé de se soumettre; et vers cette époque, dans l'espace de six mois, cette même ville tour à tour prise et reprise, fut attaquée et soumise trois fois. Le 5 novembre 1590, Henri IV partit de Linas, sous Montlhéry, et s'approcha d'Étampes, dans le dessein de se rendre maître de

(1) De Thou, t. v, p. 363.

la ville et du château. La garnison se retira tout entière dans la forteresse, qui fut investie par les troupes du roi. Privée des secours qu'elle attendait, elle se vit contrainte de mettre bas les armes. Henri IV fut généreux envers les vaincus. Touché ensuite des malheurs que les guerres précédentes avaient apportés aux habitans d'Étampes, il voulut pour l'avenir en détruire la cause : il ne laissa donc point de garnison dans leur ville, et fit raser les fortifications du château (1).

Durant les troubles de la Fronde, d'autres attaques tumultueuses vinrent affliger cette contrée. Tandis que le prince de Condé et le cardinal Mazarin se disputaient le droit de gouverner la France, la ville d'Étampes, pourvue alors d'une grande abondance de blé, se vit en butte aux assauts des partis ennemis. Le comte de Tavannes, commandant l'armée du prince de Condé, avait choisi cette place pour son quartier; quand au mois de mai 1652, l'armée royale, commandée par Turenne, vint en faire le siége. Louis XIV, encore enfant, assistait à cette expédition. Le siége dura quinze jours et fut très meurtrier, sans qu'il en résultât une victoire décisive pour aucun des deux partis

Le château d'Étampes, démantelé par les ordres d'Henri IV, fut détruit vers le milieu du dix-septième siècle, à la suite des guerres de cette époque. Mais pendant long-temps encore, on a pu voir plusieurs pans de murs ou des tourelles qui faisaient partie de l'édifice. Ce n'est que par degrés que l'on a démoli ces restes et déblayé entièrement le sol de la colline sur laquelle s'élève aujour-

(1) De Thou, liv. 97. — Journal du règne de Henri IV, t. IV.

d'hui l'énorme tour de *Guinette*. Vers l'an 1735, on abattit un nombre assez considérable de ces débris. Durant les premières années de notre siècle, quelques vieillards d'Étampes se rappelaient encore, dit-on, avoir souvent passé dans leur jeune âge, sous les arcades et les tourelles de la porte principale du château. Le chemin actuel de Dourdan était situé au dessous de ces tourelles. Celui qui était autrefois en usage, sortait par la *porte dorée*.

Quelques fouilles, déjà essayées sur ce sol, n'ont amené aucune découverte. Peut-être de nouvelles tentatives, faites avec suite et persévérance, produiraient-elles enfin quelques résultats satisfaisans, et dédommageraient-elles le maître de ces lieux de ses pénibles et utiles travaux.

NOTE IV.

Sur l'église collégiale de Nôtre-Dame d'Etampes.

(Chap. V, p. 62.)

La belle église de Notre-Dame d'Étampes, œuvre du roi Robert, comme Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Pierre de Senlis, Notre-Dame de Melun, etc., avait été dotée par ce prince de biens considérables. De simples particuliers, ainsi que nous le voyons par le diplôme de Henri I[er], cité à la note V ci-après, l'avaient aussi enrichie de plusieurs revenus. Ce monarque y établit un collége composé d'un abbé et de douze chanoines. Dans un vieux cartulaire manuscrit conservé encore dans les archives de cette église, on trouve le texte de la plupart des titres ou lettres publiés en sa faveur à diverses époques, par les souverains pontifes ou les rois de France. On y voit entre autres fondations, que dans les années 1254 et 1255, saint Louis, par suite de sa dévotion particulière pour Notre-

Dame d'Étampes, y institua deux chapellenies royales, l'une à l'autel de Saint-Denis, l'autre à celui de Saint-Pierre.

On découvre aussi dans ce cartulaire une copie de l'acte de division du territoire des paroisses Notre-Dame et Saint-Basile. Jusque vers l'an 1226 en effet, ce territoire était demeuré commun : mais à cette époque, par l'autorité de Gaultier, archevêque de Sens, ces deux paroisses furent séparées et renfermées dans la circonscription qu'elles occupent encore aujourd'hui.

NOTE V.

Diplôme du roi Henri I^er.

(Chap. VI, p. 73.)

Cette charte, extraite d'un vieux cartulaire, et que nous donnons ici en entier à cause de son importance pour l'histoire de la ville d'Étampes, se trouve aussi imprimée dans l'ouvrage du P. Fleureau. Mais elle y est entachée de quelques fautes que nous avons pris soin de rectifier d'après le manuscrit.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Henricus Francorum Rex. Cum in exhibitione temporalium rerum, quæ humana religio, divino cultui famulando, locis sanc-

torum et congregationibus fidelium, ex devotione animi largitur, tam præsentis, quam perpetuæ vitæ, ut jampridem multis expertum est indiciis, solatium adquiratur: saluberrimus valdè et omnibus immutabilis est hic fructus primitivæ virtutis, scilicet charitatis, per quam, et mundi per spatia tranquillitas, et felici remuneratione æterna succedit felicitas. Noverit ergo omnium Sanctæ Matris Ecclesiæ fidelium et nostrorum solers curiositas, quod devotè accesserit ad nostræ Serenitatis præsentiam communis assensus Sanctæ Mariæ Stampensis castri, postulans, et obnixè obsecrans nostræ auctoritatis præcepto, firmari ea quæ Herchembaldus Præpositus, et plures alii, annuente, vel potiùs favente bonæ memoriæ genitore meo, Roberto, prædicto loco concesserant. Sunt autem quæ annotari petierunt hæc: Vicus qui dicitur Canisculus cum omnibus appendentiis, sine ullâ redhibitione, precariam unam in terra Sanctæ Crucis cum omnibus consuetudinibus, sub censu V solidorum. Sepultura Stampensis castri, et totius suburbii, cum Ecclesiâ Sancti Basilii à molendino Senauni usque ad terram quæ pertinet ad vetus ædificium Turris Brunichildis in eodem suburbio, et usquè ad ripam Juinæ. Molendinum unum cum hospitibus; cum omni consuetudine ad nos pertinentibus in suburbio. Oblationes altaris Sanctæ Mariæ per totum annum, exceptâ Assumptione Sanctæ Mariæ. Alodum quod dicitur Magnervallo et Frotmundivillario cum omnibus consuetudinibus, et unum alodum, quod dicitur Ansenivillario, ex beneficio Teudonis militis, cum omni consuetudine, et unum alodum in villa quæ dicitur Alba terra cum duobus hospitibus, et cum omni consuetudine, et unum alodum in villâ quæ di-

citur Montelesbati, et precariam unam in villâ quæ dicitur Nuarevieris, cum omnibus consuetudinibus, sub censu duodecim denariorum. Et unum alodum in villâ quæ Manriniacus dicitur, et duos molendinos in Biervilla, sub censu x solidorum, qui census de fisco regali, donante Roberto Rege, ad opus Ecclesiæ persolvitur. In Sarcleriis dimidium molendinum in vadimonio precii III unciarum Auri et 40 solidorum. In supradicta Biervilla Molendinum unum sub censu trium solidorum, et de culturis Regis quæ supra Stampas vetulas sunt, decimas. Et juxta Molendinum nostrum in suburbio vineam, cum II hospitibus, sub censu v solidorum. Subtus castrum Stampense vineæ arpentum et dimidium quod solvit XIV denarios, et unum alodum apud mansum Bavonis quod dedit Adeladis filia Benzelini propter sepulturam ejus, et aliud alodum quod dedit supradicta Adeladis, post excessum ejus, et domum sui in villâ quæ dicitur Roureia : et ne Præpositus Stamparum, vel aliqua alia persona audeat aliquid invadere, vel accipere in domibus Canonicorum. Et ne hospitantur canonici ullo modo. Si autem in posterum alicui personæ locus concederetur ad custodiendum, ne ejus Prælatio Canonicus obesse posset. Omnia ministeria Ecclesiæ Canonicorum potestati et voluntati concedimus : et ne discutiatur causa Canonicorum judicio alicujus personæ sæcularis, nisi tantùm Regis judicio, aut præcentoris, cui committetur ille locus ad custodiendum. Hæc suprà annotanda, et exarata, quæ hactenus sunt concessa, et quæ modo, Domino donante, concedenda regali præcepto concedimus, et nostrâ auctoritate adstipulando corroboramus, eo pacto, ut si quis legem dissimulando, vel negligendo hæc violare tempta-

verit, conatus illius omnino frustretur; et fisco regali centum libræ auri persolvantur. Actum Compendii, MXLVI Anno Incarnati Verbi, regnique Henrici Regis XVI.

Ego Balduinus Cancellarius relegendo subscripsi.

(Archives de l'église Notre-Dame d'Étampes.)

NOTE VI.

Sur la franchise de Challo Saint-Mard.

(Chap. VI, p. 76 et 79.)

La charte du privilége octroyé par Philippe I^{er} à Eudes-le-Maire, dite vulgairement la *franchise de Challo Saint-Mard,* fut donnée au palais du roi à Étampes, au mois de mars 1085. L'original de cette pièce n'est point parvenu jusqu'à nous. Vers le temps du roi Saint Louis, trois illustres abbés, de Saint-Magloire, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève de Paris, certifièrent avoir vu et lu cet original, auquel ils ont déclaré conforme la copie qui leur fut soumise. Voici le texte de cette copie, extraite des archives dite de Challo Saint-Mard, qui furent longtemps conservées à l'Hôtel-de-Ville d'Étampes.

Charte de la Franchise d'Eudes-le-Maire, dit Challo Saint-Mard.

Notum fieri volumus tam præsentibus quàm futuris. Quod Odo Maior de Challo, nutu divino, concessu illustrissimi Regis nostri Philippi, ad Sepulchrum Domini perrexit, qui Ancelidum filium suum, et quinque filias suas in manu et custodià Regis nostri dimisit, et ipse Rex pueros illos in manu suà et custodià accepit et retinuit. Concessit quoque Ancelido, et quinque præfatis sororibus suis Odonis filiabus, pro Dei amore, solà charitatis gratià, et Sancti Sepulchri reverentia, quod si hæredes masculi ex ipsis exeuntes, fœminas jugo servitutis Regis detentas, matrimonio duxerint, liberabat, et à vinculo servitutis absolvebat. Si vero servi Regis fœminas de genere hæredum Odonis, maritali lege ducerent, ipsæ cum hæredibus suis, non sint amodo de servitute Regis. Prætereà hæredibus Odonis, et eorum hæredibus, marchiam suam de Challo, et homines suos custodiendos in feudo concessit. Itaque pro nullo famulorum Regis, nisi pro solo Rege justitiam facerent.

Et quod in totà terrà Regis nullam consuetudinem darent. Rex autem præcepit famulis suis de Stampis, ut custodirent Cameram suam de Challo, quia Challo debet custodire Stampas, et earum servandarum curam diligenter habere.

Et ut hæc libertas, et omnia firma et inconvulsa permaneant, memoriale istud fieri, nominis sui caractere, et sigillo signari, et præsente proprià manu suà Cruce Sanctà

corroborari præcepit. Adstantibus de palatio ejus, quorum nomina et signa sunt subtitulata. Signum Hugonis Dapiferi, S. Gastonis de Pestiaco Cubicularii. S. Pagani de Aureliis Buticularii. S. Guidonis fratris Galeranni. Actum Stampis, in palatio, mense Martio, anno ab Incarnationis millesimo quater-vigesimo decimo quinto, Regni ejus trigesimo septimo. Interfuerunt præfatæ libertati in testimonio veritatis Anselmus filius Aremberti. Albertus Bruniconiatus. Gisnerus sacerdos de Challo. Gerardus decanus, etc.

Ego frater Andreas beati Maglorii Parisius humilis Abbas, testificor me vidisse privilegium illustrissimi Regis Philippi, et verbo ad verbum legisse, prout continetur in præsenti scripto.

Ego frater Anselmus sancti Victoris Parisius humilis Abbas sic testificor.

Ego frater Theobaldus sanctæ Genovefæ Parisius humilis Abbas, idem testificor, etc.

Ce privilége fut confirmé tour à tour par la plupart des rois de France, successeurs de Philippe I^er^, jusqu'au jour où François I^er^ crut devoir enfin lui assigner des bornes. Le même roi Philippe avait accordé aux héritiers d'Eudes-le-Maire, la châtellenie de Challo ou Challou Saint-Mard. Favin, dans son histoire de Navarre, écrite l'an 1612, dit qu'on voyait encore de son temps à la grande vitre du chœur de l'église de ce village, dédiée à Saint-Médard, les armes de ce bourg, *à sçavoir,* ajoute-t-il, *un chat et un loup, pour les représenter en rebus de Picardie* (liv. 18^e^). On chercherait vainement aujourd'hui dans

l'intérieur de l'église, quelques traces de cette étrange peinture; mais ce qu'on n'a peut-être pas encore remarqué jusqu'ici, c'est que sur le haut du clocher, à l'un des angles et en saillie, on découvre pareillement l'image d'un chat grossièrement sculptée en pierre. Sur l'angle correspondant se trouve une place vide où l'on doit présumer qu'à raison de la symétrie figurait aussi la représentation de quelque animal. Nul doute que cet animal ne fût le loup lui-même, dont le temps aurait ainsi moins respecté l'image que celle de son compagnon.

Le village de Challou Saint-Mard est situé à une lieue environ de la ville d'Étampes. Il est assis sur le penchant d'une douce colline, d'où l'on découvre de belles vallées arrosées par la *Loüette* et la *Chaloüette*. A quelques pas des premières maisons, on aperçoit au milieu de grands arbres, une belle et gracieuse habitation, appartenant à la famille de Prunelé, dont le nom est cher à la contrée.

Le roi Philippe Ier établit à Étampes une chambre (*camera*) pour la conservation des titres et autres objets concernant le privilége de Challo Saint-Mard. Durant de longues années en effet, on a vu à Étampes quatre particuliers, notoirement issus de la postérité d'Eudes-le-Maire, préposés à la garde de ces priviléges.

Les armes de Challo Saint-Mard et de ses descendans sont de Jérusalem, d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croisettes de même, à enquette, écartelé de sinople à l'écu de gueules chargé d'une feuille de chêne d'argent, à la bordure d'or. Pour supports, deux griffons et une levrette sortant à mi-corps de la couronne, avec ces mots pour devise : *mori malo quàm fœdari.*

Digitized by Google

Les descendans d'Eudes-le-Maire prétendent que Philippe I[er] leur avait donné, pour leurs armes, ce quartier de Jérusalem. Mais c'est une erreur manifeste, dit le docte Montfaucon, car en ce temps-là il n'y avait point d'armoiries, et les rois ne donnaient point de lettres de noblesse.

Ces armes se voyaient autrefois dans l'église Saint-André-des-Arts, à Paris. On les voit encore sur les vitraux de l'une des chapelles de l'église Saint-Étienne-du-Mont (la deuxième à gauche en entrant par la rue de la Montagne Sainte-Geneviève).

NOTE VII.

Charte de la franchise du marché Saint-Gilles d'Etampes.

(Chap. VII, p. 88.)

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex, notum fieri volo cunctis fidelibus, tam instantibus, quàm futuris, et omnibus illis, qui apud Stampas, in foro novo nostro hospitati, vel hospitandi sunt, hanc consuetudinem à festo S. Remigii, quæ XVII anno regni nostri fuerit, in decem annos concedimus, ut infrà hos terminos ab omni ablatione, tallia, expeditione, et equitatis quiti, et soluti penitùs permaneant. Annuimus etiam quod illi submonitionem vel falsum clamorem non emendent. Iisdem præthereà forisfacta LX. solidorum, pro quinque solidis, et quatuor denariis : de districto, et forisfacto VII solidorum, et dimidii, pro sexdecim nummis, omnibus diebus condonamus. Nullus insuper minagium, nisi die Jovis, donabit. Quocumque etiam in jura-

14

mento quispiam vocatus, si jurare noluerit, juramentum illud non redimet. Omnes quidem illi qui in prædictum forum nostrum, vel in domos hospitum ejusdem fori annonam, vel vinum, vel res quaslibet adducent, quieti cum omnibus rebus simul in veniendo, in morando, in redeundo ità permaneant, quod pro suo, vel suorum Dominorum forisfacto à nullo homine capientur, aut disturbentur, nisi in forisfacto præsenti deprehendantur. Hæc omnis, exceptis ablatione, et expeditione, et equitatu, et talliis, de quibus infrà prædictos terminos quieti erunt, illis diebus concedimus omnibus. Quod ne valeat oblivione deleri, scripto commendavimus : et ne possit à posteris infirmari, sigilli nostri auctoritate, et nominis nostri caractere subterfirmavimus. Actum Stampis publicè, anno Incarn. Verbi M. CXXIII. regni vero nostri XVI. Astantibus in Palatio quorum nomina subtitulata sunt et signa : Stephani Dapiferi, Gilberti Buticularii, Hugonis Constabularii, Alberti Camerarii, et Stephani Cancellarii.

(Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Étampes.)

NOTE VIII.

Sur le droit de Commune d'Etampes.

(Chap. VII, p. 86.)

Le droit de commune d'Étampes dont il est question au chapitre VII, n'est connu, ainsi qu'on l'a vu, que par l'acte de révocation émané du roi Philippe-Auguste. Cet acte est extrait d'un vieux cartulaire, dont l'original se trouve au Trésor des chartes (Archives du royaume), une copie à la Bibliothèque royale, et une autre également à la Chambre des Comptes. Au sixième feuillet de ce même registre, on découvre un document assez curieux pour l'histoire d'Étampes, et qu'il ne sera point sans doute hors de propos de rapporter ici. C'est le dénombrement des seigneurs qui tenaient immédiatement du roi, des fiefs ou arrière-fiefs, situés au bailliage d'Étampes.

Voici cette énumération, dans laquelle on peut retrouver

quelques noms, aujourd'hui encore bien connus dans la contrée.

Isti sunt de Bailliva Stampensi de Rege, et habent sexaginta libras reditus. Luca de Richervilla, Jacquelinus de Ardena, Joannes de Bouvilla, Domina Alix de Auvertiaco, Joannes de Boutervillier, Guillelmus Prunelès, Philippus de Cathena, Petrus de Rocejo, Thomas de Braia, Crispinus de Orfino, Andræas Polin.

Isti sunt milites tenentes de aliis in eadem Castellania, et habent LX libras reditus.

Gilo de Oistreville, Manasserus de Galandes, Petrus de Thuscis, Bartholomœus Davinvilla, Ferricus de Cathena, Ferricus de Busone, Petrus de Brueriis, Joannes Juvenis de Botervillier, Ansellus de Botervillier, Guillelmus de Taignunvilla, Guido de Forest, Thomas Furnarius, Joannes de Aureliis.

Dans la copie de ce vieux cartulaire, conservée à la chambre des comptes, on trouve aussi l'énumération des seigneurs qui tenaient des fiefs du roi Philippe-Auguste, au bailliage de Lorris en Gâtinois (in baillivâ Loriaci). Parmi eux, on rencontre également des noms connus encore au pays d'Étampes, tels que Guillaume de Barville et Godefroi son frère (*Guillelmus de Barvilla, et Gothefredus ejus*).

NOTE IX.

Compte général des revenus tant ordinaires qu'extraordinaires du roi (Philippe-Auguste) pendant l'année 1202.

(Chap. X, p. 141.)

ANNO DOMINI M° CC° SECUNDO.

Fragmens relatifs à Étampes.

. . . .

. . . .

Stampæ. De I° termino, V^e l.

Expensa :

Hugo de Gravella. LXIIII. l.

Ad claustrum de Auvers vindemiandum. VIII. l., V. s. minùs.

Magister Richerius. LX. s.

Capellani S. Jacobi. XXV. l.

Templarii. XXX. l.

Sanctus Lazarus. IIII. l.

Capellanus Regis. XX. s.

S. Lazarus, pro XII. modiis vini IIII. l. et XVI. s.

Consergius, pro II. modiis vini. XVI. s.

Capella, pro II. modiis vini. XX s.

Pro redecima Prioris Stamparum Veterum. IIII. l.

De x modiis vini pro expensa Auberti qui ivit vendere blados Stampis. XXV. s.

Summa. VII^{xx} et VI. l. et XII. s.

Frater Haimon. XVIII^{xx}. l. c. s. minùs. Et debentur ei XXXII. s.

. . . .

CANT. STAMPARUM.

De veteri tallia. X. l.

De veteri brenagio. LXXV. s.

De censu vinearum. XIII. l.

De ulmo tronco. VI. s.

De censu desuper fossatos. XIIII. s.

De brenagio Aurel. LXXV. s.

De pocinagio Stamparum. XVII. s.

De area Arnulphi Frambaudi. XII. d.

De venditionibus ulmi truncatæ. XXV. s.

De bociis. L. s.

De pice. V. s.

Summa. XXXVI. l. et VIII. s. computatâ expensa veteri.

Expensa :

De veteri expensa. LXXV. s.

De censu vinearum. XIII. l.

Et debet XIX. l. et XIII. s.

. . . .

. . . .

STAMPARUM. De ultimo tertio usque ad Natale, v^c et xx. l.

Et pro servientibus Stamparum, v^c et xxxv. l.

Et pro se, xxx. march'.

Expensa :

Hugo de Gravella, à festo Omnium Sanctorum usque ad quintanam. LVII. l.

Pro ferratis ducendis de Auvers usque ad Meduntam, C. et XII. s.

Magister molendinorum fullericiorum, x. l. et VIII. s.

Fratres de Ense, pro decima, XXXVII. l. et dim'.

Summa C. et X. l. et X. s. Et de veteri compoto, XXXII. s. Et de veteri, pro fratre Phil' Ennen. XX. s. Pro domibus et turre parandis XL. s. Pro fossatis parandis, LX. s.

Pro duobus furet' iis XL. s. Bellus-locus, XXX. s. Pro rupibus frangendis in clauso Auvers, IIII. l.

Summa totalis VI^xx. l. et C. et XII. s.

. . . .

. . . .

Hugonis de Gravella, die Sabbati ante Magdalenam.

. . . .

Pro piscibus Stamparum, XL. l.

NOTE X.

Sur la reine Ingelburge.

(Chap. XI, p. 166, 167.)

L'histoire des malheurs de la reine Ingelburge est l'un de ces faits trop peu connus de notre histoire nationale, qui, sous la plume d'un écrivain habile, pourraient fournir le sujet d'un drame touchant ou d'un poème rempli du plus tendre intérêt. Mais s'il est à désirer que le poète s'empare de ce triste épisode pour l'embellir et le parer de fleurs, il l'est aussi, qu'un savant consciencieux, par des recherches approfondies, s'efforce d'éclaircir entièrement un point d'histoire sur lequel les auteurs français ont donné peu de détails et qui présente quelques obscurités.

On a vu que la reine Ingelburge, après la mort de son époux, était venue passer les années de son veuvage dans l'Ile Saint-Jean, près Corbeil, aux rives de l'Essonne, au

sein d'une douce et paisible retraite qu'elle avait fait bâtir. Le roi par son testament lui avait accordé une somme de dix mille livres parisis (septembre 1222). S'il ne fit point un don plus considérable à une épouse qu'il reconnaissait avoir bien mérité de son amour, ce fut uniquement, comme il l'avoue lui-même, afin de pouvoir mieux s'amender, et restituer plus facilement les biens dont il jouissait par une injuste acquisition (1).

Après douze années environ écoulées dans cette charmante solitude, Ingelburge y rendit le dernier soupir, et son corps fut enseveli dans l'église qu'elle avait fondée (1236). Il y reposa long-temps sous un tombeau couvert d'une lame de cuivre, où son image était gravée, et sur laquelle on lisait l'épitaphe suivante en vers latins :

Hic jacet Isburgis Regum generosa propago :
Regia, quod Regis fuit uxor, signat imago.
Flore nitens morum vixit, patre Rege Danorum,
Inclyta Francorum Regis adepta thorum.
Nobilis hæc erat in Orbis, quod sanguine claro,
Invenies raro, mens pia, casta caro.
Annus millenus aderat, deciesque vicenus,
Ter duo terque decem cum subit ipsa necem (2).
(Anno 1236.)

(1) ..... Item donamus benè meritæ uxori nostræ Isemburgi Reginæ Francorum, decem millia lib. paris. quamvis ampliora eidem Reginæ possimus donare ; sed ità nos taxavimus, ut ea quæ injustè recepimus, possemus pleniùs emendare. (Testam. Phil.-Aug.)

(2) Apud Chesnium, t. v. Rer. franc., p. 261. — Epist. S. Guilelmi, Rec. des hist. de Fr., t. xix.

Celui qui écrit ces lignes, visitant, l'automne dernière, l'île délicieuse de Saint-Jean, près Corbeil, y cherchait vivement des yeux toutes les traces du séjour d'une princesse que sa beauté, ses vertus et ses malheurs ont rendue justement célèbre. Il aperçut des ouvriers occupés à déblayer les derniers débris du palais qu'elle avait fait construire. Mais tout à côté, il vit la charmante église, ouvrage de ses mains, debout encore, et il applaudit avec joie à la conservation de ce précieux monument. C'est en vain toutefois que l'étranger, amené sur ces rives par la curiosité ou l'attrait des vieux souvenirs, cherche la pierre sculptée qui couvrait le tombeau de l'épouse d'un grand roi. Elle a disparu : on montre seulement à ses regards avides une autre pierre en marbre noir, encadrée dans l'une des cloisons d'un petit bâtiment voisin, et sur laquelle il peut lire l'inscription suivante :

Hic jacet Regina Isburgis
Dacorum Regis filia; uxor
Philippi-Augusti
Francorum Regis, hujus
Prioratùs Sancti Joannis
In Insulâ, ordinis Sancti
Joannis Hierosolimitani,
Fundatrix pia et munifica;
Obiit anno 1236, mense Julio.
Marmoreum hoc saxum
In gratitudinis monimentum,
Poni curaverunt prior et

Religiosi cùm altare vetustate
Dirutum, novum construxerunt.
(Anno 1736.)

J'ai vu aussi cette simple pierre, consacrée il y a un siècle par des mains reconnaissantes à la mémoire d'Ingelburge. D'autres regretteront sans doute qu'un monument plus fastueux n'ait point été élevé sur ces bords, pour y perpétuer le souvenir d'une illustre reine de France. Pour moi, je n'ai pu voir sans attendrissement cet humble témoignage de la gratitude des hôtes du prieuré de Saint-Jean en l'île. Bien que pauvre et isolée, cette pierre cependant doit paraître précieuse. Mieux que de riches emblêmes, ne rappelle-t-elle pas dignement la mémoire d'une princesse qui long-temps, pauvre elle-même et délaissée, vint couler dans la retraite les derniers jours d'une carrière dont beaucoup de larmes et quelques courtes joies s'étaient partagé en inégales parts la touchante destinée?

NOTE XI.

(Chap. XII, p. 176.)

LE CHIEN PÊCHEUR,

OU

le Barbet des Cordeliers d'Etampes,

POÈME HÉROÏ-COMIQUE,

en latin et en français.

CANIS PISCATOR.

Qua per odoriferos Stemparum Naïades hortos
Implicuère duos, undis concordibus, amnes
Nympha Loë, germana Loës et Julia Nympha,
Est antiqua domus sacris habitata colonis,
(Seraphidas dixère pio cognomine Patres,)
Frondibus umbrosis et amœnæ cespite ripæ
Grata domus, grati jucundior arte Catelli,
Non huic de trivio genitor, nec degener ipse
Fert oculis atavos et totam pectore gentem :
Crispula cæsaries, patrium Barbatulus unde est
Cognomen, vultique refert animoque leones,
Viribus inferior, per quas nec tendere cervis,
Se neque fulmineos valeat committere in apros,
(Nam quis Seraphidis non sic venantibus, usus ?)
Liminis hinc custos latratibus impiger arcet
Quos auferre videt potiùs quàm afferre paratos;
Idem blandus heris, notoque affabilis ori,
Quisquis Seraphicis incesserit ornamentis.
Sed cui commissa est beneolentis cura culinæ,

LE CHIEN PÊCHEUR.

Dans ce charmant vallon où Loëte et sa sœur
Unissent deux ruisseaux d'inégale grosseur,
S'élève un bâtiment d'architecture antique,
De tout tems habité par l'Ordre Séraphique.
Un verger le couronne, et des arbres épais
Y donnent à qui veut le couvert et le frais.
Par mille autres endroits ce séjour est aimable,
Mais un Barbet surtout le rend considérable.
Issu d'illustre race, il porte dans ses yeux
Le beau feu qu'y jeta le sang de ses ayeux.
Des flots de ses longs poils l'élégante frisure,
Imite du lion la vaste chevelure.
La nature, il est vrai, par une heureuse erreur,
Le revêtit d'un corps bien moindre que son cœur.
Aussi n'étant pas né pour la chasse ordinaire,
Inutile talent dans un bon monastère,
Il se borna d'abord à garder la maison,
Aboyant le passant, quelquefois sans raison,
Lorsqu'il le voit surtout vêtu de telle sorte
Qu'il vient en demander plutôt qu'il n'en apporte.
Aux Pères, comme il doit, toujours il rend honneur;

Gratior is, quotiesque pium vectigal ab urbe,
Hinc collectitium, perâ bipatente, lyæum
Inde refert cererem, sub pondere fessus amico,
Obvius it et peram Barbatulus ambit odoram,
Quàque potest gratum reduci testatur amorem.
At simul assandas verubus transfigere carnes
Viderat, invisæ tum vertere terga culinæ,
Quærere tum latebras, longi memor ille laboris,
Suspensam versare rotam qui sæpe coactus,
Sisyphus infelix, refluumque Ixionis orbem.

. . . .
. . . .
. . . .

Ecce sed ecce dies, nativis currere ripis
Quo permissa Loë dudum captiva. Nec olim
Qui nunc est, mediam cursus fuit ire per urbem.
Qua tulit ingenium, pratis errabat amœnis
Nympha Loë, nostras incassùm viseret arces
Sæpè rogata Loë. Congestis, haud mora, cives
Molibus impedière fugam : tumet illa redundatque
Illatam sibi vim indignata, sed ire necesse est,
Ac licèt in pronas rapiat se plurima valles,
Parte tamen meliore sui invisam alluit urbem,
Urbem invita beat, centum variata per artes,
Dum sibi quisque rapit, gratamque moratur in hortis
Hospitem et irriguâ fœcundat gramina Nymphâ.
Ne tamen hinc Stempana sibi gens speret amicam;
Neu sibi concessi gratetur præmia Cancri.

Aux frères fait sa cour, et surtout au Quêteur.
Du plus loin qu'il revoit ce moissonneur habile,
Courbé sous le doux faix des présens de la ville,
Par l'odeur attiré comme par un aimant
Il court, en sa façon, lui fait son compliment.
Mais aussi lorsqu'il sent le temps du souper proche,
Il craint plus que le feu le maudit tournebroche.
Quel supplice en effet! toujours en action,
Pour le plaisir d'autrui, tourner comme Ixion!

. . . .

. . . .

. . . .

Enfin il arriva ce moment souhaité
Qui tira le talent de son obscurité.
C'était ce jour heureux où la Nymphe captive,
Pour quelque temps retourne à son aimable rive,
Rive qu'elle forma, qu'elle chérit toujours,
Où, malgré tous nos vœux, l'entraîneroit son cours,
Si de nos citoyens l'audacieuse ligue
N'opposoit à ses flots une puissante digue.
Après combien d'efforts! que de rudes combats!
Mortels, de ce succès ne vous élevez pas.
Vous sentirez le poids de toute sa vengeance
Elle entrera chez vous, malgré sa répugnance :
Mais si vous profitez du fruit de son séjour,
Vous ne pourrez jamais mériter son amour.
Le don qu'elle vous fait vous déclare la guerre.
L'Ecrevice est terrible et sur l'onde et sur terre.
Quoique cet ennemi recule quelquefois,
Ne vous y fiez pas, prenez garde à vos doigts.

Quod dedit ambiguum est, videas in munere et iram.
Bella minax totusque tibi denuntiat hostem.
Scilicet à summo cataphractum vertice corpus
Tergeminæ cinxère manus, Briarea putaras,
Insuper et bifidis armant hastilia chelis,
Nec, quamvis se retrò ferat, minùs inde timendus;
Parthica tela gerit certum fugitivus in ictum.
Nec satis : at celeres mutabile corpus in annos
Anguis more dedit spolium ponentis et ævum :
Ignibus ut Phœnix, juveniscit Cancer in undis.
Hinc animi, hinc fortis ridere pericula virtus,
Nec, si fortè manum sævus truncaverit hostis,
Sit labor : est jactura levis reparabilis artus.
Ah! digitis fixus quoties horrentibus hæsit
Cancer! et excussam vellent amittere prædam
Prædones avidi, jam lucrum exitiale perosi!
Ah! fœdi quoties piscantum sanguine fluctus
Victor et hostilis se ingurgitat amne cruoris!
Irrita sic Nymphæ recidebant doná malignæ :
Vimineæ si quos nassæ vel inescat arundo
Subdola, rara tamen, nec erat par præda labori;
Nullus dum veram potiendi noverat artem.
Scilicet egregio laus hæc servata Catello,
Ut novus Alcides recidivam frangeret hydram.
Fulserat ille dies, miseris subducere Cancris
Quo fluvium, solitique Loen permittere Cives
Ingenio, certas, purgetur ut alveus, horas.
Commata rumpuntur, rapido simul impete torrens

Il n'est en tout son air rien qui ne vous menace :
Il a le casque en tête, il porte la cuirasse,
Et comme un Gerion, par six bras défendu,
Il perce jusqu'au sang le Pêcheur éperdu.
On voit l'onde rougir, et la Nymphe outragée
S'applaudit en secret d'être si bien vengée :
Elle boit à longs traits la sanglante liqueur,
Et pour comble de rage, en nourrit le vainqueur.
Pour lui, par un bienfait à nul autre semblable,
Comme un nouvel Achille, il est invulnerable.
Ainsi lors quelquefois, dans ces affreux combats,
Que pour sauver le corps il abandonne un bras,
Un autre bras succède, et bientôt le remplace.
De là cette valeur, de là vient cette audace
Qui lui fait prodiguer ces membres étonnans,
Mille fois emportés, mille fois renaissans.
Bien plus, son corps entier souvent se renouvelle,
Il quitte son écaille, en prend une plus belle,
Et tel que le Phénix, reproduit tout nouveau,
Dans son sepulchre même il trouve son berceau.
Tel étoit le présent de la Nymphe hautaine,
Si l'on en profitoit, ce n'étoit pas sans peine :
Et la peine toujours surpassoit le profit.
L'Hydre trouva l'Hercule enfin qui le défit.
Trois hivers écoulés, on leve la barriere,
Qui dans un lit forcé captive la riviere :
Le fleuve impétueux s'échape en un moment,
Et laisse les poissons hors de leur élément :
Comme un autre Tantale, on y voit sur les rives
L'Ecrevice cherchant les ondes fugitives.

Digitized by Google

Effugit : attonitos linquunt sua flumina pisces.
Qualis hians refugos captat cùm Tantalus amnes,
Sic refluas Cancri mirantur cedere lymphas :
Se quoque retro ferunt, patriam retinere fugacem
Si valeant, medio quærunt in flumine flumen.
Plebs ruit interea, pisces rapiuntur inermes :
Rete manus : nec Seraphides cessare, sed altâ
Succinctus tunicâ vacuum se mittit in alveum
Horrea Cancrorum, fœtas et piscibus ædes
Herboreâ scrutans ripâ. Canis ipse secutus,
Ut mos, olfaciens, huc errabundus et illuc
Dum fert ora cavis explorans naribus hostes;
Vellera corripiunt contracto forcipe Cancri,
Prædam quippe rati, stringuntque tenacibus ulnis.
Excutit ille jubas, vultumque in terga retortus
Tela timet, dextramque ululans implorat herilem.
Hic simul aspexit, monstrum simul admiratus :
Ergo Canes undis venantur, dixit, in ipsis
Arte novâ! Tyrius, (narrat sic fama) Catellus
Muricis inventor, patulis conchylia testis
Littore dum quærit, rutilantia purpurat ora.
Tu melioris ades, Barbatule, muneris autor :
Purpura nil nobis : sed egentibus utilis esca.
Dixit, et insoliti captus dulcedine lucri,
Rursùs inire jubet, panemque immittit ituro.
Involat ille celer, prædaque superbus opimâ
Mox redit. O domini quæ gaudia, qui complexus!
Ille referre vicem promptusque capescere jussa,

Alors chacun s'empresse à prendre part au gain,
Et les poissons, ce jour, se pêchent à la main.
Tous profitent du temps, il n'est pas jusqu'au Frere
Qui les bras retroussés, en tunique legere,
Ne cherche l'Ecrevice en ses antres profonds :
Barbet le suit aussi, Barbet fait mille bonds;
Et sans crainte foulant le bourbeux marécage,
Va flairant dans les trous qui sont sous le rivage;
L'Ecrevice aussitôt le prend pour un appas,
Et de la double serre entr'ouvrant le compas,
Par ses crins le saisit; un autre vient ensuite :
Le Barbet vers son maître à l'instant prend la fuite.
Que vois-je, juste ciel! s'écria celui-ci,
Barbets en ce pays pêchent-ils donc aussi?
De la pourpre autrefois ils montrerent l'usage,
L'Ecrevice est pour nous un plus grand avantage.
Il dit, et sans délai, d'un signe de la main,
Il lui marque sa route en lui jettant du pain.
La Fortune à l'envi, Barbet, te favorise,
Tu retournes chargé d'une nouvelle prise.
Qui pourroit exprimer le plaisir, le transport
Dont le Frere est ravi le revoyant à bord?
Dans ses bras il le prend, le baise, le caresse :
Barbet, en sa façon, répond à sa tendresse,
Et par reconnoissance, autant que par honneur,
Se porte à son devoir avec plus de vigueur,
Lorsque dans son canal la Nymphe est revenuë,
Toujours avec succès la pêche continuë.
On le voit enhardi, méprisant le danger,
Se jetter dans les eaux; sous les flots se plonger.

Quidlibet amplecti docilis. Quid multa ? Catellum
Informavit herus piscarier, ire sub ipsos,
Mox ubi consuetis rediêre canalibus, amnes,
Neve recursantum jam suffocetur aquarum
Vortice, pelliceo circumligat ora capistro,
Haud aliter quàm cùm teneri illaqueantur aselli,
Ne lac nocte bibant quod heri sitit aspera tussis.
Addit et inventam Cancros arcessere fraudem,
Lardo terga linit, coriumque effingit inunctum.
Ille dato, qualis victurus Olympia, signo
Præcipitat, fundoque catus se sternit in imo.
Nec mora, de toto concurrere flumine, Cancri,
Quos hærere simul sentit, velut horridos hystrix
Emicat. Ergo renidenti Fraterculus ore
Detrahit annumerans, peràque capace recondit.
Nec semel est fecisse satis, sed sæpè sub amnes
Ire, redire Canis, numerumque implere coactus
Quem sibi Seraphicæ poscunt dispendia cœnæ.
Sin levis, impatiens, tergo rediisset inani,
Tum caperans frontem, nodosæ verbere zonæ
Increpat. At supplex veniam velut ille precatus
Sternitur exululans, functusque labore supremo
Concutit inde pilos faciemque aspergit herilem,
Et multo hinc illinc depexus tergora linctu,
More triumphantis dominum prævertit ovantem
Ire domum properans, ad amicæ regna culinæ,
Hic ubi miratur, calido dum Cancer aheno
Æstuat, ut subitam donârit purpura mortem.

Le Frere plus prudent prend une gibeciere,
En fait à son plongeur comme une muzeliere :
Le nouvel amphibie étant ainsi masqué,
Contre un double ennemi ne sera plus risqué.
Mais pour mieux amorcer l'imprudente Ecrevice,
Le Frere ajoute encore un nouvel artifice :
De certain composé de sympathique odeur
Il parfume le poil de l'athléte pècheur.
L'ennemi le croit mort, saisit son appanage :
Le Barbet ressuscite, et revient à la nage.
Tel qu'on voit quelquefois du milieu d'un buisson
Le dos armé de traits sortir un hérisson,
Tel on voit le Barbet reparoître avec gloire
Chargé de toutes parts du fruit de sa victoire.
Le Frere en souriant le décharge aussitôt,
Au fond d'un vaste sac met la pèche en dépôt,
Puis vers un autre endroit à l'instant le renvoye
Se charger, s'il se peut, d'une nouvelle proye.
Il ne l'en quitte point qu'après la quantité
Qu'il juge suffisante à sa Communauté.
Mème si quelquefois, par trop de promptitude,
Il s'en revient à vuide, alors d'une voix rude,
Il lui frappe les flancs des nœuds de son cordon,
Par ses cris le Barbet lui demande pardon.
Mais lorsqu'il a fourni sa pénible carrière,
Et secoué trois fois son humide crinière,
Dont un léger brouillard jusqu'au Frere jaillit,
D'une langue legere enfin il sè polit.
Alors tel qu'un Cesar montant au Capitole,
Glorieux et content vers le logis il vole.

Hinc honor, hinc pretium nostro crevère Catello,
Utilitas simul unde venit, venit unde voluptas.
Nam quibus insulsum sæpissimè cœna legumen,
Sæpiùs heu! fuerat, densis hinc fercula stipant
Seraphidæ Cancris et egestas copia facta est.
Scilicet extremas famâ vulgante per oras,
Advena quisquis erat, lepidum, mora nulla, Catellum
Visere, et hospitio Patrum invitatus aperto,
Non expectatos epuli miratur honores,
Anceps hæc mensis infertur ut esca secundis
Morice fulgenti : molles enucleat artus,
Quæque medullosos celant femoralia succos
Exuit, et sugens stimulanti verrit aceto.
Nempè cibus stomachoque levis, gratusque palato
Dote valet geminâ, dapis et medicaminis instar.
Sic pascebat heros, et herûm pascebat amicos
Ære Canis nullo : sed nec sine fœnore messis.
Largiter effuso quamquam renuentibus auro
Lætus abit, lætosque Patres conviva relinquit.
Muneris in patrem veniebat muneris autor,
Nec jam quisquiliæ, vilis fastidia mensæ,
Crusta sed omne genus, blandique fuère susurri.
Nec misero deinceps placuit vexare rotatu
Lucrificas exercentem melioribus artes
Auspiciis, fluvioque velut Pactolus in aureo
Regnat Seraphicæ Barbatulus arbiter undæ.
Proh superi! humanis quænam est fiducia rebus.
Quàm breve quod dulce est! dictum pudet : area laudis

C'est là que le vainqueur pour comble de plaisir,
Sur un ardent brasier voit l'ennemi rougir.
Il en tressaille d'aise, en repait sa colere,
(Leçon qu'apparemment il ne prit pas du Frere,)
Et contemple étonné le caprice du sort
Qui lui donne la pourpre en lui donnant la mort.
Ainsi notre Barbet devint considerable,
Joignant par ce moyen l'utile à l'agréable.
Avant lui quelquefois, et toujours trop souvent,
Le simple potager nourrissoit le Couvent.
Par ce nouveau secours, du sein de l'indigence
On vit avec surprise éclorre l'abondance.
L'Etranger qu'attirait ce fait prodigieux,
Goûtait avec plaisir ce mets délicieux.
Sur la fin du repas, cette viande ambiguë
De son brillant éclat réjouissoit la vuë :
Le vinaigre aiguisant l'appétit émoussé,
A manger de nouveau chacun se sent pressé :
La chair en est salubre, agréable et légère,
Enfin à peu de frais, on faisait bonne chère.
Le Voyageur content de l'hospitalité,
En partant signaloit sa libéralité.
Barbet avoit aussi sa part de ces largesses,
Quantité de reliefs, et beaucoup de caresses.
Aussi n'étoit-ce plus ce rôtisseur chétif,
Il exerçoit un art beaucoup plus lucratif,
(Un autre tournebroche avoit rempli sa place,)
Il n'étoit occupé qu'à sa paisible chasse.
Comme en un fleuve d'or ce pactole pècheur
Faisoit de sa maison la richesse et l'honneur.

Quæ fuit, infandæ spectacula præbuit iræ.
Causa necis virtus, nimio dum fervidus æstu
Irruit infrænis, nullo moderante magistro,
Indignata Loë tumidis involvit in undis.
Proh pudor! infestis fecit convivia Canoris.
Ergo diu cuncti luxère, diutiùs ille
Qui præcepta dabat, lepidâ formârat et arte.
Unus in ore Canis : Barbatule, sæpè ciebàt
Eheu non auditurum, neque responsurum!
At quoniam revocare nefas, nec vertere fatum
Seraphidæ possunt, invisæ margine lymphæ
Effigiem posuère Canis, sub imagine carmen.
— « Hic piscator hic est cujus solertia nuper
Aurea Seraphicæ renovârat sæcula genti,
Quem sors eripuit postquam invida, regnat egestas
Longum heu: regnatura, nisi tu fortè, viator,
Pellis et auriferum supplet tua dextra Catellum. » —

Ludebat Claudius Carolus Hemard de Danjouan, *Stempanus adolescens, anno* 1714.

Que la fortune, hélas! par un seul tour de rouë,
Des plus nobles projets insolemment se jouë!
Qui jamais l'eût pensé, que dans ces mêmes lieux
Qui furent les témoins de ses faits glorieux,
Le vainqueur succombant sous les traits de l'envie,
Pour toute récompense y dût perdre la vie?
Son audace, il est vrai, lui procura la mort.
(Le Frère étoit absent,) il veut prendre l'essort,
Sans ce guide fidèle et sans sa muzeliere,
Téméraire il se lance au fond de la riviere.
La Nymphe cette fois saisit l'occasion,
Et satisfait enfin sa longue aversion.
Elle anime ses flots, excite une tempête:
En vain le Barbet nage, en vain lève la crête,
Il fallut succomber. O ciel! il ne vit plus!
Pour le chercher, hélas! que de soins superflus!
Chacun est attentif si le Barbet abboye:
L'Ecrevice à son tour en avoit fait sa praye.
Tous, et surtout le Frère, en pleure amèrement:
Et pour l'éterniser par quelque monument,
Sur ce bord on élève un riche Cénotaphe,
Où l'on grave ces vers en forme d'Epitaphe.
— « Tel était ce Barbet de qui l'habileté
Suppléa si long-temps à notre pauvreté.
Hélas! il ne vit plus! nous sommes sans ressource,
La Parque en nous l'ôtant nous a coupé la bourse.
Qui peut nous consoler dans un si grand malheur?
Qui peut nous secourir? Ta charité, Lecteur. » —

Traduit par l'Auteur.

NOTE XII.

Charte de Charles IV, dit le Bel, portant érection de la baronie d'Etampes en Comté. (1327.)

(Chap. XII, p. 180.)

Carolus Dei gratia Francorum, et Navarræ Rex. Ut ordo dignitatum congruâ dispositione servetur, Regiæ Majestatis circumspectio, merita personarum, convenientiamque locorum diligenter attendens, ad decorem Reipublicæ personas, et loca quibus convenit, insigniis prærogativæ potioris attollit. Hanc sanè considerationem primitùs frequenter, et providè revolventes, ad carissimum, et fidelem Karolum de Ebroicis, consanguineum nostrum, ejusque Baroniam de Stampis convenienter direximus aciem nostræ mentis, dignum, et congruum arbitrantes, ut inclyta præfati consanguinei nostri, qui claris natalibus, ex stirpe nostrâ regiâ non ambigitur descendisse, nobi-

litas prædictæ Baroniæ de Stampis amœnitate loci, copia feodorum, rerum, et fructuum opulentiâ ab antiquis temporibus præpollenti, perpensioris nobilitatis obtineat, per nostræ regiæ liberalitatis munificentiam titulum superaddi : dictaque Baronia per regiam Majestatem in nomen elegans, et elegantiæ dignioris transfusa, præfato consanguineo nostro, juxta sui conspicuitatem honoris, ejusque successoribus, ad quos ipsam Baroniam devenire continget, nobilius adaptetur. Ea propter notum facimus, universis, tam præsentibus, quàm futuris, quòd nos Baroniam prædictam, præsenti statuto pragmaticè diffinito, in Comitatum duximus erigendam : et dignitate comitali, de speciali gratia, perpetuò exornandam : dictumque consanguineum nostrum prædicti Comitem Comitatus ; cum honore pleniore comitali, de nostræ regiæ plenitudine potestatis constituimus, et creamus : dilectis, et fidelibus nostris Paribus Franciæ, Ducibus, Comitibus, Baronibus, cæterisque nobilibus, Justiciariis, et subditis regni nostri Franciæ, præsertim ipsius subditis Comitatus, præsentium tenore mandantes, ut ipsi prædictum Comitem, consanguineum nostrum, ejusque in Comitatu hujus modi successores, ex nunc, et in perpetuum, ut Comites venerantur : et ad honores, privilegia, libertates, Comitibus solitas exhiberi, quibus eumdem consanguineum nostrum, ejusque in Comitatu prædicto posteros successores præsentibus insignimus, et etiam communimus, recipiant et admittant : ipsosque tractent cum debita reverentia, ut Comites in agendis : Nostro in aliis, et alieno in omnibus jure salvo. Quod ut firmum, et stabilite permaneat in futurum, nostrum præsentibus litteris fecimus apponi sigillum. Actum

Parisius, anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo septimo, mense septembris. Per Dominum Regem. Tho. Théor.

(Extrait du *Trésor des Chartes,* aux Archives du royaume. Au titre Étampes, f° 124, n° 4.)

L'original de cette pièce qu'on peut voir au *Trésor des Chartes,* est sur parchemin, orné d'un très beau sceau pendant en cire verte, retenu par un lacet de soie verte et rouge. Le roi y est représenté sur son trône, soutenu par deux lions, portant dans la main droite son sceptre, et à la gauche la main de justice. Autour, on lit cette inscription :

Carolus Dei gratiâ Francorum, et Navarræ Rex.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ÉTAMPES.

Imprimerie de E.-J. Bailly, place Sorbonne, 2.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ÉTAMPES

(SEINE-ET-OISE),

Avec des Notes, des Pièces Justificatives,
et une statistique historique des villes, bourgs et châteaux
de l'Arrondissement.

PAR MAXIME DE MONT-ROND,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE ROYALE DES CHARTES,
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

TOME II.

ÉTAMPES,

FORTIN, LIBRAIRE, CARREFOUR DORÉ, 1.

PARIS,

DEBÉCOURT, RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

—

1837.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE D'ÉTAMPES.

Chapitre treizième.

Suite des Comtes d'Étampes. — Charles d'Évreux, Louis II, etc. — Étampes sous la domination de la maison de Bourgogne. — Ligue des Armagnacs. — Siége d'Étampes par les Bourguignons.

Nous avons essayé, dans la première partie de cet ouvrage, de répandre d'abord quelque jour sur l'origine et la fondation de la ville d'Étampes. Parcourant ensuite les divers siècles de notre monarchie, nous y avons cherché les traces de l'accroissement de cette cité, l'époque de la construction de ses principaux monumens; et nous avons relaté enfin tous les faits historiques dignes d'intérêt, dont son enceinte a été le théâtre. Une nouvelle carrière s'ouvre à nos regards. Etampes agrandie, fortifiée, et passée du domaine de la couronne entre les mains de

princes issus du sang royal, va nous apparaître sous des faces diverses. Sous le gouvernement de ses nouveaux seigneurs, d'autres destinées se préparent pour elle. Si durant plusieurs siècles on l'a vue calme, paisible, jouissant sans trouble des trésors de sa fraîche vallée, auxquels venaient se joindre par intervalles les immunités de quelques uns de nos rois, d'autres tableaux frapperont nos yeux, quand nous étudierons la suite de son histoire. Le récit de siéges sanglans, de funestes combats, se présentera plus d'une fois sous notre plume. Etampes devra à son heureuse position le triste privilége d'être fréquemment le point d'attaque et l'objet de l'ambition de partis rivaux; et ses habitans auront ainsi souvent à gémir sous le poids des discordes civiles qui désolèrent la France, dans les siècles que nous allons maintenant traverser.

Charles d'Evreux, petit-fils du roi Philippe-le-Hardi, avait succédé à son père, le prince Louis, dans la possession de la seigneurie d'Etampes (1319). On a déjà vu ailleurs que cette seigneurie fut vers cette époque érigée en comté par des lettres patentes de Philippe-le-Bel (1) (1327). Le nom de Charles d'Evreux doit donc figurer le premier sur la liste de ces princes qui, sous le titre de comtes, exercèrent tour à tour leur juridiction sur la ville d'Etampes et sur son territoire.

L'histoire ne nous a légué que de bien faibles souvenirs

(1) Tome I, chap. XII, page 180.

de la domination de ces nouveaux seigneurs dans ces contrées. Possesseurs en même temps de la châtellenie de Dourdan, ils avaient établi dans cette ville leur résidence habituelle, et se plaisaient à la doter de leurs faveurs (1). Etampes, en quelque sorte, veuve et délaissée, n'avait que de loin en loin une part dans leurs bienfaits. Si donc nous trouvons à de rares intervalles le nom de ces princes issus du sang royal, mêlé à celui de la ville dont ils étaient suzerains, ce n'est guère que dans quelques titres ou chartes de donations dont ils enrichirent l'église Notre-Dame ou l'abbaye de Morigny.

Charles d'Evreux avait épousé Marie d'Espagne, fille du roi Ferdinand. Il périt dans une bataille livrée entre le duc de Bourgogne et Jean de Châlons, et laissa son héritage entre les mains de ses deux fils, Louis et Jean. Le second de ces princes fut au nombre des seigneurs français envoyés en Angleterre comme ôtages pour le roi Jean, après le traité de Brétigny. Quelques années après il se rendit à Rome, où il termina ses jours. Quant au prince Louis, il succéda à son père dans ses domaines d'Etampes, Dourdan, et autres châtellenies (1336).

Louis d'Evreux, deuxième du nom, comte d'Etampes et de Gien, seigneur de Lunel, en Languedoc, fut un prince vaillant et généreux, dont le nom brille avec honneur dans les annales générales de la France. On le trouve dans les rangs de ces preux chevaliers, toujours

(1) Lescornay, Mémoires de la ville de Dourdan.

braves et fidèles, qui, sous les yeux de Philippe de Valois, leur souverain, s'efforcèrent de résister aux Anglais, dont les armées ennemies, s'avançant comme un torrent rapide, menaçaient d'envahir tout le royaume. Le comte Louis, en convoquant l'arrière-ban de ses guerriers, n'avait point oublié sans doute d'appeler près de lui ses hommes d'armes de la vallée d'Etampes; et maint habitant de cette contrée marchant à la suite de son suzerain, se vit ainsi associé aux succès et aux revers qui signalèrent tour-à-tour le règne du premier des Valois. Sous le règne suivant, le comte Louis figure au nombre des seigneurs que le roi Jean arma chevaliers à Reims, afin de rendre plus magnifique la cérémonie de son sacre. Puis, quand arriva le jour funeste de la bataille de Poitiers (19 septembre 1356), l'histoire nous le montre encore présent à ce combat. Fait prisonnier avec le roi Jean, il eut part aux honneurs que le prince de Galles, généreux vainqueur, se plut à rendre à son noble captif, et on le vit prendre place le soir de ce même jour à la table de ce prince avec le monarque vaincu.

Ainsi, c'est toujours sur le théâtre de la guerre, ou à la suite de son roi, que nous retrouvons le noble prince auquel appartenait alors la châtellenie d'Etampes. Les archives de l'église Notre-Dame, de cette ville, rappellent aussi le nom du comte Louis II, qu'elle range à bon droit parmi ses bienfaiteurs. Prenant en pitié l'état précaire de cette collégiale, que les guerres précédentes aux environs de la capitale avaient fait déchoir de son ancienne splendeur, il l'avait en effet dotée de biens et de revenus considérables : et, grâce à ses largesses, le

Digitized by Google

pieux édifice du roi Robert avait recouvré son premier éclat (1).

Louis II d'Evreux, se voyant sans postérité, fit donation entre-vifs du comté d'Etampes et des seigneuries de Gien, Dourdan, et d'Aubigny-sur-Nierre, à Louis, duc d'Anjou, second fils du roi Jean, se réservant sa vie durant la jouissance de ces domaines, et le douaire de sa femme (9 novembre 1381). Cette donation avait pour motif la proximité du sang, et les liens d'une étroite amitié qui unissait ces deux princes depuis leur enfance. Mais le duc d'Anjou ne jouit point long-temps de la libéralité de son généreux ami. Il mourut lui-même avant son donateur (21 septembre 1384), et ses enfans transportèrent à leur oncle Jean, duc de Berri, le comté d'Etampes et les autres seigneuries de Louis d'Evreux. Ce prince reçut de leurs mains ces divers domaines, pour remplacer la principauté de Tarente, que le duc d'Anjou lui avait accordée, afin de le mettre dans ses intérêts. Par des lettres patentes du mois d'août 1384, le roi Charles VI ratifia ce transport.

Louis, comte d'Etampes, mourut fort avancé en âge. Un jour, disent les historiens, étant à dîner à l'hôtel de Nesle, chez le duc de Berri, il laissa tomber sa tête sur l'un de ses bras, qu'il avait ployé sur la table. Le duc s'en aperçut, et dit en riant : *le beau cousin s'endort, il faut le réveiller*. Mais on reconnut bientôt que ce

(1) Voyez aux archives de Notre-Dame et à celles de l'Hôtel-de-Ville d'Étampes, plusieurs chartes du comte Louis II, relatives à ces donations.

Digitized by Google

sommeil était celui de la mort (6 mai 1400). Le corps de ce prince fut inhumé à Saint-Denis, où celui de Jeanne, sa femme, morte à Sens quelques années auparavant, fut amené pour être réuni avec lui dans un même tombeau.

Jean de France, duc de Berri et d'Auvergne, l'un des fils du roi Jean, fut le troisième comte d'Étampes (1384), en vertu de la cession faite par le duc d'Anjou.

Dès l'année 1387, se voyant sans postérité masculine, ce prince fit don de son comté à son frère Philippe-le-*Hardi*, duc de Bourgogne, s'en réservant néanmoins la jouissance pendant sa vie. Mais Philippe étant mort en 1404, avant le duc de Berri, la propriété du comté d'Etampes passa à son fils aîné, Jean de Bourgogne, dit Jean-*sans-Peur*, qui ne devait également en prendre possession qu'après le duc de Berri. On verra bientôt comment il s'en saisit, les armes à la main, avant le terme fixé pour la donation.

Mais avant de décrire le siége d'Etampes, entrepris par un prince de la maison de Bourgogne, jetons un coup d'œil rapide sur cette nouvelle puissance, qui grandissait fièrement, rivale de celle des monarques, et dont l'ambition fit de la France, à cette époque, un triste champ de discordes civiles, de meurtres, et de guerres sanglantes.

Jean-le-Bon, roi de France, devenu possesseur de l'ancien duché de Bourgogne, en avait fait don à Philippe, duc de Touraine, son quatrième fils, que sa

bravoure chevaleresque à la bataille de Poitiers avait fait surnommer *le Hardi*. Avec lui commença le second duché de Bourgogne, soumis dès lors à des princes de la maison de Valois. Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, furent les premiers souverains de cette nouvelle dynastie, qui a joué un rôle si important dans nos annales. « Les conquêtes et les alliances des ducs de « Bourgogne de cette seconde race, rendirent leur mai- « son l'une des plus puissantes de l'Europe, en sorte « qu'il y avait peu de souverains qui les égalassent en « pouvoir, et tous leur étaient inférieurs en magnifi- « cence (1). »

Or, parmi les vastes et nombreux domaines de ces puissans suzerains, vient se ranger humblement le comté d'Etampes. Ils en avaient reçu la propriété, comme on l'a vu plus haut, des mains de Jean, duc de Berri (1387). Mais un événement inattendu vint changer brusquement le cours de ces dispositions, et rendit le duc autant ennemi de la maison de Bourgogne, qu'il s'était montré d'abord envers elle plein de bienveillance et de générosité.

C'était durant l'année 1407, au temps des grandes discordes entre Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et le duc d'Orléans, qui se disputaient le pouvoir et le gouvernement de la France, pendant la fatale démence du roi Charles VI. Ces querelles devenaient chaque jour plus menaçantes : vainement le duc de Berri, la reine, le duc de Bourbon, le roi de Sicile, s'entremettaient-ils

(1) Don Plancher, Histoire de Bourgogne.

Digitized by Google

sans cesse pour réconcilier les deux princes. C'étaient toujours de nouvelles promesses d'amitié suivies de nouveaux différends. Enfin on les crut revenus à de meilleurs sentimens : une réconciliation solennelle avait eu lieu à Paris, et personne ne semblait douter de la sincérité de leurs sermens.

Mais ce n'étaient de la part de Jean-sans-Peur que des paroles feintes, sous lesquelles se cachait un coupable dessein. Trois jours après, la nouvelle d'un crime affreux vient épouvanter Paris. On apprend tout-à-coup que l'infortuné duc d'Orléans a été assassiné dans une rue de la capitale (1), par des meurtriers aux ordres du duc de Bourgogne (1407). Or, tandis que sa veuve suppliante poursuivait à la cour et auprès des princes ses oncles, la vengeance de la mort de son époux, Jean-sans-Peur, loin de renier son crime ou d'implorer son pardon, marchait fièrement tête levée, et semblait demander pour son forfait des récompenses au lieu d'un châtiment. Le duc de Berri, justement irrité d'un tel excès d'audace, n'avait point tardé à se déclarer son ennemi. Après avoir révoqué la donation du comté d'Etampes qu'il avait faite en sa faveur, il se montra l'allié du jeune duc d'Orléans. Cet orphelin, à peine âgé de quinze ans, ne pouvant obtenir contre le meurtrier de son père la justice qu'il désirait, avait pris les armes contre lui. Cependant, les princes s'effrayèrent de l'ascendant et du crédit merveilleux qu'obtenait de plus en plus chaque jour le duc de Bourgogne ; ils l'avaient vu revenir à Paris vainqueur des Liégeois à la

(1) La rue Barbette.

bataille de Hasbain, et le surnom de *Jean-sans-Peur,* que sa bravoure lui mérita dans cette journée, avait accru son audace et sa puissance. Ils avisèrent donc aux moyens de renverser le pouvoir de ce rival ambitieux. Une alliance fut conclue entre eux à Méhun-sur-Sèvres, en Berri : on s'y donna un prochain rendez-vous à Gien. Là s'assemblèrent avec les princes d'Orléans, les comtes de Clermont et d'Alençon, le connétable d'Albret, les ducs de Berri et de Bourbon, le comte d'Armagnac, et le duc de Bretagne. Un traité fut signé entre eux. Bernard, comte d'Armagnac, guerrier plein de courage, d'action et d'habileté, qui venait d'unir sa fille au jeune duc d'Orléans, fut regardé comme le principal chef de ce parti (1410).

Telle fut l'origine de cette fameuse ligue des *Armagnacs,* dont les querelles avec celle des Bourguignons, remplirent plusieurs provinces de la France d'effroi, de sang et de larmes.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de l'alliance formée contre lui, avait rassemblé à la hâte les hommes d'armes de son duché. Fort de l'appui du roi dont il avait su gagner la faveur, il s'efforça par de vaines paroles et d'inutiles négociations, de dissiper la ligue de ses ennemis. Ne pouvant réussir par cette voie, il se disposa à lui opposer une forte résistance.

Cette digression pourra paraître étrangère à l'histoire de la ville d'Etampes ; elle s'y rattache néanmoins par plusieurs liens. Lorsque deux armées ennemies vont se rencontrer sous ses murs, il importe de connaître de quels élémens elles furent formées, et de pouvoir apprécier dignement les causes de leur querelle.

Digitized by Google

Pour faire faire au jeune dauphin, duc de Guienne, et depuis Charles VII, ses premières armes, le duc de Bourgogne, alors puissant à la cour, résolut de le mener avec les Parisiens et les Anglais accourus sous ses drapeaux, assiéger Etampes (1411) (1). Cette ville appartenait alors au duc de Berri, de la ligue des Armagnacs. Ce prince avait permis au jeune duc d'Orléans d'y mettre en garnison des troupes de son parti. De là elles se portaient dans les pays environnans, qu'elles désolaient par leur indiscipline et leur licence effrénée. Les plaintes des habitans des bourgs et des campagnes que ruinaient leurs exactions, devenant chaque jour plus vives, les gens de guerre du parti bourguignon entreprirent de détruire le foyer de tant de ravages. Le 23 novembre, on vit le dauphin, accompagné du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers, de la Marche, de Penthièvre et de Vaudemont, du maréchal de Boucicaut, et d'un grand nombre d'autres seigneurs et preux chevaliers qu'environnaient leurs hommes d'armes, sortir de Paris et s'acheminer vers Etampes (1411). Cette armée imposante s'étant un peu détournée de sa route, arriva à Corbeil, où elle séjourna quelques jours attendant son artillerie. Puis, munie de toute sorte de machines de guerre, elle reprit sa marche. Sur son passage, elle s'empara du castel de la Bretonnière, voisin de la ville de Châtre (Arpajon), et quelques jours après elle apparut nombreuse et formidable, sous les remparts de la ville d'Etampes.

(1) Monstrelet; Juvenal des Ursins, l'anonyme de S. Denis.

Un guerrier déjà éprouvé dans maint combat commandait alors cette place : c'était un chevalier d'Auvergne, le sire Louis de Bosredon (1), serviteur du duc de Berri, et fort estimé de ce prince.

A la première sommation, les habitans sur-le-champ et sans coup férir ouvrirent les portes, et vinrent offrir les clefs au dauphin, en protestant de leur fidélité : ils le supplièrent en même temps d'empêcher le pillage de la ville, et de garantir leurs personnes d'insultes et d'outrages. « Mais, rapporte un vieil historien, on ne put « retenir l'humeur brigante de quelques soldats, qui, « nonobstant l'honorable réception de ce prince, firent « beaucoup de désordres et se gorgèrent de butin » (2).

Quant au commandant Louis de Bosredon, on le vit montrer moins de crainte et déployer plus de fermeté. Abandonné par la plus grande partie des habitans, il se retira avec ses gens de guerre dans le château bâti sur le roc, et que son heureuse position, jointe à l'épaisseur de ses murailles, semblait rendre inexpugnable. Là, il se fortifia de son mieux, et se mit en devoir de résister vivement aux attaques des ennemis. Sommé plusieurs fois de se rendre, il refusa constamment. Le preux chevalier avait juré au duc de Berri de défendre vaillamment cette forteresse contre toute sorte d'assaillans ; et la présence du dauphin, que ses regards plongeant du haut des remparts pouvaient découvrir au pied des murs, ne

(1) Quelques monumens historiques le nomment *Bourdon*, ou *Boisbourdon*.

(2) Le Laboureur, Histoire de Charles VI, t. II.

Digitized by Google

lui semblait point un motif d'oublier le serment qu'il avait prêté à son maître. Il fit donc plusieurs sorties, à la suite desquelles il rentrait dans l'enceinte du castel, emmenant toujours avec lui quelques prisonniers. Le sire de Roucy, chevalier picard, fut au nombre de ceux qui tombèrent entre ses mains (1).

Cependant l'armée bourguignonne voyant ses premiers efforts inutiles, se disposa à une attaque plus violente. Les soldats, un instant découragés, reprirent avec une vigueur nouvelle le siége du château. Des blocs de pierres énormes étaient sans cesse lancés contre la forteresse. On parvint ainsi à forcer les entrées, d'où les Bourguignons mirent le feu aux maisons voisines des murailles. « *Finalement,* dit la chronique, *l'une des tours estant* « *à un coin du château, fut tellement minée, qu'elle* « *cheut. Quand ceux de dedans virent que bonnement* « *ne se pouvoient plus tenir, ils se rendirent au roi,* « *sauves leurs vies, et eurent très bonne composi-* « *tion* » (2).

Le sire de Bosredon, abandonnant la partie du castel qu'il ne pouvait plus défendre, se retira alors dans une tour si haute et si solide, qu'elle bravait tous les efforts des assaillans (3). Il encouragea ses hommes d'armes à

(1) *Bourdon souvent sailloit et faisoit de grands dommages à ceux du siège, et prit le seigneur de Roucy et plusieurs autres.* (Jean Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI.)

(2) Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI.

(3) Il est à croire que c'est la tour de *Guinette,* qui subsiste encore aujourd'hui, et qui a seule bravé les efforts des hommes et du temps.

combattre plus vaillamment que jamais, et il les vit en effet durant plusieurs jours, fidèles à sa voix, provoquer leurs ennemis avec une audace et une bravoure sans égales. Les dames et damoiselles qui s'étaient retirées avec le brave commandant dans cette formidable tour, semblaient partager la confiance et la valeur des soldats. On rapporte que, loin de se cacher, elles se montraient fièrement sur le haut des remparts. Là, tendant leurs tabliers, comme pour recevoir les pierres que lançaient les machines, et qui ne pouvaient atteindre jusqu'à la hauteur de la muraille, elles jetaient des regards ironiques sur les assaillans, et raillaient ainsi en se jouant leurs inutiles efforts (1).

Le duc de Guyenne et l'armée des Bourguignons désespérèrent alors de se rendre maîtres du château. Dans cette extrémité, les princes et seigneurs tinrent un conseil, et il y fut proposé de faire sans plus tarder la levée du siége. Cet avis ne trouvant point de contradicteurs, on se disposait à renoncer à l'entreprise, quand tout-à-coup un notable bourgeois de Paris, nommé André Roussel, se leva et remontra par plusieurs raisons, dit un historien, qu'agir ainsi, « *c'était faire injure, et* « *ternir d'un reproche éternel la première milice et le* « *premier exploit du fils de France* » (2). Il offrit ensuite de forcer lui-même la place qu'on voulait abandonner, pourvu qu'on lui promît aide et secours, et une récompense pour les compagnons qui l'assisteraient dans

(1) Le Laboureur, Histoire de Charles VI, tome II.
(2) *Ibid.*

son noble dessein. Son offre étant acceptée, on le vit aussitôt mettre la main à l'œuvre. Il fit charrier avec grande peine de grosses poutres de chêne, et les appuyant inclinées contre le mur, il construisit ainsi au pied de la tour une espèce de réduit qui résistait aux pierres lancées du haut des remparts. A l'abri de toute attaque sous ce toit protecteur, trente ouvriers armés de pics et de hoyaux travaillèrent librement à démolir la muraille. Son épaisseur était de dix pieds. Après cinq jours de continuels travaux, elle fut percée, et la brèche devint praticable.

Cependant André Roussel ne cessait de crier au commandant qu'il eût à remettre le donjon au dauphin, s'il ne voulait être étouffé par la fumée. L'intrépide assaillant, après avoir fait creuser sous la muraille, qu'il soutenait avec des pans de bois, se disposait en effet à y mettre le feu, et la tour se serait écroulée. Le sire de Bosredon, voyant la mort inévitable pour lui et pour les siens, résolut enfin de se rendre. Le 15 décembre, la garnison mit donc bas les armes. Un guerrier, revêtu d'un habit magnifique de velours cramoisi, tout brillant d'or et de pierreries, descendit du donjon, et pénétrant dans la tente du dauphin, il vint embrasser ses genoux. C'était le brave commandant du château d'Étampes. Le jeune prince, touché de sa valeur, lui fit grâce de la vie. Mais il ordonna qu'il fût emmené prisonnier à Paris, avec Jean d'Amboise et quelques autres chevaliers, afin que leur arrivée donnât aux Parisiens une nouvelle certaine de sa victoire. Le dauphin envoya avec eux dans la capitale trente soldats de la garnison, que l'on fit promener dans

les rues, les mains garrotées et liées derrière le dos. Quant aux autres, le vainqueur, dit l'historien, refusa de leur faire quartier (1). Ainsi, au lieu de rehausser par la clémence l'éclat de son noble fait d'armes, il souilla par une vengeance inutile la gloire de son triomphe.

Après cette expédition l'armée du dauphin alla mettre le siége devant Dourdan, dont elle se rendit maître. Mais laissons-la poursuivre le cours de ses victoires, et en terminant ce récit, portons encore un instant nos regards sur le sire de Bosredon. Ce preux chevalier qui vient de défendre avec tant de bravoure le château d'Étampes, a dû inspirer un juste intérêt, et l'on doit désirer de connaître la suite de sa destinée. Pourquoi faut-il qu'une tragique histoire en soit le triste dénouement? Louis de Bosredon fait prisonnier, fut envoyé en Flandre. Mais il parvint bientôt à obtenir sa liberté, et on le retrouve deux ans après, combattant de nouveau avec vaillance, à la porte Saint-Martin à Paris, qu'il était chargé de défendre contre le duc de Bourgogne (1413); son dévouement sans bornes au duc de Berri, son maître, était le mobile de sa valeur.

Mais, après la mort de ce prince, Louis de Bosredon, changeant de bannière, était devenu l'un des seigneurs les plus assidus à la cour de la reine Isabelle de Bavière. Cette princesse, dont l'histoire a justement flétri la mémoire criminelle, s'était entourée de divers personnages, avec lesquels elle tramait de perfides complots. Quelques uns l'accusaient même d'alliance avec les Anglais. Trahis-

(1) Le Laboureur, Hist. de Charles VI, tome II.

sant ainsi ses devoirs de reine, Isabelle semblait encore avoir mis en oubli tous ceux d'épouse et de mère : elle menait au château de Vincennes une vie molle et voluptueuse au milieu d'une cour galante et dissolue. Or un jour, dit-on, Louis de Bosredon, devenu son grand maître d'hôtel et l'un de ses familiers, se rendant à Vincennes auprès d'elle, rencontra sur son chemin le roi Charles VI. Sans s'arrêter, sans mettre pied à terre, il se borna à saluer son souverain; celui-ci piqué de cette insolente conduite, et instruit d'ailleurs des intrigues amoureuses du félon chevalier, saisit cette occasion d'en tirer une cruelle vengeance. Il le fit aussitôt arrêter et charger de fers, par Tannegui du Châtel, prévôt de Paris. Bosredon appliqué à la torture avoua tout. Quelques jours après, l'infortuné fut jeté dans la Seine, cousu dans un sac de cuir, sur lequel on lisait cette inscription : *Laissez passer la justice du roi* (1417) (1).

(1) Voyez Hist. de Charles VI.

Chapitre quatorzième.

Courte digression sur Jeanne d'Arc. — Suite des Comtes d'Étampes. — Louis XI. — Messire Jean Hüe, docteur en Sorbonne. — Jean de Foix et Gaston de Foix. — Quelques détails sur l'établissement d'un port à Étampes. — Épisode des faits et gestes de Gaston.

En cette même année (1411) où se livrait dans la vallée d'Étampes le siége que je viens de décrire, une autre vallée en Lorraine était, à son insu, le témoin d'un grand événement. Dans le hameau de Domremy, près Vaucouleurs, de simples villageois donnaient la naissance à une pauvre fille qui devait un jour, quittant pour l'épée du guerrier sa houlette de bergère, com-

battre aussi pour son pays. C'était Jeanne d'Arc, jeune héroïne, dont le nom se rattache à de si glorieux souvenirs.

Ce serait sans doute m'écarter de mon sujet que de rappeler ici les exploits de cette fille illustre. Mais lorsque ses plus brillans faits d'armes eurent pour théâtre des contrées si voisines de celles dont nous redisons l'histoire, comment se défendre de jeter en passant un regard de noble joie sur ses jours de triomphe, et un regard de pitié sur ses jours de malheurs? Le nom d'Étampes figure d'ailleurs dans le récit des combats de la jeune guerrière.

Après des sollicitations sans nombre et toutes les épreuves auxquelles l'avait soumise un excès de défiance et d'incrédulité, Jeanne d'Arc à peine âgée de vingt ans était parvenue à faire agréer ses secours au roi. Déjà la première partie de sa mission était remplie : Orléans venait d'être délivré par son bras puissant; et la jeune fille poursuivant son œuvre, s'avançait de victoire en victoire jusqu'à la cité de Reims. Après la prise de Jargeau et de Meung-sur-Loire, elle avait formé le siége de Beaugency, que défendait lord Talbot. Ce guerrier, désespérant de se pouvoir défendre, s'enfuit honteusement et se retira vers Janville, bourgade de la Beauce, pour y attendre le renfort qu'amenait sir Faslstoff. Celui-ci venait pour secourir Jargeau : mais à la nouvelle de la prise de cette place, il avait changé sa marche, et laissant dans les murs d'Étampes les vivres et munitions qu'il était

chargé de conduire, il vint à Janville, rejoindre lord Talbot (1).

Les historiens en racontant le récit des glorieux combats livrés à quelques lieues à peine de la ville d'Étampes, n'ont point fait connaître si cette ville était tombée elle-même au pouvoir des Anglais, comme tant d'autres qui eurent à subir à cette époque la dure loi d'un ennemi vainqueur. Mais on peut facilement conclure des lignes précédentes qu'elle n'était point alors en la possession du roi de France, puisqu'on la voit servir d'entrepôt aux vivres et munitions de troupes étrangères, dirigées contre l'armée royale. On doit se rappeler en outre qu'au nombre des puissans seigneurs ligués avec le duc de Bedfort contre l'infortuné Charles VII, le duc de Bourgogne, alors comte d'Étampes, occupait l'un des premiers rangs.

Ce suzerain était Philippe dit *le Bon*, comte de Charolais, fils de Jean *sans peur*. Il avait succédé à son père, assassiné à Montereau par les gens du dauphin (10 septembre 1419). Le désir de venger sa mort lui avait mis les armes à la main et l'avait fait entrer dans le parti des Anglais. Par le traité d'Amiens, conclu vers cette époque (avril 1423), il s'était ligué avec le sire de Bedfort, se disant régent de France, durant la minorité de son neveu Henri VI ; ainsi ce vassal infidèle combattait contre son roi, et s'efforçant de faire prévaloir les droits injustes d'un prince étranger, il contribuait pour

(1) Voy. Hist. de Jeanne d'Arc.

une large part aux troubles et aux malheurs qui désolaient le royaume.

Plus fidèle à son prince, Jeanne d'Arc poursuivait son œuvre et arrachait chaque jour quelque nouvelle place aux ennemis. Mais après avoir conduit, à travers les plaines de Champagne, Charles VII jusqu'à Reims, l'infortunée, victime de sa valeur, devint la triste prisonnière des Anglais qu'elle avait tant de fois vaincus. Étampes vit vers ce temps passer non loin de ses remparts un preux chevalier, son digne compagnon d'armes, qui allait payer de sa liberté son noble dévouement. C'était le sire Étienne de Vignoles, plus connu dans les camps sous le nom de *la Hire*. Il s'était avancé jusqu'aux portes de Rouen, pour délivrer Jeanne d'Arc du supplice ou mourir avec elle. Mais surpris par les Anglais, il fut conduit sous bonne escorte au châtel de Dourdan, où il expia par une dure prison son généreux dessein, et ses trop inutiles efforts (1).

Mais revenons aux années qui suivirent le siége d'Étampes, et que cette courte digression nous a fait dépasser.

Ce comté resté en la puissance de la maison de Bourgogne, tant par la conquête après la prise de la ville, que par la mort du duc de Berri, était passé de Jean *sans peur* à son fils Philippe de Bourgogne, dit *le Bon*.

Le dauphin Charles avait fait cependant quelques tentatives pour l'enlever d'entre ses mains ; il avait même

(1) Voy. Vie de la Hire. — Journal de Paris.

disposé de ce territoire en faveur de Richard, frère de Jean VI, duc de Bretagne, comme récompense du secours qu'il lui avait accordé pour retirer Marie d'Anjou, sa femme, des mains des Anglais (1421). Dans la suite étant devenu roi, il avait confirmé cette donation (1425). Mais le duc de Bourgogne, jaloux de retenir la possession de son domaine, avait eu recours aux armes; et dans cette lutte il était toujours demeuré vainqueur. Quelques années plus tard, ce même prince céda le comté d'Étampes avec celui d'Auxerre à Jean de Bourgogne, comte de Nevers, son cousin, à la place d'une rente de 5,000 livres, dont il lui avait promis la jouissance (1434).

Cependant après la mort de Richard, duc de Bretagne, Marguerite d'Orléans, sa veuve, n'eut garde d'oublier que par un titre de donation royale, le comté d'Étampes avait appartenu à son époux. Elle fit valoir ses droits en faveur de François son jeune fils, dont elle était tutrice; et à force d'instances elle parvint à obtenir du roi la confirmation du don fait au duc de Bretagne (1442). Ce nouvel acte de la munificence royale ne reçut point une facile exécution. Deux oppositions se formèrent aussitôt contre lui. L'une vint de Philippe de Bourgogne, défenseur des droits de son cousin Jean de Nevers; l'autre, du procureur-général du parlement. Ce dernier soutenait que le comté d'Étampes avait été donné en apanage à Louis d'Évreux, fils du roi Philippe-le-Hardi; et que la postérité de ce prince étant éteinte, son comté devait être réuni au domaine de la couronne. Le duc de Bourgogne prétendait à son tour que le comté d'Étampes lui appar-

tenait de plein droit en vertu de la donation du duc de Berri. Un long procès résulta de ce différend ; trente années s'écoulèrent avant qu'un jugement définitif fût prononcé. Il intervint pourtant après bien des contestations : par un arrêt du parlement, le comté d'Etampes fut réuni à la couronne, et le roi Louis XI devint possesseur d'un fief dont nous le verrons tout à l'heure gratifier un de ses fidèles vassaux (1).

L'histoire d'Étampes, à l'époque où nous sommes arrivés, est mêlée d'obscurités et de confusion. Vainement essaierions-nous de l'éclaircir. Le temps n'a point épargné les titres et les monumens qui auraient pu nous guider ici dans nos études. On sait, du reste, comme nous l'avons dit ailleurs, que les annales de cette ville ne présentent point pour chaque siècle une série d'événemens liés et non interrompus. Quelques faits isolés, pris de loin en loin, ont fourni la matière du premier volume de cet ouvrage. Dans cette seconde partie les faits sont quelquefois plus rares encore. Quelques siéges, quelques combats, le passage de plusieurs souverains, ou le récit des belles actions des suzerains d'Étampes ; voilà ce que l'on trouve le plus souvent dans cette nouvelle période de son histoire. Pour lier entre eux ces événemens, ou les rendre plus clairs, quelques digressions nous ont paru nécessaires. Mais elles ne seront pas tout-à-fait inutiles, si, en atteignant leur but, elles rappellent en même temps

(1) Cet acte du parlement est du 18 mars de l'année 1478. (Voir aux registres du parlement.)

à la mémoire du lecteur quelques faits importans des annales de la France.

« Lorsque la retraite des Anglais, dit un éloquent his-
« torien, permit à la France de se reconnaître, les la-
« boureurs descendant des châteaux et des villes fortes où
« la guerre les avait enfermés, retrouvaient leurs champs
« en friches et leurs villages en ruines. Les compagnies
« licenciées continuaient d'infester les routes et de ran-
« çonner le paysan. Les seigneurs féodaux, qui venaient
« d'aider Charles VII à chasser les Anglais, étaient rois
« sur leurs terres, et ne reconnaissaient aucune loi di
« vine ni humaine (1). » Ce fut dans ces momens critiques que commença le règne de Louis XI (1461). Le pauvre peuple tournait vers le roi toutes ses espérances, attendant de lui seul quelque soulagement à sa misère. Le système féodal semblait reprendre son ancienne force. Les maisons de Bourgogne, de Bretagne et d'Anjou le disputaient à la maison royale de splendeur et de puissance; et les comtes d'Albret, de Foix, d'Armagnac et autres seigneurs, marchant sur les traces de ces fiers suzerains, s'efforçaient de se maintenir aussi dans une entière indépendance.

Louis XI, fils du roi Charles VII, saisit d'une main ferme les rênes de l'empire. Ce prince, ombrageux, dissimulé, parfois cruel, mais toujours politique habile, entreprit d'abaisser les grands du royaume ; et pour parvenir à ses fins, il ne recula devant aucun des moyens qui se pré-

(1) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 138.

sentèrent à son esprit. Ceux-ci redoutant les desseins du monarque, résolurent de résister de tout leur pouvoir. Le mécontentement commun les unit, et rassemblant leurs forces respectives, ils coururent aux armes, en colorant leur révolte du titre spécieux de *ligue du bien public*. A sa tête était Charles, comte de Charolais, depuis surnommé le Téméraire et fils de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, que nous avons déjà vu figurer parmi les comtes d'Étampes. Ce puissant seigneur partit de la Flandre avec une armée de quinze mille hommes, et s'avança vers Paris, où les princes ligués devaient se réunir. Le roi qui se trouvait alors en Touraine au château du Plessis-lès-Tours, s'empressa de se rendre dans sa capitale afin de la maintenir dans l'obéissance. Il traversa rapidement la vallée d'Étampes avec un corps de troupes, et vint se reposer à Châtres sous Montlhéry (1465) (1).

Le comte de Charolais ayant eu avis que les ducs de Berri et de Bretagne se dirigeaient sur Etampes avec leurs troupes, résolut de les aller joindre. Ayant passé la Seine à Saint-Cloud, il vint camper avec son armée à Longjumeau; et son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Pol, s'avança jusqu'à Montlhéry, où se trouvait Louis XI avec l'avant-garde de l'armée royale.

Un combat devenait alors inévitable; des deux côtés on s'apprêta à une vive attaque. Les troupes du roi débouchant de la forêt de Torfou, s'avancèrent bientôt à la file sur les hauteurs de Montlhéry. Le choc s'engagea entre les deux armées. De part et d'autre on montra

(1) Voyez Mémoires de Philippe de Comines.

Google

beaucoup de bravoure. Les deux partis rivaux eurent tour à tour l'avantage et furent ensuite repoussés. Mais à la fin le comte de Charolais ralliant ses Bourguignons qui prenaient la fuite, tomba sur les troupes royales avec une vigueur nouvelle ; la mêlée devint alors très sanglante; le comte blessé lui-même,rentra dans son champ, mais il n'en demeura pas moins victorieux et maître du champ de bataille. Le roi se retira à Corbeil avec les débris de son armée ; et le vainqueur poursuivant sa marche , vint faire halte à Etampes (1) (juillet 1465).

On voyait en même temps arriver dans cette ville les ducs de Berri et de Bretagne, avec les comtes de Dunois et de Dampmartin , et plusieurs autres seigneurs qui avaient pris les armes contre le roi. Leurs troupes se composaient de huit cents hommes de guerre bien équipés, d'environ cinq mille archers, et de quatre mille gens de pied ; en tout, près de dix mille combattans, entretenus aux frais du duc de Bretagne. Les chefs de l'armée logèrent dans l'enceinte de la ville ou dans les faubourgs, avec les malades dont le nombre était alors fort considérable. Une grande partie des troupes fut dispersée dans les villages environnans. De son côté le comte de Charolais avait aussi fait conduire à Etampes tous les blessés de son armée, au nombre de près de huit cents.

Il est resté peu de souvenirs du séjour dans cette

(1) On peut voir dans les curieux Mémoires de Philippe de Comines, tous les détails de cette bataille et de quelques autres événemens qui en furent la suite. (t. I, ch. IV et V.)

contrée de ces armées liguées contre leur souverain. Le chroniqueur Philippe de Comines rapporte cependant à cette occasion une anecdote qui doit trouver place dans ces récits. Un soir, dit-il, après souper, et pendant que les seigneurs de l'armée se promenaient dans les rues, le duc de Berri et le comte de Charolais conversaient ensemble appuyés contre le panneau d'une fenêtre. Tout-à-coup on vit partir d'une lucarne voisine deux ou trois fusées brillantes, dont l'une vint raser cette même croisée auprès de laquelle devisaient joyeusement les nobles princes. Effrayés de cette lueur soudaine, ils se retirent aussitôt, et donnent des ordres. Bientôt l'alarme est générale. On redoute une conspiration. Trois cents archers sont rangés en bataille devant le logis des seigneurs; et la place où était située leur demeure se trouve bientôt remplie d'hommes d'armes et d'un peuple nombreux. Cependant on cherchait avec empressement l'auteur de cette alarme, quand tout-à-coup un pauvre homme, nommé *Jean*, accourt en tremblant, fend la foule, et vient se jeter aux pieds du comte de Charolais, en sollicitant son pardon pour un accident arrivé contre sa volonté. C'était un soldat breton, l'auteur de cette découverte, dont l'essai avait répandu l'effroi dans la ville. Il assura que c'était par simple amusement qu'il avait jeté ces feux roulans du haut d'une maison voisine. Pour justifier son innocence, il offrit de renouveler en présence des princes la même expérience; et son offre étant acceptée, il lança aussitôt dans les airs trois ou quatre fusées non moins brillantes que les précédentes. Tout soupçon fut alors dissipé, et la compagnie joyeuse

Digitized by Google

s'égaya d'un divertissement dont la première tentative avait porté l'épouvante générale au sein de la cité (1).

Le séjour des princes ligués et de leurs armées dans la ville ou dans les environs d'Etampes ne fut point de longue durée. Après quinze jours d'un repos nécessaire, tous ces gens de guerre délogèrent de son enceinte, se remirent en campagne, et dirigèrent leur marche vers Paris. Mais un bon nombre de leurs compagnons arrivés malades ou blessés avait succombé durant cette halte. Ils furent ensevelis sur la colline qui domine le quartier de *Saint-Pierre*, un peu au dessus du chemin qui conduit d'Etampes à Morigny ; et ce terrain, nommé encore de nos jours le *cimetière des Bretons*, rappelle le souvenir des guerres intestines et des divisions sanglantes dont les premières années du règne de Louis XI furent les tristes témoins (2).

(1) Voyez Mémoires de Philippe de Comines, liv. I, chap. v. D'après ce que cet historien rapporte de la frayeur et de la surprise que causa le jet de ces fusées, il est permis de croire que l'apparition de ces feux aériens, aujourd'hui si souvent en usage dans les réjouissances publiques, était alors nouvelle en France. Un soldat breton en serait donc l'inventeur, et la ville d'Étampes aurait joui l'une des premières de ce spectacle singulier. Ajoutons que cet ingénieux soldat figurant dans l'histoire sous le nom de *Jean Boutefeu* ou des *Serpens*, on ne peut guère douter qu'il ne soit en effet l'auteur de cette découverte.

(2) Une partie de la plaine qui est au dessous de Montlhéry, et où un grand nombre de bourguignons de l'armée du comte de Charolais avaient été ensevelis, a retenu également le nom de *cimetière des Bourguignons*. — Au dessus du faubourg Saint-Pierre d'Étampes se trouve le hameau dit la *petite Bretagne*, dont le nom dérive peut-être aussi de la même source.

Ces divisions furent terminées par un traité conclu à Conflans, qui dissipa la ligue des seigneurs confédérés (août 1465). Chacun d'eux se retira sur ses terres ; et le monarque habile profita du loisir de la paix, pour aviser aux moyens de réduire tour à tour sous son obéissance les grands dont la puissance faisait ombrage à sa suprême autorité.

Dans la série des actes de justice sévère ou de cruelle vengeance dont le règne de Louis XI a laissé tant d'exemples, se mêle indirectement le nom d'un illustre et savant personnage auquel la ville d'Etampes s'honore d'avoir donné le jour. Cet homme insigne par sa science et par ses vertus, est Messire Jean Huë, qui fut à la fois docteur en Sorbonne, doyen de la faculté de théologie, chanoine de Paris et de Reims, grand-doyen de l'église de Sens, et curé de Saint-André des arcs à Paris. Il naquit à Etampes dans la première période du quinzième siècle, et son nom n'apparaît dans l'histoire qu'au milieu de pieuses fonctions, ou mêlé aux travaux d'une grande assemblée. Un vil assassin, nommé Jean Hardy, convaincu d'avoir tenté d'empoisonner le roi, venait d'être condamné à mort par un arrêt de la cour du parlement : Messire Jean Huë fut désigné pour accompagner ce malheureux au supplice (30 mars 1474). Il remplit ainsi presque un des premiers ce touchant et courageux ministère de consolation et de paix que la justice humaine n'accordait que depuis peu de temps aux criminels (1).

(1) Voy. dans les Mémoires de Philippe de Comines, les horri-

L'année suivante nous retrouvons Messire Jean Huë sur cette même place de Grève, qui naguère encore avait conservé sa triste destination. Mais cette fois ce n'est plus un vil et obscur assassin qu'il exhorte à la mort, c'est un noble et puissant seigneur : c'est Louis de Luxembourg, connétable de France. Le monarque ombrageux avait conçu contre ce preux chevalier une jalouse défiance. Arrêté et conduit à Péronne, le connétable fut livré aux envoyés du roi qui l'amenèrent à Paris, où par arrêt de la cour du parlement il fut condamné à être décapité (19 décembre 1475). Or c'était cet infortuné, triste victime d'une politique sombre et cruelle, que messire Jean Huë était encore chargé d'accompagner au supplice et de consoler par de saintes paroles au moment du suprême adieu.

Mais détournons nos regards de ces scènes sanglantes pour retrouver ce docte personnage au milieu des fonctions plus douces que ses diverses charges l'obligeaient à remplir. Soit qu'en qualité de pasteur il donne un soin tout paternel au gouvernement de son église ; soit que doyen de Sorbonne, il préside cette grave assemblée et y prononce des arrêts importans, nous le voyons toujours consacrant ses talens et ses veilles à d'utiles labeurs. Louis XI ayant secouru les Florentins qui étaient en querelle avec le pape Sixte IV, se trouva compromis avec la cour de Rome (1478). Par suite de ces démêlés, le roi

bles détails de ce supplice, qui montre avec quelle rigueur la loi punissait alors de pareils attentats.

Voy. le recueil des ordonnances royales du commencement du 15e siècle.

convoqua à Orléans une assemblée des prélats de France pour y discuter certaines prétentions du souverain pontife. Messire Jean Huë fut député par la Sorbonne et l'université à cette assemblée, et l'histoire remarque qu'il s'y distingua par la force et la hardiesse de son éloquence.

Ce savant docteur, cet homme de bien, au milieu de ses nombreux travaux, n'avait point oublié la ville d'Étampes où il reçut le jour. N'ayant pu vivre dans son sein, il voulut du moins y reposer après sa mort. D'après son désir, son corps fut enseveli dans le chœur de Notre-Dame, devant le grand autel de cette antique église qu'il avait aimée, et que sa générosité avait enrichie de quelques pieuses fondations. Une inscription qui les rappelle s'y lisait autrefois sur un marbre : cet humble monument, dont il subsiste à peine quelques traces aujourd'hui, est le seul souvenir qui reste à Étampes du passage de l'un de ses plus doctes enfans (1).

Nous avons vu plus haut qu'à la suite des démêlés entre le duc de Bourgogne et le roi Louis XI, sur la possession du comté d'Étampes, un arrêt du parlement était intervenu, et avait réuni ce domaine à la couronne (2). Mais avant même cette sentence, le roi, par quelques actes d'autorité relatifs à ce territoire, avait assez fait comprendre qu'il s'en regardait déjà comme possesseur.

(1) Quelques fragmens de ce marbre se trouvent encore sur les marches qui sont à l'entrée du chœur de l'Église. On y découvre, après bien des efforts, les noms et les titres de l'homme illustre dont nous venons de parler.

(2) Voy. même ch., p. 22.

L'un de ces actes présente quelques points curieux, et ne doit point passer tout-à-fait inaperçu.

Le roi se trouvait à Milly, dans le Gâtinois. Il avait découvert aux environs de cette petite ville un lieu nommé anciennement *Puyvernier*, qui lui avait paru singulièrement *propice et convenable pour faire la curée de sa chasse, et pour prendre son esbat et déduit à la chasse des cerfs et autres bêtes* (1) : il désira dès lors se rendre maître de cette propriété. Elle dépendait de la commanderie d'Étampes et Châlou-la-Reine, et appartenait à Pierre Louffart, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le monarque le mande vers lui et lui fait connaître son dessein. Un acte d'échange est alors conclu entre Louis XI et le dit commandeur. Le roi devient possesseur du domaine de *Puyvernier*, et concède à Pierre Louffart, en dédommagement de cette cession, une rente annuelle de cinquante livres parisis, à prendre *sur les revenus de trois moulins sis sur la rivière d'Étampes et appelés les moulins de Dernetau, du Sablon et de Chauffour* (2).

Plus d'un lecteur remarquera sans doute que ces trois

(1) Voir les paroles consignées dans l'acte ou lettres-patentes.

(2) Les lettres-patentes données par le roi en cette occasion, se terminent ainsi : *donné à Milly en Gatinois, le seizième jour d'octobre, l'an de grâce, mil cccc soixante-et-quatorze, et de notre règne le quatorzième.*

Il existe au trésor des Chartes (Archives du Royaume) une belle et grande charte sur parchemin, qui contient en son entier l'acte de cet échange et relate en même temps les lettres-patentes du roi. Elle nous a servi de guide dans le récit de cet événement.

moulins existent encore aujourd'hui à Étampes, sous les mêmes noms. Le premier seulement a vu changer son nom de *Dernetau* en celui de *Darnatal*. Déjà plus d'une fois, dans la première partie de cet ouvrage, nous avons eu de semblables occasions de constater l'ancienneté de quelques autres de ces établissemens utiles (1). Celle-ci s'étant présentée à son tour, nous avons dû appeler de nouveau l'attention sur ce fait intéressant.

Le roi Louis XI, devenu par arrêt du parlement possesseur du comté d'Étampes (1478), ne le retint pas long-temps entre ses mains. Ce domaine venait à peine d'être réuni à la couronne, que le monarque en fit don à Jean de Foix, vicomte de Narbonne, en fief et inféodation perpétuelle, se réservant seulement foi, hommage et souveraineté (2). Jean était fils puîné de Gaston IV, comte de Foix, que Charles VII avait armé chevalier au siége de Tartas (1442), et de la princesse Éléonore, fille de Jean, roi d'Aragon, et de Jeanne, reine de Navarre.

C'est au temps de la possession de la ville d'Étampes par Jean de Foix, qu'il faut placer l'établissement du *port*, que la tradition non moins que diverses pièces écrites attestent avoir existé à Étampes. Il servait à l'embarquement des blés nombreux venant de la Beauce, et à leur transport vers Corbeil et Paris, sur un canal formé des rivières qui arrosent la vallée d'Étampes (3).

(1) Voy. tom. I, p. 73-126, etc.

(2) Les lettres-patentes de cette donation furent données à Arras, au mois d'avril 1478, la 17e année du règne de Louis XI.

(3) Les lettres que Jean de Foix accorda pour l'établissement

Digitized by Google

Un ancien port existait déjà, mais très imparfait sans doute et situé d'ailleurs loin de la ville, dans un lieu peu convenable au déchargement des voitures et à l'embarquement des blés qu'elles apportaient. Il était placé derrière la commanderie de Saint-Jacques-de-l'Épée, située elle-même à l'extrémité du faubourg qui borde la route actuelle de Paris, à l'endroit dit encore *les Capucins*. Ce port appartenait au commandeur de Saint-Jacques, qui en touchait les droits et revenus, mais sans titres authentiques qui lui en eussent donné la possession. Or les lettres de Jean de Foix ordonnent que le port qui par *notre souffrance,* dit le texte, *a existé depuis aucunes années, joignant l'hôpital Saint-Jacques-de-l'Épée, sera approché et mis dedans notre dite ville, ou jusques au fossé et rées des murs d'icelle,* suivant le cours d'eau tracé par les habitans, dans le lieu le plus convenable. Il est fait défense aux bateliers et voituriers de charger et décharger ailleurs que dans ce port les blés et vins qu'ils pourraient apporter à Étampes, à peine de confiscation et d'amende; et il est établi pour les droits à percevoir au profit du comte, un tarif semblable à celui qui était en usage au port de Saint-Jacques-de-l'Épée (1).

Mais le commandeur, dont les intérêts étaient froissés par cette disposition, s'opposa vivement à l'enregistrement de ces lettres, soutenant que le droit de port lui

de ce port, sont datées de Tours, le 27 juillet 1490. Ces lettres font mention expresse de l'existence d'un ancien port appartenant à la commanderie de Saint-Jacques de l'Épée.

(1) Tous ces détails sont extraits des lettres de Jean de Foix de l'an 1490.

appartenait et qu'il ne devait point être conféré à d'autres à son préjudice. Les habitans d'Étampes alléguaient au contraire que ces prétendus droits étaient sans titres (*pure souffrance* disaient les lettres), et ne pouvaient rivaliser avec la concession que leur avait faite Jean de Foix, de sa pleine autorité.

Cependant le bailli d'Étampes avait maintenu par une sentence le commandeur dans ses prétentions (1514). Mais plus tard le roi François Ier ayant accordé aux habitans des lettres confirmatives de celles de Jean de Foix (décembre 1521), le parlement de Paris, juge de la contestation, laissa au commandeur la jouissance de son port, mais en concurrence avec celui qui était concédé aux habitans et qui dut alors être établi, d'après le texte de l'arrêt, *depuis les fossés de la ville jusqu'à une petite ruelle descendant de l'extrémité du faubourg Évezard dans les prairies*. Le même arrêt permet aux habitans d'amener les eaux de la Juine dans leur port, et de faire naviguer et stationner librement leurs bateaux sur la rivière, jusqu'à divers lieux désignés, tels que le *Quai des Sarrasins* proche Brunehaut, *le pont de la Barre, le moulin de Pierre Broust*, etc.

Il ne reste plus aujourd'hui à Étampes aucune trace de port ni de canalisation ; quelques barques de pêcheurs sillonnent seules le lit des eaux qui fertilisent la vallée. Il est à croire que le commerce et la mouture des grains ayant pris de jour en jour plus d'importance dans cette contrée, on trouva plus avantageux d'employer les eaux qui rendaient le canal navigable, à faire mouvoir de nombreux et utiles moulins.

Mais l'emplacement où se trouvait le port d'Étampes, le long des remparts de la porte Évezard, a conservé le même nom de *port*, quoique transformé aujourd'hui en de gracieuses promenades qui présentent des ombrages délicieux. C'est sous leur abri que se tient annuellement la célèbre foire de Saint-Michel, dont nous avons mentionné l'origine dans le premier volume de cet ouvrage (1).

(1) Voir tome I, page 9. — Quelques rues voisines du quartier Evezard dont nous venons de parler, présentent quelques singularités. La rue *Rocheplate* qui forme le prolongement de la rue Evezard, tire son nom d'une grande *roche plate* que l'on voit encore dans les caves de l'une de ses maisons. — Vers le milieu de la rue *Darnatal*, une maison, jadis auberge, qui a retenu le nom de son enseigne, *l'Arche de Noé*, présente quelques traces d'anciennes constructions. Mais un autre objet de curiosité rend cette maison intéressante. Dans l'angle qu'elle forme avec la rue et l'un de ses murs, on aperçoit dans une niche une petite *madone* très finement sculptée en pierre : au dessus on lit cette singulière inscription :

L'original de cette image
Est un chef-d'œuvre si parfait,
Que l'ouvrier qui l'a fait.
S'est renfermé dans son ouvrage.

Cette inscription est un peu énigmatique. Quelques habitans du quartier ont cru me l'expliquer en m'assurant que *l'ouvrier de cette madone avait été selon son désir enterré dans ce mur.* S'il est permis d'attribuer à ces vers ambigus un autre sens, profondément mystique et religieux, ne peut-on pas croire qu'ils rappellent le mystère de l'incarnation de l'Homme-Dieu, *ouvrier* divin qui a voulu se *renfermer* et prendre naissance dans le sein de la vierge Marie, *chef-d'œuvre* de ses mains, et son plus *parfait ouvrage?*

Dans cette même rue Darnatal on voit encore une maison dite la *sorbonne* : on croit qu'elle a appartenu anciennement

Jean de Foix, comte d'Étampes, était un brave et gé néreux guerrier dont le nom brille avec honneur dans les fastes militaires de la France. Il vit trois monarques, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, s'asseoir tour à tour sur le trône : il leur demeura toujours fidèle, et plus d'une fois son bras puissant sut les défendre contre leurs ennemis. Il assista au mariage du roi Charles VIII avec Anne de Bretagne, cette belle et illustre princesse que nous verrons bientôt, devenue comtesse d'Étampes, entrer en souveraine dans cette ville, fière de la recevoir dans son sein. Jean de Foix s'attachant à la fortune de son souverain le seconda vaillamment dans cette expédition chevaleresque de Naples, où la jeune noblesse de France rivalisa de bravoure et se couvrit de lauriers. Il combattit avec elle à la bataille de Fornoüe, et fut l'un des principaux héros de cette glorieuse journée (1495). Sous le règne de Louis XII, nous retrouvons Jean de Foix aux postes d'honneur que ses talens et sa valeur, non moins que sa naissance, surent toujours lui assigner. Au sacre de ce prince, il se tient debout à ses côtés dans la basilique de Reims, et représente l'un des six pairs laïques qu'une antique coutume plaçait auprès du roi dans ce jour solennel. Quelques années plus tard il est encore près de lui à la bataille de Novare, livrée par ce monarque contre Ludovic Sforzi, duc de Milan, et sa bravoure et ses exploits aident puissamment à la victoire (1499).

à Robert Sorbon, fondateur de la Sorbonne et confesseur de saint Louis.

Digitized by Google

Jean de Foix, épuisé de fatigues et de travaux, revint en France, jouir des honneurs qu'il avait mérités. Mais dès l'année suivante, il fut atteint d'une maladie grave qui mit bientôt ses jours en danger. Il se fit alors transporter dans sa ville d'Étampes, qu'il voulait revoir une fois encore; il y arriva presque mourant (5 novembre 1500), et quelques jours après il y rendit le dernier soupir. Ses obsèques furent célébrées avec beaucoup de pompe et de magnificence. Les échevins, les officiers de justice y assistèrent en longs habits de deuil, suivis d'une grande multitude de peuple de la ville et des lieux voisins. Lorsque le corps de ce digne seigneur fut, selon son désir, déposé dans un caveau du chœur de l'église Notre-Dame, les soupirs et les pleurs de l'assemblée montrèrent combien il était cher aux habitans de son comté, qui avaient admiré en lui l'heureux accord de la bonté et de la vaillance.

Jean de Foix ne laissait qu'un seul fils; mais ce fils était Gaston V, duc de Nemours! C'était ce jeune héros qui, par ses brillans exploits au delà des Alpes, allait acquérir à vingt ans une gloire immortelle! Il hérita des titres de son père, et le surpassa en talens et en valeur. Il fut comme lui comte d'Étampes : comme lui aussi il vint dans cette ville et paya de plusieurs bienfaits la vive affection que lui témoignèrent ses habitans. A ces titres, il a droit de notre part à un spécial hommage. On me permettra donc de redire avec quelques détails les hauts faits de l'illustre Gaston. Sa carrière fut courte; mais il eut le beau destin du héros d'Homère, et comme lui sans doute il n'eût point balancé, si le génie de la France lui eût offert à son tour?

. . . . . . Ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire.
(Racine, *Iphigénie.*)

Gaston, fils de Jean de Foix et de Marie d'Orléans, sœur du roi Louis XII, était à peine âgé de onze ans lorsque la mort de son père le rendit orphelin. Il fut élevé à la cour du roi son oncle, et on ne tarda pas à découvrir en lui le germe des vertus précoces dont il devait donner bientôt des marques si éclatantes. Déjà il était venu une fois à Étampes, en se rendant à la cour (février 1501). Mais son passage avait été rapide, et les habitans avaient remis à une autre époque la réception brillante qu'ils se proposaient de faire à leur nouveau seigneur. Ce moment arriva quelques années après. A peine le jeune prince eut-il atteint l'âge de quinze ans, qu'il revint en sa ville d'Étampes, comme pour prendre possession cette fois de l'héritage paternel (1506). Les anciens historiens nous ont transmis quelques détails sur cette entrée solennelle, dans laquelle les habitans déployèrent une grande magnificence. Deux cents d'entre eux montés sur de beaux coursiers, allèrent au devant de Gaston, précédés de plusieurs trompettes, et de bannières aux armes de la ville. Derrière eux marchaient six cents petits garçons, portant tous à la main des banderolles revêtues des armes du comte, en or et en argent. Les échevins le reçurent à la porte de la *couronne* (1), sous un pavillon orné d'écussons aux mêmes armes, au milieu des fan-

(1) Aujourd'hui la porte *Evezard.*

fares, des trompes, des violes, des hautbois, et des cris joyeux de la foule accourue sur son passage. Le cortége se remit en marche, entouré d'une multitude innombrable de personnes qui suivirent le prince jusqu'au logis disposé pour le recevoir. Devant ce logis se trouvait placée une sorte de merveille qui dut étonner et réjouir à la fois les nombreux témoins de cette fête splendide. C'était, dit-on, une vache dorée, dont les cornes laissaient jaillir du vin en si grande abondance, que tous les assistans purent chacun à leur tour venir y étancher leur soif. A peine le comte fut-il arrivé dans ses appartemens, que l'on vit aussitôt s'avancer vers lui les principaux personnages de la ville d'Étampes. Ils venaient respectueusement offrir à leur nouveau seigneur plusieurs pièces d'orfévrerie, telles que des bassins, des coupes, des salières et d'autres ouvrages de vermeil, dont le prix était alors très considérable. Par ces riches présens, ils voulaient témoigner au prince leur affection et captiver sa bienveillance pour les habitans de la contrée.

Le jeune Gaston fut vivement touché de l'accueil brillant qu'il venait de recevoir. Il conçut dès lors un vif amour pour ses vassaux d'Étampes; et appuyant leurs intérêts dans toutes les occasions, il n'épargnait rien pour s'en faire chérir à son tour. Il demeura quelque temps au milieu d'eux : mais bientôt une voix puissante l'appela et leur ravit sa présence. C'était celle de la gloire, que n'entend jamais en vain un noble cœur. Le bruit des armes vient de retentir aux oreilles du jeune comte. Il n'a point vingt ans encore; mais il brûle déjà de signaler sa valeur. Il s'arrache donc à des contrées qui lui

Digitized by Google

sont devenues chères, et vole sur les champs de bataille où de belles actions vont signaler chacun de ses pas.

Louis XII avait à se plaindre des Vénitiens qu'il venait de secourir dans une guerre périlleuse, et qui, pour prix de sa protection, avaient été infidèles à leurs sermens. Il signa donc contre eux la ligue de Cambrai, où l'on vit entrer l'empereur Maximilien, le pape Jules II et Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon (décembre 1508); la république de Venise, menacée par tant de forces, se vit sur le point de succomber et de perdre sans retour sa gloire et sa puissance.

Le monarque français se mit le premier en campagne et força l'armée vénitienne d'en venir aux mains près d'*Aignadel*. Brave et intrépide, il n'hésita point à se jeter lui-même dans la mêlée, et lorsqu'on lui représentait le danger où il exposait sa personne : « *Que ceux qui ont peur,* disait-il en riant, *se mettent derrière moi*. Cependant un jeune guerrier se trouvait auprès du roi, à l'avant-garde; et l'exemple de sa valeur enflammait aussi l'ardeur des combattans. C'était Gaston, comte d'Etampes! Il seconda puissamment, durant toute cette campagne, les efforts des troupes françaises. Il se distingua surtout par des prodiges de bravoure, dans cette même bataille d'*Aignadel*, où dix mille ennemis restèrent sur la place, tandis que leur défaite coûtait moins de trois cents hommes à nos soldats vainqueurs (1509).

Le fruit de cette victoire fut la prise de Crémone, de Padoue, de Trente, et de presque toutes les possessions des Vénitiens en terre ferme. Mais les prétentions des princes ligués prolongèrent la guerre et fournirent au

jeune Gaston des occasions nouvelles de déployer une brillante valeur.

Louis XII, en généreux vainqueur, avait partagé avec ses alliés les villes et les provinces conquises. Mais à peine Jules et Ferdinand eurent-ils reçu leur part de la conquête, qu'ils se liguèrent à leur tour avec les Vénitiens pour enlever au roi de France la terre d'Italie. On dirige aussitôt contre eux des forces considérables, et un jeune homme de vingt-deux ans est chargé du commandement général des armées françaises. Tous les regards se portaient sur lui, et l'on aimait à reconnaître dans cet intrépide chef, le héros d'Aignadel, Gaston, neveu du roi, duc de Nemours, comte d'Étampes; celui enfin à qui la grandeur et la rapidité de ses exploits méritèrent le surnom de *foudre d'Italie*.

La carrière que fournit Gaston de Foix sur la terre italique fut courte, mais dignement remplie. Le destin fatal qui devait sitôt en trancher le cours, lui laissa quelques mois à peine pour remplir les œuvres promises à sa valeur. Durant ce rapide intervalle, que de victoires cependant couronnèrent ses généreux efforts! Il repoussa vigoureusement l'armée des Suisses, que le pape avait fait entrer en Italie; il délivra Bologne assiégée par les princes confédérés, et emporta d'assaut la ville de Bresse, qui était retombée au pouvoir des Vénitiens. Enfin, il dissipa deux des trois armées qu'il avait en tête; et lorsque la victoire s'attachait ainsi à chacun de ses pas, c'était toujours avec des forces peu considérables qu'il mettait en fuite ses nombreux ennemis.

Mais le plus brillant fait d'armes du jeune Gaston,

pendant cette mémorable campagne, fut la bataille et le siége de Ravenne. Le duc de Nemours n'avait attaqué cette place que pour obliger les ennemis d'en venir aux mains : après quelques jours de vigoureux assauts, il voyait les assiégés sur le point de capituler, lorsque Raymond de Cordonne, vice-roi de Naples, et général de l'armée confédérée, parut à la vue des assiégeans et s'arrêta à quelque distance de la ville. Gaston brûlant d'ardeur d'engager le combat, s'empresse d'aller assaillir cette armée ennemie jusque dans son camp. L'action fut vive et opiniâtre; des deux côtés on déploya long-temps la plus grande vaillance. Les confédérés, jaloux de réparer leurs pertes, n'avaient rien épargné pour repousser les assiégeans. Ils avaient fortifié de leur mieux leurs retranchemens, et la disposition de leurs troupes était réglée de telle sorte, qu'elles formaient comme une phalange hérissée de piques. Il paraissait impossible de rompre ce mur de fer; lorsqu'un officier allemand, au service de la France, parvint à le briser par un de ces traits de dévouement héroïque dont plus d'un exemple honore nos annales. Ce fier guerrier, nommé *Fabien*, était l'un des hommes les plus hauts et les plus robustes de l'Europe : saisissant en travers une longue pique il s'élance de toutes ses forces sur celles des ennemis, les fait baisser, et ouvre ainsi une brèche dans ce rempart impénétrable. Il en coûta la vie à cet homme généreux ; mais sa belle action décida de la bataille. Les Français se précipitant dans la brèche qu'il venait d'ouvrir, font un horrible carnage de la redoutable phalange, et la victoire ne tarde pas à se déclarer en leur faveur (1512).

Digitized by Google

Or cette bataille se livrait sous les murs de Ravenne, le jour même de Pâques, de l'an 1512. Gaston, l'intrépide chef de l'armée française venait de s'y signaler par des actes magnanimes de courage. Auprès de lui s'était trouvé au moment du combat, un illustre guerrier, plus digne que tout autre d'apprécier l'éclatant mérite du jeune héros; un preux chevalier vieilli dans les camps, qui lui prêta cette fois l'appui de sa valeur et de sa longue expérience. C'était Bayard, *le chevalier sans peur et sans reproche!* Ce brave guerrier l'avait surtout aidé à repousser la cavalerie espagnole qui était venue fondre sur la compagnie française où se trouvait le duc de Nemours; et pendant que ce prince tout couvert de sang ralliait ses hommes d'armes, il s'était attaché lui-même à la poursuite des fuyards.

Cependant la victoire paraissait complète: restait seulement un gros d'ennemis espagnols, qui se retiraient en bon ordre vers Ravenne. Gaston s'élance sur eux suivi seulement d'une quinzaine de soldats; et se postant sur leur passage, il entreprend de les arrêter. Cette bouillante ardeur lui devint fatale: assailli à son tour par les Espagnols, il se défend vaillamment l'épée à la main; mais percé de quatorze coups de lance, il chancèle, tombe, et rend le dernier soupir sur le théâtre même de sa victoire. Ainsi mourut à vingt-trois ans Gaston de Foix, duc de Nemours et comte d'Etampes. Avec ce jeune héros expira la fortune de la France: avant la fin de la campagne, l'armée française avait perdu toutes ses conquêtes, et la terre d'Italie lui échappa sans retour.

Le corps de Gaston enlevé par ses hommes d'armes

fut apporté dans Ravenne, et de là conduit comme en triomphe par l'armée victorieuse jusqu'à Milan, sur un char étincelant de mille flambeaux. Plus de dix mille cavaliers vêtus de deuil, entrèrent à sa suite dans cette ville. Il fut enseveli avec une grande pompe dans l'église du *Dôme;* quelques années plus tard un superbe tombeau de marbre blanc fut construit pour le recevoir, dans une autre église de la même cité. C'est là que reposèrent long-temps ses restes précieux; diverses parties des belles sculptures qui décoraient ce riche mausolée, se voient aujourd'hui encore dans la bibliothèque ambroisienne de Milan.

La double nouvelle du gain de la bataille de Ravenne et de la mort de Gaston de Foix, remplit à la fois l'âme du roi Louis XII, d'une vive joie et d'une profonde douleur. « Je voudrais, » s'écria-t-il, en déplorant la perte de Gaston, réputé dès lors le plus grand capitaine de toute la chrétienté; « je voudrais n'avoir plus un « pouce de terre en Italie, et pouvoir à ce prix faire re- « vivre mon neveu Gaston de Foix, et tous les braves « gens qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de rem- « porter jamais de pareilles victoires! » — Ainsi la ville et le comté d'Etampes perdirent le jeune héros dont l'aurore se levait si belle, et dont les brillantes qualités leur promettaient un généreux et puissant protecteur. Mais un nouvel espoir vint bientôt adoucir la douleur de cette perte : le roi avait fait don du comté d'Etampes à la reine Anne de Bretagne : or chacun savait que cette princesse était l'une des personnes les plus accomplies de son temps. Les habitans d'Etampes informés de la

prochaine arrivée de leur nouvelle comtesse, firent de nombreux préparatifs pour la recevoir d'une manière conforme à son illustre rang.

Chapitre quinzième.

Anne de Bretagne, Claude de France, Comtesse d'Etampes. — Quelques détails historiques sur ces deux reines. — Nouveaux détails sur la commune d'Etampes.

Anne de Bretagne, fille et héritière du duc François II et de Marguerite de Foix, naquit au château de Nantes (1476), et fut, à l'âge de quinze ans, mariée à Charles VIII, roi de France (1491). Peu de princesses ont reçu de la nature autant de dons séduisans qu'en possédait la jeune fille bretonne qui devait s'asseoir sur le trône de nos rois. Elle avait toutes ces grâces de la figure qui enchantent les yeux ; sa taille était moyenne, mais noble et pleine de dignité. Le seul défaut que les historiens aient remarqué en sa personne, est celui d'être un peu boiteuse : mais elle savait, dit-on, cacher avec tant d'art cette lé-

gère infirmité, qu'il était comme impossible de l'apercevoir. Les qualités de son esprit répondaient aux agrémens de son corps. Elle était naturellement éloquente, judicieuse et très sensée. Son cœur se montrait généreux, sensible et franc ; et l'une de ses vertus favorites était cette libéralité inépuisable qui sied si bien à la grandeur.

Telle était la princesse qui partagea la couronne avec Charles VIII, *gentil prince, doux, gracieux et accointable,* dit un historien contemporain, *et si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.* Pendant l'expédition du monarque en Italie, sa jeune épouse sut gouverner le royaume avec une prudence et une sagesse peu communes. Puis quand après sept ans d'une heureuse union, elle vit périr à la fleur de son âge le prince auquel elle avait donné son cœur, elle demeura quelque temps inconsolable. On rapporte que durant deux jours elle resta étendue par terre versant d'abondantes larmes, et refusant de prendre aucune nourriture. Et lorsque les dames de sa cour plaignaient sa destinée, en la voyant si jeune rester seule, sans enfans et veuve d'un grand roi. « *Ah ! plutôt,* s'écriait-elle, *rester ainsi veuve toute ma vie, que de m'abaisser jamais à un moindre que mon premier époux* (1).

La reine de France ne fut point infidèle à ces paroles ; mais elle ne demeura point aussi dans un veuvage éternel. Un autre monarque devenant son époux la fit asseoir de nouveau sur ce même trône qu'elle avait déjà si dignement

(1) Chron. de Philippe de Comines, l. 5 et 6.

occupé. C'était Louis XII, successeur de Charles VIII, l'un des princes les plus accomplis de son temps.

La royale veuve, replacée au rang suprême dont elle avait cru descendre, y brilla de nouveau par toutes les qualités heureuses dont la nature l'avait si libéralement dotée. Elle donna à sa cour un vif éclat, en appelant auprès de sa personne un grand nombre de nobles demoiselles bretonnes ou françaises. Son palais était pour elles une excellente école; elle leur offrait constamment un modèle des plus hautes vertus et leur donnait l'exemple du travail. Jouissant de la plus grande partie des revenus de la Bretagne, elle les employait à secourir les malheureux, à fournir des équipages aux pauvres officiers, et à soulager leurs enfans ou leurs veuves. Mais ses chers Bretons étaient toujours les principaux objets de sa libéralité. Aussi le roi, dit le chroniqueur Brantôme, l'appelait-il quelquefois *dans ses goguettes, ma bretonne;* trouvant qu'elle avait réellement le cœur plus breton que français (1). Elle avait su prendre un grand empire sur l'esprit de son époux. La première entre nos reines de France elle a joui de la prérogative d'avoir des gardes à elle et de donner audience à des ambassadeurs.

Mais il est temps de considérer Anne de Bretagne au sein de la ville dont elle devint souveraine par la munificence du roi. Hâtons-nous donc de la montrer au milieu de ses loyaux habitans d'Étampes, joyeux de voir

(1) Brantôme.

une si belle reine s'avancer vers leurs murs, et promettre à ses nouveaux sujets sa puissante protection.

Le roi Louis XII, voulant donner à la reine une marque de son amour, jeta les yeux sur son comté d'Étampes que la mort du jeune Gaston venait de réunir à la couronne. Le monarque voulut qu'il devînt la propriété d'Anne de Bretagne (1). Ce n'était point la première fois que ce même comté appartenait ainsi à une reine de France. On doit se rappeler que déjà deux illustres souveraines, Blanche de Castille et Marguerite de Provence, mère et femme de notre saint Louis, l'avaient possédé tour à tour (2).

Les habitans d'Étampes, instruits que leur nouvelle comtesse arrivant de Blois devait faire bientôt son entrée dans leur ville, lui préparèrent une magnifique réception. Le roi, qui la précédait, arriva le premier ; et sur son ordre, les échevins allèrent au devant de la reine jusqu'à Angerville. Elle parut bientôt au milieu des murs de la cité ; et bien qu'elle eût désiré ne point faire d'entrée solennelle, elle ne put s'empêcher d'agréer de bonne grâce tous les honneurs qui lui furent offerts. La princesse logea dans le château, et elle trouva le paysage d'alentour si gracieux, que son séjour en cette contrée se prolongea durant un temps assez considérable. Cependant

(1) Les lettres-patentes données par le roi Louis XII en cette occasion, sont datées de Blois, du mois de mai, l'an de grâce 1513.

(2) Voy. tome I, chap. XII, page 172 et suiv.

les habitans, joyeux de sa présence, n'épargnèrent rien pour captiver sa bienveillance et l'attacher de plus en plus à des lieux qu'elle aimait et qu'en partant elle espérait sans doute bientôt revoir (1).

Hélas! il n'en fut point ainsi. Une année ne s'était point écoulée encore et voilà que déjà Anne de Bretagne traverse de nouveau la ville d'Etampes. Mais quel lugubre cortége l'environne! Au lieu des grands de sa cour revêtus d'ornemens magnifiques, ce sont de fidèles serviteurs couverts de longs habits de deuil. Les chants de joie et d'ivresse sont remplacés par les larmes de la douleur, et le peuple qui avait contemplé naguère une reine, belle et jeune encore, parée de grâces et de vertus, ne découvre plus sous les voiles sombres de la mort qu'un corps inanimé, cheminant tristement vers l'antique basilique de Saint-Denis.

Anne de Bretagne venait en effet d'expirer au château de Blois à l'âge de trente-huit ans (9 janvier 1514). La nouvelle d'une mort si inattendue causa une profonde tristesse aux habitans d'Etampes; ils voulurent du moins rendre dignement à leur chère comtesse les derniers honneurs, seul tribut d'hommage et de reconnaissance qu'il fût désormais en leur pouvoir de lui offrir. Instruit de l'approche du funèbre cortége, le peuple se porta en foule à sa rencontre. Les officiers de justice et les échevins, vêtus de robes et de chaperons de deuil, reçurent le corps de la reine à la porte de la ville au faubourg de

(1) Voir pour plus de détails la note justificative à la fin du volume.

Digitized by Google

Saint-Martin; et suivis de tous les habitans, ils le conduisirent jusqu'à l'église Notre-Dame, où un pompeux service devait être célébré. On voyait, dit-on, briller dans cet imposant cortége, huit cents flambeaux ornés des armes de la ville, et autour du cercueil surmonté d'un dais, se tenaient fièrement six cents nobles chevaliers portant chacun un flambeau blanc, armoirié aux armes de Jérusalem. C'étaient les nombreux descendans d'Eudes-le-Maire, dit Challo Saint-Mard, ce preux et fidèle seigneur dont on connaît déjà l'histoire. En vertu *de leur franchise*, ils étaient tenus de rendre en pareille occurrence aux têtes couronnées un solennel honneur; et ils s'acquittaient aujourd'hui de ce triste devoir imposé par la reconnaissance (1).

Après que les habitans d'Etampes eurent ainsi rendu à leur illustre comtesse ces hommages d'un pieux souvenir, ils accompagnèrent ses restes hors de la ville, avec la même pompe qu'ils les avaient reçus. Et le char funèbre reprenant sa marche vint déposer le corps de l'auguste reine sous les voûtes de l'abbaye antique, auprès de celui du roi Charles VIII, son premier époux (2).

(1) Voir tous les détails relatifs à l'histoire d'Eudes-le-Maire, au tome I, chap. VI, p. 73 et suiv.

(2) Au nombre des qualités qui distinguaient la reine Anne, il en est une dont nous n'avons point parlé encore, et qu'il est juste pourtant de rappeler; c'est son amour éclairé pour les beaux arts. Il existe à la bibliothèque royale un monument précieux du goût qu'avait cette princesse pour l'art de la peinture. C'est son livre d'*Heures*, en manuscrit, in-4°. Ce livre, à l'ornement duquel elle avait sans doute présidé, est décoré de figures en miniature

Le roi Louis XII ne survécut pas long-temps à son épouse bien-aimée : dès l'année suivante, ce bon prince que ses vertus avaient fait surnommer le *père du peuple* rendit lui-même le dernier soupir (1515). Il ne laissait que deux filles, Claude et Renée de France. La couronne passa au comte d'Angoulême, premier prince du sang, issu de Charles V, par la branche cadette d'Orléans. C'était ce brillant monarque qui sous le nom de François premier, *le père des lettres,* allait régner avec tant d'éclat; son esprit, son talent, son courage, sa grandeur d'âme le rendaient digne du trône. Heureuse la France, si à tant de qualités précieuses, il en eût joint d'autres moins enviées mais non moins utiles : l'économie, la modération et la prudence!

Claude, la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avait succédé à sa mère dans la possession du comté d'Etampes (1). Cette princesse, née à Romorantin (1499), avait été fiancée, dès l'âge de sept ans, à François comte d'Angoulême (1506). Lorsqu'elle eut atteint sa quinzième année le roi voulut qu'on procédât à la célébration du mariage. La jeune épousée, qui se trouvait à Blois, fut donc mandée à Saint-Germain en

d'une exécution très remarquable. Douze d'entre elles, distribuées pour chaque mois, représentent les opérations agricoles ; les autres représentent les fêtes de l'année. Toutes les marges sont ornées de la figure d'une plante avec des insectes. Les plantes sont au nombre de 300 ; et plusieurs d'entre elles ne seraient pas rendues aujourd'hui avec plus de finesse et d'exactitude.

(1) En vertu des lettres-patentes données par le roi à Anne de Bretagne et citées ci-dessus.

Laye (1). Elle prit son chemin par Etampes ; mais la jeune princesse, modeste et timide, refusa pour cette fois toute espèce d'honneurs ; ce passage rapide de Claude de France fut néanmoins pour les habitans d'Etampes la source de quelques bienfaits. Elle avait reçu d'eux, par l'intermédiaire des seigneurs qui l'accompagnèrent, une humble requête qu'elle s'empressa de présenter au roi ; le monarque céda facilement à ses prières, et le jour même du mariage de la princesse sa fille, il accorda à ses vassaux d'Etampes la faveur pour laquelle ils avaient imploré son bienfaisant appui (mai 1514) (2).

Deux années plus tard, Claude de France fidèle à sa promesse revint pour la seconde fois sur les terres de son comté. Alors le roi Louis XII, son père, avait terminé son règne ; François premier était monté sur le trône ; et la jeune comtesse d'Etampes, son épouse, joignait à ce titre celui de reine de France (28 janvier 1516). Les échevins suivis d'une foule d'habitans sous les armes, vinrent à sa rencontre et la reçurent sous un superbe dais qu'ils portèrent eux-mêmes au dessus de sa litière depuis la porte Saint-Martin, jusqu'au château, où elle

(1) Le mariage de Claude de France et de François, comte d'Angoulême, fut célébré à Saint-Germain en Laye, le 4 mai 1514.

(2) Cette faveur consistait, ainsi qu'on l'a déjà vu ailleurs, dans le droit accordé aux habitans d'Etampes de se soustraire à la dépendance des lieutenans du roi, de se construire une maison commune et de régir eux-mêmes librement leurs affaires communales, à l'exemple de tant d'autres bonnes villes du royaume. (Voir tome I, chap. VII, p. 87.) Nous renvoyons à la fin de ce chapitre quelques nouveaux éclaircissemens sur cet objet.

voulut loger. Les rues étincelaient d'une multitude innombrable de flambeaux; mais ce qui réjouit surtout les yeux de la reine, ce fut, dit-on, une compagnie de deux cents petits garçons, portant chacun à la main une banderolle de taffetas ornée de ses armes. Après quelques jours passés à Etampes, elle continua sa route vers Paris, laissant tous les habitans enchantés des qualités heureuses qu'ils avaient reco nnues en leur auguste ouveraine.

Claude de France, dont le règne fut si court et la fin si prématurée, joignait en effet à une piété sincère, une grande douceur, un caractère toujours égal, et surtout une extrême bonté, qui la fit appeler de son temps la *bonne reine*. Son unique soin était de plaire à son époux, et de servir de son mieux Dieu et les pauvres. La douce et modeste devise qu'elle avait choisie, peint d'un seul trait la mansuétude et tout le calme de son âme. C'était une lune en plein avec ces mots : *Candida candidis*. Mais bien différente de sa mère Anne de Bretagne, la jeune épouse de François I[er] n'avait point reçu de la nature ces dons extérieurs qui au premier abord séduisent les regards; sa taille était médiocre, les traits de son visage n'avaient rien qui fixât l'attention; et si quelque chose dans sa démarche rappelait la reine Anne, c'est qu'à son exemple elle boitait un peu, sans avoir toutefois comme elle l'art de déguiser presque entièrement ce défaut.

Claude de France, à peine à l'âge de vingt-cinq ans, vit terminer ses jours dans ce même château de Blois, où dix ans auparavant Anne de Bretagne avait rendu

aussi le dernier soupir. A sa mort le comté d'Etampes fut réuni au domaine de la couronne (20 juillet 1524). Deux ans après la mort de la reine Claude, François premier fit don du comté d'Etampes à Jean de la Barre, premier gentilhomme de la chambre du roi (lettres-patentes du 13 avril 1526) : l'histoire ne cite rien de remarquable de ce seigneur, qui jouit peu de temps de sa nouvelle possession.

Bien que Claude de France ait été jusqu'à la fin de sa vie comtesse titulaire d'Etampes, la jouissance du comté paraît avoir été pendant quelques années, dans le même intervalle, affectée à messire Arthus Gouffier, comte de Maulevrier, et grand-maître de France, qui en avait au moins l'administration. Son nom se trouve mêlé à quelques faits que nous allons analyser.

On a vu plus haut la concession des priviléges d'un maire et de la construction d'un hôtel de ville accordée par Louis XII, à Etampes, le jour du mariage de sa fille Claude. Par une circonstance singulière, cette concession ne reçut point une exécution immédiate. Ce furent les officiers mêmes du roi à Etampes qui s'y opposèrent, sans doute dans la crainte de voir diminuer leur influence et leur autorité ; le procès renvoyé devant le prévôt de Paris, dura plusieurs années et fut terminé par une sentence arbitrale provoquée par Arthus Gouffier, et rendue malgré lui en faveur de la ville (28 mars 1517). Cette sentence règle dès lors la constitution municipale d'Etampes, lui donne une maison commune, un maire, et quatre échevins élus pour quatre ans par les habitans ou leurs députés, en présence des officiers du comté. Ce

n'est guère en effet que vers cette époque qu'on voit le premier magistrat municipal d'Etampes prendre le titre de maire et en exercer les prérogatives. La première élection faite en 1517, donna pour maire à Etampes Jean de Villette, et pour échevins, Jean Poignard, Mace Baudequin, Jean Guétard Drapier, et Jean Gironné. Cet état de choses subit dans la suite diverses modifications que nous essaierons peut-être d'indiquer dans la suite de cet ouvrage (1).

(1) Voir aux Pièces justificatives.

Chapitre seizième.

Hôtel-Dieu. — Collége d'Etampes.

Nous nous sommes jusqu'ici presque entièrement attachés dans ce second volume à présenter quelques détails historiques sur chacun des personnages qui figurent tour à tour dans nos annales comme souverains du domaine d'Etampes. Il est temps de suspendre cette énumération, et de porter un instant nos regards sur quelques établissemens utiles qui dans le cours du seizième siècle florissaient au sein de cette ville. Deux principaux fixeront en ce moment notre attention : ce sont l'Hôtel-Dieu, et le collége d'Etampes.

1° HÔTEL-DIEU D'ÉTAMPES.

Une ancienne tradition rapporte que dans l'enceinte même de l'église Notre-Dame, à l'extrémité de la nef, et au dessus de la porte du marché, étaient autrefois placés les lits des pauvres malades venus de la ville ou des bourgs environnans. Mais les graves inconvéniens qui résultaient de cette disposition firent songer à construire un bâtiment séparé de l'église. Il fut élevé dans son voisinage, et dans la cour attenant à cette collégiale. On ignore l'époque précise de cette première construction; quelques raisons portent à croire qu'elle remonte vers la fin du douzième siècle. Cette maison hospitalière fut d'abord nommée l'aumônerie de Notre-Dame (1). Des accroissemens successifs sont venus depuis embellir, agrandir la demeure du pauvre, et ont formé enfin ce vaste Hôtel-Dieu d'Etampes, aujourd'hui possesseur de revenus considérables, qu'il fait servir si dignement au soulagement de l'humanité.

Cet établissement a été desservi long-temps par des frères laïcs, dévoués au service des pauvres, sur lesquels on n'a que de vagues renseignemens. Mais on sait par un contrat du 16 *avril* 1537, passé devant Jean Thibaut et Richard de Bourdelle, notaires royaux à Etampes, qu'en cette année le maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu

(1) Voir aux archives de Notre-Dame et à celles de l'Hôtel-de-Ville, plusieurs vieux titres concernant l'Hôtel-Dieu d'Etampes.

(on ignore à quel titre) était messire Jacques de la Vallée, prêtre. Il paraît que sa mauvaise administration, *par suite de laquelle*, dit l'acte, *il serait mort plusieurs pauvres sur le pavé devant l'hôtel-Dieu même, faute de les recevoir et secourir,* aurait excité les plaintes les plus vives de la part des maire et échevins. Ils réclamèrent donc l'administration du revenu temporel de l'Hôtel-Dieu, comme leur appartenant de droit. Après beaucoup de difficultés, elle leur fut cédée par Jacques de la Vallée, sous l'approbation de l'archevêque de Sens; et depuis cette époque la ville n'a cessé d'être en possession de ce privilége, qui fut confirmé plus tard par diverses ordonnances de nos rois. Les maire et échevins de la ville s'empressèrent d'y établir des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin. Un ancien auteur remarque ici que pour trouver des servantes des pauvres, point ne leur fut nécessaire de porter leurs regards au loin. « *Ils n'en allèrent point,* dit-il, *quérir en d'autres villes; mais il se présenta des filles d'Etampes, qui se vouèrent à ce service* (1). » Des sœurs du même ordre peuplent encore cet asile; et aujourd'hui comme autrefois, ce sont encore le plus souvent de jeunes filles de la ville qui viennent remplacer dans le séjour des pleurs les vierges chrétiennes qu'on a vues s'envoler au céleste séjour.

La chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Etampes fut construite vers l'an 1559, comme l'indique le chiffre placé sur la porte extérieure au dessus de ce verset de l'Evangile,

(1) D. Basile Fleureau : Antiq. d'Etampes.

Digitized by Google

l'un des plus touchans et des plus féconds en œuvres de miséricorde :

Amen dico vobis, quandiu fecistis
Uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.
MATTH.

On doit remarquer que ce bel hospice ne reconnaît aucun fondateur particulier ; il fut bâti et agrandi successivement à l'aide des aumônes des habitans d'Etampes ou des environs. Il est juste toutefois de nommer ici l'homme de bien qui, par une donation récente faite à cet établissement, a permis de construire un vaste et beau local pour y recueillir de pauvres vieillards. M. Baugin, en léguant ainsi aux malheureux une riche portion de son patrimoine, a inscrit son nom parmi les bienfaiteurs de l'humanité. L'asile qu'il a fondé est déjà terminé, et déjà chaque jour douze voix de vieillards bénissent sa mémoire, attendant en paix leur dernière heure sous le toit hospitalier qui abrite leurs cheveux blancs, et où des mains amies soulagent leurs infirmités (1).

2° COLLÉGE D'ÉTAMPES.

Le souverain pontife Luce III, en instituant à Etampes le chapitre de Sainte-Croix, lui avait concédé le droit de désigner un maître qui eût la direction des écoles. Cette

(1) Une ordonnance de monseigneur l'évêque de Versailles, en date du 18 septembre 1835, a réglé l'administration spirituelle de *l'asile Baugin*, ou des vieillards.

collégiale en fit usage tour à tour avec celle de Notre-Dame, qui revendiqua aussi en sa faveur la possession de ce privilége (1). Telles sont les premières traces que nous découvrons d'un enseignement public à Etampes. Ces deux chapitres, dont nous avons longuement parlé ailleurs, peuvent donc être regardés comme les premiers instituteurs de la jeunesse. Ils en remplirent ou en dirigèrent ainsi les fonctions jusque dans le cours du seizième siècle.

A cette époque vint s'asseoir sur le trône de France, François I^er^, prince brave et généreux, qui mérita le glorieux titre de *père des lettres*. Les habitans d'Etampes, connaissant son estime pour les savans, implorèrent son appui, afin de construire dans leur ville une enceinte spécialement consacrée à l'instruction gratuite de la jeunesse. Ils obtinrent du roi la permission d'employer à cet usage une partie des deniers qu'il leur avait octroyés pour réparer leurs murailles ; « *Estimant,* dit « un ancien auteur, *que leur ville serait mieux dé-« fendue par des citoyens bien instruits aux bonnes « lettres, avec la connaissance desquelles l'on ac-« quiert aussi la prudence, que par des murailles et « autres fortifications* (2). » Les rois successeurs de François I^er^ secondèrent l'œuvre de ce grand monarque : Charles IX se signala surtout en cette occasion par ses libéralités. C'est à l'aide de ses dons que fut bâti le grand corps de logis du collége, ainsi que l'in-

(1) Voir tome I, chap. X, p. 137 et suiv.
(2) Antiquités d'Etampes, p. 422.

diquait une inscription gravée sur une tourelle située à l'un des angles de cet édifice (1).

Un revenu annuel de trois cents livres, pris sur les fonds destinés à l'entretien de la léproserie d'Etampes, fut dès lors affecté à celui du collége, dont les habitans de la ville choisissaient à leur gré les professeurs. Cet état de choses subsista jusque vers l'an 1629. A cette époque, ils résolurent, à l'imitation de quelques cités voisines, de se décharger de ce soin important, pour s'en reposer sur une communauté enseignante. Ils appelèrent donc dans leur sein plusieurs membres de la congrégation de Saint-Paul, dits *Barnabites*, et leur confièrent l'éducation de leurs fils Ces religieux s'acquittèrent dignement de leur noble tâche, et jusqu'à la fin du dernier siècle, ils n'ont cessé de poursuivre dans la même enceinte avec zèle et désintéressement leurs paisibles et précieux travaux.

De nos jours le collége d'Etampes, toujours situé dans le même édifice, vers le milieu de la rue Saint-Antoine, est une institution communale, dépendant de l'Université de France. Des professeurs zélés et habiles, choisis dans son sein, y dirigent la jeunesse, comme ses anciens maîtres, dans les droits sentiers de la science et de la vertu. Dans ces derniers temps l'administration municipale s'est efforcée d'y favoriser les études spé-

(1) Cette inscription était conçue en ces termes :

Caroli noni regis galliarum christianissimi
In Stampenses scholas beneficentia.
Munere structa tuo quod habent haec tecta Camenæ;
Iustitia, ut regnes, et pietate rogant MDLXIV.

ciales au commerce et à l'industrie, auxquels se destine la majeure partie des élèves qui le fréquentent. Des cours particuliers à ses matières y sont établis. C'est un système d'éducation bien entendu dans ce pays, et parfaitement approprié à ses besoins. La ville y consacre sur son budget une somme annuelle à titre de supplément de recette.

Chapitre dix-septième.

François Ier. — Henri II. — Anne de Pisseleu. — Erection du comté d'Étampes en duché. — Diane de Poitiers. — Quelques détails historiques sur ces deux duchesses d'Étampes.

Nous voici arrivés à l'époque où le comté d'Etampes, changeant de titre, va passer des mains royales entre celles de nobles dames de la cour, dont la beauté seule aura fait les droits en captivant la faveur du monarque. Ce n'est pas sans quelque crainte que nous abordons un pareil sujet. Le chroniqueur spirituel et malin pourrait ici égayer le lecteur à l'aide de traits piquans ou d'anecdotes dont le scandale formerait le principal intérêt. Pour nous, en nous bornant à recueillir fidèlement les faits consignés dans l'histoire, nous nous sommes efforcés de ne point déchoir de la gravité de l'historien que

nous désirons garder toujours dans nos récits. Au reste nous ne dissimulons point nos regrets sur le changement survenu dans le choix des maîtres du comté d'Etampes. Cette cité presque constamment gouvernée par des princes et princesses du sang royal, ou par des guerriers valeureux, pouvait-elle se trouver flattée de devenir l'apanage de titres si différens? Si le séjour d'Anne de Pisseleu, de Diane de Poitiers dans ses murs, pouvait y attirer les plaisirs et la galanterie, quel bienfait réel et solide pouvait-elle retirer de ces belles personnes, uniquement occupées du soin de maintenir leur faveur? Aussi leur passage à Etampes n'est-il signalé par rien de remarquable pour la contrée, et n'aurons-nous à nous occuper ici que de quelques faits qui leur sont personnels.

Le roi François I^er^ revenait en France, après sa captivité d'Espagne, lorsque ayant vu parmi les filles d'honneur de Louise de Savoie, sa mère, mademoiselle de Helly, il fut frappé de sa beauté et conçut pour elle un violent amour. Anne de Pisseleu (c'est le nom sous lequel elle figure dans l'histoire) était issue d'une ancienne famille de Picardie (1508); elle brillait alors à la cour de tout l'éclat de la jeunesse, joint à tous les agrémens du corps, et aux plus heureux dons de l'esprit. Elle estimait et recherchait les hommes de science, et lisait avec plaisir leurs ouvrages. Aussi l'appelait-on communément *la plus savante des belles, et la plus belle des savantes*. Les titres de *protectrice, de Mécène des beaux esprits*, ne lui furent pas non plus épargnés; François I^er^, trop sensible à tant de charmes séduisans, faillit, se laissa vaincre; et poète couronné, quittant

parfois le sceptre royal pour la lyre du troubadour, il ne dédaigna point d'en tirer de galans accords, en l'honneur de celle dont l'esprit et les grâces avaient charmé son cœur (1).

Mais de simples hommages poétiques ne furent point les seuls dont le roi de France se plut à gratifier la belle Anne de Pisseleu. La mort de Jean de la Barre, dernier comte d'Etampes, avait fait rentrer ce comté dans le domaine de la couronne; François I^er porta sa vue sur ce riant domaine et en fit don à sa favorite (2).

Anne de Pisseleu avait épousé Jean de Brosses, noble ruiné, privé de tous ses biens par suite de la part que son père Réné avait prise à la révolte du duc de Bourbon. Mais François I^er les lui restitua, le décora du collier de l'ordre, et le nomma gouverneur de Bretagne. Jean de Brosses, de pauvre qu'il était, devint riche et puissant, et revendiquant sa part dans le dernier don de la

(1) Parmi quelques monumens de ce genre qui nous sont restés, on me permettra de citer ce joli dizain :

— Est-il point vrai, ou si je l'ai songé,
Qu'il est besoin m'éloigner et distraire
De notre amour et en prendre congé ?
Las! je le veux; et si ne le puis faire.
Que dis-je? veux; c'est du tout le contraire :
Faire le puis, et ne puis le vouloir;
Car vous avez là réduit mon vouloir,
Que plus tâchez ma liberté me rendre,
Plus empêchez que ne la puisse avoir,
En commandant ce que voulez défendre.

(2) Les lettres-patentes délivrées par le roi François I^er en cette occasion, furent données à Chantilly le 23 juin de l'an 1534.

libéralité royale, il ajouta à ses anciens titres celui de *comte d'Etampes*.

Le roi ne borna point là ses faveurs envers la nouvelle comtesse. Deux ans ne s'étaient pas écoulés encore depuis que Jean de Brosses et Anne de Pisseleu possédaient le comté d'Etampes, que déjà le monarque, entraîné par sa passion, l'érigeait en duché en faveur des deux époux (1).

Ce fut alors que les poètes du temps, jaloux de plaire à celle qui maîtrisait le roi, s'empressèrent d'exalter à l'envi, les grâces, la beauté, l'esprit et les talens de la nouvelle duchesse d'Etampes. L'un d'eux, Clément Marot, la confondant dans son admiration flatteuse, avec le gracieux domaine qu'elle avait reçu en don, en vint jusqu'à dire que Jupiter avait transporté la vallée de *Tempé* de la Thessalie *à Etampes, pour y loger de France la plus belle* (2). Tel était l'esprit du temps. Aujourd'hui de semblables hommages poétiques paraîtraient à bon droit fades et ridicules; si la flatterie habite encore parfois au sein des cours, l'esprit humain du moins a plus d'indépendance; et les vrais poètes, gens de cœur et de grave génie, aiment à placer sur un plus noble champ leurs talens et leur gloire.

Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, parvint au plus haut degré de la faveur; et tant que vécut François I^er^,

(1) Voir aux pièces justificatives le titre de l'érection du comté d'Étampes en duché.

(2) Voir ces vers de Clément Marot, au tome I^er^ de cet ouvrage, note 1, page 188.

elle conserva toujours un grand ascendant sur son esprit. Heureuse encore la France, si cette belle favorite avait su profiter de son pouvoir pour le faire servir aux vrais intérêts du royaume! Mais il n'en fut point ainsi : elle trahit au contraire la cause du monarque, et paya d'ingratitude ses bienfaits, en révélant à l'empereur Charles-Quint des secrets importans dont la découverte fit battre nos armées. Elle voulait par là, dit-on, s'assurer l'appui de ce souverain, et se ménager une retraite dans ses états, lorsque la mort ou l'inconstance du roi aurait fait évanouir son éphémère puissance.

Le nom de Charles-Quint nous remet en mémoire une anecdote dans laquelle la duchesse d'Étampes joue un rôle important. Cet empereur résolu de passer dans les Pays-Bas, pour soumettre les Gantois révoltés, avait demandé au roi de France la permission de traverser librement son royaume (1539). François I^{er}, prince loyal et généreux, la lui accorda et voulut encore qu'il fût reçu partout avec pompe et magnificence. Cependant durant le séjour de Charles-Quint à Paris, la duchesse d'Étampes, à l'exemple d'autres courtisans, engageait le roi à profiter de cette occasion favorable pour faire révoquer les dures conditions du traité de Madrid. Mais le prince refusait de prendre un parti qui répugnait à sa noble franchise. Il ne dissimulait pourtant point, en présence de l'empereur lui-même, l'avis important que plusieurs personnes lui suggéraient. « Mon cousin, lui dit-il un « jour, en lui montrant la duchesse d'Étampes, voilà « une belle dame qui me conseille de ne point vous « laisser sortir de Paris, que vous n'ayez révoqué le

« traité de Madrid. — « *Si le conseil est bon*, répondit « Charles-Quint, sans paraître étonné, *il faut le suivre.* » L'empereur craignant toutefois que la loyauté de son rival ne cédât enfin aux instances de la puissante duchesse, crut devoir la mettre dans ses intérêts. Le lendemain donc, comme il lavait ses mains avant souper, la noble dame tenant la serviette, il laissa tomber de son doigt un diamant de grand prix, qu'elle releva aussitôt pour le lui rendre. « *Duchesse, il vous appartient*, lui dit le mo- « narque, *il est en de trop belles mains pour que j'ose* « *le reprendre.* »

Anne de Pisseleu se servit de son crédit à la cour pour enrichir ses amis et perdre ses ennemis. L'amiral *Chabot*, dégradé par arrêt du parlement, fut par ses soins rétabli dans sa charge (1542), et le chancelier *Poyet*, dont elle croyait avoir à se plaindre, fut privé de la sienne (1545). Elle s'attacha surtout à combler de dignités les divers membres de sa famille.

Cependant le moment fatal qu'elle redoutait, ne tarda point à arriver. François I^er^ mourut, et avec ce monarque s'évanouit toute la puissance de la duchesse d'Étampes (1547). Abandonnée des courtisans, devenue un objet de mépris aux yeux du roi Henri II, qui l'obligea de lui restituer un diamant de cinquante mille écus provenant des libéralités du monarque défunt, elle quitta la cour et se retira dans l'une de ses terres. C'est là qu'elle vécut longtemps encore, dans un profond oubli et le cœur déchiré de remords. On dit que dans sa retraite elle embrassa la religion prétendue réformée, et consacra à opérer des conversions à cette secte, les revenus des grands biens

qu'elle avait acquis durant le temps de sa faveur (1). Dès l'instant de sa disgrâce, Anne de Pisseleu avait perdu le duché d'Étampes. Henri II, fils et successeur de François Ier, le retira de ses mains. Quelques années après son élévation au trône, ce prince en fit don lui-même à Diane de Poitiers, qui, lorsqu'il n'était encore que dauphin, avait déjà su prendre sur son cœur le plus grand empire (1553).

Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, née en 1499, était fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, issu d'une ancienne et illustre famille du Dauphiné. La nature prit plaisir à la parer de tous les charmes de la figure et de tous les dons de l'esprit. Après quelque séjour auprès de la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, elle fut placée en qualité de fille d'honneur auprès de la reine Claude, fille de Louis XII ; et à l'âge de quinze ans, elle épousa Jean de Brézé, comte d'Anet et sénéchal de Normandie.

L'un des premiers traits sous lesquels Diane de Poitiers apparaît dans l'histoire, nous la représente humble-

(1) Anne de Pisseleu mourut dans sa retraite vers l'an 1576. Jean de Brosses, ou de Bretagne, avait été privé du duché d'Étampes en 1553 : mais le roi Charles IX étant parvenu à la couronne, concéda de nouveau ce duché au même seigneur pour en jouir deux ans seulement (avril 1562). Au mois d'août de l'année suivante, il lui continua cette jouissance pour le reste de sa vie, *en récompense des bons services qu'il avait toujours rendus à l'état.* (Voir les termes de l'ordonnance.)

ment prosternée sur les marches du trône et sollicitant avec les pleurs de l'amour filial, la grâce d'un père prêt à périr. Le comte de Saint-Vallier, accusé d'avoir favorisé la fuite du connétable de Bourbon, avait été condamné à perdre la tête (1523). L'arrêt fatal allait s'exécuter, lorsque Diane, sa fille, vint, les yeux baignés de larmes, se jeter aux pieds de François Ier et implorer sa clémence. Le roi se laissa fléchir, et plus sensible encore aux attraits de Diane que touché de ses pleurs, il lui accorda la grâce entière du coupable (1). Quoi qu'il en soit des suites imprévues de cette démarche, on aime à reposer sa vue sur ce beau trait d'amour filial, et ce premier tableau, qu'offre l'histoire d'une femme célèbre, ne peut qu'intéresser vivement à ses futures destinées.

François Ier, jusqu'à son voyage d'Italie, conserva toujours en son âme le vif et tendre sentiment que lui avait inspiré Diane de Poitiers. Mais au retour de sa captivité, ce prince avait ouvert son cœur à un autre amour, et la belle Anne de Pisseleu avait su prendre sur lui un empire souverain. Cependant Diane n'avait fait que descendre un seul degré du trône, et déjà elle régnait à son tour puissante et fière sur l'âme de Henri II, fils de François Ier et dauphin de France. Elle était âgée de plus de quarante ans, lorsque le jeune prince, à l'âge de dix-huit, en

(1) Au rapport de quelques historiens le sentiment de la peur fit en cette circonstance une telle révolution sur la tête du pauvre comte, que tous ses cheveux blanchirent subitement en une nuit. On ajoute qu'il éprouva une fièvre très violente, dont il ne put jamais entièrement guérir. C'est de là qu'est venu le proverbe de *la fièvre de Saint-Vallier*.

devint vivement épris. Mais l'on sait, comme nous l'apprennent les historiens, que les grâces et la beauté de Diane furent à l'épreuve du temps, et que, par un singulier privilége, elle jouit jusque dans sa vieillesse des principaux attraits dont le charme s'évanouit d'ordinaire avec les jeunes ans (1).

(1) Au nombre des qualités qu'on remarquait dans Diane de Poitiers, on doit rappeler ici son estime pour la science, et pour les gens de lettres dont elle s'honorait d'être la protectrice. Cette noble dame s'essayait elle-même parfois à manier la lyre; et, nouvelle Sapho, elle célébrait alors ses amours, gracieuse comme la fille de Lesbos, mais, comme elle aussi, trop libre dans ses mœurs et dans sa poésie.

Nous permettra-t-on de citer un petit échantillon du talent poétique de cette duchesse d'Étampes. Voici comme elle raconte la chute du Dauphin dans les piéges qu'elle tendit imprudemment à son jeune âge et à son inexpérience :

— « Voicy vraisment, qu'Amour un beau *matin*
S'en vint m'offrir flourette très gentille ;
— La, se prit-il, aournez vostre teint,
Et vistement violiers et jonquille
Me rejettoit, à tant que ma mantille
En estoit pleine et mon cœur en pasmoit ;
(Car, voyez-vous, flourette si gentille
Estoit garçon frais, dispos et jeunnet.)
Ains tremblottante et destournant les yeux...
— Nenni... disoi-je. — Ah ! ne serez déçue,
Reprit Amour ; et soudain à ma vue
Va présentant un laurier merveilleux.
— Mieux vault, lui dis-je, être sage que royne.
Ains me sentis et fraimir et trembler.
Diane faillit ; et comprendrez sans peine
Du quel *matin* je praitends reparler.

(Manuscrit de la Bibliothèque royale.)

Henri II devenu roi, avoua hautement son amour pour Diane de Poitiers. Il la créa duchesse de Valentinois, ensuite duchesse d'Etampes, et jusqu'à la fin de son règne, il se laissa dominer par l'ascendant qu'elle avait acquis sur son esprit. On peut donc dire que le règne de Henri II fut en quelque sorte celui de Diane. S'il est vrai que ce prince perdit dans le commerce de cette noble dame la rudesse et la férocité que le maniement des armes et les autres exercices violens auxquels il était fort enclin commençaient à lui faire contracter, on doit ajouter qu'il y puisa aussi un esprit de mollesse et de dissipation, le goût du faste et du luxe frivole, et une funeste prodigalité qui obérèrent les finances de l'Etat et préparèrent les malheurs des règnes suivans.

La duchesse d'Etampes était loin cependant d'avoir elle-même les habitudes de vaine délicatesse et de mollesse efféminée qu'on rencontre d'ordinaire chez les personnes de son sexe et de son rang. Elle affectait au contraire de se distinguer entre les femmes de la cour par des goûts mâles et chevaleresques. On rapporte que réveillée tous les jours à six heures, elle montait à cheval, faisait ainsi une ou deux lieues, et rentrait ensuite dans ses appartemens où elle lisait jusqu'à midi. Quelques historiens jaloux de relever les plus minces détails sur cette femme célèbre, ont remarqué que dans les plus grands froids elle se lavait toujours le visage avec de l'eau de pluie, et que jamais dans sa toilette elle ne fit usage d'aucune espèce de parfums ; et cependant ils ajoutent que Diane ne fut jamais malade, et qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse.

Durant les douze années du règne de Henri II, Diane de Poitiers vécut donc en souveraine soit à la cour, soit dans son palais de la ville d'Etampes, où nous irons tout à l'heure chercher des traces de son fréquent séjour. Le jeune monarque, toujours plus épris de sa beauté, avait fait frapper des médailles en son honneur (1). Quelques auteurs prétendent que la belle devise du croissant, avec ces mots : *Donec totum impleat orbem,* qu'avait adoptée Henri II, était un souvenir de son amour pour Diane de Poitiers. Entourée de tant d'honneurs, la duchesse d'Etampes conservait dans ses manières et ses relations avec le monarque, un caractère de fierté qui lui était comme naturel et qui contribua sans doute à accroître la haine de ses nombreux ennemis. La reine Catherine de Médicis, irritée contre celle qui lui avait enlevé le cœur de son époux, saisissait toutes les occasions d'humilier son orgueil. Mais Diane par son habileté déjouait le plus souvent ses attaques. Cependant quelques fidèles courtisans de Catherine s'efforçaient de consoler leur triste souveraine. Ils ne pouvaient comprendre comment la duchesse d'Etampes avait su prendre tant d'ascendant à la cour : aussi dans un temps où l'on avait une crédulité aveugle pour les prétendus effets de la magie, feignaient-ils devant la reine de croire le roi *ensorcelé,* plutôt que subjugué par les attraits de sa rivale.

(1) On conserve encore quelques unes de ces médailles. Sur l'une des faces, on voit le buste de Diane de Poitiers, avec ces mots : *Diana dux Valentinorum clarissima.* Sur le revers, Diane vêtue en chasseresse, foule aux pieds l'Amour. Autour, on lit ces mots : *omnium victorem vici.*

Mais tout le crédit de la duchesse d'Etampes devait bientôt s'évanouir avec le monarque qu'une fin prématurée allait ravir à la France. Henri II blessé à mort dans un tournoi, voyait presque à la fleur de l'âge, arriver le terme de ses jours (1559). Il respirait encore, quand déjà la foule des courtisans, humblement rangés la veille autour de la belle Diane, s'éloignait d'elle avec mépris. Catherine de Médicis lui fit intimer l'ordre de rendre sur-le-champ les pierreries et les joyaux de la couronne, et de se retirer dans un de ses châteaux. « *Le roi est-il mort?* demanda fièrement Diane au messager de la reine. — « *Non, Madame*, répondit-il, *mais il ne* « *passera pas la journée.* — « *Hé bien*, répliqua-t-elle, « *je n'ai donc point encore de maître. Que mes enne-* « *mis sachent du reste, que quand ce prince ne sera* « *plus, je ne les crains point. D'ailleurs, si j'ai le* « *malheur de lui survivre long-temps, mon cœur sera* « *trop occupé de la douleur de sa perte, pour que je* « *puisse être sensible aux chagrins qu'on voudra me* « *donner.* » — Dès que le roi eut expiré, Diane se vit abandonnée de tous. Le duché d'Etampes fut retiré d'entre ses mains (1); et les Guises, alors tout-puissants, la firent chasser de la cour avec ignominie. L'infortunée se retira dans sa belle maison d'Anet, qu'elle acheva de faire construire. C'est là qu'elle vécut désormais, supportant sa disgrâce avec calme et courage; et toujours aussi fière

(1) **Diane de Poitiers fut dépossédée du duché d'Étampes, en vertu de l'édit de révocation des dons et aliénations du domaine, donné par le roi François II, au mois d'août 1559.**

Digitized by Google

dans sa mauvaise fortune, qu'elle l'avait été au sein des honneurs, et dans le palais des rois (1).

Ainsi finit la carrière de Diane, duchesse d'Etampes, célèbre entre toutes les femmes de son temps par sa beauté, son esprit et ses grâces. Quelques historiens, non contens de blâmer en elle la conduite coupable qui déshonora sa vie, l'ont accusée d'actions basses et viles qui terniraient encore sa mémoire. Ils lui ont reproché, par exemple, de s'être enrichie aux dépens du pauvre peuple. D'autres écrivains l'ont jugée plus favorablement, tel fut le chroniqueur Brantôme. Qu'on nous permette de terminer par une citation de cet auteur, tous les détails consignés ici sur Diane de Poitiers. « Je la « vjs, dit cet historien, six mois avant sa mort, si belle « encore, que je ne sache cœur de rocher qui ne s'en « fût ému, quoique quelque temps auparavant elle se « fût rompue une jambe sur le pavé d'Orléans, allant et « se tenant à cheval aussi dextrement et dispostement « comme elle avait jamais fait; mais le cheval tomba et « glissa sous elle. Il aurait semblé que telle rupture et « les maux qu'elle endura, auraient dû changer sa belle « face, point du tout : sa beauté, sa grâce et sa belle « apparence étaient toutes pareilles qu'elles avaient tou- « jours été. C'est dommage que la terre couvre un si « beau corps; elle était fort débonnaire, charitable et « aumônière. Il faut que le peuple de France prie Dieu

(1) Diane mourut au château d'Anet, en 1569, dans la 67e année de son âge.

« qu'il ne vienne jamais favorite de roi plus mauvaise que
» celle-là, ni plus malfaisante (1)..... »

. . . .

Non loin de l'église de Saint-Basile d'Etampes et dans la rue Sainte-Croix, l'étranger s'arrête encore avec plaisir devant deux maisons dont la forme et les ornemens annoncent assez que leur construction date de l'époque de la *renaissance* de l'art. Ces deux habitations voisines qui sans doute autrefois se réunissaient en une seule, sont séparées aujourd'hui par quelques bâtimens modernes parmi lesquels se trouve le presbytère de la paroisse.

Mais en les visitant toutes deux, on aime à y découvrir de nombreuses traces du séjour qu'y firent les hôtes illustres sur lesquels nous venons de porter nos regards. Cette enceinte formait en effet jadis le palais des duchesses d'Etampes ; elle date évidemment du seizième siècle, mais elle paraît avoir été construite partiellement, et à diverses époques de cette période.

Dans celle des deux maisons qui est le plus rapprochée de l'église, les lettres D et H entrelacées et sculptées sur plusieurs des fenêtres qui entourent la cour intérieure, ne permettent point de douter qu'elle n'ait été l'un des séjours de plaisance du roi Henri II, et de la belle Diane de Poitiers, dont ce prince aimait à réunir le chiffre avec le sien. On peut même inférer de la date 1554, gravée sur la principale porte d'entrée et sur une des belles fenêtres en mansarde qui dominent cette cour, que cette portion du palais a été construite ou du moins res-

(1) Voyez Brantôme.

taurée pour Diane ; c'est en 1553 que le roi lui donna le duché d'Etampes, et sans doute il voulut par de nouveaux embellissemens lui rendre ce présent plus agréable et plus précieux.

La cour, régulièrement bâtie dans le style du règne de ce prince, est entourée de détails gracieux d'architecture. Les chambranles des portes et des croisées, les corniches y sont décorées de figurines et d'arabesques délicatement exécutées. On y remarque particulièrement, au dessus d'une porte cintrée, ornée de deux petites colonnes corinthienne set cannelées qui servaient probablement d'entrée à une chapelle, un élégant bas-relief bien conservé. Il est composé de treize figures, la Vierge et les douze apôtres ; et il représente la descente du Saint-Esprit sur les premiers pasteurs de l'église chrétienne (1).

La maison que nous décrivons appartient à madame de Bouraine, veuve d'un ancien sous-préfet d'Etampes, qui pendant plusieurs années en avait fait le siége de sa sous-préfecture.

L'autre édifice qui terminait problablement le palais,

(1) On doit remarquer que ce bas-relief est surmonté d'un écusson aux armes de Bretagne (champ d'argent parsemé d'hermines). Si ces armes se rapportaient seulement à Anne de Bretagne, duchesse d'Etampes sous Louis XII, et morte en 1514, elles contrarieraient la date de 1554, que nous avons citée plus haut, comme époque probable de la construction de cette maison. Mais ces armes étaient prises aussi par Jean de Brosses, mari d'Anne de Pisseleu, et qui par son origine maternelle se rattachait à la maison de Bretagne. Si donc le bas-relief des apôtres est du temps d'Anne de Bretagne, peut-être aura-t-il été transporté

et qui forme l'angle des rues *Sainte-Croix* et *du Pain*, est d'un style non moins remarquable que le premier, et présente comme lui autour de la cour d'entrée des sculptures délicates et d'un goût charmant sur ses croisées et ses corniches. Au dessus de la porte intérieure se trouve également un bas-relief sculpté avec beaucoup de grâce et de finesse. Le sujet, plus profane, est une danse de génies entrelaçant leurs mains à l'aide de guirlandes. L'un d'eux, placé à l'une des extrémités, joue de la flûte, et semble provoquer la bande joyeuse à une folâtre gaîté.

Dans un des angles de la cour, sur une porte latérale, cintrée et basse, on voit encore dans un médaillon, les restes mutilés d'un buste en relief très saillant, et presque de ronde bosse, dont la pose et les accessoires font reconnaître à l'instant François I^er^. La construction de cette maison pourrait donc lui être attribuée ; cette conjecture semble justifiée par le style de son architecture, et surtout par la date de 1538 gravée sur un cartouche, parmi les ornemens délicats et gracieux qui entourent la fenêtre la plus voisine du médaillon. Ce buste fut mutilé, dit-on, dans un passage des Marseillais en 1793.

Une autre tête d'une beauté remarquable, et en fort belle pierre, se détache entièrement de l'un des murs,

après elle de la partie du palais qui n'existe plus dans la maison de Diane; s'il en est autrement, il est probable qu'il aura été créé et ajouté aux ornemens qui les décoraient, par Jean de Brosses, lequel fut remis en 1562, après la disgrâce de Diane, en jouissance pour sa vie du duché d'Etampes.

presque au dessus du buste de François Ier, et des croisées du premier étage. Il ne serait pas étonnant que ce fût le portrait de la belle duchesse Anne, à laquelle cet édifice aurait été spécialement affecté.

Cette seconde maison appartient aujourd'hui à MM. Dupré de Saint-Maur, qui se font un devoir très louable aux yeux des artistes de la conserver dans toute la pureté de son remarquable style.

Chapitre dix-huitième.

Étampes sous le règne de François II et de Charles IX. — Suite des ducs et duchesses d'Étampes. — Étampes sous les guerres de la Ligue. — Règne de Henri III. — Henri de Bourbon.

François II, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, ne fit qu'apparaître un instant sur le trône (1559). Mais ce règne si court vit éclore tous les maux dont la France portait alors le germe dans son sein. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine son frère, oncles de la jeune Marie Stuart, avaient été placés par elle à la tête du gouvernement; les courtisans du dernier roi perdirent leur crédit, et les princes du sang eux-mêmes demeurèrent dans la disgrâce. Les principaux d'entre eux, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé, son frère, irrités de leur défaveur,

s'unirent à l'amiral de Coligny et aux calvinistes pour abattre la puissance des Guises. On sait combien fut fatale aux conjurés l'issue du complot connu sous le nom de *conjuration d'Amboise*. Quelque temps après, une nouvelle trame fut ourdie par les mêmes chefs; mais elle ne tarda point à être encore découverte. Or l'histoire remarque que ce fut à Etampes qu'on parvint à retrouver le fil de cette conspiration. Jacques d'Espagne, basque de naissance, et messager ordinaire du prince de Condé, traversait, dit-on, cette ville, chargé de ses ordres pour le vidame de Chartres, lorsqu'il fut arrêté et contraint de tout avouer. Par cette découverte importante le monarque et les Guises échappèrent une fois encore au danger imminent qui menaçait le pouvoir royal et leur puissante autorité (1560).

Charles IX, frère de François II, lui succéda, à peine âgé de dix ans (1560); Catherine de Médicis, sa mère, prit en qualité de régente l'administration des affaires du royaume. Ce fut sous ce règne de sinistre mémoire qu'on vit les guerres de religion déployer toutes leurs fureurs, et ces drames sanglans se terminer par la scène fatale de la Saint-Barthélemy. La ville d'Etampes, voisine de la capitale, dut subir les conséquences de cette position critique et avoir une large part dans les malheurs de ces tristes querelles.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, s'était détaché du parti calviniste (1). Il avait pris le commandement

(1) Père de Henri IV; il fut tué au siége de Rouen en 1562.

des armées du roi. Ce prince sachant de quelle utilité était la possession de la ville d'Etampes, pour contenir les rebelles et conserver Paris sous l'obéissance royale, mit dans cette place une nombreuse et forte garnison. On vit alors durant cinq mois environ Etampes transformée en ville de guerre, servir en quelque sorte de boulevart contre les ennemis qui menaçaient d'assaillir la capitale. Le roi avait aussi ordonné d'établir dans son enceinte un vaste magasin de subsistances, soit pour l'entretien de la garnison, soit pour l'usage de son armée, quand elle camperait dans le voisinage. Le maire et les échevins s'étaient conformés à ces ordres. Grâce donc à leur prévoyance, non seulement les nombreuses troupes qui séjournaient dans la ville ne manquèrent jamais de vivres, mais lorsque l'armée royale se rendant de Bourges au siége de Rouen, vint camper à Guillerval, elle trouva encore dans les greniers d'Etampes d'abondantes provisions qui furent pour elle d'un précieux secours (juin 1562).

Cependant le prince de Condé poursuivait le cours de ses entreprises. Pendant que les bataillons de l'armée du roi étaient arrêtés sous les murs de Rouen, il avait accru et fortifié la sienne d'un renfort que d'Andelot avait amené d'Allemagne. Il consistait en neuf compagnies de gens à cheval désignés sous le nom de *Reistres*, et en quelques autres de gens de pied, formant ensemble quatre mille combattans. Se confiant en cet appui, cet intrépide chef était parti d'Orléans et se dirigeait vers Paris, dans le dessein de n'épargner aucun effort pour s'en rendre maître.

Le prince de Condé après quelques jours de marche é trouva aux portes d'Etampes (13 novembre 1562). Il fait aussitôt sommer les habitans de se rendre. Cette place venait d'être dépouillée de sa garnison, que le maréchal de Saint-André avait mandée auprès de lui à Corbeil. Incapable de se défendre seule, elle céda sans combattre; le prince vainqueur entra dans ses murs, puis laissant à Etampes une grande partie de ses troupes, il s'achemina lui-même vers la ville de Corbeil, dont il forma le siége (1). Cette nouvelle garnison, composée de bataillons étrangers, rudes et féroces, séjourna six semaines dans l'enceinte d'Etampes: durant ce temps, elle exerça, dit-on, toute sorte d'excès et de violences. On rapporte que ces cohortes impies profanèrent les églises de la ville, en les faisant servir d'étables à leurs chevaux. Plus d'un siècle après cette époque, une cérémonie publique et expiatoire rappelait encore à Etampes chaque année le souvenir de cette profanation.

Après la mémorable bataille de Dreux gagnée par l'armée du roi, l'amiral de Coligny vaincu s'était enfui vers Orléans avec les débris de ses troupes. L'armée victorieuse attachée à sa poursuite et commandée par le duc de Guise, se dirigea sur Etampes; la seule nouvelle de son approche sur ce territoire, le délivra de la présence funeste de cette garnison étrangère qui pendant six semaines avait écrasé de tout son poids les malheureux habitans.

(1) Le souvenir de cette entrée des troupes du prince de Condé à Étampes s'est perpétué sous le nom de *journée des Reistres*, et par corruption des *Reines*.

Digitized by Google

François de Lorraine, duc de Guise, venait de périr de la main d'un assassin sous les murs d'Orléans dont il faisait le siége. A cette époque un traité de paix fut conclu à Amboise (19 mars 1563): durant cinq ans les hostilités demeurèrent interrompues, et la France affaissée sous le poids des discordes civiles, crut pendant quelques instans en voir enfin disparaître le fléau.

Mais dès l'an 1567, les hostilités recommencèrent. Le prince de Condé et l'amiral de Châtillon résolurent de se porter vers Paris; à cette nouvelle les habitans d'Etampes, avertis par le passé, se mirent en défense et fortifièrent de tout leur pouvoir la ville et le château. Claude de La Mothe, seigneur de Bonnelle, fut envoyé par le roi pour y commander; il arriva le 4 octobre, et le lendemain il fit une revue exacte de toutes ses forces. Ce brave capitaine n'épargna rien pour mettre la place qui lui était confiée en état de résister aux attaques des ennemis : tous ses efforts devaient être inutiles. Bientôt on vit arriver aux portes d'Etampes un nouveau corps de troupes commandées par le capitaine Saint-Jean, frère du comte de Montgomery, l'un des chefs des calvinistes. La ville sommée de se rendre, n'eut garde d'obéir, et les habitans se disposèrent à soutenir le siége; mais après quelque résistance la place fut prise par escalade; alors le château se rendit au vainqueur (octobre 1567).

Les calvinistes signalèrent leur passage à Etampes, par la destruction sacrilége de quelques pieux monumens qui servaient à l'ornement de la cité. L'histoire nomme entr'autres la maison et la belle église des pères

cordeliers qui devinrent alors la proie des flammes ; des titres nombreux, de précieux manuscrits rassemblés dans les archives du couvent, furent entièrement consumés. Les religieux chassés de leur demeure se dispersèrent, en attendant que le calme et la paix vinssent rouvrir leur asile dévasté (1).

Cependant un mois plus tard, les troupes du roi, commandées par le connétable de France, ayant remporté une brillante victoire dans la plaine de Saint-Denis (novembre 1567), s'efforçaient de faire rentrer sous l'autorité royale les places sises aux environs de Paris ; Etampes fut l'une des premières vers lesquelles se dirigèrent leurs pas. A leur approche, les religionnaires abandonnèrent la ville pour aller rejoindre le gros de leur armée. Huit jours après, le capitaine Saint-Martin vint tenir garnison à Etampes. D'autres chefs de guerre envoyés par le duc d'Anjou (depuis Henri III), lieutenant général du royaume, s'y rendirent aussi pour étudier ses moyens de défense et y faire construire de nouvelles fortifications. Les habitans se livrèrent volontiers à ces travaux, car, dit un vieil historien, *ils n'avaient rien tant à cœur que de se conserver en l'obéissance du roi, et d'empêcher l'entrée dans leur ville à de si mauvais hôtes que les religionnaires, qui les avaient déjà pillés par deux fois* (2). L'armée royale après avoir campé quelque temps aux environs d'Etampes, se mit en devoir

(1) Voir tome I, p. 173-174, quelques détails sur le couvent des cordeliers d'Étampes.

(2) D. Basile Fleureau.

de secourir Chartres assiégé par le prince de Condé. Sur ces entrefaites, un traité de paix fut conclu à Longjumeau (mars 1568). L'espoir d'un nouvel instant de repos fut alors permis à la France, et à notre malheureuse ville prise et reprise quatre fois par les deux partis depuis l'année 1562.

Cette paix de Longjumeau, dite la *petite paix*, ne dura que six mois; la même année 1568, vit rallumer la guerre à peine éteinte; mais heureusement pour les contrées dont nous esquissons l'histoire, elle se porta tout entière au delà de la Loire, dans la Saintonge et le Poitou, où se livrèrent les sanglantes batailles de Jarnac, Moncontour, etc., et notre ville demeura étrangère à ces nouveaux et déplorables événemens.

Elle le fut sans doute également, autant que sa proximité de Paris put le lui permettre, aux horreurs des massacres de la Saint-Barthélemy, et aux suites affreuses d'une semblable perturbation (1572). Du moins l'histoire en citant plusieurs villes du même ordre et entre autres Meaux, où furent rigoureusement exécutés les ordres sanguinaires de la cour, ne fait nulle mention d'Etampes; et à défaut des archives de l'époque qui n'existent plus, aucune tradition n'a porté jusqu'à nous la présomption que de semblables scènes soient venues souiller ses murs.

Charles IX étant mort sans postérité, Henri duc d'Anjou, son frère, alors roi de Pologne, lui succéda sur le trône de France (1574). Les querelles religieuses et la guerre civile se renouvelèrent dès le commencement du règne de ce monarque. Le prince de Condé qui était

allé solliciter du secours en Allemagne, rentra en France avec le duc Jean Casimir, fils de Frédéric comte Palatin; se trouvant alors à la tête d'une forte armée, il menaçait de ruiner la capitale et le royaume entier, si l'on ne s'empressait de satisfaire à ses demandes. Le roi craignant l'issue d'une bataille, résolut de traiter avec ses ennemis : la reine mère, accompagnée du duc de Montmorency, se rendit dans leur camp et convint avec eux des modifications à introduire dans leurs prétentions ambitieuses (avril 1576). Par un traité dressé à Paris et ratifié par le roi, l'apanage du duc d'Alençon, l'un des principaux chefs de l'armée ennemie, fut augmenté, et le duc Jean Casimir, outre plusieurs autres dons considérables, reçut par un acte de la munificence royale la jouissance du duché d'Etampes (1).

Mais dès l'année suivante, le duc ayant eu à se plaindre de la violation de quelques règles du traité, renonça publiquement à toutes les charges et seigneuries dont le roi l'avait mis en possession. Le duché d'Etampes rentra alors dans le domaine de la couronne; deux ans après des lettres-patentes du monarque firent passer ce même duché entre les mains de la duchesse de Montpensier (Catherine Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise), à qui le roi l'engagea pour une somme de 100,000 fr. (2).

Nous touchons à ces temps de triste et pénible mé-

(1) Cet acte fut dressé et enregistré au parlement de Paris, le 24 mai 1576. (Voyez les ordonnances du parlement.)

(2) Ces lettres-patentes furent données à Paris, le 17 janvier 1579.

moire, où la guerre civile prit en France un nouvel accroissement par la formation de la *ligue*, parti puissant et audacieux, qui faillit ravir le sceptre aux mains des descendans de Hugues Capet. Son but avoué était d'exclure du trône Henri de Bourbon roi de Navarre, engagé par sa naissance dans le calvinisme. Mais s'il est vrai que le zèle de la religion fit entrer et retint dans la *ligue* un grand nombre de ses partisans, on doit reconnaître aussi que beaucoup d'autres furent guidés par de moins nobles motifs. Son principal chef, le duc Henri de Guise, héritier des vertus et des qualités de son père, mais comme lui dévoré d'ambition, avait également des vues secrètes qu'il s'efforçait vainement de dissimuler. Il portait ses espérances jusqu'au trône, et il ne rougit pas de couvrir du manteau de la religion ses criminelles intrigues contre l'autorité du roi.

Ce fut vers l'an 1584 que la *ligue*, après avoir longtemps travaillé dans l'ombre, leva fièrement la tête et se montra au grand jour. Le moment était favorable : le duc d'Alençon alors duc d'Anjou, frère unique de Henri III, venait de mourir, et cette mort dégageait les marches du trône d'un des principaux obstacles qui en défendaient l'accès au chef de la ligue. Bientôt tous les esprits furent en mouvement, et l'on entendit de toutes parts un bruit sourd, présage ordinaire des tempêtes. Henri III au lieu d'étouffer ce colosse naissant qui croissait pour sa ruine, eut l'imprudence de s'en déclarer le chef, et il s'unit avec Henri de Guise, sujet rebelle et ambitieux, contre Henri de Bourbon roi de Navarre, son parent et son légitime successeur. Les

Calvinistes se voyant attaqués prirent à leur tour les armes sous la conduite du roi de Navarre, et la guerre civile reparut en France avec toutes ses fureurs.

Le territoire d'Étampes, toujours compromis par sa position entre Orléans et Paris, devait nécessairement être de nouveau exposé au choc des deux partis rivaux, et à leurs doubles invasions. Dès le mois de mars 1585, les habitans de cette ville restés fidèles au roi, furent avertis qu'un danger pressant les menaçait et qu'il était de leur devoir de veiller à la sûreté de leurs murailles. On se prépara sur-le-champ à soutenir une attaque. Des huit portes de la ville, trois seulement, celles de Saint-Jacques, de Saint-Pierre et de Saint-Martin, demeurèrent ouvertes, les autres furent murées (1). Le château était gardé nuit et jour par de braves habitans choisis par les échevins et qui se relevaient à divers intervalles, sous le commandement du sieur de Blavilla, leur capitaine. Henri III, apprenant leur empressement et leur zèle, leur manda qu'il était satisfait de leur fidélité. Il les encourageait en même temps à maintenir dans son obéissance une ville dont la possession lui était si utile, si importante, et surtout à n'y laisser pénétrer aucune sorte d'hommes d'armes sans son exprès commandement (2).

Quelque temps après, le sieur de Chiverny, gouverneur d'Orléans et de la Beauce, ayant invité les gens

(1) Porte dorée, porte du Lion ou du Château, sous la tour de Guinette; porte de la Couronne ou Evezard ; porte Saint-Gilles, porte Saint-Pierre sur le pont Quénault.

(2) Cette lettre de Henri III aux habitans d'Étampes est datée du 21 avril 1585. (Voyez le journal du règne de Henri III.)

Digitized by Google

d'Etampes à lui désigner un homme de probité et de courage, entre les mains duquel le roi pût remettre le commandement de leur ville, ils lui proposèrent un brave gentilhomme nommé *La Mothe Bonnelle*, dont ils avaient déjà apprécié le mérite. Dès que ce seigneur fut arrivé à Etampes, on s'empressa de l'entourer de marques particulières d'estime et de confiance; on le chargea de choisir lui-même les soixante hommes qui devaient veiller tour à tour à la garde du château. Le maire et les échevins furent alors privés de ce droit spécial, que le roi leur avait d'abord accordé.

Pendant un assez long espace de temps, ces précautions furent heureusement superflues; jusqu'en l'année 1589, les habitans d'Etampes n'éprouvèrent d'autres suites de la guerre civile, que de supporter le poids des nombreux passages de troupes qui se croisaient sans cesse et en tous sens sur leur territoire, et sur les routes dont il est coupé.

Ainsi en 1587, le roi Henri III, informé qu'une nombreuse armée étrangère envoyée par les princes protestans d'Allemagne, au secours des religionnaires de France, longeait la Loire pour aller joindre le roi de Navarre et marcher avec lui sur Paris, donna ordre aux ducs de Guise et de Joyeuse d'en arrêter la marche, et vint lui-même le 12 septembre 1587 à Etampes, où il avait donné rendez-vous à toutes ses troupes.

Leurs opérations sur la Loire et dans le pays intermédiaire entre ce fleuve et Paris, n'entrent pas dans le plan de ces *Essais*. Après maints combats où les troupes royales eurent presque toujours l'avantage,

sans pouvoir néanmoins forcer cette armée étrangère à rebrousser chemin, elle s'était répandue dans les plaines de la Beauce, jetant par sa seule approche la terreur dans Etampes. Mais toutes les craintes des habitans s'évanouirent à la nouvelle de la ruine des Allemands et des Suisses, mis en déroute complète par le duc de Guise, au village d'Auneau, à cinq lieues de Chartres.

Par suite de cette victoire, ce ramas d'étrangers regagna l'Allemagne, et le duc de Guise rentra glorieusement à Etampes, où il fit rendre grâces à Dieu du succès de ses armes (1).

Mais plus ce succès était éclatant, plus il devait augmenter l'influence du duc de Guise, dont les prétentions ne connurent dès lors plus de bornes. Il obligea le roi à faire avec les chefs de la ligue, à Chartres, une sorte de traité en forme d'édit, ordonnant l'entière extirpation de l'hérésie et faisant à la ligue d'importantes concessions.

Cet édit, solennellement juré en la grande église de Rouen, devait être envoyé dans les bailliages pour être également juré par les habitans. Il le fut par ceux du bailliage d'Etampes, qui se liguèrent (19 août 1588); mais avec quelques restrictions de la part des gentilshommes,

(1) Un acte authentique du 2 décembre 1587, dressé par *André Hobier* et *Charles Godin*, notaires royaux à Étampes, constate que la capitulation des Suisses, et leur serment de s'en retourner tranquillement dans leur pays, sous la conduite de Dinteville, capitaine de 50 hommes d'armes, eut lieu dans la plaine de Chalo Saint-Mars, entre la vallée de ce nom et le lieu de Cerceau, et aussi en la plaine de Boinville et du grand Chicheny.

qui déclarèrent ne point obliger leurs biens pour des motifs qu'ils se proposaient de déduire aux prochains états de Blois (1).

Cependant Henri III accablé sous le pouvoir toujours croissant de la faction des Guises, avait permis le meurtre de son chef ambitieux (2). A cette nouvelle, l'irritation des principaux ligueurs dépassa tout ce qu'on aurait pu prévoir. La ville de Paris se déclara la première en rébellion ouverte contre l'infortuné monarque, et s'efforça sur-le-champ d'entraîner dans sa révolte toutes les villes de quelque importance. Le duc de Mayenne, déclaré lieutenant-général du royaume, aux acclamations de tous les Parisiens, mit son premier soin à s'assurer de tous les environs de la capitale, dont il voulait surtout interdire les abords au roi.

Etampes, regardée comme un des points les plus importans, fut promptement envahie par une garnison des troupes de la *ligue*, sous le commandement de François d'Isy, seigneur de la Montagne, nommé par Mayenne gouverneur de cette ville. Toutefois avant de s'y établir,

(1) L'auteur des *Antiquités d'Etampes* cite les noms des nombreux adhérens à la *ligue* que fournit alors Etampes. On n'en retrouve plus qu'une faible partie dans les familles existant de nos jours. Ainsi on remarque dans cette liste les noms suivans : de Veillard, alors bailli et gouverneur d'Etampes, d'Allonville, de Languedoüe, de Saint-Pol, des Rosiers, de Widal, de Poilloüe, Guétard, Levassor, Legendre, Duclos, Hamoys, Godin, Dupré d'Allier, Rigaud, Sureau, Huré, Boivin, Boutevillain, etc., etc.

(2) Henri duc de Guise, et le cardinal de Guise, son frère, furent assassinés au château de Blois, au mois de septembre 1588.

ce capitaine eut quelque résistance à essuyer de la part des officiers du roi et d'une portion des habitans. S'armant alors de sévérité, il fit emprisonner Nicolas Petau, lieutenant particulier du bailliage, ainsi que ses enfans, et voulut également poursuivre le prévôt Audren. Mais les habitans prirent leur défense et refusèrent de recevoir le nouveau prévôt, Simon de Lormes, que la Ligue voulait leur imposer.

Cependant Henri III, proscrit désormais par la ligue, dont il avait eu l'imprudence de se déclarer le chef, fut forcé de se réconcilier avec le roi de Navarre, devenu par la mort du duc d'Anjou, héritier de la couronne. Réunis à Tours, les deux monarques s'y promirent un mutuel concours pour sauver à la maison de France cette belle couronne prête à lui échapper, et se disposèrent à marcher sur Paris avec une nombreuse armée (juin 1589).

Mais la possession d'Etampes devenait indispensable au succès de leur entreprise. La garnison, déjà considérable, venait au bruit de leur approche d'être renforcée par le duc de Mayenne, d'un secours de 200 cavaliers amenés par le seigneur de Pussay à qui le sieur d'Isy céda le commandement de la ville.

Les deux rois, après s'être emparés sur leur route de Gergeau et de Pluviers (Pithiviers), arrivèrent aux portes d'Etampes et se disposèrent à en former le siége. Ils dressèrent une double batterie : l'une sur la colline opposée au château, et l'autre sur celle qui domine la ville du côté d'Orléans. Lorsque la brèche eut paru suffisante, on donna l'assaut : après quelque résistance, la

place fut emportée, et le château se rendit (28 juin 1589). Mais Henri III, vainqueur, n'usa point avec clémence et modération de sa victoire. On rapporte en effet que non content d'abandonner à ses soldats le pillage de la ville durant trois jours, il fit mettre à mort tous ceux de ses officiers et des magistrats qui avaient conseillé aux habitans de se défendre contre les troupes royales (1). Quant au baron de Saint-Germain, ancien page du roi, qui s'était jeté dans cette place pour la conserver au parti de la ligue, il fut condamné à être pendu. Mais le duc d'Epernon, son ami, intercéda pour lui et obtint sa grâce. L'histoire, en rappelant ce fait, raconte que ce même duc ayant aperçu un soldat qui profanait par des actes sacriléges l'une des églises de la ville, le tua sur-le-champ de sa propre main.

Durant son séjour à Etampes, Henri III reçut la nouvelle que le pape avait fait publier à Rome un monitoire contre lui. Il apprit en même temps que l'évêque de Meaux, chancelier du duc de Mayenne, le menaçait d'excommunication, si dans le délai de soixante jours il ne rendait la liberté aux prélats qu'il avait fait emprisonner, et n'expiait par quelque acte public de repentir le double meurtre des Guises dont il n'avait pas craint naguère de permettre l'exécution. Ces deux nouvelles causèrent une telle douleur au cœur du monarque, qu'il demeura, dit-on, vingt-quatre heures sans prendre aucune nourriture. Cependant l'archevêque de Bourges, qui se trouvait auprès de lui, s'efforçait de le consoler en lui disant que le pape abusé sur le véritable but de la ligue, n'a-

(1) Voy. de Thou, hist.

vait agi de la sorte que par les sollicitations des chefs de ce parti; mais que mieux informé il reviendrait à d'autres sentimens. Quant au roi de Navarre qui se distinguait déjà par ces reparties vives et cette brusque franchise dont il devait donner tant d'exemples sur le trône, cette même nouvelle parut peu l'émouvoir. « Sire, dit-il en riant au « roi de France, croyez-moi, le plus sûr remède c'est de « vaincre. Soyons donc vainqueurs et nous serons absous. « Mais si nous sommes vaincus, nous resterons excom- « muniés, voire même *aggravés* et *réaggravés* plus que « jamais (1). »

Ce fut en cette même année 1589 que Henri III mourut assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément, moine jacobin, dont un fanatisme aveugle avait armé le bras (2). Cet événement laissa la couronne aux droits incontestables du roi de Navarre. Henri IV, prince brave, guerrier intrépide, se mit sur-le-champ en mesure de les défendre contre l'ambition de Mayenne, et l'audace effrénée des ligueurs.

(1) Journal du règne de Henri III, par Pierre de l'Estoile, t. II, p. 198.

(2) 1er août 1589.

Chapitre dix-neuvième.

Henri IV. — Prise d'Étampes par Henri-le-Grand. — Louis XIV. — Quelques détails sur la fronde.

Henri de Bourbon, surnommé le *Bon Henri* ou Henri-*le-Grand*, avait des droits incontestables à la couronne de France. Mais la religion calviniste qu'il professait continuant d'être, pour les chefs de la ligue, un prétexte de la lui disputer, devint pour beaucoup d'autres un motif réel de se réunir à eux contre leur légitime souverain. Henri soudainement abandonné par une foule de ses compagnons d'armes et de seigneurs de haut rang, qui entraînèrent avec eux une grande partie de ses troupes, fut contraint de lever le siége de Paris. La ligue

ayant ainsi accru ses forces, il ne fut pas difficile au duc de Mayenne, déjà maître absolu de la capitale, d'étendre rapidement son pouvoir au dehors et de s'emparer des points importans qui l'environnaient. Etampes, toujours à cause de son heureuse position, fut l'un des premiers objets de son attention. Il fit donc attaquer encore cette malheureuse ville et la prit de nouveau par une capitulation conclue avec le capitaine Rigault, qui y commandait pour le roi (1589).

Cependant peu de mois après, Henri IV, aidé de quelques troupes fidèles, fit une nouvelle tentative sur Paris; il s'empara d'une grande partie de ses faubourgs; mais n'ayant pu se rendre maître de la ville, il s'en éloigna encore à l'approche des nombreux renforts qu'amenait le duc de Mayenne, et se dirigea du côté d'Orléans. Cette retraite ramenant le roi sur la route d'Etampes, il résolut de rentrer en possession de cette place si vivement disputée par les deux partis.

Henri IV établit son armée sous les murs de la ville (4 novembre), et annonça l'intention d'en presser vigoureusement le siége. Mais déjà la plupart des habitans, fatigués de tant de vicissitudes, s'étaient enfuis de leurs demeures, pour ne pas prendre les armes contre leur roi, et avaient abandonné à ses propres forces Alexandre de Castelnau, comte de Clermont-Lodève, jeune seigneur que la ligue avait jeté dans Etampes avec une garnison.

Ainsi délaissé, ce capitaine ne se crut pas assez fort pour résister; laissant donc l'armée du roi occuper la ville, il se retira dans le château qui fut à l'instant même investi. Le comte de Clermont, après avoir vainement

attendu le secours du duc de Mayenne, mit bas les armes et se livra à la générosité de son vainqueur. Il n'eut pas à se repentir de sa confiance : Henri, toujours clément autant que brave, n'exigea que la remise entre ses mains de huit des principaux officiers de la garnison pour y rester jusqu'à la délivrance d'autant d'officiers de l'armée royale faits prisonniers par les ligueurs. Les habitans ne furent imposés qu'à la rançon de deux officiers de l'armée du roi, les sieurs de Vaugrigneuse et de Monroger, dont quelques soldats ligueurs venus de Dourdan s'étaient emparés dans l'hôtellerie des *Mores*, vers la porte Saint-Martin.

C'est à cette époque que remonte la première atteinte portée à cette vaste forteresse, dont la masse et l'antiquité pouvaient sans doute donner quelque illustration à Etampes, mais dont la possession tour à tour convoitée par chaque parti, avait été pour ses habitans une source continuelle de malheurs. Ils sollicitèrent donc comme un bienfait, auprès du monarque vainqueur, la permission de détruire l'immense château qui dominait leur vallée. Henri la leur accorda, avec celle de demeurer pour ainsi dire neutres dans les chances ultérieures de cette guerre, et de veiller eux-mêmes, comme ils l'entendraient, à la défense de leur ville, dans laquelle il ne laissa point de garnison (1).

Ainsi commença la destruction de cet énorme édifice, dont une seule tour, ainsi qu'on l'a vu ailleurs, subsiste

(1) Voir pour quelques détails sur les démolitions successives du château d'Étampes, le tome Ier des *Essais*, pages 195 et 196.

encore aujourd'hui, mais dans un état complet de délabrement (1). Cette tour dominant la vallée de la manière la plus pittoresque, plaît encore à l'œil par les grands souvenirs qu'elle rappelle, sans exposer désormais la ville aux suites funestes de son ancienne existence. Toutefois, les premiers coups dirigés contre le château d'Étampes, ne ruinèrent guère que ses fortifications et laissèrent presque intact le principal corps de la forteresse. Nous retrouverons bientôt dans le cours de notre histoire les restes de ce castel soutenant de nouvelles attaques; et, quoique démantelé, arrêtant encore de nombreux et vaillans ennemis. Tel un guerrier vaincu, dépouillé de ses armes et abattu dans la poussière, semble désormais inhabile au combat; mais son attitude fière et menaçante annonce qu'il est puissant encore et qu'il peut à son tour glacer d'effroi son vainqueur.

Henri IV ne séjourna que neuf jours à Étampes (du 4 novembre 1589 au samedi 11) (2); le petit nombre

(1) La tour de *Guinette*.

(2) La tradition rapporte que ce monarque passa une partie de ce temps à Brières-les-Scellés, petit bourg à une demi-lieue de la ville, dans un vieux château dont quelques pierres s'aperçoivent encore. Ce fut pendant son séjour à Étampes, qu'un gentilhomme de la reine Louise de Lorraine, veuve de Henri III, vint lui présenter une requête pour obtenir justice du cruel assassinat commis sur son époux. La veuve suppliante se plaignait de ce que la promptitude de la vengeance tirée du meurtrier par les courtisans témoins de son crime avait empêché de découvrir ses complices; et elle requérait une sévère information. Henri IV assembla son conseil à Étampes, et la requête de la reine fut envoyée à la cour du parlement de Tours, qui demeura chargé d'instruire un procès criminel sur l'assassinat du dernier des Valois.

Digitized by Google

de ses troupes l'obligeant d'ailleurs de s'éloigner de Paris, où la ligue était trop puissante, il continua sa route vers Orléans. Nous ne le suivrons pas dans le cours de ses triomphes et de ses revers, balancés par mille événemens, au milieu desquels, après plus de quatre ans de fatigues et de combats, il s'ouvrit enfin les portes de sa capitale et vint s'asseoir sur le trône conquis par sa valeur (28 février 1594).

Pendant cette époque, Étampes n'éprouva plus aucune perturbation, du moins la tradition n'en a point conservé le souvenir (1). Cette ville eut sans doute à souffrir sa part des inquiétudes et du malaise que continua à répandre et à entretenir dans toute la France la fin des guerres de la ligue; mais on ne voit pas qu'elle ait été directement engagée de nouveau dans ces tristes querelles. Aucun événement important de la suite du règne de Henri IV ne nous apparaît comme se rattachant à l'histoire particulière d'Étampes; félicitons cette contrée de l'heureuse obscurité dont après tant d'orages elle put enfin goûter les douceurs.

Cette tranquillité ne fut guère troublée sous le règne de Louis XIII (de 1610 à 1643). Mais ce repos si tardif dont venait de jouir pendant un demi-siècle la vallée d'Etampes, lui fut ravi de nouveau lors des troubles qui signalèrent la minorité du roi Louis *le Grand*.

Le règne de Louis XIV commençait à briller d'un vif

(1) Les documens écrits de cette époque manquent totalement aux archives particulières d'Étampes.

éclat. Les journées de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue et de Lens avaient ouvert dignement l'une des époques les plus glorieuses de nos annales. Mais tandis que de nobles lauriers ombrageaient ainsi le berceau d'un monarque encore enfant, des orages menaçans grondaient autour de lui. Pendant la régence de la reine-mère Anne d'Autriche, le cardinal Mazarin, premier ministre, s'était rendu odieux aux princes et aux seigneurs. Né italien et nourri daus les intrigues, il était souple, dissimulé, et il avait entrepris d'arriver au faîte du pouvoir par ruse et par adresse, comme le fier Richelieu y était parvenu par la force et la terreur. Mais la jalousie des grands s'efforça d'abattre sa puissance. Le parlement de Paris comptait dans son sein les ennemis les plus ardens du ministre. Le peuple de la capitale animé par leurs plaintes se rangea de leur côté, et l'on vit ainsi se former et grandir cette faction audacieuse dite de *la fronde*, qui fut pendant plusieurs années une occasion nouvelle de troubles et de combats (1648-1649).

Le prince de Condé qui s'était signalé naguère par son courage et sa fidélité, ne tarda pas à tourner les armes contre son roi, et à se déclarer l'un des principaux soutiens de *la fronde* (1651). Mais à ce guerrier rebelle, le monarque sut opposer un illustre capitaine, son émule en bravoure et digne de se mesurer avec lui sur le champ de bataille : c'était le maréchal vicomte de Turenne !

Les divers événemens qui se rattachent à ces fâcheuses querelles sont étrangers à notre sujet. Mais les chances de la guerre ayant amené l'armée de *la fronde* à Etam-

pes, cette ville forte fut encore le théâtre d'un choc des plus sanglans, sur lequel nous devons arrêter un instant les regards du lecteur.

Le jeune roi Louis XIV, contraint de quitter Paris avec sa cour, se trouvait à Gien (1652). Le prince de Condé entreprit de s'emparer de sa personne, et son projet audacieux aurait peut-être été suivi de succès, si le vicomte de Turenne n'était arrivé avec un corps de troupes sur le champ de bataille de Blénau, au moment où l'armée royale commençait à plier. Il sauva le roi par cette victoire, et ferma aux combattans du parti de *la frònde* le chemin de la capitale.

Contrarié dans son dessein, le prince de Condé se rendit à Paris, pour y entretenir le zèle de ses partisans; de là il dirigea son armée sur Etampes, afin de s'assurer de tous les avantages de communications et d'approvisionnemens attachés à la possession de ce poste important. Ce fut à Jacques de Saulx, comte de Tavannes, qu'il confia le soin de s'emparer de cette ville : celui-ci exécuta ses ordres et se présenta à la porte Saint-Pierre d'Etampes. Après quelques négociations inutiles et quelques tentatives de résistance de la part des habitans, l'armée de *la fronde* força l'entrée du faubourg, et se rendit maîtresse à main armée de cette place (avril 1652). Cependant le vicomte de Turenne suivait de loin toutes ces manœuvres, et il se disposait à une attaque vigoureuse contre les ennemis.

Mademoiselle d'Orléans, princesse de Montpensier, fortement attachée au parti de *la fronde*, se trouvait alors à Orléans, s'efforçant de maintenir cette cité dans

le parti des princes. Ayant appris que le roi s'était rendu à Saint-Germain en Laye, et qu'il était question d'un accommodement, elle prit sa route vers Paris; elle arriva à Étampes le second jour de mai et s'arrêta quelques jours dans cette ville, attendant un passeport de la cour. La veille de son départ elle manifesta le désir de voir l'armée du comte de Tavannes rangée en bataille. On s'empressa de la satisfaire, malgré l'avis prudent de quelques officiers qui redoutaient une attaque soudaine et imminente. L'armée reçut donc l'ordre de se mettre sous les armes: au point du jour, elle déploya fièrement toutes ses phalanges, en dehors des murs, au pied de la colline de *Guinette*. La princesse témoigna hautement sa satisfaction à la vue du brillant spectacle que lui offrait la présence de dix mille guerriers, bien équipés, bouillans d'ardeur et prêts à combattre vaillamment. Mais cette vaine parade eut de tristes résultats, et la fête militaire commencée dans la joie se termina dans le sang et le carnage.

Le vicomte de Turenne et le maréchal d'Hocquincourt, chefs de l'armée royale, après avoir traversé la forêt de Fontainebleau et la Ferté-Aleps, étaient venus camper à Châtres-sous-Montlhéry. Ainsi placés, ils ôtaient au comte de Tavannes toute communication avec la capitale, et ils observaient avec un soin vigilant tous les mouvemens de l'armée ennemie.

Turenne et d'Hocquincourt eurent donc avis le jour précédent que l'armée des princes arrêtée à Étampes, se préparait à déployer sous les murs de la ville tous ses bataillons. Ils jugèrent alors que ces troupes n'ayant point été au fourrage depuis deux jours, ne manqueraient point

Digitized by Google

de s'y rendre aussitôt que mademoiselle d'Orléans serait partie. L'occasion leur parut favorable : ils résolurent de fondre sur elles à l'improviste lorsqu'elles se croiraient dans une parfaite sécurité. Ils partirent sur-le-champ, et après avoir fait rouler leurs caissons et marcher leurs régimens toute la nuit dans les chemins creux de Villeconin et Saudreville, ils arrivèrent au point du jour dans la plaine située entre les villages de Boissy-le-Sec et de Chesnay. Là, les troupes se rangèrent en ordre de bataille, et elles continuèrent leur route durant plus d'une lieue et demie jusqu'à l'extrémité la plus voisine du faubourg qu'ils voulaient attaquer.

Chapitre vingtième.

Siége d'Étampes par l'armée royale sous le commandement de Turenne. — Peste à Étampes. — Saint Vincent de Paul.

Le 4 mai 1652, au point du jour, Turenne suivi de ses troupes arriva aux portes d'Etampes. L'aspect inattendu de cette armée jeta le trouble et l'effroi dans celle du comte de Tavannes; elle se replia précipitamment vers les murs de la ville ; mais plus prompt que l'éclair, Turenne s'est élancé à sa poursuite, et dans un instant il a joint les bataillons ennemis surpris de le voir aussi près d'eux. L'action s'engage aussitôt dans le faubourg et devient très meurtrière (1).

(1) Hist. de Turenne. — Les mémoires de Turenne et ceux du duc d'York vont être nos principaux guides dans le récit des faits que nous avons à décrire. Nous emprunterons aussi quelques

Parmi les guerriers qui combattaient alors sous les ordres de Turenne, on remarquait un jeune prince âgé de dix-huit ans, qui, bien qu'étranger sur notre sol, servait dans les rangs de nos armées en qualité de volontaire : c'était le duc d'York, héritier du royaume de la Grande-Bretagne. Charles Ier, son père, était tombé sous la hache régicide, et lui, proscrit, fugitif, était venu avec la reine Henriette sa mère, et son frère Charles, demander un asile à la France. Ce jeune rejeton de la race infortunée des Stuarts, déjà rempli d'admiration pour Turenne, avait sollicité la faveur de combattre à ses côtés, afin d'apprendre à son école le métier de la guerre. Il avait suivi le maréchal jusque sous les murs d'Étampes, et il le seconda vaillamment dans le siége de cette ville. Ce brave guerrier a décrit lui-même dans d'intéressans mémoires les diverses particularités du combat et de l'attaque dont il avait été le témoin et l'un des principaux acteurs. Nous lui emprunterons quelques pages qui serviront à éclaircir et à revêtir d'une couleur plus vive cette partie de nos écrits.

« Étampes est située dans un fond : une petite rivière

détails à un mémoire manuscrit rédigé par un notable habitant d'Étampes, qui fut témoin oculaire des événemens qu'il raconte. Ce curieux document nous avait été confié par M. de Barville, vénérable vieillard presque nonagénaire. L'auteur de ces *Essais historiques*, réduit à déplorer sa perte récente, regrette de ne pouvoir restituer aujourd'hui ce manuscrit à celui là-même de qui il l'avait reçu; comme aussi de ne pouvoir offrir la seconde partie de son travail à l'aimable et savant vieillard qui avait accueilli avec tant de bienveillance le premier volume de cet ouvrage.

coule le long de ses murailles, et va tomber dans la Seine à Corbeil; le côté de la ville et du faubourg qui est sur la droite en venant de Châtre, est commandé par une petite hauteur, dont toute la plaine se peut découvrir du haut d'une tour ronde des plus élevées qui se voient; les murailles sont flanquées de petites tours qui ne sont point à l'épreuve du canon; elles ne sont entourées que d'un fossé sec du côté de Châtre; le faubourg vers Orléans est environné de la rivière et d'un ruisseau qui se joignent à la porte d'Orléans, par laquelle seule la ville peut avoir communication avec ce faubourg. Les ennemis y avaient neuf régimens d'infanterie, entr'autres ceux de Condé, de Conti et de Bourgogne, les troupes auxiliaires des Pays-Bas, et environ cinq cents chevaux. Ils s'y étaient retranchés à la faveur du ruisseau, qui couvrait tout un côté à la réserve d'un petit espace près de la porte où ils avaient élevé une bonne ligne.

« L'infanterie de l'armée du roi attaqua les ennemis en arrivant; l'infanterie de M. d'Hocquincourt, qui avait la droite, fit son attaque du côté du ruisseau; elle marcha jusqu'au bord, essuyant le feu des ennemis; mais des officiers l'ayant sondé avec leurs piques et trouvé plus profond qu'on n'avait cru, on se retira en bon ordre et on marcha un peu plus haut vers un moulin.

« M. de Turenne fit attaquer par M. de Gadagne, lieutenant-colonel du régiment de la marine, près de la ville à la gauche, qui n'étant défendue que d'une ligne fut emportée sans beaucoup de résistance.... On fit immédiatement après des barricades au travers de la rue, vis-à-vis la porte : M. de Turenne fit entrer par là toute

son infanterie, qui fit des passages à la cavalerie, à la tête de laquelle entra le maréchal d'Hocquincourt. Mais il était venu avec tant de précipitation, qu'il oublia de donner ses ordres au reste de son aile, tellement qu'elle suivait tout entière dans le faubourg, si M. de Turenne s'en étant aperçu, ne fût allé les arrêter tous, à la réserve de deux ou trois des premiers escadrons qui étaient déjà entrés. Il leur ordonna d'aller occuper la hauteur où sa cavalerie était postée..... »

« — Cependant le régiment de Picardie avec le reste de l'infanterie de M. d'Hocquincourt, passa le ruisseau au moulin, attaqua les ennemis vigoureusement qui se défendirent de même, et après avoir été forcés, firent ferme de muraille en muraille, et de poste en poste. D'un autre côté, l'infanterie de M. de Turenne ayant achevé sa traverse contre la ville, tourna à droite, et attaqua en flanc le régiment de Bourgogne qui défendait sa ligne : mais quoique l'attaque fût des plus violentes, et que le canon les désolât, ils disputèrent opiniâtrément toutes les murailles qui servaient de clôtures aux jardins, dont les derrières aboutissaient à la ligne... Ce fut là où leur résistance fut si vigoureuse, qu'ils chassèrent les attaquans des murailles qu'ils avaient gagnées, les repoussèrent si loin, et les mirent dans un si grand désordre, que sans le régiment de Turenne qui arrêta leur impétuosité, et donna le temps aux autres de se rallier, on courait risque de perdre tout l'avantage qu'on venait de gagner : mais l'effort des ennemis ayant été soutenu, on les poussa derechef de muraille en muraille, jusqu'à la dernière, où reprenant vigueur, ils repoussèrent une

seconde fois les attaquans dans un enclos voisin, et en firent un grand carnage.

« — On les avait poursuivis la dernière fois avec trop d'ardeur et si peu d'ordre, que les cavaliers et les fantassins étaient pêle-mêle. Les ennemis ne poussèrent pas plus loin leur avantage; ils se contentèrent d'avoir conservé leur dernière muraille, pendant que les attaquans se rallièrent à l'abri de celle qui était la plus proche; de sorte qu'il resta un enclos entre deux: on se contenta pour un temps de faire grand feu de part et d'autre. Le duc d'York qui était présent à cette chaude attaque, y vit un officier des ennemis nommé Dumont, qui était major de Condé, entreprendre une action capable d'arrêter le cours de cette victoire, s'il eût été soutenu: il sortit de son rang la pique à la main; et s'avançant vingt pas, qui étaient la largeur de l'enclos, il s'exposa à tout le feu des attaquans: mais n'étant suivi de personne, il fut contraint de se retirer. Il fit jusqu'à trois fois cette dangereuse manœuvre sans recevoir la moindre blessure; elle donna de l'émulation aux troupes du roi. Il était dangereux d'aller droit à la brèche ou à l'ouverture qui était défendue par tant de braves gens. Un officier dont on a oublié le nom, sortit de l'ouverture de la muraille que les attaquans occupaient; et à la vue des ennemis, s'avança jusqu'à celle qu'ils défendaient: il fut suivi d'autant des siens qui purent se mettre à couvert du feu. L'enclos était étroit et il n'y avait plus qu'une muraille entre les deux partis: il se fit là une manière de combat singulière. La muraille étant bâtie de grosses pierres, on se les roulait les unes sur les autres; et elle commen-

çait à diminuer considérablement, lorsque les troupes du roi ayant reconnu une petite hauteur d'où on pouvait battre les ennemis à revers, on tira sur eux si à propos, que se voyant attaqués en flanc et de front, et la place n'étant pas tenable, ils abandonnèrent leur dernière muraille, et se retirèrent dans une église voisine, où le régiment de Picardie avait aussi poussé ceux qu'il avait attaqués : ils ne pouvaient pas s'y défendre, et demandèrent quartier, qui leur fut accordé. Leur cavalerie passa le ruisseau, et se sauva après avoir perdu le baron de Briole qui la commandait, et le comte de Furstemberg, qui furent tués.

* — Pendant qu'on combattait dans le faubourg, les ennemis qui étaient dans la ville firent quelques sorties pour forcer la barricade, et poussèrent si vivement les troupes du roi, que si M. de Turenne ne s'était avancé lui-même pour les soutenir, avec un escadron de sa cavalerie, la barricade courait grand risque d'être emportée. Tout dépendait de ce poste, dont la perte aurait entraîné la défaite entière des troupes qui étaient actuellement aux mains dans le faubourg ; mais le secours que M. de Turenne donna si à propos, les munitions qu'il fit distribuer, et la fermeté de M. de Gadagne rendirent inutiles les efforts des ennemis, qui firent encore deux autres sorties, où ils furent repoussés avec perte.

* — Des neuf régimens d'infanterie que les ennemis avaient dans ce faubourg, à peine se sauva-t-il un homme : il y en eut neuf cents de tués, et dix-sept cents prisonniers. Les principaux de ces derniers furent Briole, maréchal-de-camp ; Montal qui commandait le régiment de

Condé ; Dumont, major du même régiment, qui s'était distingué avec tant de bravoure à l'attaque de la dernière muraille ; le baron de Berlo, maréchal de bataille ; Vanga Pleur, La Motte. L'armée du roi perdit au moins cinq cents hommes : le jeune comte de Quincé reçut un coup de mousquet au travers du corps, et le comte Carlo de Broglio, un dans le bras, dont ils guérirent tous deux — (1). »

Sur le soir, l'action étant finie, le maréchal d'Hocquincourt et Turenne, contens d'avoir montré ce que pouvait tenter l'armée royale, songèrent à revenir vers Étréchy. D'Hocquincourt partit le premier avec la tête de l'armée. Turenne qui ne rassemblait qu'avec peine ses soldats dispersés et occupés à piller le faubourg, ne put le suivre sur-le-champ avec l'arrière-garde ; ce retard faillit lui être funeste. Les ennemis attaquèrent ses troupes pendant qu'elles se retiraient en désordre, embarrassées dans leur marche par un grand nombre de prisonniers ; le maréchal, voyant le danger qui les menaçait, revint sur ses pas avec un corps de cavalerie et parvint à les dégager. Il se hâta ensuite de gagner Étréchy où il joignit d'Hocquincourt ; le lendemain toute l'armée se dirigea vers Châtre (Arpajon) et reprit les positions qu'elle avait quittées deux jours auparavant (2).

Ce combat important livré dans l'un des faubourgs d'Étampes, avait eu lieu le 4e jour de mai ; et le 27 du

(1) Mémoires du duc d'York, livre I, an. 1652.

(2) Histoire de Turenne.—Mémoires MS. du duc d'York.—Mémoires de Turenne.

même mois Turenne, à la tête de dix mille hommes, reparut encore aux portes de la ville. Cet habile capitaine savait que toutes les forces du prince de Condé, en deçà de la Loire, étaient réduites aux seules troupes renfermées dans Étampes où le fourrage commençait à manquer; il avait donc résolu de bloquer cette place et de s'en rendre maître, soit par la famine, soit en livrant un nouveau combat aux assiégés, s'ils osaient faire quelques sorties. Trois guerriers d'un courage éprouvé se trouvaient alors dans la ville; le comte de Tavannes commandait les troupes de Condé, Valon, celles du duc d'Orléans, et Clinchamp, les Espagnols. Mais la mésintelligence et la jalousie qui régnaient entre eux, occasionnaient de fréquentes disputes, dont la prudence du vicomte savait toujours tirer quelque profit.

Au premier bruit de l'approche de l'armée royale, les chefs ennemis firent raser tous les édifices qui avoisinaient les murailles, tant au dedans qu'au dehors de la ville. Le pieux historien des *Antiquités d'Étampes* remarque à ce sujet que, *ceux qui entreprirent d'abattre la chapelle de Saint-Jacques de Bedegon, furent par un effet visible de la divine justice écrasés sous ses ruines.* (D. Fleureau, p. 275.) Le comte de Tavannes fit mettre le feu dans les faubourgs, et tous les officiers appliquèrent leurs soins à fortifier la ville. Les chefs de l'armée contraignirent les habitans de porter leurs armes à l'Hôtel-de-Ville, pour les distribuer à leurs troupes. Ils se saisirent des greniers à sel et à bled; et tandis qu'ils tenaient *aux Cordeliers* leurs magasins de vivres, ils

Digitized by Google

avaient renfermé leurs poudres et autres munitions de guerre dans l'église de Sainte-Croix.

Cependant le prince de Condé redoutant vivement l'attaque de Turenne dont il connaissait la bravoure et le mérite, pressait l'archiduc Léopold, alors gouverneur des Pays-Bas, de lui envoyer promptement du secours. Le vicomte, durant ce temps, hâtait de tous ses efforts les opérations du siége. Quelques escarmouches avaient déjà eu lieu le lundi 27 mai, sur la colline de *Machefer* et sur celle de *Guinette*, où Turenne, qui s'en était rendu maître, avait fait placer quelques pièces de canon. On en fit usage pour battre la vieille tour du château, mais la solidité de ses murailles rendit leurs coups inutiles. . . . . . .

Les jours suivans les attaques continuèrent. Quelques sorties des assiégés occasionnèrent de nouveaux combats où de part et d'autre on éprouva de grandes pertes. Le jeudi 30 mai, jour de la Fête-Dieu, ils firent du côté de la *porte dorée* une sortie générale, dont le résultat leur fut plus funeste encore; près de trois cents des leurs demeurèrent sur le champ de bataille : parmi eux on compta le marquis de la Londe, dont la perte fut universellement regrettée.

Le samedi 1er juin, Turenne voulant tenter un assaut décisif, avant l'arrivée des troupes attendues par les assiégés, étendit son camp du côté du quartier Saint-Martin. Il fit dresser deux batteries contre la porte qui séparait la ville de ce faubourg (1). Les assaillans engagèrent une vive attaque contre la demi-lune construite en avant de

(1) A l'entrée de la rue du *Haut pavé*, près l'*Ecce homo*.

cette porte, laquelle fut prise et reprise jusques à trois fois. Enfin elle fut abandonnée par les troupes de l'armée royale. Dès que les assiégés s'étaient aperçu qu'elles se dirigeaient du côté de Saint-Martin, ils avaient fortifié de leur mieux ce poste important; ils avaient démoli les maisons situées près de la porte et construit des retranchemens derrière les murailles. Lorsque Turenne les somma de se rendre, en les menaçant de ne point faire de quartier, ils répondirent fièrement qu'ils étaient prêts à recevoir l'assaut et qu'eux-mêmes ne donneraient point de quartier à l'ennemi. Ils avaient sur-le-champ pris les armes et placé autour de la brèche que le canon avait faite à la courtine, cinq cents cavaliers armés de faux emmanchées à l'envers.

Quelques-uns des principaux seigneurs du parti du roi combattirent vaillamment à ces divers assauts, où périt un nombre d'hommes considérable. Le jeune duc d'York, frère du roi d'Angleterre, s'y était trouvé présent; près de lui Schomberg, brave volontaire, et le chevalier de la Vieuville, furent blessés grièvement. Du côté des assiégés, on eut à déplorer la perte du marquis de l'Échelle, commandant du régiment de Valois, et celle de quelques autres braves capitaines (1).

(1) Parmi les habitans d'Étampes qui prirent part au siége de cette ville dans les troupes royales, un titre d'anoblissement que l'auteur de ces *Essais* a eu entre les mains, cite dans les termes les plus honorables Isaac de Foudrier, sieur de Boirveaux, qui plus tard, sous le règne de Louis XIV, se distingua également dans un grand nombre de siéges et d'attaques énumérés dans le même titre.

Digitized by Google

La vive résistance du faubourg Saint-Martin semble être le fait le plus mémorable de ce dernier siége d'Etampes. Il avait déjà duré treize jours, pendant lesquels les assiégés avaient fait vingt-deux sorties. Il aurait sans doute continué encore, si des ordres venus de la cour n'avaient obligé Turenne de s'éloigner des murs d'Etampes, au moment où la disette de vivres et de fourrages se joignant à la vigueur des assauts, allait sans doute mettre la ville en son pouvoir.

Les mémoires du temps rapportent que vers la fin de mai, Louis XIV, alors âgé de treize ans, partit de Melun sous la conduite du cardinal Mazarin, et se rendit au camp devant Etampes, afin de réveiller par sa présence l'ardeur guerrière des combattans. Il logea, dit-on, au château de Brières-les-Scellées, à une demi-lieue de la ville. Le roi fit demander une trève aux commandans de la place, mais ils refusèrent de l'accorder (1). Or un jour que le jeune monarque voulait passer d'un quartier dans un autre, il dépêcha le sieur de Sainte-Marie, lieutenant de ses suisses, vers le comte de Tavannes, pour le prier de ne point faire tirer le canon pendant qu'il passerait près de la ville. « Le comte de Tavannes, dit un histo-
« rien contemporain, se souvenant qu'une affaire pareille
« l'avait pensé faire périr dans Seurre, fit le malade et
« envoya à Sainte-Marie un allemand qui n'entendait
« pas le français ; ils ne s'entendirent pas l'un l'autre,
« et se séparèrent ainsi ; et le roi en passant, fut salué

(1) Mémoires de Jacques de Saulx, comte de Tavannes.

« de plusieurs volées de coups de canon... (1) » Quelques boulets passèrent tout auprès de la personne du monarque, qui ne parut point s'en émouvoir. Comme tout le monde le félicitait le soir sur son courage, il demanda à Delaporte, son premier valet de chambre, qui s'était trouvé auprès de lui, s'il n'avait point eu peur des canons : « Je lui répondis que non (dit Delaporte, qui « nous a transmis lui-même ces détails), et qu'ordinai« rement on n'avait point peur quand on n'avait point « d'argent. Il m'entendit bien et se prit à sourire : mais « personne n'en devina la cause. Le roi voyait quantité « de soldats malades et estropiés, qui couraient après « lui, demandant de quoi soulager leur misère, sans « qu'il eût un seul douzain à leur donner; de quoi tout « le monde s'étonnait fort (2). »

(1) Mémoires de François de Clermont, marquis de Montglat, t. III.

(2) Mémoires de Delaporte, premier valet de chambre de Louis XIV.

Les mémoires de Delaporte contiennent sur ce même sujet quelques autres détails qu'on sera peut-être bien aise de voir reproduits dans cette note : « — De Saint-Germain, dit-il, nous « retournâmes à Corbeil, et de là le roi alla au siége d'Étampes. « S. M. se leva de grand matin, sur ce que M. le Cardinal lui avait « dit qu'à cause des grandes chaleurs il fallait partir de bonne « heure; et cependant le vigilant personnage dormit encore deux « heures après que le roi fut levé.

« J'étais allé déjeuner lorsqu'on vint me dire que le roi me de« mandait. Je m'en allai le trouver, et m'étant enquis auprès de S. « M. de ce qu'elle désirait, elle me dit qu'elle m'avait fait appeler « pour me donner cent louis d'or que M. de la Vieuville, alors « intendant des finances, lui envoyait, tant pour ses menus plai-

Turenne ayant reçu des ordres de la cour qui le pressaient de diriger ses armes contre le duc de Lorraine, leva donc le siége d'Etampes, avec le regret de voir échapper de ses mains une conquête prête à couronner ses valeureux efforts.

Deux jours après, le comte de Tavannes reçut également du prince de Condé l'ordre de rassembler toutes ses troupes et de marcher vers Paris. L'armée des princes sortit d'Etampes et s'en vint coucher à Étréchy le *Larron*, d'où elle reprit son chemin vers la capitale.

« sirs que pour en faire des libéralités aux soldats estropiés. Il me « dit qu'on les avait mis dans ses poches; mais qu'ayant la botte « haute, il aurait peine à les garder. Je lui dis qu'ils étaient aussi « bien dans ses poches que dans les miennes : mais cela ne se « trouva pas vrai dans la suite.

« Comme Moreau, premier valet de garde-robe, avait avancé « onze pistoles pour des gants qu'il avait achetés à Saint-Germain « pour S. M. et par son ordre; quand il vit que le roi avait de « l'argent, il me pria de le lui demander, et de lui dire que..... « tout le monde avait besoin de son petit fait : ce que je lui pro- « mis.

« De Corbeil nous allâmes coucher au Ménil-Cornuel... Quand « le roi fut couché et que tout le monde se fut retiré, je lui dis « ce que Moreau m'avait chargé de lui dire; à quoi il répondit « tristement qu'il n'avait plus d'argent. Je lui demandai s'il avait « joué chez M. le Cardinal, il me répondit que non ; et plus je le « pressais pour savoir ce qu'il en avait fait, et moins il avait envie « de me le dire. Enfin je devinai, et lui dis : N'est-ce point M. le « Cardinal qui vous a pris votre argent? — Il me dit oui, mais « avec un chagrin si grand qu'il était aisé de voir qu'il ne lui « avait pas fait plaisir de lui prendre son argent, et moi de lui « demander ce qu'il en avait fait. » — (Mémoires de Delaporte, premier valet de chambre de Louis XIV, p. 284 et suiv.)

Ainsi après un siége opiniâtre et sanglant, les habitans d'Etampes virent enfin s'éloigner les armées rivales dont les luttes acharnées leur apportaient chaque jour l'épouvante et l'effroi. Mais il leur restait les affreuses suites de ces combats meurtriers, et de l'entassement de troupes nombreuses dans leurs murs. La vive frayeur éprouvée par les uns pendant le siége, la douleur de ceux qui dans les chocs multipliés avaient perdu leurs parens ou leurs amis, le peu de soin qu'on avait pu donner aux blessés et aux malades, les cadavres demeurés souvent sans sépulture et entassés sous les murs ou même dans l'intérieur de la ville; tout se réunissait pour continuer d'affliger la cité : les campagnes d'alentour avaient leur part de ces tristes calamités. Les champs étaient ravagés comme après un violent orage; et la plupart des villages abandonnés, n'offraient que le spectacle du deuil et de la désolation (1).

Tels étaient alors dans les pays voisins de la capitale, les résultats funestes de tant de marches, de contre-marches, de campemens et de combats d'armées rivales. Non moins que le territoire d'Etampes, ceux de Corbeil, de Palaiseau, Saint-Cloud, Saint-Denis, Lagny, etc., étaient en proie aux désordres qu'entraîne la guerre; partout les pauvres furent les premières et les principales victimes de ces cruelles dissensions. La faim et bientôt après d'affreuses maladies se faisaient sentir partout où les armées avaient passé. Cependant on voyait arriver

(1) Extrait d'un mémoire manuscrit d'un témoin oculaire, communiqué à l'auteur.

Digitized by Google

parfois dans ces infortunés cantons quelques hommes apostoliques, que la charité chrétienne, soigneuse et vigilante, s'empressait d'envoyer au secours de leurs frères; leurs mains compatissantes pansaient les plaies de tant de malheureux; et leurs bienfaisans travaux faisaient disparaître par degrés la trace de leurs douleurs (1).

La ville d'Étampes, plus qu'aucune autre souffrante et désolée, ne fut point privée de ces secours précieux. Il y avait alors en France un homme qui semblait s'être chargé de toutes les misères humaines; véritable apôtre du Christ, dont l'âme aimante, dilatée au souffle de la charité, s'étendit, s'élargit encore, et devint ainsi comme un voile immense dont la Providence se servit pour essuyer les pleurs de tous les infortunés. Vincent de Paul était son nom; ce nom vénéré surtout des pauvres, l'est aussi des grands qui l'entourent d'hommages; et la philosophie elle-même tombant à ses pieds, a bien voulu lui pardonner sa foi en faveur des œuvres qu'elle lui fit enfanter. Des montagnes des Pyrénées, où jeune enfant il gardait un troupeau, Vincent s'était élevé par degrés à la dignité de pasteur des âmes; et jamais charge ne fut plus dignement remplie. Pauvre et ne possédant rien, il distribua lui seul plus d'aumônes que bien des souverains n'en distribuent dans l'espace d'un siècle. Quand il n'avait plus rien à donner il se donnait lui-même; et ses pieds qui couraient partout vers l'homme égaré, portèrent longtemps l'empreinte des fers dont il se chargea un jour au bagne de Marseille pour briser ceux d'un père infortuné.

(1) Collet, Vie de Saint Vincent de Paul, t. I.

Vincent de Paul avait appris le triste sort de la ville d'Étampes; aussitôt son cœur se remplit d'une tendre émotion. Suivi de quelques uns de ses compagnons, il vole au secours des habitans de cette contrée. Voyez-vous avec quel zèle et quelle sage prévoyance ces pieux ouvriers remplissent leurs charitables travaux? Ils commencent par ensevelir avec soin les cadavres qu'ils trouvent entassés et abandonnés en divers lieux de la ville (1). Les habitans découragés, étaient hors d'état de les seconder dans ce triste devoir; les missionnaires ne se rebutent point : ils font chercher au loin des hommes forts et vigoureux, et de concert avec eux, ils enlèvent du milieu des rues les restes hideux du carnage et de la destruction. Alors mêlant leurs pleurs à ceux des infortunés qu'ils venaient secourir, ils rendent à la terre le corps de leurs parens, de leurs amis; et après ce premier bienfait envers leurs frères morts, ils cherchent à consoler ceux qui leur ont survécu.

Grâce à leurs soins, on vit bientôt s'établir quatre hospices, où les pauvres, les malades étaient reçus et servis chaque jour par Vincent de Paul lui-même, à la tête de ses généreux compagnons. Deux de ces maisons étaient destinées aux habitans d'Étampes, et les autres à ceux d'Étréchy, Villeconin, Guillerval et les villages environnans. Les enfans orphelins ne furent point délaissés par celui dont le zèle ingénieux avait su donner des mères tendres aux jeunes infortunés qui en étaient privés. Il les recueillit dans une vaste maison à Étampes, où ils furent nourris,

(1) Collet, Hist. de Saint Vincent de Paul.

entretenus et surveillés avec le soin le plus paternel. Le vénérable prêtre appela à son aide des *sœurs de la charité,* qui, dociles à la voix de leur père, vinrent en hâte seconder ses touchans travaux ; cinq d'entre elles, dit-on, ainsi que cinq missionnaires, furent victimes de leur généreux dévouement. Cependant Vincent de Paul et les siens ne négligèrent point un autre ministère, non moins précieux. Ils instruisaient à la fois le riche et le pauvre, s'efforçaient de ranimer partout le zèle de la foi ; et en même temps qu'ils soulageaient leurs frères, ils jetaient dans l'âme de chaque être souffrant des rosées de consolation et d'espérance, puisées à leur source divine.

De si nobles travaux portèrent d'heureux fruits : l'ordre et la paix se rétablirent par degrés dans les cantons où venaient de régner le trouble et la misère. Les convalescens recouvrèrent la santé, les malades de langueur et d'inanition commencèrent à retrouver leurs forces ; et Vincent de Paul en quittant les murs de la ville dut être salué des acclamations de tout un peuple dont il avait relevé le courage, et adouci les cuisantes douleurs (1).

Non loin de l'église Saint-Basile d'Étampes, sur le terrain dit le *carrefour des ormes,* on apercevait encore il y a quelques années une petite croix de fer, plantée en souvenir du passage dans ces murs de l'homme charitable dont nous venons de raconter quelques bienfaits. Cet humble hommage rappelait dignement la mémoire de

(1) Vie de Saint Vincent de Paul, par Collet, t. I.

l'humble prêtre, qui puisait aux pieds du signe rédempteur tout le secret des œuvres merveilleuses dont il a rempli le monde. Cette croix n'existe plus aujourd'hui, et l'homme de bien s'afflige de sa disparition.

Mais pour la ville d'Etampes, Vincent de Paul n'est point disparu tout entier. Quelques parcelles de son corps y reposent encore dans une modeste châsse, au sein du pieux édifice du roi Robert. Lorsqu'à certains jours, la foule des fidèles prosternée au seuil du temple, vénère les restes de ses saints patrons, le glorieux fils du pâtre des montagnes est associé à leur triomphe ; et la foule ne passe point indifférente devant les reliques si chères de celui qui lui-même un jour au sein de notre ville, *a passé en faisant le bien.*

Chapitre vingt-unième.

Suite des ducs ou duchesses d'Étampes. — Règne de Louis XV. — Passage et réception de princes et princesses à Étampes.

Les événemens divers rapportés dans nos derniers chapitres, nous ont fait perdre de vue la filiation et la suite des possesseurs du duché d'Etampes. Il est temps de revenir sur ce sujet, et de l'épuiser cette fois par quelques nouveaux détails sur la transmission de ce domaine, depuis le règne de Henri III jusqu'à nos jours.

Nous avons laissé le duché d'Etampes entre les mains de la duchesse de Montpensier (Catherine de Lorraine, sœur du duc de Guise) (1). Henri III l'ayant recouvré, en fit don, en 1582, à Marguerite de Valois, reine de Navarre, sa sœur, comme complément de la dot qu'il lui

(1) Voir page 92.

avait promise par son contrat de mariage avec Henri de Bourbon (1).

Marguerite de Valois, devenue reine de France, possédà ce même duché quelque temps encore. Elle le céda ensuite à Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort et marquise de Monceaux (1598). Cette noble dame, dont le nom se lie dans l'histoire à celui de Henri IV, laissa en mourant le duché d'Etampes à son fils César, duc de Vendôme (1599). Ce dernier le transmit à son fils Louis de Vendôme, duc de Mercœur, lors du mariage de ce seigneur avec Laure Victoire Mancini, nièce du cardinal Mazarin (1654).

Louis de Vendôme, qui dans la suite devint lui-même cardinal, laissa le duché d'Etampes aux mains de son fils Louis-Joseph. Ce dernier prince mourut sans postérité : mais le souvenir des belles qualités qui le rendirent l'un des plus fermes soutiens du trône de Louis XIV, vivra à jamais dans l'histoire, et fera briller le nom de Vendôme d'un éclat immortel. Après avoir glorieusement réparé en Italie (1704 - 1705), par ses victoires sur le prince Eugène, les échecs du maréchal de Villeroy, il porta sa bravouvre en Espagne, et dit aux grands de ce pays qui délibéraient sur le rang dont ils devaient l'honorer : « *Tout rang m'est bon ; je ne viens pas vous disputer le pas ; je viens sauver votre roi.* » Il le sauva en effet, sa présence valut une armée à Philippe V, qui, privé de tout secours, sentait chanceler sur sa tête sa couronne mal affermie.

(1) Lettres-patentes du 8 juillet 1582.

Le nom seul de Vendôme attira vers lui une foule de volontaires ; des sommes d'argent lui furent apportées avec un enthousiasme général. Il ramena le roi à Madrid, et vainqueur des alliés à la célèbre bataille de Villaviciosa, il assura pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête du petit-fils de Louis XIV (10 décembre 1710). Après la bataille, le roi ne sachant sur quelle couche reposer sa tête : *Prince,* lui dit Vendôme ; *je vais vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais souverain ait couché ;* et sur-le-champ il fit faire un matelas des étendards et des drapeaux enlevés à l'ennemi. Ce valeureux guerrier mourut deux ans après comblé d'honneurs, et fut enterré à l'Escurial dans le tombeau des infans d'Espagne (1712).

Louis-Joseph de Vendôme avait épousé, en 1710, Marie-Anne de Bourbon, fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et de Marie-Anne de Bavière, et petite-fille du grand Condé. Après lui, sa veuve demeura en possession du duché d'Etampes jusqu'en 1718, où cet héritage échut à sa mère, Anne Palatine de Bavière, douairière de. Condé, qui le transmit elle-même à la descendance de cette illustre maison.

L'une de ses filles, Louise-Elisabeth de Bourbon, a été duchesse d'Etampes ; son nom se retrouve dans un grand nombre de pièces historiques de cette époque. Elle fut mariée le 4 juillet 1713, à Louis-Armand prince de Conti, et porta dans cette autre branche de la maison de Bourbon, le duché d'Étampes. De là il passa par alliance et partage à celle d'Orléans, lors du mariage de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, avec Louis-

Philippe d'Orléans, aïeul du roi actuel Louis-Philippe Ier (1752). Suivant des actes de 1770, les sentences du baillage d'Étampes, à cette époque, étaient rendues au nom de Mgr. Louis-Philippe d'Orléans, tuteur honoraire de Mgr. le duc de Chartres. Enfin le 23 juin 1779, par suite d'un partage de la succession de la princesse de Conti, entre Louis-Philippe Joseph d'Orléans, et la duchesse de Bourbon, sa sœur, les domaines d'Etampes et de La Ferté-Aleps échurent à ce prince pour la somme de 480,000 livres. A la révolution de 1789, le duc d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph, était encore possesseur du duché d'Étampes. Le titre et les attributions attachées à cette dignité, périrent entre ses mains avec tant d'autres institutions ou coutumes que les bouleversemens politiques de cette époque entraînèrent comme un irrésistible torrent (1).

Après les époques si fertiles en événemens que nous avons parcourues dans les précédens chapitres, l'histoire laisse la ville d'Etampes dans une heureuse et paisible obscurité. Ainsi sous le long règne de Louis XV, libre des discordes civiles, notre cité ne fut plus exposée au choc violent des partis qui se heurtaient naguère sur son territoire, et s'en disputaient l'importante possession. Désormais sa position géographique ne fut plus pour elle que le sujet de réjouissances et de fêtes.

Placée sur la route de l'Espagne avec qui la maison

(1) Voir aux Pièces justificatives le tableau de la filiation des souverains d'Étampes.

royale de France entretenait d'intimes relations, depuis qu'une de ses branches régnant sur ce beau royaume, *il n'y avait plus de Pyrénées*, elle eut de nombreuses occasions de voir passer au milieu d'elle ou de recevoir dans ses murs de hauts et nobles personnages.

Nous choisissons entre ces divers passages, celui de l'Infante reine, Marie-Anne-Victoire d'Espagne, âgée de cinq ans, venant à Paris pour épouser Louis XV qui n'en avait que douze (1722). Nous joindrons en outre ici quelques détails sur le séjour que Louis XV et le dauphin son fils firent à Etampes en 1745, pour y recevoir une autre Infante d'Espagne, Marie-Thérèse, mariée à ce dernier prince. Les registres déposés à la mairie de cette ville ont conservé sur ces deux événemens quelques souvenirs qui offriront peut-être de l'intérêt à nos lecteurs.

Nous transcrivons littéralement, à l'égard du premier, une pièce consignée dans les archives, et dont la rédaction offre une sorte de naïveté où l'on trouve quelque charme.

PASSAGE DE L'INFANTE REINE EN CETTE VILLE, AVEC LA CÉRÉMONIE ET RÉCEPTION.

— « Ce jourd'hui vingt-sept février 1722, sur les ordres et nouvelles adressés au maire et échevins de cette ville du passage de l'Infante reine, ils auraient fait convoquer une assemblée générale huit jours auparavant, tant pour se préparer de quelle manière elle serait reçue, que pour le présent de ville qui lui serait fait; où il fut arrêté que tous les officiers de la bourgeoisie et habi-

taus, se mettraient sous les armes depuis six heures du matin jusqu'au départ, et que le présent serait fait par les maire et échevins en corps.

« Pour cet effet, sous le commandement de M. Rousse d'Inville, colonel, et autres officiers de la bourgeoisie, les dits officiers et habitans des mieux faits habillés et équipés le plus uniformément qu'il a été possible, au nombre de plus de six cents, se sont assemblés ce jourd'hui sept heures du matin, devant l'hôtel-de-ville, et les principaux officiers s'étant retirés dans la chambre commune de l'hôtel-de-ville, fut arrêté par Messieurs de ville que tout le corps de la bourgeoisie partirait aux fifres, tambours et trompettes, et irait à l'hôtellerie des Trois Rois, logement destiné de l'Infante, pour recevoir la distribution des postes que chacun occuperait, où allant toute la troupe fut examinée et passée en revue par M. Bignon, intendant de Paris, qui était logé chez M. Rousse, procureur du roi, et venu la veille avec autres personnes de qualité, pour être présent au passage, dont ils furent très contents, et en complimentèrent les officiers de la bourgeoisie et Messieurs de ville. Etant donc arrivés à l'hôtel des Trois Rois, il fut arrêté que depuis cet endroit jusqu'à *l'Ecce homo*, les dits habitans sous le commandement de leurs officiers seraient postés pour ce passage par deux rangs de chaque côté de la rue par laquelle l'Infante devait passer, ce qui a été suivi et exécuté avec tout le bon ordre et régularité possible; ensuite M. l'intendant auquel avait été rendu visite par Messieurs de ville en corps et présenté leur présent de ville composé de vin, truites, brochets, et écrevisses et cotignac qu'il reçut avec joie, vint (avec les

musiciens qui l'avaient accompagné) à l'hôtel de-ville ; ils examinèrent le présent qu'ils trouvèrent digne d'être présenté à une reine, de quoi il complimenta Messieurs de ville, aussi bien que d'avoir fait paver, sabler les rues, accommoder les portes par lesquelles l'Infante devait passer. Dans le même temps Messieurs les maire et échevins délibèrent en présence de mon dit sieur l'intendant qu'ils iroient à la première porte de la ville du côté de Saint-Martin, pour y attendre l'Infante, ce qu'ils firent sur les midi, une heure, accompagnés de leur greffier, et de tous les anciens échevins et officiers en robes, manteau et rabat, où ils attendirent jusqu'à trois heures, pendant que mon dit sieur l'intendant examinait encore les troupes et la manière comme elles étaient postées qu'il trouva en bon ordre, dans lequel tems M. Desgranges, maître des cérémonies, vint joindre Messieurs de ville, et l'Infante arrivait, et passé la porte où elle était attendue, le dit Desgranges donna ordre que l'on fit arrêter le carrosse dans lequel elle était avec Mesdames de Ventadour et de Soubise, où M. Gabriel Pichonnat, maire en titre, fit sa harangue à l'Infante reine, dont madame de Ventadour le remercia :

« Madame,

« — Celui qui tient les jours des rois et des reines « entre ses mains nous procure aujourd'hui l'avantage « de vous assurer de nos respects les plus humbles et de « rendre à Votre Majesté nos hommages ; souffrez donc « qu'au même moment nous lui disions que les siècles « les plus reculés nous apprennent que plusieurs per-

« sonnes de votre rang destinées à la couronne dans un
« âge aussi tendre que le vôtre ont fait le bonheur de
« leurs peuples; nous espérons que vous ferez le nôtre : je
« m'aperçois que nous tremblons à la vue d'une reine
« dont l'âge est si peu avancé parce que nous croyons
« notre bonheur très éloigné, mais rassurons-nous et
« soyons persuadés que le seul sourire d'une reine pour
« ainsi dire encore dans le berceau, portée entre les bras
« de sa gouvernante, a plus de force sur l'esprit d'un
« roi que les discours les plus polis et les plus énergiques.
« Nous supplions Votre Majesté de vouloir bien accepter
« le présent que nous lui offrons, seule marque d'une
« soumission entière. » —

« Après quoi Messieurs de ville suivirent et entrèrent à l'hôtel, où après avoir attendu environ une demi-heure montèrent au premier appartement où ils entrèrent et furent présentés à l'Infante par mon dit sieur Desgranges, à laquelle ils présentèrent leur présent qui était dans une grande manne d'osier en forme de brancard couvert de tapis et papier doré porté par les quatre gardes de la ville, et précédé par André Docher greffier, aussi en robe, et par deux jeunes hommes de famille l'épée au côté, habillés en noir fort proprement et choisis pour cela, tenant en main les cordons de ce brancard ; au milieu duquel était une pâtisserie en pyramide de quatre dauphins, une couronne dessus avec les armes de France et d'Espagne en peinture dorée ; autour de cette pyramide étaient gâteaux, tourtes de différentes manières, confitures sèches et liquides, cotignac, massepains, biscuits, dra-

gées de différentes sortes, oranges, citrons, fruits de toute espèce et des plus exquis, liqueurs aussi de différentes façons, et généralement tout ce qui pouvait se présenter à une reine, le tout bien arrangé et symétrisé dans le brancard, le tout venant de Paris. Il se présenta aussi des truites, brochets vifs et écrevisses séparément du présent.

« Ce présent fut mis à terre par ordre de l'Infante qui, après l'avoir bien examiné et trouvé très beau, aussi bien que toute la cour, prit la couronne et la voulant passer dans son bras la laissa tomber à terre qui se cassa en plusieurs morceaux ; et ensuite prit aussi les petits étendards qui ornaient le brancard, les donna à plusieurs personnes et dit que c'était pour la guerre : après quoi Messieurs de ville se retirèrent et furent deux heures après saluer Madame de Ventadour et M. Desgranges, dans chacun leur appartement, auxquels ils firent leur présent de ville en vin, poisson et écrevisses, et ensuite retournèrent à l'hôtel-de-ville où ils firent une collation médiocre à cause des ordres qu'ils avaient à donner pour que la nuit se passât en bon ordre, ce qui fut suivi avec de grandes réjouissances pendant toute la nuit, et dans une aussi bonne discipline qu'il pouvait y avoir dans les troupes réglées, jusqu'au lendemain neuf heures du matin que l'Infante partit de cette ville, que Messieurs de ville furent saluer à la porte Saint-Jacques qui était ornée comme celle de Saint-Martin de verdure lierres et couronnes (1). » —

(1) L'union qui se préparait sous de si heureux auspices ne se réalisa point. Par suite d'une double alliance, l'infante avait été

SÉJOUR DU ROI LOUIS XV ET DU DAUPHIN A ÉTAMPES.
(1745.)

Le jeune dauphin Louis de France, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, à peine âgé de 16 ans, avait été fiancé à Marie-Thérèse, infante d'Espagne. Cette alliance nouvelle remplissait de joie les fidèles serviteurs de l'héritier du trône, vers lequel la jeune épouse s'avançait comme en triomphe en traversant les provinces de la France.

Dès que le roi apprit son approche de la capitale, il partit lui-même avec son fils et un nombreux cortége, et vint jusqu'à Etampes, à la rencontre de la jeune princesse.

Les habitans, suivant les ordres de leurs magistrats et des officiers de la cour venus à l'avance, avaient fait d'immenses préparatifs pour recevoir dignement d'aussi augustes personnages. On disposa pour le roi la maison de M. Rousse de Saint-André, située rue Saint-Antoine, en face du collége des Barnabites; pour le dauphin, celle de M. Lepetit, située dans la même rue; et pour l'in-

échangée dan l'île des *Faisans*, proche les Pyrénées, contre mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, régent, accordée au prince des Asturies. Mais la jeune princesse ne devint point reine de France. Elle fut logée au Louvre dans le pavillon qui porte encore aujourd'hui le nom de jardin de l'*Infante*. Elle retourna en Espagne en 1725, et épousa le prince du Brésil en 1729.

fante, la maison de M. l'abbé Hémard de Donjouan, rue de la Juiverie (1).

Le 19 février, de nouveaux seigneurs de la cour arrivèrent à Etampes, avec de nombreux gardes de la maréchaussée. Le lendemain 20, 400 hommes des gardes françaises et autant de Suisses furent distribués dans les divers quartiers. Le même jour, à 5 heures du soir, le roi arriva à Etampes accompagné de M. le dauphin, de MM. le duc de Chartres, le comte de Charolais, le comte de Clermont, le prince de Conti, le duc de Penthièvre, le prince de Dombes, de tous ses ministres et autres grands officiers de sa couronne, et suivi d'un gros détachement militaire de toute sa maison (2).

La milice bourgeoise, composée de 600 hommes, était sortie, enseignes déployées, par la porte dite des Capucins, et elle vint former une haie sur la route que les princes devaient suivre. Leur brillant cortége entra au bruit des cloches, des tambours et des acclamations du peuple, par la porte de la *Couronne*, aujourd'hui porte *Évezard*, richement décorée d'un arc de triomphe et ornée de l'inscription latine, *non opibus altus sed fide superat*

(1) La première de ces maisons, qui avait autrefois un immense jardin, a été convertie en plusieurs habitations particulières dont la principale est occupée par M. Boivin-Bonté. On n'a pu avoir de notions fixes sur la seconde, que tout fait présumer néanmoins être une maison d'architecture intérieure assez ancienne, située en face du moulin à sablon, et habitée aujourd'hui par M. Branlant. La troisième est occupée par la famille de M. Petit de Laborde, ancien officier supérieur d'artillerie.

(2) Reg. des délibérations de l'Hôtel-de-Ville.

urbes. Les princes furent conduits jusques à leur logis comme en triomphe. Le soir de brillantes et nombreuses illuminations éclairèrent la ville (1). Le maire et les échevins vinrent offrir au roi et au dauphin les vins d'honneur. Il y eut ensuite grand jeu chez le roi, où furent admis les principaux habitans d'Etampes.

Le 21 février (dimanche), les princes entendirent la messe dans l'église des Barnabites, et à 11 heures du matin, suivis de leurs officiers, ils allèrent au devant de madame la dauphine qu'ils rencontrèrent à Mondésir. Le carrosse de la jeune princesse s'arrêta aussitôt; elle en descendit, et s'étant mise à genoux aux pieds du roi : « Sire, lui dit-elle, je vous salue comme l'une de vos « humbles sujettes, et je prie Votre Majesté de vouloir « bien me regarder comme l'un de ses enfans... » Le monarque la releva, et lui dit en l'embrassant : « Ma fille, « je vous donne pour époux le plus puissant prince de « ma cour. » Le dauphin témoigna hautement la joie que lui causait la vue de la jeune infante, âgée de treize ans seulement, et parée de toutes les grâces et de toutes les vertus. On se remit ensuite en marche et l'on rentra dans Étampes par le faubourg de Saint-Martin, au milieu d'une haie de soldats et des cris joyeux de tout le peuple des environs accouru sur les pas du royal cortège (2).

Madame la dauphine fut conduite ainsi en grande pompe jusque dans la rue de la Juiverie, où était situé

(1) Voir la note aux pièces justificatives.

(2) Sur la porte Saint-Martin on avait placé l'inscription suivante : *huc adventat amor; veniet mox pignus amoris.*

l'hôtel qui devait la recevoir. Le soir il y eut chez elle souper et jeu, auxquels assistèrent un grand nombre de hauts seigneurs et de nobles dames. Le lendemain, 22 février, le roi, le dauphin et la dauphine, après s'être rendus ensemble à l'église de Saint-Basile (1), sortirent de la ville par la porte de la grande rue Saint-Jacques, et se dirigèrent vers Sceaux. Sur leur route, ils rencontrèrent la reine qui s'était avancée vers eux jusqu'à Longjumeau. De Sceaux, les princes et les princesses allèrent à Versailles, où fut célébrée la cérémonie d'un mariage qu'environnaient de toutes parts les prestiges de la joie et du bonheur : le dauphin brillant alors de jeunesse et d'avenir, ignorait, hélas ! que son union avec l'infante serait de courte durée, et que lui-même atteint par la mort au milieu de sa carrière, ne monterait jamais sur un trône dont il était plus digne encore par ses vertus et ses talens que par l'éclat de sa naissance (2).

Sous le règne de Louis XV, dans l'hiver de l'année 1753 et le printemps de 1754, la ville d'Etampes, na-

(1) Le curé de Saint-Basile de cette époque (M. Rivet) a consigné sur le registre de l'état civil qu'il tenait alors, la station du roi et de toute la cour dans son église ; il y est dit que selon l'usage il lui fut donné un demi-écu d'or pour la messe que le roi y entendit, et un autre demi-écu d'or pour la messe qu'il avait également entendue la veille, dans l'église des Barnabites, qui relevait de la paroisse Saint-Basile.

(2) Louis, dauphin de France, fils de Louis XV, surnommé le *vertueux Dauphin*, mourut le 20 mars 1765, à l'âge de 36 ans. Marie-Thérèse, infante d'Espagne, sa première femme, était morte en 1746, dix-huit mois à peine après le jour où elle s'était unie à l'héritier de la couronne de France.

guère le théâtre de fêtes et de réjouissances, devint la proie d'un nouveau fléau qui n'était point celui de la guerre, mais qui, non moins que le fer meurtrier d'un ennemi, désola ses infortunés habitans. Un mal épidémique, sorti du sein de la vallée d'Étampes, s'étendit sur la ville et sur tous les environs; la consternation et l'effroi régnaient de toutes parts. Quelques médecins accourus de la capitale, donnèrent des soins empressés et généreux aux malheureux qu'avait atteints le funeste fléau; l'un d'eux, M. Meyserey a consigné vers cette époque, dans un journal spécial de médecine, un rapport détaillé sur cette singulière maladie. Nous y renvoyons le lecteur curieux et avide de pareilles impressions, mais nous épargnerons aux autres la vue de ces tableaux douloureux dans ces *Essais*, où déjà trop souvent sans doute l'aspect de tristes et sanglantes infortunes est venu affliger leurs regards (1).

(1) Voyez Lettre de M. Meyserey, médecin ordinaire du roi, au sujet des maladies qui ont régné à Etampes pendant l'hiver de 1753 et au commencement du printemps de 1754. (Journal de médecine, t. I, octobre 1754, page 262-268.)

Chapitre vingt-deuxième.

Jacques-Guillaume Simoneau, maire d'Étampes. — Étampes au XIXe siècle. — Choléra. — Conclusion.

Le règne de Louis XVI et les dernières années du dix-huitième siècle, si fécondes en événemens de toute sorte, présentent peu de faits historiques qui soient particuliers à la ville d'Etampes, et puissent occuper une place dans cet ouvrage. Cette contrée, comme les autres points de la France, eut à subir sa part des perturbations violentes qui signalèrent cette époque; quelques uns des édifices religieux que nous avons décrits ailleurs, tels que l'église Sainte-Croix et la nouvelle maison des pères cordeliers, furent détruits ou mutilés. Les autres furent fermés ou réservés pour de profanes usages; la belle église de Notre-Dame vit célébrer dans son enceinte plusieurs fêtes

nationales ou décadaires, tandis que celle de Saint-Gilles était devenue un magasin pour les grains, et que la nef de Saint-Basile servait de prison à quelques soldats vendéens.

Mais il n'entre point dans notre plan d'écrire l'histoire contemporaine, si difficile à traiter avec impartialité : glissant donc rapidement sur cette période si agitée de nos annales, nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit de l'événement tragique qui vint souiller les murs d'Étampes et consterner ses habitans, par le meurtre de leur premier magistrat.

C'était durant l'année 1792 : la ville d'Etampes se voyait souvent en proie aux suites funestes de l'anarchie qui sur les divers points de la France désolait alors la plupart des campagnes et des cités. Par son heureuse position qui la rendait le *grenier de la Beauce*, et lui avait été déjà mainte fois si fatale, elle était devenue encore un centre autour duquel circulaient de toutes parts des attroupemens séditieux. Leur but était de produire la famine et d'exciter des émeutes populaires; leurs hordes séditieuses grossissant de jour en jour, fondaient sur les villages et les hameaux où se tenaient des marchés publics, y taxaient elles-mêmes le prix des grains et répandaient partout le trouble et l'épouvante. Les fermiers saisis de crainte n'osaient apporter leurs céréales, et la disette gagnait ainsi par degrés tous les lieux par où ces bandes turbulentes avaient passé.

Le 3 mars 1792, un de ces attroupemens, composé d'environ huit cents hommes armés de sabres, de fusils ou de bâtons et venant du côté d'Etréchy et de la Ferté-

Aleps, fondit à l'improviste sur le marché aux blés d'Étampes, et se mit en devoir d'y taxer le prix des grains : Jacques-Guillaume Simonneau, citoyen probe, magistrat intègre, était alors maire de cette ville. Aidé de soixante hommes de cavalerie, de quelques gendarmes et du petit nombre de gardes nationaux qui avaient répondu à son appel, il s'opposa de tous ses efforts à une pareille violence. La municipalité s'était déjà portée au devant des insurgés, vers le faubourg dit *des Capucins;* mais ses prières et ses menaces n'avaient pu réussir à calmer l'effervescence de ces bandes tumultueuses. Les vives exhortations du maire furent également inutiles, son autorité fut méconnue et ses ordres méprisés : comme il continuait à refuser de baisser le prix des grains, l'un des insurgés furieux se précipite sur lui, l'entraîne vers le bas du marché et lui assène un violent coup de bâton sur la tête. Le magistrat parvient à se dégager de ses mains, et malgré sa blessure il reparaît plus ferme encore au poste que le devoir lui avait assigné. « *Ma vie* « *est à vous,* criait-il aux factieux ; *vous pouvez* « *me l'ôter, mais je ne manquerai point à mon de-* « *voir.* »

Cependant le commandant des troupes rangées en armes sur la place du marché, ayant donné l'ordre d'une retraite, Guillaume Simonneau escorté de quelques cavaliers dirigeait sa marche vers la grande rue Saint-Jacques, lorsque soudain atteint presque à bout portant d'un coup de fusil, il tombe baigné dans son sang. Le procureur de la commune, son ami, qui le suivait de près, accourt aussitôt vers lui, et s'empresse de le relever,

lorsqu'un second coup de fusil se fait entendre à leurs côtés. L'infortuné maire retombe frappé à mort, et son généreux compagnon, blessé lui-même, n'échappe qu'avec peine au sort fatal qui le menaçait (1).

La nouvelle de cet attentat fut bientôt connue dans la capitale, et les feuilles publiques la répandirent sur tous les points de la France. En plusieurs lieux, Simonneau fut honoré, loué et chanté comme un héroïque citoyen, comme un martyr de la religion du devoir. L'assemblée nationale, dans sa séance du 18 mars 1792, décréta qu'un monument pyramidal serait érigé en son honneur sur la place du marché d'Etampes; et que le 3 juin de cette même année une fête serait célébrée à Paris pour consacrer le souvenir de ce funeste événement. Une partie du décret reçut son exécution : la fête fut célébrée au jour indiqué avec la plus grande magnificence ; mais on négligea d'exécuter la loi tout entière, et l'œil étonné cherche en vain aujourd'hui dans la ville d'Etampes le

(1) Ce généreux compagnon, cet ami de Jacques Simonneau, existe encore, et c'est de sa bouche même que j'ai recueilli les détails qu'on vient de lire. Son nom, qu'on est peut-être étonné de ne point trouver dans ce récit, y figurerait sans doute, si sa modestie ne m'avait imposé le devoir de le tenir caché.

Ce fut dans le haut de la rue de *l'Étape aux vins*, dix pas au dessus de la rue haute des *Groisonneries*, devant la porte de la maison nº 9, que Simonneau rendit le dernier soupir. Un autre témoin oculaire nous a assuré que dans le délire de leur rage, les assassins défilèrent au son des tambours autour de leur victime, et firent une fusillade sur son corps palpitant et défiguré, en criant : *vive la nation.*

monument qu'avait décrété l'assemblée nationale (1).

Nous voici arrivés au dix-neuvième siècle, à cette période qui doit grossir un jour de tant d'évémens divers les récits de nos annales. La ville d'Etampes en a suivi les différentes phases sans commotion violente, et sans qu'aucun autre fait remarquable l'ait mise sous ce rapport hors de la ligne commune au reste de la France. Lorsqu'en 1830, une révolution nouvelle accomplie en trois jours donna la couronne de France au chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, la sagesse, la fermeté des magistrats et des principaux fonctionnaires surent préserver cette ville des scènes de troubles et d'anarchie, dont un grand nombre d'autres furent alors le théâtre.

Mais si cette contrée échappa à la guerre civile, elle ne put éviter également le fléau plus meurtrier encore, qui vint deux années plus tard décimer les infortunés habitans de la capitale et de la moitié de la France. Au mois d'avril 1832, Etampes vit sa paisible vallée envahie par le mal asiatique, dont la plupart des nations de l'Europe avaient déjà ressenti les funestes atteintes. Pendant deux mois entiers la consternation et l'effroi ne cessèrent de régner dans les divers quartiers de la ville, où plus de trois cents personnes périrent. Un plus grand nombre encore aurait succombé sans doute,

(1) Voir aux archives de l'Hôtel-de-Ville d'Étampes, les pièces qui constatent cet événement, ainsi que le décret de l'assemblée nationale.

si le dévouement généreux du clergé, des médecins, des magistrats et de plusieurs dames charitables, n'eût souvent opposé une barrière puissante aux ravages de l'affreuse maladie. Quelques jeunes docteurs venus de la capitale, rivalisèrent aussi de zèle pour conjurer le mal; des aumônes abondantes recueillies de toutes parts, permirent de secourir les indigens, et d'en arracher plusieurs à une mort presque inévitable.

Au milieu de leurs douleurs et de leur effroi, les habitans d'Étampes n'oublièrent point d'élever leurs regards supplians vers celui qui frappe et qui console. Ils invoquèrent le ciel, par l'entremise de leurs saints patrons dont les restes vénérés, suivis de la foule du peuple, traversèrent plusieurs quartiers de la ville. Le ciel ne fut point sourd à leurs prières : on vit dès ce jour même le calme et la confiance renaître dans tous les cœurs. Le mal diminua par degrés, et bientôt il disparut entièrement du sein de la vallée, où son apparition subite au milieu du printemps avait semé l'épouvante et l'horreur.

Étampes, aujourd'hui plus qu'autrefois encore cité commerçante et industrielle, poursuit en paix le cours de ses destinées. Son genre spécial de commerce qui fait toujours sa force et sa richesse, lui donne un degré d'importance qu'à raison de son peu d'étendue, elle ne devait guère espérer d'atteindre. Cette ville, non moins que ses sœurs Corbeil et Pontoise, est de nos jours l'une des nourrices fécondes qui distribuent chaque année la vie matérielle au grand corps de la capitale. Des inventions

ingénieuses, des améliorations utiles dues à plusieurs habitans dela contrée ont depuis quelque temps donné un nouvel essor au commerce des grains, et porté la fabrication des farines à un degré de perfection inconnu jusqu'à nos jours. Plus de 40 moulins importans, situés aujourd'hui sur le territoire d'Étampes ou dans ses vallées, sont mus par les eaux puissantes de la Juine ou de ses affluens; beaucoup d'entre eux sont montés d'après le procédé dit *anglais*, dont le type principal consiste dans des engrenages métalliques extrêmement remarquables par la force et la précision qu'ils impriment à tous les mouvements. Les plus beaux de ces moulins sont sans contredit ceux de Pierrebrou près Etréchy (à M. Béchu), et de Vaux près Auvers (à M. le comte Perregaux). Outre la perfection de leurs machines, leur aspect extérieur est vraiment monumental et s'embellit d'ailleurs de toute la fraîcheur du paysage dans lequel ils sont placés.

Le premier qui ait importé en France le procédé des moulins anglais est, dit-on, un commerçant originaire d'Étampes, qui en avait fait l'essai à Saint-Quentin (Aisne), où il avait transporté son industrie (M. Gérosme). Il fit part de ses avantages à l'un de ses parens (M. Chevallier), qui étant accouru sur les lieux pour s'en convaincre, revint à Etampes plein de l'ambition de les obtenir pour lui-même, en imitant les procédés qu'il venait d'admirer. Ces procédés se répandirent avec rapidité dans tout le commerce de la ville, et plus tard dans celui des contrées voisines. Mais les industriels d'Etampes revendiquent l'honneur de la plus grande partie des améliorations et des perfectionnemens obtenus, qui ont laissé bien loin,

selon eux, les procédés originairement importés d'Angleterre.

Sous l'administration des magistrats éclairés qui régissent aujourd'hui cette ville, sa prospérité ne peut manquer de s'accroître ; un jeune sous-préfet (1) et un maire blanchi dans le métier des armes (2), rivalisent de zèle et de dévouement pour les intérêts de la cité. M. le maire ne néglige rien pour continuer les utiles travaux entrepris par ses honorables prédécesseurs : parmi les créations nouvelles que la ville d'Étampes va devoir à ses louables efforts, on peut citer déjà un magnifique abattoir, qu'on se prépare à construire dans un des faubourgs, et qui, sous le rapport du bon ordre et de la salubrité publique, ne sera pas un des moindres bienfaits que la ville pouvait espérer de la sollicitude de ses administrateurs.

Ici devrait, ce semble, s'arrêter notre tâche. A l'aide de recherches nombreuses et quelquefois pénibles, nous avons pu dérouler le fil souvent embrouillé et confus des annales de la ville d'Étampes. Autant qu'il a été donné à nos faibles forces, nous avons recueilli avec soin toutes les traditions et tous les souvenirs qui se rattachent à l'histoire de cette cité. Nous avons aussi consigné dans cet ouvrage quelques détails sur ses principaux monumens, soit qu'ils aient disparu du sol, soit qu'ils ornent encore les places ou les rues de ses divers quartiers :

(1) M. Édouard Bocher, auditeur au Conseil-d'État.
(2) M. le colonel Cresté.

mais un dernier devoir nous reste à remplir. Étampes, comme la plupart des villes, compte plusieurs personnages remarquables qui ont pris naissance dans son sein. Il est juste de leur payer un tribut d'hommages et de reconnaissance, en retraçant une esquisse des principales actions qui recommandent leur mémoire. C'est à cette douce tâche que va être consacré le dernier chapitre de nos *Essais historiques*.

Chapitre vingt-troisième.

De quelques hommes remarquables de la ville d'Étampes.

Nous avons déjà eu l'occasion dans le cours de cet ouvrage de faire connaître un personnage d'une science éminente, auquel la ville d'Étampes s'honore d'avoir donné le jour. C'est messire Jean Hüe, qui fut durant le quinzième siècle docteur en Sorbonne et doyen de la faculté de théologie (1). Il serait inutile de rappeler de nouveau ici les titres qui doivent rendre sa mémoire chère dans cette contrée. Nous ne dirons rien également du savant D. Basile Fleureau, religieux barnabite, qui légua à sa patrie, avec l'exemple des plus hautes vertus, son

(1) Voy. au chapitre XIVe, les pages 28, 29, 30.

livre des *Antiquités de la ville et du duché d'Étampes*. Nous avons payé à la mémoire de cet homme de bien un juste tribut d'hommages dans la préface même du premier volume de ces *Essais*.

Sous le règne de Henri III, vivait à Etampes un célèbre jurisconsulte, d'une profonde science, dont nous devons ici rappeler le nom, bien que cette ville ne puisse se glorifier de lui avoir donné le jour. C'est Claude Mignault, doyen de la faculté de droit de Paris, plus connu sous le nom de *Minos*, qu'il prenait à la tête de ses ouvrages. Né à Talant, bourg près de Dijon, vers l'an 1536, il fut après des études brillantes appelé comme professeur au collége de Reims, et plus tard il vint remplir les mêmes fonctions à Paris. Après avoir étudié le droit, et prit ses degrés à Orléans, Claude Mignault, nommé vers l'an 1580 avocat du roi à Étampes, remplit cette charge pendant plusieurs années avec les plus rares talens. Il avait déjà composé le principal de ses ouvrages, ses *Commentaires sur les emblèmes d'Alciat* (Anvers 1574, in-16). Mais ce fut durant son séjour dans cette ville qu'il traduisit ce même ouvrage en vers français (Paris 1584, in-12). Claude Mignault nous apprend lui-même dans l'avant-propos de cette traduction, qu'il l'entreprit et la continua dans ses heures de loisir, lorsqu'il voyageait en bateau, de Paris à Etampes ou d'Etampes dans la capitale (1).

(1) Voyez pour les détails sur la vie et les nombreux ouvrages de Claude Mignault, son éloge par Papillon, dans la continuation des *Mémoires de littérature*, t. VII; dans la *Bibliothèque de Bourgogne*; dans les *Mémoires* de Nicéron, t. XIV.

Jacques Houllier.

Durant la première période du seizième siècle, naquit à Etampes *Jacques Houllier* (en latin, *Hollerius*), qui devint l'un des plus illustres médecins de son temps et fut attaché en cette qualité à la cour du roi François Iᵉʳ. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, il prit le bonnet de docteur et fut élu doyen de la faculté de médecine en 1546. Houllier secouant le premier le joug des subtilités théoriques, embrassa franchement la doctrine d'Hippocrate; et en donnant ainsi aux études une plus utile direction, il forma de nombreux élèves, qui, tels que Duret, Fernel et Baillon, firent à leur maître le plus grand honneur. Ce savant professeur, malgré les soins pénibles qu'il donnait à une pratique étendue de son art, sut trouver assez de loisir pour cultiver la littérature médicale. Il commenta Hippocrate et composa divers ouvrages. Il avait acquis aussi de vastes connaissances dans la thérapeutique chirurgicale, et il s'en servit pour substituer dans certaines opérations des moyens curatifs moins douloureux, à d'anciens procédés qu'on employait encore de son temps. Houllier mourut en 1562, avec la réputation d'un homme de bien et d'un médecin habile. La plupart de ses écrits ont paru réunis sous ce titre : *Omnia opera practica* (Paris 1612, in-4°) (1).

(1) Il y a quelques années, l'Académie de médecine de Paris prit des informations à Étampes pour savoir s'il existait dans cette ville un descendant de Houllier, médecin de François Iᵉʳ,

Dans les premières années du dix-huitième siècle, Etampes vit naître dans ses murs presque en même temps, deux hommes dont les vastes connaissances et les graves travaux ont illustré leur mémoire et porté leur nom bien au delà de l'enceinte de leur patrie. Je veux parler de l'abbé Guénée, auteur de l'excellent ouvrage qui porte pour titre : *Lettres de quelques Juifs Portugais, Allemands et Polonais, à M. de Voltaire;* et du célèbre naturaliste Guettard, dont les précieuses découvertes contribuèrent si puissamment à étendre en France le goût de la minéralogie.

1° Antoine Guénée.

Antoine Guénée, chanoine d'Amiens, sous-précepteur des enfans de monseigneur le comte d'Artois, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, naquit à Etampes le 23 novembre 1717. Il fit ses études à Paris et fut agrégé à l'université de cette ville, célèbre alors par les hommes recommandables qui distribuaient les élémens des sciences à de jeunes disciples avides de leurs leçons. Rollin, Crévier, Coffin, Lebeau, tels étaient ces sages amis de la jeunesse studieuse, qui la dirigeaient

en âge de commencer ses études : ce corps savant offrait de se charger de son éducation. Après bien des recherches on trouva une personne qui fut reconnue descendre du médecin Houllier et qui portait son nom : mais c'était un pauvre vieillard de 70 ans, manouvrier. Il est aujourd'hui à l'hospice Beaugin ou des vieillards, qu'un homme bienfaisant, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, a fondé récemment dans cette ville.

alors dans de sûres voies, non moins par leur exemple que par leurs conseils. L'abbé Guénée vint partager leurs honorables travaux. Après la mort de Rollin, en 1741, il fut nommé à la chaire de rhétorique du collége du Plessis, et il sut, comme lui, inspirer à ses nombreux élèves l'amour de la vertu et le goût des belles-lettres : il conserva cette place durant vingt années, et ses heures de loisir étaient consacrées à des ouvrages utiles à la religion. C'est ainsi qu'après un voyage fait avec quelques uns de ses élèves, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, il publia successivement : 1° *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul*, in-12, 1754 ; ouvrage traduit de l'anglais, de lord Lyttleton ; 2° une nouvelle édition de la traduction composée par Lemoine de l'écrit de Sherlock contre Woolston : *Les témoins de la résurrection de J.-C., examinés suivant la règle du barreau* ; 3° une traduction de l'ouvrage du chevalier West : *Observations sur l'histoire et sur les preuves de la résurrection de J.-C.*, in-12. Mais des travaux plus importans devaient suivre bientôt les premiers écrits de l'abbé Guénée.

Il se trouvait alors en France un homme qui avait conçu l'impie et téméraire dessein de saper dans ses fondemens et de détruire tout l'édifice d'une religion qui a son origine dans les premiers jours du monde. Parmi ses moyens d'attaque contre le christianisme, il en était un qu'il employait le plus volontiers ; c'était de défigurer la Bible par des sarcasmes, des traductions ridicules, de bizarres travestissemens, et d'avilir ainsi de tout son pouvoir la religion dans sa source, son histoire, et dans les

annales du peuple dépositaire de ses promesses divines. A ce portrait nos lecteurs ont reconnu Voltaire. L'abbé Guénée entreprit de lutter avec lui corps à corps. Sous le nom de quelques juifs étrangers, il publia des lettres où il sut avec une habileté extrême relever ses erreurs, rétablir la vérité dans tout son jour, et rejeter sur lui-même l'odieux de ses sarcasmes. C'est en 1769 que parurent pour la première fois les *Lettres de quelques Juifs Portugais, Allemands et Polonais, à M. de Voltaire*. Le succès en fut complet; et tous les gens de bien s'empressèrent de féliciter l'auteur de cet ouvrage, qui vengeait dignement la Bible des attaques de son violent détracteur. Entre tous les jugemens portés sur ces lettres, nous citerons celui-ci, qui donne une juste idée du genre de défense employé par l'estimable écrivain : « L'abbé « Guénée, dit M. C. L. (1), a toujours l'art de plaire et « d'intéresser, soit qu'osant employer l'arme de la plai- « santerie avec un adversaire si redoutable dans ce « genre d'escrime, il parvienne à faire rire de l'écrivain « qui a le mieux su faire rire ses lecteurs; soit que dé- « ployant toutes les ressources d'une instruction étendue « et profonde, il suive son adversaire pas à pas dans la « discussion des faits, lui démontre son ignorance, ses « méprises, sa mauvaise foi, ses innombrables contra- « dictions, et, le poursuivant sous toutes les formes qu'il « se plaît à revêtir successivement, le presse sans relâche « et le serre toujours plus fortement dans les liens d'un « raisonnement vigoureux, jusqu'à ce qu'ayant forcé ce

(1) Journal général de France, du 17 septembre 1816.

« mobile Protée à redevenir lui-même, il finisse par le « traiter en dieu et achève de l'accabler sous une multi- « tude d'hommages d'autant plus désespérans qu'ils sont « sincères, et que la franchise des éloges prouve l'im- « partialité des censures ; soit enfin qu'avec une élo- « quence forte et pathétique, il déplore le cynisme d'un « vieillard sans dignité, qui, déjà un pied dans la tombe, « s'obstine à être encore le baladin de son siècle, et « traînant dans la fange les restes d'un talent qu'il n'au- « rait tenu qu'à lui de rendre si utile aux hommes, « s'efforce, dans ses derniers jours, de livrer au mépris « et au ridicule ce qu'il y a de plus saint dans le monde « qu'il va quitter et de plus redoutable dans celui où il « est sur le point de paraître. »

Voltaire, à l'aide du sarcasme, son arme ordinaire, essaya souvent de combattre son adversaire ; mais plus d'une fois il fut contraint malgré lui de reconnaître son mérite. « *Le secrétaire juif*, disait-il, *n'est pas sans esprit et sans connaissances ; mais il est malin comme un singe, il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main* (1). » L'abbé Guénée, estimé et considéré à cause de ses utiles travaux, fut nommé à un canonicat de la cathédrale d'Amiens, et par les soins du cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier, il fut attaché à la chapelle de Versailles. En 1778, il fut reçu associé de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et peu de temps après, nommé sous-précepteur des enfans de M. le comte d'Artois. Il vivait ainsi à la cour entouré d'honneurs,

(1) Lettre à d'Alembert, du 8 décembre 1776.

et partageait son temps entre les devoirs de sa charge et des travaux littéraires, lorsque la révolution vint changer sa destinée. Il se retira alors à Fontainebleau, où il chercha dans les pratiques de la religion et dans les œuvres de charité, des consolations contre les chagrins qui vinrent empoisonner sa vieillesse. Cet homme de bien mourut entre les bras d'un ancien ami, le 27 novembre 1803, à l'âge de quatre-vingt-six ans (1).

2° Étienne Guettard.

Jean-Étienne Guettard, médecin naturaliste, naquit à Étampes le 22 septembre 1715. Après avoir terminé ses études classiques, il se livra à la botanique et à l'histoire naturelle, vers lesquelles l'entraînait un penchant irrésistible. Encouragé par le célèbre Réaumur, dont il suivait les leçons, il redoubla d'efforts, et répondit si bien aux soins de son habile maître, que celui-ci, enchanté des progrès de son jeune disciple, parvint dès l'an 1735 à le faire admettre à l'Académie des Sciences, quoiqu'il fût alors à peine âgé de vingt ans. Guettard ne tarda point à communiquer à ce corps savant le résultat de ses observations minéralogiques, et il conçut dès lors le projet immense de faire connaître successivement toutes les richesses de ce genre que possédait le sol de la France.

(1) Voir la notice sur ce savant estimable, par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en tête de la septième édition des *Lettres de quelques Juifs*, 4 vol. in-12, 1815.

Il mit aussitôt la main à l'œuvre, et dans une suite de mémoires précieux, il révéla une foule de trésors inconnus avant lui, dont la nature libérale avait paré cette belle portion du globe. Doué d'une grande activité, d'une santé robuste, et n'éprouvant presque jamais le besoin du repos, il put accomplir de vastes travaux, dont la seule idée aurait effrayé tout autre homme moins actif et moins laborieux. Guettard eut ainsi la gloire de contribuer puissamment à répandre en France le goût de la minéralogie ; et cette science, si ignorée avant lui, reçut dès ce moment une impulsion heureuse, qui l'a conduite par degrés au point où nous la voyons arrivée de nos jours.

A de si hautes facultés de l'esprit, Étienne Guettard joignait les qualités du cœur, qui le faisaient aimer de tous ses confrères, et particulièrement de ceux qu'il admettait dans son intimité. On rapporte cependant que doué d'un caractère vif et quelque peu irascible, il supportait difficilement la contradiction : mais il revenait promptement de ses mouvemens d'impatience, et souvent même il en demandait pardon. La seule vue d'un malheureux lui faisait quelquefois répandre des larmes; et il soulageait toujours de ses propres deniers les besoins des pauvres qu'il visitait comme médecin. Sa sensibilité s'étendait jusque sur les animaux ; il ne souffrait point, dit-on, qu'on en tuât aucun chez lui, ou pour son propre usage.

Guettard était conservateur du cabinet d'histoire naturelle du duc d'Orléans. Sa renommée répandue au loin, l'avait fait admettre dans plusieurs sociétés savantes et

étrangères, qu'il éclairait de ses lumières et enrichissait des trésors de son érudition. Il était en même temps membre de l'Académie des Sciences, et de celles de la Rochelle, de Florence et de Stockholm ; il termina ses jours à Paris, le 8 janvier 1786 (1).

Les œuvres du naturaliste Guettard consistent en un grand nombre de mémoires, présentés successivement à l'Académie des Sciences.

Ses autres ouvrages sont :

1° *Observations sur les plantes*. Paris, 1747, 2 vol. in-12.

On trouve dans cet écrit le catalogue des plantes qui croissent aux environs d'Étampes et d'Orléans, et dans quelques autres provinces de la France.

2° *Histoire de la découverte faite en France, de matières semblables à celles dont la porcelaine de la Chine est composée*. Paris, 1765, in-4°.

On doit remarquer que cette découverte importante a été l'occasion de l'établissement de la belle manufacture de Sèvres.

3° *Mémoires sur les différentes parties des Sciences et des Arts*. Paris, 1768-83, 5 vol. in-4°.

4° *Mémoire sur la minéralogie du Dauphiné*. Paris, 1779, 2 vol. in-4°.

5° *Atlas et description minéralogique de la France*. Paris, 1780, in-folio.

6° Enfin *des lettres et des dissertations dans les journaux économique et de médecine*.

(1) Voy. Éloge de Guettard, prononcé à l'Académie des Sciences, par Condorcet.

Nous terminerons ici cette courte notice. Mais après avoir parlé du naturaliste Guettard, nous ne pouvons nous défendre de nommer parmi ceux qui continuent avec renommée ses traditions de sciences et d'études, M. Geoffroy Saint-Hilaire, né aussi à Étampes, et qui est aujourd'hui professeur d'histoire naturelle au collége de France, l'un des administrateurs du jardin des Plantes, et membre distingué de l'Académie des Sciences.

APPENDICE.

Statistique historique

DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

L'arrondissement d'Etampes est borné au nord par les arrondissemens de Corbeil et de Rambouillet; au sud, par le département du Loiret; à l'est, par celui de Seine-et-Marne; à l'ouest, par le département d'Eure-et-Loir. Sa superficie est de dix myriamètres cinq kilomètres carrés, et sa population, d'après les derniers recensemens, est de 40,871 habitans.

Cet arrondissement est composé de 69 communes; il renferme 6 villes, environ 100 villages ou hameaux, et plus de 30 châteaux, dont plusieurs se font remarquer

par leur élégante construction et la beauté de leurs alentours (1).

L'arrondissement d'Etampes est divisé en quatre cantons communaux et justices de paix, savoir : Etampes, la Ferté-Aleps, Méréville et Milly.

CANTON D'ETAMPES.

Communes, 14. — Population 14,720 habitans.

1° Etampes.

Etampes, 8,109 habitans. — M. le colonel Cresté, maire. (Voir les tomes I et II de ces *Essais historiques*, consacrés spécialement à l'histoire de la ville d'Étampes.)

2° Boissy-le-Sec.

(Hameaux : *le Rottoir, le Venant.*)

Boissy-le-Sec, 800 habitans.

Ce bourg situé à 2 lieues N.-O. d'Etampes, à 13 de Paris, est d'une origine ancienne. Cependant les deux principaux monumens qu'il renferme, l'église et le château, ne remontent pas au delà du 14e siècle, bien que leurs constructions souterraines semblent annoncer une époque antérieure. L'église de Boissy-le-Sec n'offre rien de remarquable; jadis elle dépendait de l'abbaye de

(1) Voir pour les détails topographiques sur la vallée d'Étampes, la note I du premier volume de cet ouvrage, page 185 et suiv.

Clairfontaine, et elle était desservie par les moines augustins de cette abbaye ; ce droit cessa vers le milieu du 17e siècle. Cependant en 1654, l'abbé de Clairfontaine était encore en possession de nommer à cette cure un prêtre séculier.

Quant au château flanqué de tourelles, il a été bâti en 1339 par Jean de Paviot, chevalier banneret, et il a été occupé par lui ou ses descendans jusqu'au commencement du 18e siècle. Ce château existait comme forteresse lors du traité de Brétigny conclu en 1360 entre les Anglais et les Français, pour la délivrance du roi Jean. Ce traité autorisait les Anglais à rester en possession de toutes les places dont ils s'étaient emparés, jusqu'à l'entier paiement de la rançon du monarque. Mais quelque temps après, comme malgré la trève les Anglais continuaient à mettre à contribution et à ravager les pays voisins de la capitale, la ville de Paris autorisée par le régent, depuis Charles V, racheta neuf forteresses, que les Anglais évacuèrent moyennant 24,000 florins, à l'écu du roi Philippe de Valois, et payés par moitié au comte de Warwick et au captal de Buch. Au nombre de ces forteresses, se trouvaient celles d'Etteville, Farcheville et Boissy-le-Sec aux environs d'Étampes.

L'état actuel du château de Boissy ne permet plus de le qualifier de *forteresse*. L'ancienne a été détruite ; mais il a été réparé et embelli en 1802 par M. de Bourgeon, ancien membre du conseil général du département de la Seine. Cette terre, aujourd'hui plus étendue, offre une jolie habitation. On y remarque de précieux établissemens hydrauliques.

3° Boutervilliers.

Boutervilliers, 170 habitans.

Ce petit village est situé à 2 lieues O. d'Etampes. La seigneurie de Boutervilliers appartenait jadis à une famille de ce nom, dont l'un des descendans est nommé parmi les vassaux qui, au temps de Philippe-Auguste, tenaient du roi, dans le bailliage d'Etampes, des fiefs de 60 livres parisis de revenu (1).

4° Bouville.

Bouville, 490 habitans.

On remarque près de ce village, situé à 2 lieues E. d'Etampes, l'antique château de Farcheville, fortifié encore de créneaux et de tours; il est d'une forme carrée et environné de fossés.

Ce château et le joli parc qui l'environne sont aujourd'hui la propriété de madame de Balivière.

L'ancienne forteresse de Farcheville est l'une de celles qui furent rachetées vers l'an 1360, par la ville de Paris, des mains des Anglais. (Voyez plus haut article Boissy-le-Sec.)

(1) Voir au tome I des *Essais historiques*, notes, p. 212.

5° Brières-les-Scellées.

Brières-les-Scellées, 310 habitans.

A trois quarts de lieues N.-O. d'Étampes, dans le fond d'une vallée. L'ancien château, dont on aperçoit encore quelques murs, est aujourd'hui converti en grange. Une tradition rapporte qu'il fut occupé par le roi Henri IV, dans le temps des guerres civiles (1).

6° Challo-Saint-Mard.

Challo-Saint-Mard, 1,050 habitans.

Nous avons déjà parlé ailleurs du bourg de Challo ou Challou-Saint-Mard, lorsque nous avons fait connaître avec de nombreux détails historiques le célèbre privilége connu dans nos annales, sous le nom de *la franchise de Challo-Saint-Mard* (2). Situé dans une vallée agréable, arrosée par la *Loüette* et la *Challoüette,* il est entouré de jolies maisons de campagne. On y voit des tuileries, des fours à chaux et de nombreux moulins. Son joli château, d'architecture moderne, appartient à M. le comte de Prunelé.

7° Chauffour.

Chauffour, 170 habitans.

A 2 l. un quart N. d'Etampes, à 11 lieues S. de Paris.

(1) Voir ci-dessus, page 104.
(2) Voir tome I, chap. VI, p. 76 et 79, et note VI, page 206.

8° Étréchy.

Étréchy, 1,040 habitans.

Ce bourg est situé près la rive gauche de la Seine, sur la route d'Étampes à Paris, à 2 lieues N. d'Étampes et à 11 de Paris. On voit à quelque distance, dans une vallée sauvage et couronnée de forêts, les ruines de l'ancien château du *Roussay*. Carrières de grès.

On trouve dans les anciennes histoires ou chroniques le nom d'*Étréchy* suivi de cette épithète, *le larron*. Ce nom d'*Étréchy-le-Larron* provenait sans doute des vols nombreux qui se commettaient autrefois dans l'enceinte de ce bourg ou dans ses environs. On sait, en effet, que la vallée de Torfou, si voisine d'Etréchy, était jadis, au rapport du savant André Duchesne, *vraye retraite de voleurs, et recommandable à si longues années par les pilleries et les meurtres qui s'y sont faits aux siècles passés*. (*Antiquités des villes de France, par Duchesne*. Voir le tome Ier de ces *Essais historiques*, page 187.)

9° Mauchamps.

Mauchamps, 143 habitans.

A 2 lieues et demie d'Etampes, à 11 lieues S. de Paris.

10° Morigny et Champigny.

Morigny et Champigny, 926 habitans.

Le village de Morigny, situé sur la Juine, à une demi-

lieue N.-E. d'Etampes, est remarquable par sa charmante position et ses gracieux alentours. Sa petite église, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, est un débris de l'ancienne église de l'illustre abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, qui existait autrefois sur ces bords ; un joli château, embelli par M. de Viany*, remplace aujourd'hui les anciens bâtimens de cette abbaye (1).

Les environs du village de Morigny se distinguent par leur fraîcheur et leur agrément, qui font de ce lieu une des promenades favorites des habitans d'Etampes. Le château de Jeure, remarquable par sa belle situation sur la Juine, dépend aussi de la commune de Morigny ; le parc de ce château, dont M. le comte Mollien est propriétaire, contient environ 75 arpens. Il est enclos de murs en partie et bordé de canaux remplis d'eau vive. Enfin Morigny embrasse aussi dans son territoire le parc de Brunehaut dont nous avons déjà parlé plusieurs fois avec quelques détails.

Le petit hameau de Champigny, voisin de Morigny, se compose de quelques fermes ou maisons de campagne. On y voyait autrefois, dit-on, un château où vint se retirer, après sa disgrâce, la belle Diane de Poitiers, duchesse d'Etampes.

(1) Voir au tome I, chap. VIII, p. 97 et suivantes, les détails relatifs à l'abbaye de Morigny.

11° Ormoy-la-Rivière.

Ormoy-la-Rivière, 455 habitans.

Ce village est situé dans une jolie position sur la Juine, à 1 lieue S. d'Étampes.

12° Saint-Hilaire.

Saint-Hilaire, 255 habitans.

Village à 2 lieues O. d'Etampes, près la rivière de *Loüette*. Il possédait autrefois un prieuré de filles de l'ordre de Saint-Benoit, dépendant de l'abbaye de Rozoy, ou Ville-Hasson, près de Sens. La prieure était dame du village, et exerçait une pleine juridiction sur tous ses habitans.

13° Souzy-la-Briche.

Souzy-la-Briche, 155 habitans.

Petit village situé à 3 lieues d'Etampes, dans une vallée agréable.

14° Villeconin.

Villeconin, 540 habitans.

Village à 3 lieues N. d'Étampes, et à 12 lieues de Paris. Tuilerie et fours à chaux. — On y voit encore les

ruines d'un ancien château fort. Non loin de ce village sont situés le château et le parc de Saudreville, appartenant à M. de Rotrou.

CANTON DE LA FERTÉ-ALEPS.

18 communes. — Population, 8,603 habitans.

1° La Ferté-Aleps ou Alais.

La Ferté-Alais, 775 habitans.

Ce bourg est situé dans une belle vallée sur la rive droite de l'Essonne, à 4 lieues N.-E. d'Étampes et 11 de Paris. C'était anciennement une place très forte. On y remarque encore une belle église et les vestiges d'un château qui a servi de prison d'état. — Exploitation de carrières de grès. — Filature hydraulique de coton. — Commerce de chevaux et de bestiaux. — Foires les 10 août, 25 septembre et le jeudi de la mi-carême. Le bourg de la Ferté-Aleps portait autrefois le nom de *Ferté-Baudouin* : il dut sans doute celui d'*Aleps* ou *Alais*, à la comtesse *Aales* ou *Adélaïde*, qui en devint suzeraine vers l'an 1109.

Ce bourg est célèbre dans l'histoire par un siége que son château eut à soutenir contre le roi Louis-le-Gros. En l'année 1108, Guy, dit le Roux de Rochefort, aidé de son fils Hugues de Crécy, l'un des plus intrépides brigands de cette époque, avait pris les armes contre le roi de France. Indigné de n'avoir pu entraîner dans son

parti Eudes, son frère, comte de Corbeil, Hugues se saisit de lui à la chasse et le fait jeter pieds et mains liées en prison dans son château de la Ferté. Aussitôt les habitans de Corbeil recourent à la justice du monarque, pour tirer vengeance de l'insulte faite à leur seigneur. Le roi Louis se rend en personne sous les murs du castel où gémissait le prisonnier, et en forme le siége. Il se disposait à donner l'assaut, lorsque ses barons vinrent lui dire : « *Illustre prince, ayez pitié de nous : car si Hugues* « *de Crécy, cet homme infâme, ce tigre altéré de* « *sang, revient dans son château, il est assez féroce* « *pour faire pendre de suite son frère Eudes, sans* « *aucune formalité.* » Le roi se rendant à leurs désirs, retarda l'assaut de la forteresse d'Aleps : mais il la fit cerner de cinq tours qui furent défendues par ses hommes d'armes. Le fier châtelain ne put venir secourir son castel dont le roi se rendit bientôt maître, et l'infortuné Eudes fut délivré (1).

2° Auvers.

Auvers, 910 habitans.

Bourg situé agréablement sur la Juine, à 2 lieues N. d'Étampes et à 11 lieues S. de Paris. On y voit aux envi-

(1) V. Vita Ludovici grossi a Sugerio. — Recueil des Histor. de France, t. XII.

rons le beau château dit de Gravelle, appartenant à M. le comte Perregaux, et celui de Gillevoisin dont M. Jaubert est propriétaire,

3° Baulne.

Baulne, 320 habitans.

Village à 4 lieues N.-E. d'Étampes, à 12 lieues S. de Paris, sur la rivière d'Essonne. — Filature hydraulique de coton.

4° Boissy-le-Cutté.

Boissy-le-Cutté, 330 habitans.

Village à 3 lieues N.-E. d'Étampes, et à 12 S. de Paris.

5° Bouray.

Bouray, 600 habitans.

Village à 4 lieues N.-E. d'Étampes; à 10 lieues et demie de Paris, près de la rive droite de la Seine. On voit encore à Bouray un ancien château remarquable par son architecture, sa position, et les sites pittoresques qui l'environnent. C'est le château de *Mesnil-Voisin*, dont

on attribue la construction au chancelier Voisin. Il appartient aujourd'hui à M. de Rougé. Dans la commune de Bouray est aussi le château de Frémigny. Près de ce village se trouve une vieille tour, dite de *Pocancy*.

6° Boutigny.

Boutigny, 560 habitans.

Village à 4 lieues E. d'Étampes, sur la rivière d'Essonne. Les maisons qui le composent ne sont point agglomérées les unes aux autres; mais elles sont isolées et séparées par des enclos ou des jardins.

7° Cerny.

Cerny, 800 habitans.

Village à 3 lieues E. d'Étampes, près de la rivière d'Essonne. On remarque aux environs de ce village l'ancien château de Villiers, appartenant à M. le comte de Selve. Il fut jadis habité par Olivier-le-Daim, et il a été plusieurs fois détruit ou brûlé durant nos guerres civiles.

Dans les dépendances de ce château, se trouvent les ruines de l'abbaye de Villiers, antique monastère de femmes, appartenant à l'ordre de Citeaux. Fondé vers l'an 1220, il fut enrichi des dons du roi saint Louis et

des reines Blanche de Castille et Marguerite de Provence. L'historien Claude-François Ménestrier prétend avoir vu dans l'église de cette abbaye, en 1682, le tombeau d'Agnès ou Anne de Russie, femme de Henri Ier, roi de France, et fille de Ladislas Ier, empereur de Russie. On y lisait encore, dit-il, cette inscription : *Hic jacet Domina Agnes, uxor quondam henrici regis.* (*Voy.* une dissertation à ce sujet au tome XII du *Gallia Christiana,* col. 242-243.)

8° Chamarande.

Chamarande, 340 habitans.

Village à 3 lieues N. d'Étampes, dans une gracieuse position, quoique dans une vallée agreste et bordée de rochers ; il est traversé par la Juine. Le grand et beau château qui fait l'ornement de ces lieux appartient à M. le marquis de Talaru, pair de France. Il fut construit en grès et en briques dans le 17e siècle, et il est entouré de larges fossés remplis d'eau vive. Le parc qui l'environne est, dit-on, l'ouvrage du célèbre Le Nôtre. Il contient une magnifique futaie.

9° Dhuison.

Dhuison, 360 habitans.

Village à 3 lieues E. d'Étampes, sur la rivière d'Essonne.

10° Guigneville.

Guigneville, 200 habitans.

Petit village à 4 lieues d'Étampes, sur la rivière d'Essonne.

11° Itteville.

Itteville, 685 habitans.

Village à 4 lieues N.-E. d'Étampes. — Belle filature de coton.

12° Lardy.

Lardy, 490 habitans.

Village à 3 lieues N.-E. d'Étampes, sur la rivière de Juine. — Fabriques de lacets et de ganses.

13° Mondeville.

Mondeville, 520 habitans.

Village à 5 lieues E. d'Étampes; à 12 lieues S. de Paris.

14° ORVEAU.

Orveau, 147 habitans.

Petit village à 2 lieues et demie d'Étampes.

15° TORFOU.

Torfou, 236 habitans.

Petit village situé dans une belle plaine à 3 lieues d'Étampes.

16° VAYRES.

Vayres ou Vaires, 269 habitans.

Petit village à 3 lieues d'Étampes, sur la rivière d'Essonne. Beau château et parc, appartenant à Mme Blanchet de la Sablière.

17° VIDELLES.

Videlles, 625 habitans.

Village à 5 lieues E. d'Étampes.

18° Villeneuve-sur-Auvers.

Villeneuve-sur-Auvers, 285 habitans.

Petit village à 2 lieues d'Étampes.

CANTON DE MÉRÉVILLE.

20 Communes. — Population, 9,135 habitans.

1° Méréville.

Méréville, 1514 habitans.

Petite ville agréablement située dans une vallée près de la route d'Orléans, sur la rivière de Juine, à 4 lieues S. d'Étampes. Commerce considérable de denrées de toute espèce pour l'approvisionnement de Paris, de chevaux, vaches et autres bestiaux. Marchés très fréquentés, très belle halle. Foires les 14 mars, 9 mai, 15 septembre et 21 décembre.

Méréville a long-temps possédé un vieux château dont l'origine remontait à une haute antiquité. Il en est fait mention dans plusieurs de nos vieilles chroniques. Dans le onzième siècle, lorsque la reine Constance, après la

mort du roi Robert, souleva contre Henri son fils aîné, qu'elle voulait priver de la couronne, les principaux seigneurs du royaume, Hugues Bardulfe, châtelain de Méréville, fut l'un de ceux qu'elle entraîna dans son parti. Henri plein de courage alla assiéger Hugues dans son castel, dont il se rendit maître. Il poursuivit ensuite son ennemi dans son château de Pluviers (Pithiviers), dont il s'empara enfin, après un siége de deux ans. Ayant ainsi dépouillé de tous ses biens ce puissant rebelle, il le bannit pour toujours du royaume.

Le château actuel de Méréville est l'une des plus belles habitations des environs de Paris : le magnifique parc qui l'environne peut être regardé comme l'un des plu beaux de la France. Ce château construit sur un vaste plan, d'après les dessins du célèbre Bellanger, est situé à mi-côte et domine le parc entier. Il se compose d'un grand bâtiment de forme régulière, flanqué de quatre tourelles et bordé d'une large terrasse d'où la vue plongeant dans la vallée découvre des sites très pittoresques.

M. Delaborde, riche banquier de la cour, après avoir acheté la terre de Méréville de la famille Latour-Dupin, y fit faire des embellissemens et des plantations immenses. On rapporte qu'il dépensa en de pareils travaux près de *quatorze millions* : grâce à ses efforts et à son goût éclairé des arts, ce domaine devint un séjour vraiment enchanteur. Méréville, situé au milieu des plaines nues de la Beauce, est aujourd'hui un délicieux oasis au sein d'un vaste désert.

Le parc, tracé d'après les plans des célèbres artistes Joseph Vernet et Robert, embrasse dans son étendue

plus de cent arpens. L'étranger qui le parcourt s'y trouve à chaque instant arrêté par de nouveaux points de vue, des sites variés, et de gracieux ou riches ornemens toujours habilement disposés pour le plaisir des yeux. Ce sont ici des îles charmantes, auxquelles on communique par des ponts élégans ; là, de bruyantes cascades dont les eaux viennent se perdre dans des grottes tapissées de mousse. Ailleurs c'est un temple en forme de rotonde entouré de colonnes, ou bien une grande et belle colonne trajane qui s'élève majestueusement dans les airs, et au sommet de laquelle conduit un escalier de quatre-vingt-dix-neuf marches ; ou bien encore un beau sarcophage dédié au capitaine Cook. Non loin d'un moulin remarquable par sa construction en forme de châlet suisse, on aperçoit une colonne rostrale en beau marbre bleu turquin : ce monument a été érigé à la mémoire de deux frères de M. Delaborde, lieutenans de vaisseau aux ordres de M. de la Peyrouse, qui périrent aux côtes de la Californie, victimes comme cet infortuné navigateur de leur courage et de leur dévouement.

La terre de Méréville est aujourd'hui la propriété de M. le comte de Saint-Roman, qui ne néglige rien pour rehausser l'éclat et accoître les agrémens de ce délicieux séjour.

2° Abbeville.

Abbeville, 350 habitans.

Village à 3 lieues S. d'Étampes, dans une vallée étroite, sur le ruisseau de Climont.

3° Angerville.

Angerville, 1450 habitans.

Jolie petite ville bien bâtie, propre et bien percée, située dans une belle plaine de la Beauce, sur la route de Paris à Orléans, à 4 lieues S.-O. d'Étampes et 17 de Paris. Fabrique de bas de laine drapés ; brasseries ; commerce de bestiaux, de grains et de laines. Foires les 25 avril, 20 juillet et 3 novembre. Angerville fut, en 1815, le théâtre d'un grand conseil de guerre, tenu par le maréchal prince d'Eckmülh, commandant en chef de l'armée française alors reléguée au delà de la Loire. C'est là que cette armée, par l'organe de ses chefs, reconnut de nouveau l'autorité de Louis XVIII. M. le maréchal envoya aussitôt des députés au monarque pour lui annoncer la soumission et le respectueux dévouement des troupes de la Loire.

4° Arrancourt.

Arrancourt, 120 habitans.

Petit village à 2 lieues S. d'Étampes, dans une vallée étroite, sur le ruisseau de Climont.

5° Blandy.

Blandy, 230 habitans.

Village à 4 lieues S. d'Etampes, et à 17 de Paris. On remarque dans ce village les restes d'un ancien château fort, consistant en cinq tours inégales, avec des murs de clôture de 9 pieds d'épaisseur et des fossés de 60 pieds de large ; l'une de ces tours sert aujourd'hui de logement au fermier.

6° Bois-Herpin.

Bois-Herpin, 105 habitans.

Petit village à 4 lieues d'Etampes : on y voit encore les restes d'un ancien château.

7° Boissy-la-Rivière.

Boissy-la-Rivière, 280 habitans.

Village à 2 lieues et demie S. d'Etampes, sur la rivière de Juine. On aperçoit aux environs les ruines d'un vieux château.

8° Chalou-Moulineux.

Chalou-Moulineux ou Chalou-la-Reine, 420 habitans.

Joli village à 3 lieues O. d'Étampes.

La situation de ce village au bas de verts coteaux, dans un vallon délicieux, est extrêmement pittoresque. Sur les hauteurs voisines on aperçoit encore les ruines d'une antique chapelle dont on ignore l'origine et l'histoire. Ces mystérieux débris vus du fond de la vallée, dominent tout le paysage et réjouissent agréablement les yeux du voyageur.

Le charmant vallon de Chalou-Moulineux, avec son village, son vaste étang, ses rochers, ses collines et surtout les murs noircis de sa vieille chapelle, est sans contredit l'un des sites les plus délicieux de toute la contrée.

9° Congerville.

Congerville, 200 habitans.

Village à 3 lieues O. d'Étampes.

10° Estouches.

Estouches, 133 habitans.

Petit village à 3 lieues et demie d'Etampes.

11° Fontaine-la-Rivière.

Fontaine-la-Rivière, 162 habitans.

Petit village à 1 lieue et demie d'Etampes, dans une vallée étroite, sur le ruisseau de Climont.

12° Forêt-Sainte-Croix.

La Forêt-Sainte-Croix, 205 habitans.

Village à 2 lieues S.-E. d'Etampes.

13° Guillerval.

Guillerval, 630 habitans.

Bourg à 2 lieues S.-O. d'Etampes.

14° MAROLLES.

Marolles, 260 habitans.

Village à 2 lieues d'Etampes.

15° MONNERVILLE.

Monnerville, 419 habitans.

Village à 3 lieues d'Etampes.

16° PUSSAY.

Pussay, 700 habitans.

Bourg à 3 lieues S.-O. d'Etampes : on y aperçoit encore les ruines d'un ancien château fort, consistant en quatre tours et divers bâtimens qui forment deux fermes. Fabrique et commerce considérable de bonneterie drapée de laine.

17° ROINVILLERS.

Roinvillers, 120 habitans.

Petit village à 3 lieues d'Etampes.

18° Saclas.

Saclas, 640 habitans.

Village à 2 lieues S. d'Etampes. Filature de coton et de laine ; nombreux moulins à farine.

Le village de Saclas, dont nous avons eu l'occasion de reconnaître ailleurs la haute antiquité, occupe une partie de l'emplacement de la cité de *Salioclita*, mentionnée dans l'itinéraire de l'empereur Antonin (1). L'altération des anciennes dénominations, dont l'effet ordinaire est de les abréger, a fait dire *Salclita* au lieu de *Salioclita*. On retrouve Saclas à peu près sous cette forme dans un diplôme du roi Dagobert I^er : *Villa Sarclitæ, super fluvium Juina* (la Juine) *in pago Stampense* (le canton d'Etampes). Ces expressions désignent ici indubitablement Saclas (2).

L'église actuelle de Saclas, placée sous l'invocation de Saint-Germain d'Auxerre, est un monument du 16° siècle. Le procès-verbal de sa dédicace, faite le 21 juillet de l'an de grâce 1537, cite parmi les personnes qui furent présentes à cette cérémonie : M. *Pierre Pineau prêtre, curé de céans, noble homme Jehan de Poyloüe, escuyer seigneur du fief de Saclas, Toussaint Denis*,

(1) Voy. tome I, page 4 des *Essais historiques*.

(2) Voir d'Anville, Notice sur l'ancienne Gaule.

Pierre Boudier, etc. Cette même église possède une belle et ancienne cloche de l'an 1586, sur laquelle sont gravés encore les noms des sieurs de Poyloüe avec leurs armoiries.

19° Saint-Cyr-la-Rivière.

Saint-Cyr-la-Rivière, 370 habitans.

Village à 5 lieues S. d'Etampes, sur le ruisseau du Climont. On y aperçoit un ancien et beau château, garni de tourelles et environné de fossés remplis d'eau vive. Ce château appartient aujourd'hui à M. le comte de Choiseul d'Aillecourt, ancien préfet du département du Loiret, où son administration a laissé de précieux souvenirs.

20° Thionville.

Thionville, 76 habitans.

Petit village à 3 lieues d'Etampes.

CANTON DE MILLY.

17 Communes. — Population, 8,161 habitans.

1° Milly.

Milly, 1884 habitans.

Petite et très ancienne ville située à 6 lieues E. d'Etampes, et à 14 lieues S. de Paris, dans une vallée agréable, sur la rive droite de la rivière d'Ecole. Commerce de grains et de bestiaux; foires les 22 janvier, 3 mai, 28 octobre et le lundi de la Pentecôte.

On remarque à Milly une place vaste et régulière, une halle spacieuse et un Hôtel-Dieu. Cette ville était jadis fortifiée et défendue par un château, qui sous le règne de Charles VII, a soutenu plusieurs siéges contre les Anglais. Ce château est encore dans un bon état de conservation; il appartient à M. Dulau d'Allemand.

2° Boigneville.

Boigneville, 270 habitans.

Village à 5 lieues S.-E. d'Etampes, près la rivière d'Essonne.

3° Brouy.

Brouy, 210 habitans.

Petit village à 5 lieues S.-E. d'Etampes.

4° Buno-Bonnevaux.

Buno Bonnevaux, 400 habitans.

Village à 5 lieues E. d'Etampes.

5° Champmotteux.

Champmotteux, 380 habitans.

Village à 4 lieues S.-E. d'Etampes, et à 16 de Paris. Non loin de ce village est le château du Vignay où mourut le célèbre chancelier Michel de Lhospital. Son tombeau, qui avait été transporté au musée des Petits-Augustins, a été replacé dans l'église de Champmotteux en 1818. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en nous étendant un peu longuement sur la description de ces lieux illustrés par la vie et la mort d'un grand homme et d'un homme de bien. Une cérémonie intéressante dont ils furent le théâtre au mois d'octobre dernier, nous

fournit à ce sujet de précieux documens dont nous nous empressons de profiter.

Le mardi 8 novembre 1836, dans la séance de rentrée de la Cour de cassation, M. le procureur-général Dupin a consacré presque tout son discours au récit d'un pélerinage qu'il venait de faire au dernier asile du chancelier Lhospital. Après avoir raconté que le château du Vignay fut le séjour de ce grand homme après sa retraite, et décrit la vie calme et studieuse qu'il menait dans ce nouveau Tusculum, l'orateur poursuit ainsi :

— « C'est à Vignay que Lhospital est mort, le 13 mars 1573, après avoir échappé l'année précédente au massacre de la Saint-Barthélemy ; son corps fut inhumé dans l'église paroissiale du village de Champmotteux. Un modeste tombeau lui fut élevé par sa veuve et ses petits-enfans dans une chapelle latérale ; c'était un cénotaphe surmonté d'une table de marbre noir, sur lequel reposait l'image du chancelier en robe, avec sa longue barbe, telle qu'il la portait dans les derniers temps ; en face, du côté gauche, était une statue de saint Michel, patron de Lhospital, terrassant le dragon, symbole de la violence et de l'injustice.

« Ce monument, objet de la vénération publique, avait subsisté sans altération jusqu'en 1793. A cette époque, trop semblable à celle où Lhospital avait vécu, il fut l'objet d'une odieuse profanation. Une troupe d'émeutiers étrangers à la commune y fut envoyée en détachement par le comité révolutionnaire, avec la mission de renverser le tombeau de Lhospital, qualifié d'*aristocratie*... »

« En 1795, la république étant revenue de ses *préventions* contre Lhospital, le directoire eut l'idée de lui décerner les honneurs du Panthéon ! Des commissaires furent envoyés sur les lieux ; mais ils constatèrent que le monument n'était plus transportable.

« En 1818, sous le ministère de M. Lainé, bien digne d'encourager un tel projet, un membre de la chambre des députés, M. de Bizemont, alors propriétaire du Vignay, fit rechercher avec soin les débris du tombeau qui étaient demeurés ensevelis sous les décombres. La tête entière et une partie de la statue furent retrouvées ; la table de marbre avait été renversée sans trop se briser, et il fut possible de restaurer la figure et de rétablir le tombeau sur trois faces, à peu près tel qu'il était originairement.

« En 1834, M. Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, ayant visité l'église de Champmotteux, fut frappé de l'état de délabrement où était cet édifice, et surtout la chapelle où se trouvait le tombeau du chancelier ; il conçut le projet de rendre cette restauration plus complète. Dans cette vue, il ouvrit une souscription ; le roi, le prince royal, la Cour de cassation en corps, la Cour des comptes, un grand nombre de députés, quelques pairs, plusieurs Cours royales, le barreau de Paris, et à son exemple, les barreaux des autres siéges, répondirent à cet appel. Un habile sculpteur (M. Marochetti) et M. Bonnet, architecte, agirent de concert pour réparer à la fois l'église et le tombeau avec ses accessoires, et le dimanche 30 octobre fut indiqué pour le jour de l'inauguration.

« Le préfet, accompagné du général Lawoestine et

du conseil de révision, alors en tournée, arriva la veille chez M. de Bizemont, au château de Gironville : je m'y trouvai également.

« Le lendemain, avant d'aller à l'église de Champmotteux, nous nous rendîmes à pied à la résidence du Vignay.

« Je plains ceux qui, en approchant des lieux qui rappellent de tels souvenirs, n'éprouvent aucune émotion ! Ils n'ont le sentiment ni des grands hommes, ni des grandes choses ! A peine étions-nous en vue du modeste château que mon regard avide cherchait cette seconde porte que Lhospital voulait qu'on ouvrît aux gens de la Saint-Barthelemy, si la première n'était pas suffisante. Elles existent encore toutes deux.

« Nous pénétrâmes dans un vestibule au fond duquel est un escalier dont la voûte sillonnée en arceaux du moyen âge, est toujours dans un parfait état de conservation ; sous cette voûte, au rez-de-chaussée, près d'une basse porte qui conduit au jardin, est une retraite où pendant long-temps, qui le croirait? furent déposés les titres les plus précieux des archives de France.......

« Parmi les salles basses, on retrouve cette salle à manger témoin de la frugalité du chancelier, où le maréchal de Strozzi et Brantôme qui raconte le fait, le trouvèrent dînant avec du *bouilli seulement,* car, dit l'historien, *c'étoit son ordinaire pour les disners.* On peut se faire une idée de la simplicité de sa vaisselle lorsqu'on lit dans une épître qu'il écrivait à l'un de ses amis pour l'inviter à dîner : « Le service ne sera point trop rustique ; « vous verrez *une salière d'argent* que ma femme a

« rapportée de la ville, et qu'elle y reporterait de « nouveau si je pouvais y retourner. »

« A l'entrée du deuxième jardin est un if près duquel le chancelier aimait à se reposer sur un banc de bois; cet if, aujourd'hui monumental par le développement extraordinaire qu'il a pris pendant près de trois siècles, forme à lui seul un cabinet entier; on l'appelle encore *l'if du chancelier*.

« La femme de Lhospital était douée d'un dévouement parfait pour son illustre époux : il était trop occupé pour se mêler de ses affaires domestiques; elle seule en avait pris tout le soin. Le vieux Vignay était tombé en ruines; elle fit rebâtir l'habitation nouvelle; elle avait ménagé dans l'intérieur une galerie ouverte à la manière des Italiens, chez qui Lhospital avait passé les années de son exil. Elle seule avait dirigé les plantations; lui-même a légué ces détails à la postérité.

« Ma maison, écrit-il à l'un de ses amis, est assez « vaste pour loger son maître avec trois et même quatre « amis ensemble; vous verrez à deux pas ce plant d'ormes « si sagement imaginé pour nous défendre du soleil. « C'était un champ sous l'ancien propriétaire; on y mois- « sonnait : *ma femme* a changé sa destination en arrivant « ici, elle a continué le bois jusqu'à la maison; *c'est « une prolongation d'ombrage qu'elle a voulu me mé- « nager*. Là, je m'égare au retour de l'aurore, je fais des « vers, j'y compose des bagatelles; je m'y promène tout « seul jusqu'au moment *où la voix de ma femme m'in- « vite au souper préparé de sa main.* » On retrouve ici les mœurs des héros d'Homère.

« Cette sollicitude de la vertueuse compagne du chancelier, pour lui éviter les soucis du ménage, est attestée par une inscription latine placée au premier étage, au dessus de la porte du salon. On y rappelle que cette maison fut bâtie par Marie Morin, femme du chancelier, en 1563, pendant la minorité de Charles IX.......

« Dans le salon, pièce assez vaste, est toujours demeuré (chose bien rare après plus de deux siècles et demi d'intervalle, et quand une maison est sortie de la famille pour aller à des étrangers) le portrait original de Michel Lhospital, en robe noire, la main droite appuyée sur une boîte fleurdelisée, contenant les sceaux de l'état. Le vertueux Malesherbes, dont le château est peu éloigné, et qui chaque année venait à pied au Vignay *pour rendre sa visite au chancelier de Lhospital,* reconnut cette boîte et dit que c'était encore la même qui servait au même usage en 1789.

« Lhospital travaillait au second étage, dans un fort petit cabinet où étaient ses livres de prédilection. A côté, était une galerie et d'autres pièces dans l'une desquelles existe encore, bien vieux et fort délabré, après 276 ans d'abandon, le bureau ou secrétaire du chancelier, avec tout l'attirail de tiroirs et la variété de sculptures et d'ornemens qui distinguent les meubles du moyen âge, aujourd'hui remis en vogue par un caprice de goût. Jugez si je dus m'estimer heureux, quand j'entendis le propriétaire du Vignay me dire qu'il faisait cadeau de cette précieuse relique au procureur général de la Cour de cassation.

« Quant aux livres du chancelier, il n'en est pas resté

un seul au Vignay; comme il n'avait qu'une fille, par son testament il déclara léguer *toute sa librairie et bibliothèque* à l'un de ses petits-fils, non à titre de prérogative d'aînesse, mais à celui qu'il supposait *le plus idoine et le plus affectionné aux bonnes lettres que ses autres petits-enfans* : il en usa de même pour ses manuscrits....... »

« Fatale destinée des grands hommes ! Il semble que leur race, comme épuisée en eux, ne puisse vivre ni les continuer ! Un des marbres placés sur la tombe de Lhospital atteste que ce monument lui fut élevé par sa fille, alors mère de *neuf enfans !* Et au jour des secondes funérailles du chancelier, au milieu d'un si grand nombre de spectateurs, il ne s'est pas trouvé une seule personne qui se rattachât à sa famille ! » —

L'inauguration du tombeau du chancelier Lhospital eut donc lieu dans l'église de Champmotteux, le dimanche 30 octobre 1836. L'auteur de ces *Essais historiques,* qui avait été l'un des témoins de cette pieuse cérémonie, essaya de la raconter quelques jours après dans une feuille périodique. Qu'on nous permette de rappeler ici ces quelques lignes pour compléter ce qui nous reste à dire sur un si intéressant sujet.

« La journée du dimanche 30 octobre a été signalée à Champmotteux par une pieuse cérémonie, qui laissera quelques souvenirs parmi les habitans de cette simple bourgade. Vers l'heure de midi, de nombreux équipages stationnaient devant la modeste église de ce village; et des hameaux voisins et de la ville d'Étampes, une foule empressée était accourue et remplissait son étroite enceinte :

tous étaient là réunis pour rendre un éclatant hommage à la mémoire d'un homme vertueux, dont les restes reposent dans une chapelle de cette même église, si petite et si humble. Son nom est Michel de Lhospital, et sa dignité fut celle de chancelier de France.

« Cet illustre magistrat eut à vivre, comme on sait, dans les temps les plus difficiles. Son pays était alors tourmenté par des querelles civiles et religieuses ; les têtes fermentaient à l'envi, des haines vives et profondes étaient dans tous les cœurs, et la modération, cette vertu du sage, semblait être entièrement exilée d'ici-bas. Lhospital fut choisi du ciel pour donner au monde un grand exemple de fermeté et de justice, il avait pris pour devise ces paroles d'Horace : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ;* et cette constance du juste fut durant toute sa vie la règle de sa conduite. Mais cette jalousie et cette haine qu'il s'efforçait d'arracher du cœur des hommes, ne tardèrent pas à l'atteindre lui-même ; sa foi devint suspecte, et sa modération parut un crime contre l'état. Lhospital se voyant dans l'impuissance de faire le bien, déposa les sceaux et se retira dans son domaine du Vignay, près Champmotteux, à quelques lieues d'Étampes. C'est dans cette douce retraite qu'il coula désormais ses jours heureux et paisibles, partagés entre les plaisirs de la campagne, les charmes de la poésie latine, les entretiens de ses amis et l'éducation de ses enfans. Quelques personnes lui faisaient craindre, même dans cet asile, les attaques de ses ennemis : « — *Vignay,* répondit-il, « *n'a il est vrai, ni fossés, ni tourelles, mais ma*

« *confiance est en Dieu, mon seul et mon plus fort* « *appui.* »

« C'est de là qu'il écrivait aussi un jour ces touchantes paroles. — « *J'ignorais que la vie et les plaisirs cham-* « *pêtres eussent tant de charmes. J'ai vu blanchir* « *mes cheveux, avant que de connaître l'état dans* « *lequel je pouvais rencontrer le bonheur... Que si* « *quelqu'un s'imagine que je me croyais heureux dans* « *ce temps où la fortune semblait s'être fixée sur moi...,* « *et qu'à présent je me crois malheureux d'avoir perdu* « *tous ces brillans avantages, ah! que cet homme* « *ignore bien le fond de mon cœur!* » — Aux jours néfastes de la Saint-Barthélemy, Lhospital vit sa retraite du Vignay assaillie par une bande de furieux qui, l'accusant de complicité avec les calvinistes, venaient attenter à sa vie; ses amis le pressaient vivement de songer à sa défense. — « *Gardez-vous de les arrêter,* leur répondit-il; « *mais si la petite porte du château ne suffit point pour* « *les laisser entrer, faites ouvrir la grande.* » — Cependant des émissaires de Charles IX étaient accourus; et après avoir réprimé la violence de cette horde forcenée, ils viennent annoncer à Lhospital que le roi veut bien lui faire grâce. — « *Que dites-vous?* » répond le chancelier sans s'émouvoir, « *je ne croyais avoir mérité ni la mort ni mon pardon.* »

« Les restes de Michel Lhospital avaient été inhumés dans l'église de Champmotteux, et dans cette même enceinte sa famille et ses amis lui avaient érigé un tombeau. Détruit durant nos troubles politiques, ce tombeau vient d'être restauré ainsi que l'église entière, par les soins

de M. de Bizemont, propriétaire actuel du château du Vignay, et les souscriptions volontaires d'un grand nombre de magistrats. Or, c'était l'inauguration de ce précieux monument qui rassemblait à Champmotteux un concours inusité d'étrangers, et quelques uns des principaux notables du département. La cérémonie a été simple et noble comme l'homme de bien qu'elle devait honorer : après une messe basse célébrée par le pasteur du village dans la chapelle du tombeau, M. Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, a rappelé dans un discours plein de noblesse et de dignité, les hautes vertus et les traits les plus saillans de la vie de Lhospital. M. Dupin, président de la chambre des députés, est venu ensuite au nom de la magistrature payer un tribut à l'un des plus illustres magistrats dont la France s'honore. Son improvisation chaleureuse a vivement intéressé l'auditoire. Enfin M. Delaborde, député de l'arrondissement d'Etampes, a fait entendre aussi quelques paroles écoutées avec un profond recueillement. L'assemblée s'est ensuite séparée en silence; mais chacun en se retirant tournait une fois encore les yeux vers le tombeau de Lhospital, et s'applaudissait de cet hommage rendu, sous les auspices de la religion, au génie et à la vertu. » (L'Univers, n° du 4 novembre 1836.)

6° Courance.

Courance, 425 habitans.

Village à 6 lieues E. d'Etampes. Tuileries et fours à

plâtre ; beau château apartenant à M. le marquis de Nicolaï. Le parc est arrosé d'eaux vives agréablement distribuées, provenant de la rivière d'Ecole.

7° Courdimanche.

Courdimanche, 126 habitans.

Petit village à 4 lieues d'Etampes, sur la rivière de Juine. On y voit le château dit de *Bellebat*, appartenant à madame la marquise de Rennepont.

8° Dannemois.

Dannemois, 430 habitans.

Village à 6 lieues E. d'Etampes, sur la rivière d'Ecole.

9° Gironville-sous-Bruno.

Gironville, 355 habitans.

Village à 4 lieues E. d'Etampes, près de l'Essonne, avec un beau château appartenant à M. le comte de Bizemont.

10° Maisse.

Maisse, 835 habitans.

Village à 4 lieues S.-E. d'Etampes, et à 15 lieues S. de Paris, sur la rivière d'Essonne. Commerce de bestiaux, mercerie, quincaillerie. Foires les 9 juin, 25 novembre, et le lundi après le 8 septembre..

Le territoire de Maisse possède un beau château, dont M. de Trimont est le propriétaire.

11° Mespuits.

Mespuits, 220 habitans.

Joli village à 3 lieues d'Etampes.

12° Moigny.

Moigny, 600 habitans.

Village à 5 lieues E. d'Etampes, sur la rivière d'Ecole.

13° Oney.

Oney, 160 habitans.

Petit village à 6 lieues d'Étampes, et à 15 lieues S. de Paris, près de la rivière d'Ecole.

14° PRUNAY.

Prunay, 98 habitans.

Petit village à 2 lieues d'Etampes.

15° PUISELET-LE-MARAIS.

Puiselet-le-Marais, 234 habitans.

Petit village à 2 lieues d'Etampes.

16° SOISY-SUR-ECOLE.

Soisy-sur-Ecole, 465 habitans.

Village à 6 lieues E. d'Etampes, sur la rivière d'Ecole.

17° VALPUISEAUX.

Valpuiseaux, 405 habitans.

Village à 3 lieues E. d'Étampes.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE I.

Érection du Comté d'Étampes en duché, par François Ier, au mois de janvier 1536.

(Chap. XVII, p. 70.)

François, par la grace de Dieu, roi de France, sçavoir faisons à tous présens, et à venir, que nous considérant que le comté d'Estampes est de belle, et de grande estendue, et de bon et gros revenu : tenu et réputé une des plus notables, et anciennes maisons de nôtre roiaume, dont dépendent plusieurs beaux fiefs, et arrière-fiefs, vassaux, sujets, places et seigneuries : voulant pour la décoration de notre dit roiaume eslever le dit comté en plus haut titre et dégré; Nous, à ces causes, par l'avis et délibération des princes de notre sang, et des gens de notre conseil privé, avons de nôtre certaine science, propre mouvement, pleine puissance, et autorité roiale, iceluy comté d'Estampes eslevé, erigé, et decoré : et par ces présentes élevons, et décorons de tiltre, nom, autorité, et préroga-

tive de duché : et tel voulons qu'il soit tenu et réputé à tousjours perpetuellement : et à ce que le dit comté, puisse mieux estre, et durer es dits noms, et dignité de duché. Nous à iceluy avons de nôtre certaine science, uny et incorporé : et par ces presentes unissons, et incorporons les chastellenies, terres, et seigneuries de Dourdan, et la Ferté Alès, aux honneurs, privilèges, prérogatives, libertez, franchises, exemptions, et prééminences appartenant à duché, sous une seule foy et hommage de nous et de notre couronne, et sous le ressort immédiat de nôtre cour de parlement : voulant que tous les vassaux, et autres gens de quelque autorité, et condition qu'ils soient, tenans noblement, ou roturièrement des dits comté d'Estampes et châtellenies de Dourdan, et la Ferté Alès, quand ils feront doresnavant leurs hommages, et bailleront leurs dénombremens, et adveus, les fassent, et baillent sous le nom et tiltre de duché, et semblablement tous leurs autres actes, et reconnaissances : si donnons en mandement par ces mêmes présentes à nos améz, et féaux les gens tenans, et qui tiendront nôtre dite cour de parlement, gens de nos comptes à Paris, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenans, et à chacun d'eux en droit soy, et si comme à lui appartiendra, que ces présentes ils fassent, afin de perpetuelle mémoire, lire, publier, et enregistrer en nôtre cour de parlement, chambre des comptes, et partout ailleurs, où il appartiendra ; que le contenu en icelles entretiennent, gardent, observent, et fassent entretenir, garder, et observer : ne permettent qu'il soit fait ores, ne pour le temps à venir aucune chose au contraire, en quelque manière que ce soit. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons à ces présentes fait mettre, et apposer nôtre scel.

Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce MDXXXVI et de notre régne le XXIII.

Nota. — On doit remarquer que par ce titre d'érection, François I^{er} unit et incorpore au duché d'Étampes les châtellenies et seigneuries de Dourdan et de la Ferté-Aleps : ce qui accrut dès lors considérablement ce domaine.

NOTE II.

Tableau historique et chronologique indiquant la filiation des divers suzerains d'Étampes. (Princesses, comtes, ducs et duchessés, etc.) (1).

(Chapitre XXI, page 132.)

Le territoire d'Étampes, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, n'avait cessé jusqu'au treizième siècle de faire partie du domaine de la couronne. L'histoire nous apprend que depuis Philippe Ier, les rois y nommaient un *vicomte* pour y percevoir leurs droits et exercer leur juridiction. On cite parmi eux Gui, fils de Hugues du Guiset. Ce seigneur, qui demeura toujours fidèle à la fortune de son prince Louis-le-Gros, avait acquis ce titre de *vicomte d'Étampes*

(1) Nous ne pouvons qu'indiquer dans ce tableau les noms et titres des divers suzerains d'Étampes. Nous renvoyons pour les détails historiques concernant la transmission de ce territoire entre les mains de ses différens possesseurs, aux chapitres divers de cet ouvrage.

par son mariage avec la fille de Marchis qui possédait déjà cette dignité. On pourrait conclure de là, dirons-nous encore, que cette charge, du moins à cette époque, était héréditaire et non une simple commission.

1° Blanche de Castille, reine de France, suzeraine d'Étampes. Année 1240.

La reine Blanche de Castille, femme de Louis VIII, et mère de saint Louis, reçut des mains de son fils, pour en jouir sa vie durant, la terre et seigneurie d'Étampes, avec celles de Pontoise, de Dourdan, de Corbeil et de Melun. Ces domaines lui furent concédés en dédommagement de son douaire, dont elle s'était désistée en faveur de son fils Robert, lors du mariage de ce prince avec Mathilde, fille aînée de Henri I, duc de Brabant. A la mort de Blanche de Castille, en 1252, la seigneurie d'Étampes rentra dans le domaine de la couronne.

2° Marguerite de Provence, reine de France, suzeraine d'Étampes. 1272.

En 1272, la seigneurie d'Étampes fut détachée de nouveau du domaine de la couronne, pour composer avec d'autres terres le douaire de la reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis. A la mort de cette princesse, en 1295, ce territoire retourna entre les mains des rois de France.

3° Louis d'Évreux, fils du roi Philippe-le-Hardi, seigneur apanagiste d'Étampes. 1307.

Le roi Philippe-le-Hardi avait ordonné en mourant, que Louis, comte d'Évreux, son fils, fut apanagé de 15,000 livres de pension annuelle, assignées sur des terres nobles en baronnie. Ce fut en payement de cette

somme que ce seigneur reçut de Philippe-le-Bel, son frère, la jouissance perpétuelle pour lui et ses descendans, de la prévôté et châtellenie d'Étampes, d'Évreux, Gien et autres lieux.

4° Charles d'Évreux, premier comte apanagiste d'Étampes. 1319

Charles d'Évreux, second fils de Louis d'Évreux, lui succéda dans la possession de la baronnie d'Étampes. Ce fut en son honneur que Charles IV, dit le Bel, son cousin, érigea cette baronnie en comté.

Érection de la baronie d'Étampes en comté, sept. 1327.

5° Louis II, d'Évreux, fils de Charles d'Évreux, 2e comte d'Étampes. 1336.

6° Jean de France, duc de Berri et d'Auvergne, et 3e fils du roi Jean, 3e comte d'Étampes. 1384.

(Voir tome II, pages 5 et 6, les détails concernant la transmission du comté d'Étampes entre les mains de Jean de France, duc de Berri.)

7° Étampes sous la domination de la maison de Bourgogne.

1° Philippe *le hardi*, duc de Bourgogne.
2° Jean *sans peur*, *id*.
3° Philippe *le bon*, *id*.
4° Jean de Bourgogne, comte de Nevers.

} Comtes d'Étampes. — Voir chap. XIII et XIV.

8° Arrêt du parlement de Paris, qui réunit le comté d'Étampes à la couronne. 1478.

9° Jean de Foix, vicomte de Narbonne, comte

d'Étampes. 1478.

10° Gaston de Foix, duc de Nemours, comte d'Étampes. 1500.

Mort au siége de Ravenne en 1512.

11° Retour du comté d'Étampes au domaine de la couronne. 1512.

12° Anne de Bretagne, reine de France, comtesse d'Étampes. 1513.

(Voir chap. XV.)

13° Claude de France, comtesse d'Étampes. 1514.

Morte à Blois en 1524. (Voir chap. XV.)

14° Retour du comté d'Étampes au domaine de la couronne. 1524.

15° Anne de Pisseleu, comtesse, puis duchesse d'Étampes. 1534.

Érection du comté d'Étampes en duché. 1536.

16° Retour du duché d'Étampes au domaine de la couronne. 1547.

17° Diane de Poitiers, duchesse d'Étampes. 1553.

(Voir chapitre XVI.)

18° Retour du duché d'Étampes au domaine de la couronne. 1559.

19° Jean de Brosses ou de Bretagne, mari d'Anne de Pisseleu, recouvre le duché d'Étampes en 1562.
et le conserve jusqu'à sa mort en 1564.

20° Retour du duché d'Étampes au domaine de la couronne. 1564.

21° Jean Casimir, fils de Frédéric III, électeur palatin, devient duc d'Étampes, par suite d'un traité de paix conclu avec les Calvinistes, au secours desquels il était venu avec une armée. 1576.

22° Catherine de Lorraine, duchesse de Montpen-

sier, duchesse d'Étampes. 1578.

23° Marguerite de Valois, femme de Henri de Bourbon, et depuis Henri IV, duchesse d'Étampes. 1582.

24° Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, duchesse d'Étampes. 1598.

Maison de Vendôme.

25° César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duc d'Étampes, en 1599.

26° Louis de Vendôme et de Bourbon, duc de Mercœur, devient duc d'Étampes, en 1654.

(Par un titre de son contrat de mariage avec Laure-Victoire Mancini, nièce du cardinal Mazarin).

27° Louis-Joseph, fils de Louis de Vendôme, duc d'Étampes, marié en 1710 à Anne de Bourbon, petite-fille du grand Condé.

(Mort sans postérité en 1712).

28° Marie-Anne de Bourbon, veuve de Louis-Joseph de Vendôme, reste duchesse d'Étampes en 1712.

29° Anne palatine de Bavière, fille d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et veuve de Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, devient duchesse d'Étampes en 1718.

30° Louise-Élisabeth de Bourbon, princesse de Conti, duchesse d'Étampes.

31° Louise-Henriette de Bourbon-Conti, femme de Louis-Philippe d'Orléans, duchesse d'Étampes. 1752.

32° Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dernier duc d'Étampes. juin 1779.

NOTE III.

(Chap. XXI, p. 140.)

On trouve des détails précis et assez curieux sur les illuminations et les frais que fit la ville en cette occasion, dans une délibération du conseil de ville d'Etampes du 4 février 1745, provoquée par M. de Gomberville, maire, et M. Hochereau, échevin: on y décida que pendant le séjour de la cour à Etampes, il serait fait une illumination brillante, le premier jour depuis le logis du roi jusqu'à celui de Mgr. le Dauphin, au moyen de trente caisses supportant des girandoles et les chiffres du roi, garnies chacune de 250 lampions; le second jour, depuis l'hôtel occupé par Mgr. le Dauphin jusqu'à celui où devait descendre madame la Dauphine, le logis du roi se trouvant entre deux; cette seconde illumination devait avoir lieu au moyen de 70 caisses pareilles à celles de la veille : l'Hôtel-de-Ville devait être pareillement illuminé, et les jardins des trois logis royaux éclairés pendant toute la nuit par des terrines *posées avec dessein*. Le nombre des lampions nécessaires fut évalué de vingt à vingt-deux

mille, et celui des terrines à deux mille au moins, pour que l'illumination eût son effet. L'adjudication de cette fourniture et de quelques ouvrages accessoires, mise au rabais, fut faite le 7 février, au prix de 4500 livres, à M. Guestard, qui eut pour concurrent MM. Laumosnier et Villemain.

Il est dit dans cette délibération que la ville n'est pas riche, que les dépenses du séjour du roi ne seront que trop considérables, mais qu'il n'est pas possible de moins faire en cette occasion, etc. (Voir la délibération du conseil de ville du 4 février 1745.)

NOTE IV.

Éclaircissemens et détails historiques sur la coutume du bailliage d'Étampes (1).

La coutume du bailliage d'Etampes, comme toutes les autres coutumes de la France, exista long-temps par une tradition successive avant d'être rédigée par écrit. Son origine particulière est très difficile à déterminer. Quelques jurisconsultes ont cru que les coutumes d'Etampes avaient été introduites par les Bretons, dont un grand nombre était venu habiter cette contrée, lorsqu'elle tomba en la possession des ducs de Bretagne. Mais si leur opinion était véritable, nous retrouverions sans aucun doute dans cette ville quelques dispositions qui rappelleraient les mœurs ou usages des Bretons. Or il n'en est point ainsi. D'autres, s'appuyant sur l'autorité de Dumoulin et de Julien Brodeau, pensent qu'Etampes, durant tout le

(1) Tous les détails consignés ici sont extraits du *Nouveau Coutumier général.*

temps qu'elle demeura une châtellenie dépendant de la prévôté de Paris, n'eut pas de coutume particulière et se gouverna par la coutume de Paris. On trouve cependant dans Chopin (Commentaire sur la Coutume d'Anjou) un passage qui ne permet pas de douter qu'Etampes n'ait eu une coutume à elle propre, dès l'an 1270.

La coutume d'Etampes, comme celle des autres villes du royaume, se composait d'usages établis successivement. Aucune d'elles n'était encore rédigée au quatorzième siècle. Frappé des inconvéniens qui résultaient souvent du défaut d'un texte certain, Charles VIII, en 1453, ordonna de rédiger les Coutumes par écrit. Mais de longues années s'écoulèrent avant que cette disposition reçût son entière exécution. La coutume d'Etampes n'était point encore rédigée cent ans après l'ordonnance de Charles VIII. Enfin, le 19 août 1556, le roi Henri II commit un président et un conseiller au parlement de Paris, pour procéder à la rédaction de la Coutume d'Etampes.

Nous rappellerons en peu de mots les formalités qui furent suivies pour cette rédaction. Elles prouvent qu'encore au seizième siècle, le pouvoir législatif n'était point concentré dans la personne du roi, et que l'intervention du peuple était jugée nécessaire pour la confection des lois qui n'étaient pas des réglemens de police ou d'administration, mais qui concernaient les droits des personnes sociales.

1° Les commissaires royaux mandèrent aux bailli et prévôt d'Etampes de convoquer tous et chacun des prélats, abbés, chapitres, colléges et personnes ecclésiastiques, ducs, comtes, barons, châtelains et seigneurs justiciers, les officiers du roi, avocats et procureurs, les bourgeois et gens du tiers état des villes, villages et lieux enclavés dans le bailliage d'Etampes, pour comparaître audit Etam-

pes à certain jour, afin d'y voir procéder à la rédaction des coutumes du dit bailliage;

2° En exécution de cette ordonnance, Nicolas Petau, docteur ès-droits, bailli d'Etampes, et Simon Audren, licencié ès-lois, prévôt de la même ville, mandèrent au premier sergent royal du bailliage de citer les personnes composant les trois états à comparaître à Etampes le 21 septembre 1556;

3° Ce même jour les cahiers des coutumes furent présentés par les officiers du roi en cette ville aux commissaires royaux: Christophe de Thou, président, Barthélemy Faye et Jacques Viole, conseillers au parlement. Le lendemain, 22 septembre, les commissaires se transportèrent en la salle des plaids du séjour du dit Etampes, préparée pour la rédaction de la coutume. Le greffier du bailliage, Lubin Regnard, donna lecture des ordonnances du roi, et appela les gens des trois états.

4° Après cet appel, on ouït diverses réclamations, soit de la part du substitut du procureur du roi d'Orléans, soutenant que les habitans de Guillerval, Angerville, Monnerville, etc., étaient régis par les coutumes d'Orléans; soit du chapitre d'Orléans, prétendant que le village de Ménilgiraut, dont il était seigneur, était régi par la coutume de Lorris; soit enfin des seigneurs et habitans de Vaires, Dhuison, Villiers, Bouville et Farcheville, assurant qu'ils étaient gouvernés par la coutume de Paris. Toutes ces prétentions furent combattues par le procureur du roi d'Etampes, et les parties renvoyées devant le parlement pour y faire valoir leurs moyens.

5° On commença ensuite la lecture des articles de la Coutume, présentée par les officiers du roi à Etampes. Ce travail fut continué les 23, 24, 25, 26 et 28 septem-

bre. La Coutume d'Etampes se composait de 193 articles répartis sous 15 titres. Les personnes présentes n'avaient pas seulement été appelées pour en entendre la lecture, elles étaient admises à discuter chacun des articles, à défendre leurs droits. Aussi, d'après l'avis de divers membres des trois états, plusieurs amendemens furent-ils ajoutés à la rédaction primitive.

6° Le procès-verbal constatant les opérations de cette assemblée des trois états, offre un intérêt particulier en ce qu'il indique les noms des personnes qui furent appelées à la rédaction de cette coutume. Il contient aussi un état exact et authentique des établissemens publics qui existaient alors à Etampes ou aux environs. En y lisant les noms des personnes qui comparaissaient pour l'état de la noblesse, on apprend d'une manière sûre et positive à quelles familles appartenaient alors les terres et châteaux situés aux environs de la ville: tandis que les noms des officiers du roi exerçant alors diverses charges à Etampes indiquent quelles étaient alors les magistratures de cette cité, et les personnes qui les remplissaient. Nous citerons quelques fragmens de ce procès-verbal.

« Ont comparu pour l'état de l'église : révérend père en Dieu frère Jean Hurault, abbé de Morigny, et les religieux de la dite abbaye, seigneurs de Morigny, Etréchy, Bouves, Maisons et Gommarville, Bissay, Guillerville et Bleville; les chantres et chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame d'Etampes; les doyen, chantres et chapitre de l'Eglise Sainte-Croix dudit Etampes; M. Martin Seguier, prieur du prieuré Saint-Pierre d'Etampes; le prieur de Saint-Martin d'Etampes; Pierre Legendre, prêtre chevecier, curé de l'église Notre-Dame d'Etampes; les curés des églises paroissiales de Saint-Basile, de Saint-

Gilles, de Saint-Martin ou de Saint-Pierre, faubourg d'Etampes; frère Antoine de Lyon, commandeur d'Etampes, seigneur chatelain de *Challou-la-Reyne*; frère Louis Scudéry, de l'ordre des Mathurins, ministre de la maison de la Trinité au dit Etampes; Guillaume Viard, commandeur de Chaufour; Me Claude de Corilly, prieur du prieuré Saint-Pierre de Méréville; sœur Jeanne de Coussy, prieure du prieuré Saint-Hilaire; Me Jacques Yvon, prêtre, maître et administrateur de la Maladrerie de Saint-Lazare d'Etampes; Me François de Brives, chevalier, commandeur de Saint-Jacques de l'Epée, faubourg d'Etampes; les maîtres gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Etampes; Jean Hûe, Claude Godin, Charles Guétard et Pierre Perrot, bourgeois d'Etampes; Me Jacques Vincent, maître administrateur de l'hôpital Saint-Antoine du dit Etampes; Me Simon Charbonnier, maître et administrateur de l'hôpital Saint-Jean, faubourg Saint-Martin d'Etampes; Me François Mérault, prêtre, maître et administrateur de la Maladrerie Saint-Nicolas d'Etréchy. Viennent ensuite les curés des villages régis par la coutume d'Etampes.

« Pour l'état des nobles, sont comparus : Me François Olivier, chancelier, de France, seigneur de Bois-Mircier; noble homme Michel l'Hospital, conseiller du roi *notre sire*, premier président en sa chambre des comptes, seigneur de Vignay; François de Reilhac, chevalier, seigneur de Méréville; Claude de Chatillon, seigneur de Bouville, Farcheville, Villeneuve-sur-Auvers; noble homme et sage maître Augustin de Thou, avocat en la cour du parlement à Paris, seigneur d'Abeville et Javercy; Lazare de Selve, écuyer, seigneur de Cormière, Villiers le Chastel et Cerny; Jean Francisque de Selve, seigneur de Duyson; René de Prunelé, seigneur de Laporte et Gaudreville. Au

nombre de ceux contre lesquels défaut est donné, figure Nicolas Poilloüe, écuyer, seigneur du fief de Poilloüe assis à Saclas.

« Aussitôt après les nobles, sont comparus les officiers du roi, au dit Étampes ; à savoir : Nobles hommes et sages : Maître Nicolas Petau, Bailly d'Étampes ; Claude Cassegrain, lieutenant-général ; Pierre Lemaire, lieutenant particulier au dit bailliage ; Simon Audren, prévôt ; Jean de Lormes, son lieutenant ; Claude Prévost, avocat ; Esprit de Camet, procureur du roi au dit Étampes ; M[e] Esprit Hacte, receveur du domaine du dit seigneur ; M[e] Jean Verrier, greffier du dit baillage ; M[e] Guillannée de Courlay, notaire et secretaire du roi, contrôleur de l'audience de la chancellerie de France, établie à Paris, tabellion du dit Étampes par Jean Jannin son principal substitut et commis ; M[e] Tristan le Charron, élu d'Étampes ; M[e] Jean le Roux, grenetier du magasin et grenier à sel du dit Étampes ; M[e] Jean Hamouis, aussi grenetier du dit magasin ; M[e] Pierre Thibault, procureur du roi ès-élection et magasin d'Étampes ; M[e] Guillaume David, contrôleur au dit magasin ; Jacques de Lambon, mesureur en icelui ; Jacques Savary, receveur des tailles et aides en icelle élection ; Jean Lamoureux, aussi receveur des tailles en la dite élection ; Gonant Archambaut, contrôleur des dites tailles et aides ; et Ferry, Aleaûme, greffier en la dite élection. »

« A la tête du tiers état, figure le corps municipal composé d'un maire, de six échevins, d'un receveur, d'un contrôleur des deniers communs, d'un greffier.

« Et pour le tiers état, honorables hommes Ferry Alleaume, maire ; le dit de Lambon, Giraut Hacte, Ferry Hüe et Simon de la Lucaziere, échevins de la dite ville ; Cantian Canivet, receveur des deniers communs de la dite ville ; Cantian Pomille, contrôleur des deniers com-

muns d'icelle ville; M[e] Robert Mazeaux, greffier de la dite ville. Paraissent ensuite les avocats au nombre de dix; les procureurs au nombre de trente-huit. Honorables hommes et sages maîtres Hierosme de Villente, Girard Garnier, Jean le Mercier, Antoine Langlois, Barthélemi Marcial, Claude Paulmier, Pierre le Conte, Pierre le Père, Jean Fargis, et Accurse Cassegrain advocats audit Étampes. M[e] Gilles Paulmier, Jean Vincent, Étienne Gamberelle, Pierre Chardon, Robert Mazeauche, Jean Parent, Loys Hacte, Jean Guillot, Cantian Chasseculier, Jean Pernet, Jean Cormereau, Étienne Levassor, Jean Janin, Michel Boileau, Guillaume Gibert, Claude Sailland, Jean Lambert, Pierre Lamy, Ives Jobreton, Éloi Moynerie, Abraham Pasquier, Loys Marrublier, Pierre Tibault, Pierre Saureau, Macé Dauvergne, Jean Audren, Ponthus Lesné, Pierre Provensal, Michel Moynet, Jean Laisné, Symphorian Baron, Jacques Pelletier, Lubin Regnard, Gilles Buchon, Claude Segier, Eustache Malvant, Pierre Verdois, et Anthoine Lamy procureurs audit Étampes. Honorables hommes Jean Chaudoux, Philippes Cormereau, Simon le Long, chevaucheur tenant la poste pour le roi à Étampes; Henri le Long, aussi chevaucheur d'écurie. Jacques de Croix, Michel Sinxad, Loys le Long, Claude Godin, Pierre de Gilles, Jean Perrot, Pierre Perrot, Lucas Perrot, Henri Tounard, François Bideaut, Pierre Ponignary, Charles Guetard, Pierre de la Sucarière, Jean Hue, Jacques Brechemier, Guillaume de la Barre, Étienne Baron, Jean Dallier l'aîné, Roland Buisson, Guillaume Godin, Claude des Essarts, Abraham Trouchot, Robert Thibaut, Claude Thibaut, Antoine Guischard, Robert Morin, Philbert de la Folie, Bertheraud Maufroy, Martin Moreau, Jacques Paris, Simon Dupré, Daniel Egal, Jean Houy, Loys Hodoyn, François le Long bourgeois et habitans de la dite ville.

NOTE V.

Sur l'administration municipale d'Etampes.

(Chap. XV, p. 36-37.)

Nous avons mentionné en plusieurs chapitres de ces *Essais* (t. I, chap. VII; t. II, chap. XV), les priviléges concédés par Louis XII aux habitans d'Etampes, le 4 mai 1514. Ces priviléges, qui réglèrent dès lors la constitution municipale de cette ville, lui donnèrent une *maison commune*, un maire, et quatre échevins élus pour quatre ans. Cet état de choses subit dans la suite diverses modifications, que nous avions d'abord espéré pouvoir indiquer par ordre chronologique et successif. Mais les documens que nous avons pu recueillir à ce sujet sont fort incomplets et très confus, tant par suite de la dispersion d'une grande partie des registres de la mairie, qu'à cause des lacunes que présentent ceux même dont les archives de la ville sont dépositaires. Aussi n'entreprendrons-nous point sur cette matière un travail suivi et détaillé, qui offrirait d'ailleurs un bien mince intérêt, aujourd'hui qu'une admi-

nistration uniforme régit la France entière. Nous pouvons toutefois tirer de nos recherches les inductions suivantes :

1° Edit du roi de 1677. Le corps de ville, vu la diminution considérable du nombre des habitans, fut réduit à deux échevins.

2° Nouvel édit de 1692 ; créant les offices royaux d'un maire, de deux assesseurs, d'un procureur du roi, d'un substitut, et laissant à la ville deux échevins électifs.

3° 1717. Autre édit portant suppression de tous les offices municipaux. Election rendue à la ville.

4° 1723. Création d'un maire *mi-triennal* aux gages de 378 fr. par an, et de deux échevins, aux gages de 76 fr., sous le titre d'*alternatifs* et *mi-triennaux*, d'un lieutenant du maire, etc.

5° 1724. Suppression des offices royaux ; l'administration est réduite à deux échevins nommés par la ville, dont l'un prend le titre de syndic.

6° 1727. Retour au système d'élection d'un maire et de deux échevins, par l'assemblée de ville, sous la présidence d'un officier du bailliage.

7 1765. Nouvel édit. Le roi nomme aux places de maire sur la présentation de trois candidats désignés par l'assemblée de la ville.

8° 1772. Rétablissement des maires et des échevins au titre d'offices royaux.

9° 1786. Nouvelle concession de la nomination des maire et échevins à l'assemblée de ville.

10° 1790. A cette époque la ville d'Etampes subit les changemens qu'un nouvel ordre de choses introduisit dans le royaume. Dès lors l'histoire de son organisation administrative se confond dans celle du reste de la France.

On nous saura peut-être gré de présenter ici, à la suite

de ces courtes remarques, une liste chronologique de quelques uns des magistrats municipaux de la ville d'Etampes, à quelque titre qu'ils aient exercé leurs fonctions. Nous regrettons qu'il s'y trouve des lacunes considérables, résultant de celles qu'offrent eux-mêmes les registres de l'Hôtel-de-Ville, dans lesquels nous avons puisé ces documens.

Années.	Noms des magistrats (1).
1503.	Ferry Alleaume.
1504.	Jean Hue.
1505.	Ant. Guichard-Mich. Poinat.
1506.	Robert Lecomte.
1507.	Pierre Branzon-Jean Baudequin.
1508.	Pierre Cunelier.
1509.	Noël Boutet.
1510.	Jean Poignard.
1511.	Jean Parent.
1512.	Jean Paris.
1513.	Cantian Ponville, Houdin-Hacte (2).
1515.	Guill. Texier-Litran Morin.
1516.	Jean Godin.
1517.	Jean Guillotin.
1518.	Jean Boutet.

(1) Les magistrats municipaux d'Etampes, au commencement du 16e siècle, portaient le nom de Syndics, échevins ou procureurs de la ville.

(2) En 1514. Concession de priviléges communaux par le roi Louis XII (Voir ci-dessus). Procès à cette occasion. La nomination du premier maire en vertu de cette concession, n'eut lieu que vers 1523, par suite de la sentence arbitrale, rendue en faveur de la ville en 1517. (Voir chap. XV, p. 56-57.)

Années.	Noms des magistrats.
1519.	Pierre Lelong.
1520.	Simon Collin.
1521.	Et. Lejeune-Jean Girault.
1523.	Jean de Villette, premier *maire*.
	Jean Poignard, Mace Baudequin, Jean Guettard et Jean Gironné, échevins.
1536.	Simon Audren, *maire*.
	Jean Allard, Ant. Paris, Gilles Paulmier, Girault Hacte, échevins.
1539.	Jean Guettard, *maire*.
	Jean Mazublier, Jean Dantelu, Jean-Guy Laisné, Jacques de la Lucasière, échevins.
1551.	Jean Chaudoux, *maire*.
	Guillemot de la Lucasière, Jean Hamoys, Claude Godin, Michel Sainxard, échevins.
1555.	Ferry Alleaume, *maire*.
	Jacques de Lambon, Girault Hacte, Pierre Poignard, échevins.
1558.	Philippe Cormereau, *maire*.
	Ferry Hue, Simon de la Lucasière, échevins.
1561.	Nicolas Mahon, Pierre de Billet, échevins.
1563.	Jean Chaudoux, *maire*.
	Jean Hue, Pierre de la Lucasière, Cantian Dallier, échevins.
1567.	Claude Paulmier, *maire*.
	Pierre Forest, Jean Houy, Christophe Chandelier, Jean Traincard, Simon Lelong, Jean Delaunay, Pierre Lamy, Etienne Levassor, échevins.
1573.	Simon Delorme, *maire*.
	Jean Levassor, Jean Lambert, échevins.
1575.	Jean Houy, *maire*.
	Jacques Brechenier, J. de la Lucasière, Guettard,

Années. Noms des magistrats.

J. Dallier, Guill. Vincent, Cantian Foudrier, échevins.

1583. Etienne Poignard, *maire*.

F. Canivet, P. Ponville, Emery David, Guillaume Desauge, échevins.

1587. Guillaume Vincent, *maire*.

Barth. Chéron, Fr. Chéron, Cl. Hamoys, J. Godin Laisné, échevins.

1591. Thomas Guettard, *maire*.

1595. Claude Hamoys, *maire*.

L. Levassor, A. Hobier, J. Moullé, échevins.

1600. Pierre Ponville, *maire*.

P. Boudeaux, F. Pinot, J. Boutevillain, Michel Lambert, J. Guerton, échevins.

1606. Jean Hersant, *maire*.

P. Lambert, Arthur Lelong, échevins.

1609. Louis Levassor, *maire*.

Ph. Thibault, P. Legendre, J. Guyot l'aîné, Jacques Desauge, échevins.

1613. Jean Hardy, *maire*.

Cantian Charron, Léon Laureault, P. Girard, J. Perrot, échevins.

1619. Pierre Legendre, *maire*.

J. Paris, Cantian Tronchot, P. de Lambon, Isaac Guisenet, échevins.

1623. Simon Chauvin, *maire*.

Michel Plumet, Michel Billet, P. Baron, échevins.

1627. Léon Lauranlt, *maire*.

Médard Godin, P. Laumosnier, Lambert, échevins.

1632. Pierre Baron, *maire*.

Cl. Poisson, J. Foudrier, P. Guyot, Robert Petit,

Années. Noms des magistrats.

J. Canivet, P. Boussard, échevins.

1636. Michel Plumet, *maire*.

1637. Pierre Guyot, *maire*.

P. Legendre, J. Hersant, Fr. Pichonnat, échevins.

1641. Gédéon Duplessis, *maire*.

Fr. Rousse, J. Provensal, P. Bredet, Alexandre Charron, P. Laumosnier, échevins.

1646. Jacques Bourdon, *maire*.

Ch. Godin, L. Septier, L. Levassor, Noël Boissière, échevins.

1650. Pierre Baron, *maire*.

Et. Rivet, J. Laumosnier, J. Hochereau, Math. Genest, échevins.

1654. Gabriel Debry, *maire*.

Thibault Morin, J. Levassor, L. Charron, Claude Levassor, échevins.

1659. François César Provensal, *maire*.

J. Vincent, Gédéon Percheron, Fr. Martin, Jean Gabaille, échevins.

1663. Thomas Migault, *maire*.

1664. Sébastien Bredet, *maire*.

J. Rousse, Jean Lesage, Noël Joly, P. Plisson, échevins.

de 1672 à 1676 et de 1676 à 1716. Sébastien Bredet, Pichonnat, Manet, *maires*.

Julien Guyot de Labarre, Michel Pichonnat, Jean-François Gabaille, Clozier, J. Michel Picart, Ch. Gillet, Nicolas Plisson, Christian Hochereau, échevins. (De 1672 à 1716, il règne une confusion extrême dans les documens incomplets dont nous avons extrait les noms des magistrats cités ci-contre.)

Années.	Noms des magistrats.
1721.	Gabriel Pichonnat, *maire* (qualifié dans les délibérations du titre de *maire perpétuel*).
	Martin, Lamy, Rousse d'Inville, Laumosnier de Gitonville, échevins.
1722.	Marc-Antoine Sergent, échevin.
1723.	Louis-Morin Le Roy de Gomberville, *maire ancien* et *mi-triennal*.
	Ant. Martin, P. Jabineau, Ant. Hochereau, Pierre Doches, Thomas Petit, Ch. Clozier, échevins; Laumosnier, *lieutenant de maire* ancien et mi-triennal; Et. Simonneau, P. Martin, échevins alternatifs et mi-triennaux.
1724.	Pierre Doches, Ant. Parizot, Laurent François.
1725.	Lepetit, échevin.
1727.	Le Petit, *maire*.
	Fesson et Parizot, échevins.
1735.	Le Roy de Gomberville, *maire*.
	Louis Brizet, échevin.
1738.	Nicolas Baron, Alexis Desforges, échevins.
1739.	Louis-Chrétien Hochereau, Jacques-François Voizot, échevins.
1746.	Edeline-Jean Gérard, *maire*.
	Ant. Pineau et F. Voizot, échevins.
1753.	Martin D'Aumont, *maire*.
	J.-F. Hochereau, L.-Cl.-Chrétien Hochereau, Michel-Alexis Desforges, échevins.
1755.	Claude Bomard Auquetin de la Chapelle, *maire*.
	Ph. Delisle, Clozier, échevins.
1757.	Charles-Alexandre Sergent, échevin.
1759.	Louis-Claude-Chrétien Hochereau, *maire*.
	Charles-Alexis Baron, Jean-Marc-Antoine Sergent, Ph. Delisle, échevins.

Années.	Noms des magistrats.
1766.	Hochereau, Ph. Poussin, Ch. Chrétien Périer, Chazottier, échevins.
1767.	Denusières, P. Guetard, Charles Boivin, curé, Boncerf, échevins.
1771.	Ch. Chrétien Périer, Ph. Poussin, échevins.
1772.	Augustin de la Chapelle, *maire*.
	François Venard, Jean-Marc-Antoine Sergent l'aîné, échevins.
1774.	Jean-Marc-Antoine Sergent, *maire*.
	Baron aîné, J. Hochereau Desgréves, échevins.
1776.	Jacques Hochereau Desgréves, *maire*.
	François Venard, Baron, échevins.
1778.	Desmollières, Ch. Boivin, prêtre, échevins.
1787.	Jacques-Julien-François Picart, *maire*.
	Baron, Hème de Maison-Rouge, Jean Chevalier, chanoine, Baudry de la Poterie, échevins.
1790.	Thomas Petit, *maire*.
	Nombre d'officiers municipaux.
1791.	Jacques-Guillaume Simonneau, *maire*, tué dans une émeute le 3 mars 1792.
1792.	Armand Clartan, *maire*.
	Administration municipale, cantonnale.
	Bouquin du Boulay, président.
	An VII de la république : Boisson, président.
	An VIII de la république : Thomas Petit, président.
1800.	Charles de Bouraine, *maire*.
	Louis-Marin Venard, Pierre-Louis Bureau, adjoints.
1808.	Joseph de Romanet, *maire*.
	Venard, Robert, Ant. Poluche, adjoints.
1815.	Jean-Gilles Boivin, adjoint.
Mai 1816.	Pierre-Louis-Marie de Tullières, *maire*.

Années. Noms des magistrats.

L. M. Venard, J.-G. Boivin, adjoints.

1821. Les mêmes.

1824. Ant. Duverger, adjoint, en remplacement de L.-M. Venard.

1826. Jean-Gilles Boivin-Chevallier, *maire*.

Druillet, Violette, adjoints.

1830. Même maire. Louis-Pierre Goupy, adjoint.

1831. Louis-Narcisse Venard, adjoint.

1834. Colonel Cresté (François-Charles), *maire*.

Nicolas-Christophe Brichard, adjoint.

1837. Les mêmes. — Delanoue, avoué, deuxième adjoint.

SOUS-PRÉFETS DE L'ARRONDISSEMENT D'ESTAMPES DEPUIS LA CRÉATION DE CES ADMINISTRATEURS.

An IX de la république. — Marie-J.-B. Hénin de Longuetoise.

An XIII. Charles de Bouraine.

1815. Jamet.

Même année, Charles de Bouraine.

Id. La Boulinière (décédé en fonctions (1826).

1827. Desroys du Roure.

1830. Foye (Isidore), député en 1833.

1832. Pavée de Vandœuvre (maître des requêtes en 1834).

1834. Edouard Bocher, auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet actuel (1837).

ERRATUM.

Page 57, ligne 4, au lieu de *faite en* 1517, lisez *faite vers l'an* 1523.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google